

BULLETIN OFFICIEL DU CNRS

N°3

MARS 2014



www.cnrs.fr

BULLETIN OFFICIEL DU CNRS

CNRS
3, rue Michel-Ange
75794 Paris Cedex 16

Directeur de la publication

Xavier Inglebert

Pour consulter le BO et ses archives

<http://www.dgdr.cnrs.fr/bo/>

Dépôt légal à parution

Mars 2014

ISSN 1148-4853

Table des matières

02. L'organisation générale du CNRS

02.02 La présidence

02.02.02 Composition

02.02.02.02 La direction de l'audit interne

- Décision portant nomination de Mme Marie-Caroline BEER aux fonctions de directrice de l'audit interne - DEC140701DAJ - 20/02/2014

02.04 La direction du CNRS

02.04.03. La direction générale déléguée aux ressources : organisation, nomination des directeurs

02.04.03.04. La direction des affaires juridiques (DAJ)

- Décision portant modification de la décision n° DEC100168DAJ modifiée portant organisation de la direction des affaires juridiques - DEC140735DAJ - 12/03/2014

04. Personnels

04.08 Traitement, indemnités, primes et remboursements de frais

04.08.07 Primes et indemnités liées à l'exercice de certaines fonctions

04.08.07.04 Indemnité forfaitaire mensuelle de chargé de mission du CNRS

- Instruction de procédure relative à la nomination des chargés de mission à temps partiel et suivi des attributions indemnitaires - INS141042BPC - 02/01/2012

07. Mesures particulières du CNRS

07.01. Décisions de nomination, cessation de fonction

07.01.01. DR1

07.01.01.06. 2014

- Décision portant nomination de Mme Szilvia KARPATI-BANYASZ aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR7167 intitulée Laboratoire Matière Molle et Chimie (MMC) - DEC140849DR01 - 04/03/2014

- Décision portant nomination de M. Henri WILLIAM aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR7227 intitulée Centre de recherche et de documentation des Amériques (CREDA) - DEC140851DR01 - 04/03/2014

- Décision portant nomination de M. Alexis DARBON aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UPS2999 intitulée Réseau Asie, préfiguration de l'Institut des mondes asiatiques (IMASIE)

- DEC140619DR01 - 14/02/2014

- Décision portant nomination de M. VIDAL Pierre-Paul aux fonctions de chargé de mission - DEC140180INSB - 24/01/2014

- Décision portant nomination de M. ENSLEN Hervé aux fonctions de chargé de mission - DEC133381INSB - 31/12/2013

- Décision portant nomination de M. Philippe SIMON aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR8229 intitulée Laboratoire de Chimie des Processus Biologiques - DEC141052DR01 - 24/03/2014

- Décision portant nomination de Mme Marie-Christine NOEL aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR8598 intitulée Groupe d'étude des méthodes de l'analyse sociologique de la Sorbonne (GEMASS) - DEC141041DR01 - 21/03/2014

- Décision portant nomination de Mme Nicolette DELANNE aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR8036 intitulée Centre d'études sociologiques et politiques Raymond Aron (CESPRA) - DEC141024DR01 - 29/03/2013

- Décision portant nomination de Mme Hélène GEOFFROY aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR8249 intitulée Plasticité du cerveau - DEC141023DR01 - 19/03/2014
- Décision portant nomination de Mme Nicolette DELANNE aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR8036 intitulée Centre d'études sociologiques et politiques Raymond Aron (CESPRA) - DEC141022DR01 - 19/03/2014
- Décision portant nomination de M. Philippe HYVOZ aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité USR3103 intitulée L'information visuelle et textuelle en histoire de l'art : nouveaux terrains, corpus, outils (In Visu) - DEC140971DR01 - 18/02/2014
- Décision portant nomination de Mme Juliette LEMAIRE aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR8061 intitulée Centre Léon Robin de recherche sur la pensée antique - DEC140952DR01 - 12/03/2014
- Décision portant nomination de Mme Juliette LEMAIRE aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR8061 intitulée Centre Léon Robin de recherche sur la pensée antique - DEC140950DR01 - 12/03/2014
- Décision portant nomination de M. Jean-Luc GENNISSON aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR7587 intitulée Institut Langevin "ondes et images" (LOA) - DEC140858DR01 - 04/03/2014
- Décision portant nomination de M. Christian DORME aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR7587 intitulée Institut Langevin "ondes et images" (LOA) - DEC140856DR01 - 04/03/2014
- Décision portant nomination de M. Jean-Marie CHASSOT aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR7587 intitulée Institut Langevin "ondes et images" (LOA) - DEC140855DR01 - 04/03/2014

07.01.02. DR2

07.01.02.05. 2013

- Décision fin de fonctions ACOMO - Françoise Pinsard UMR7159 - DEC133257DR02 - 03/12/2013
- Décision de nomination de Monsieur Jérôme Sackur aux fonctions de directeur adjoint de l'UMR8554 - DEC132702INSB - 01/09/2013
- Décision portant nomination de Mme Sylvie Schneider-Maunoury aux fonctions de directrice de l'unité mixte de recherche UMR7622 intitulée "Biologie du développement" - DEC132162INSB - 29/08/2013

07.01.02.06. 2014

- Décision portant nomination de M. LIBRI Domenico aux fonctions de chargé de mission - DEC133450INSB - 24/01/2014
- Assistante de prévention AP d'unité mixte Nathalie Queyroux UMS3610 - DEC140566DR02 - 07/02/2014
- Personne compétente en radioprotection PCR Cédric Boissière UMR7574 - DEC140449DR02 - 10/02/2014
- Assistant de prévention AP d'unité mixte Laurent Gaichet UMR7592 - DEC140532DR02 - 06/02/2014
- Assistant de prévention AP d'unité mixte Nathalie Bonnet UMR7592 - DEC140534DR02 - 06/02/2014
- Décision portant nomination de Bruno Belhoste, directeur par intérim, et d'Isabelle Pantin, directrice adjointe par intérim de l'UMR8066 (IHMC) - DEC140742INSHS - 11/03/2014
- Assistant de prévention AP d'unité mixte Nor-Eddine Baouz UMR7592 - DEC140533DR02 - 06/02/2014
- Décision portant nomination de M. MIROUX Bruno aux fonctions de chargé de mission - DEC133446INSB - 31/12/2013

- Décision portant nomination de Mme LERESCHE Nathalie aux fonctions de chargée de mission - DEC133428INSB - 31/12/2013

- Assistant de prévention AP d'unité mixte Gérard Lefèvre UMR7592 - DEC140531DR02 - 06/02/2014

- Assistant de prévention AP d'unité mixte - Takis Kontos UMR8552 - DEC140456DR02 - 31/01/2014

07.01.03. DR3

07.01.03.06. 2014

- Décision portant nomination de Mme LETURQUE Armelle aux fonctions de chargée de mission - DEC133387INSB - 31/12/2013

- Décision portant cessation de fonctions et nomination de Monsieur Frédéric RAGUENEAU, aux fonctions de directeur par intérim et de Messieurs Olivier ALLIX et Han ZHAO aux fonctions de directeurs adjoints par intérim de l'UMR8535 intitulée « Laboratoire de mécanique et technologie » - DEC140854INSIS - 18/03/2014

- Décision portant nomination de Mme RENE Brigitte aux fonctions de chargée de mission - DEC133388INSB - 31/12/2013

- Décision modifiant la décision n° DEC133034DGDS du 20 décembre 2013 portant prorogation de la FR3311 intitulée Institut Farman - DEC140904INSIS - 25/03/2014

- Décision portant cessation de fonctions et nomination de M. Eric DEPREZ, directeur par intérim de la FR3242 intitulée Institut d'Alembert - DEC140910INSIS - 24/03/2014

- Décision portant nomination de Mme BRACHET-DUCOS Corinne aux fonctions de chargée de mission - DEC133454INSB - 24/01/2014

07.01.04. DR4

07.01.04.05. 2013

- Assistant(e) de prévention AP d'une unité mixte - Thierry Chamaille - UMR8214 - DEC132034DR04 - 23/12/2013

- Décision portant nomination d'un régisseur de recette à l'UMR8607 Laboratoire de l'Accélérateur Linéaire - DEC130682DR04 - 24/02/2013

- Assistant(e) de prévention AP d'une unité mixte - Yan Picard - UMR8214 - DEC132037DR04 - 23/12/2013

- Assistant(e) de prévention AP d'une unité mixte - Christophe Lefumeux - UMR8214 - DEC132036DR04 - 23/12/2013

- Assistant(e) de prévention AP d'une unité mixte - Christophe Conessa - UMR8506 - DEC132047DR04 - 23/12/2013

- Assistant(e) de prévention AP d'une unité - Sakina Benrezzak - UPR3321 - DEC132098DR04 - 21/02/2014

- Assistant(e) de prévention AP d'une unité - Christophe Siour - UPR3321 - DEC132099DR04 - 21/02/2014

07.01.04.06. 2014

- Décision portant nomination d'un régisseur de recettes à l'UMR8607 - DEC140765DR04 - 25/02/2014

- Décision portant nomination de Mme RECHENMANN Catherine aux fonctions de chargée de mission - DEC133466INSB - 31/12/2013

- Décision portant nomination par intérim de M. Donald HASSLER aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche UMR8617 intitulée "Institut d'Astrophysique Spatiale" - DEC140108INSU - 05/02/2014

- Décision portant cessation de fonction d'un régisseur à l'UPR2301 - DEC140761DR04 - 24/02/2014

- Décision portant cessation de fonction d'un régisseur de recette à l'UMR8607 - DEC140764DR04 - 25/02/2014

07.01.06. DR6

07.01.06.06. 2014

- Décision portant cessation de fonctions et nomination de M. Abdesslem DJERDIR, directeur adjoint par intérim de la FR3539 intitulée FCLAB (Fuel Cell LAB) : Vers des Systèmes Pile à Combustible Efficients (FCLAB) - DEC140889INSIS - 20/03/2014

- Décision portant nomination de Jean-claude Daumas aux fonctions de directeur et de Jean-Christophe Foltête aux fonctions de directeur adjoint de l'USR3124 (MSH-E) - DEC140762INSHS - 11/03/2014

07.01.07. DR7

07.01.07.06. 2014

- Nomination de Mme Stéphanie Descroix aux fonctions de directrice adjointe du GDR3305 intitulé : Micro Nano Systèmes, Micro Nano Fluidique (MNS-MNF). - DEC140752INSIS - 11/03/2014

- Décision portant nomination de Mme Jacqueline Marvel aux fonctions de directrice de l'unité mixte de service UMR3444 intitulée "BioSciences Gerland-Lyon Sud" - DEC140132INSB - 18/02/2014

- Décision portant nomination de M. Jean-Philippe Luis directeur par intérim de l'USR3550 (MSH Clermont-Ferrand) - DEC140476INSHS - 03/03/2014

07.01.08. DR8

07.01.08.04. 2012

- Décision portant nomination de M. Sylvain ROGER aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR7347 intitulée "Matériaux, Microélectronique, Acoustique, Nanotechnologies" - GREMAN - DEC133441DR08 - 18/12/2013

07.01.08.06. 2014

- Décision portant nomination de Mme Cécile Fremond aux fonctions de directrice de l'unité propre de service UPS44 intitulée "Transgénése et archivage d'animaux modèles (TAAM)" - DEC140368INSB - 21/02/2014

- Décision portant nomination de M. Patrice MEDINA aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UPS44 intitulée "Transgénése et Archivage d'Animaux Modèles" - TAAM - DEC141009DR08 - 11/03/2014

- Décision portant nomination de M. Améziane CHERFOUH aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UPS44 intitulée "Transgénése et Archivage d'Animaux Modèles" - TAAM. - DEC141014DR08 - 20/03/2014

- Décision portant nomination de Mme Candelas HUET aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité USR704 intitulée "Station de Radioastronomie de Nançay" - SRN - DEC140612DR08 - 17/02/2014

- Décision portant renouvellement de Mme Myriam Soria aux fonctions de directrice par intérim de l'USR3565 "Maison des Sciences de l'Homme et de la Société de Poitiers" - DEC140621INSHS - 11/03/2014

- Décision portant nomination de M. Abdelmalek ZIADI aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UPS44 intitulée "Transgénése et Archivage d'Animaux Modèles" - TAAM - DEC141010DR08 - 11/03/2014

- Décision portant nomination de Mme Elisabeth PROUTEAU aux fonctions de chargée de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMR7266 intitulée "Littoral, Environnement et Sociétés" - LIENSs. - DEC140768DR08 - 03/03/2014

- Décision portant nomination de M. Olivier VOISIN aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UPS44 intitulée "Transgénése et Archivage d'Animaux Modèles" - TAAM - DEC141011DR08 - 11/03/2014

- Décision portant nomination de M. Jean-Yves BOURON aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité USR3565 intitulée "Maison des Sciences de l'Homme et de la Société de Poitiers" - MSHS. - DEC141008DR08 - 18/03/2014

- Décision portant nomination de Mme Martine BRERET aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR7266 intitulée "Littoral, Environnement et Sociétés" - LIENSs - DEC141000DR08 - 17/03/2014

07.01.09. DR10

07.01.09.06. 2014

- Décision portant nomination de M. Bertrand Séraphin aux fonctions de directeur par intérim de l'unité mixte de recherche UMR7104 intitulée "Institut de génétique et de biologie moléculaire et cellulaire (IGBMC)". - DEC140171INSB - 18/02/2014

- Décision portant nomination de Monsieur Jean-Louis Tecquet aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité MOY1000 intitulée Délégation Alsace - DEC140705DR10 - 28/02/2014

- Décision portant cessation de fonctions de M. Kevin Geiger assistant de prévention (AP) au sein de l'unité MOY1000 intitulée Délégation Alsace du CNRS - DEC140706DR10 - 01/03/2014

- Décision portant nomination de M. Yann Héroult, directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche UMR7104 intitulée « Institut de génétique et de biologie moléculaire et cellulaire (IGBMC) ». - DEC140172INSB - 18/02/2014

07.01.10. DR11

07.01.10.05. 2013

- Décision portant nomination de M. Ioan-Lucian Prejbeanu aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche UMR8191 intitulée « Spintronique et technologie des composants (SPINTEC) » - DEC140779INP - 10/03/2014

07.01.10.06. 2014

- Décision de nomination de plein exercice de Mme Sandrine ANQUETIN aux fonctions de directrice adjointe de l'unité mixte de recherche UMR5564 intitulée "Laboratoire d'étude et des Transferts en Hydrologie et Environnement " - DEC133480INSU - 17/02/2014

- Décision portant nomination de M. Frédéric Chandezon, directeur par intérim de l'unité mixte de recherche UMR5819 intitulée « Structures et propriétés d'architectures moléculaires (SPrAM) » - DEC140777INP - 10/03/2014

- Décision portant nomination de plein exercice de M. Sylvain DOUTÉ aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche UMR5274 intitulée "Institut de Planétologie et d'Astrophysique de Grenoble " - DEC133479INSU - 17/02/2014

07.01.11. DR12

07.01.11.06. 2014

- Décision portant nomination de M. Bruno Vincendon, aux fonctions de chargé(e) de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UPR7051 intitulée Laboratoire de Mécanique et d'Acoustique. - DEC140823DR12 - 05/03/2014

- Décision portant nomination de M. VERCHER Jean-Louis aux fonctions de chargé de mission - DEC133434INSB - 31/12/2013

- Décision portant nomination de M. BALANSARD Ivan aux fonctions de chargé de mission - DEC133385INSB - 31/12/2013

07.01.12. DR13

07.01.12.05. 2013

- Décision portant nomination de M. Christian Roumestand aux fonctions de directeur et M. Pierre-Emmanuel Milhiet aux fonctions de directeur adjoint, de l'unité mixte de recherche UMR5048 intitulée "Centre de biochimie structurale". - DEC133306INSB - 20/12/2013

07.01.13. DR14

07.01.13.06. 2014

- Décision portant nomination de M. Bertrand Georgeot aux fonctions de directeur de la fédération de recherche FR2568 intitulée « Institut de Recherche sur les Systèmes Atomiques et Moléculaires Complexes (IRSAMC) » - DEC140776INP - 10/03/2014

- Décision portant nomination de Mme JACQUIER Magali aux fonctions de chargée de mission - DEC133457INSB - 24/01/2014

- Décision portant nomination de Mme KNIBIEHLER Martine aux fonctions de chargée de mission - DEC133451INSB - 24/01/2014

07.01.14. DR15

07.01.14.05. 2013

- Décision de nomination de Monsieur Jean-Jacques Bessoule aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche UMR5200 intitulée "Laboratoire de Biogenèse membranaire". - DEC133174INSB - 10/12/2013

- Décision portant nomination de M. Sébastien COUTHURES aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l' UMR5801 intitulée Laboratoire des Composites Thermostructuraux (LCTS) - DEC132903DR15 - 03/10/2013

07.01.14.06. 2014

- Décision portant nomination de M. Ahmed BENTALEB aux fonctions de personne compétente en radioprotection UPR8641 intitulée Centre de recherche Paul Pascal (CRPP) - DEC140969DR15 - 13/03/2014

07.01.16. DR17

07.01.16.06. 2014

- Décision portant nomination de M. Thomas LEDUC aux fonctions de directeur- adjoint de l'unité mixte de recherche UMR1563 intitulée Ambiances architecturales et urbaines - DEC140077INSHS - 11/03/2014

- Décision portant nomination de Stéphane Mauger aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMI3614 intitulée Evolutionary Biology and Ecology of Algae - DEC140978DR17 - 14/03/2014

- Décision portant nomination de Gaëlle LE DEZ aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR6290 intitulée Institut de génétique et développement de Rennes - DEC140834DR17 - 05/03/2014

- Décision portant nomination de Yann Borjon-Piron aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR6502 intitulée Institut des matériaux de Nantes Jean Rouxel - DEC140802DR17 - 03/03/2014

- Décision portant nomination de Philippe Leone aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR6502 intitulée Institut des matériaux de Nantes Jean Rouxel - DEC140801DR17 - 03/03/2014

- Décision portant nomination de Floriane Desprez de Gesincourt aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR6523 intitulée laboratoire de Physique des océans - DEC140835DR17 - 04/03/2014

- Décision portant nomination de Nathalie Blanchard aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR6258 intitulée Centre de Recherches Historiques de l'Ouest - DEC140938DR17 - 12/03/2014

- Décision portant nomination de Pierre-Emmanuel Petit aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR6502 intitulée Institut des matériaux de Nantes Jean Rouxel - DEC140800DR17 - 03/03/2014

07.01.17. DR18

07.01.17.06. 2014

- Décision portant nomination de M. Alain VILTARD aux fonctions de responsable du service technique et logistique de la délégation Nord-Pas de Calais et Picardie. - DEC141026DR18 - 19/03/2014

- Décision portant nomination de M. LAFONT Frank aux fonctions de chargé de mission - DEC140577INSB - 21/02/2014

07.01.18. DR19

07.01.18.05. 2013

- Décision portant nomination de M. Grégoire Varin-Bréant, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMR6294 intitulée Laboratoire d'ondes et milieux complexes - DEC131956DR19 - 20/06/2013

07.01.18.06. 2014

- Décision portant nomination de Mme Virginie DULONG, aux fonctions de chargée de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMR6270 intitulée Polymères, biopolymères, surfaces - DEC141020DR19 - 19/03/2014

- Portant nomination de Monsieur Hassan OULYADI et Monsieur Vincent LEVACHER, aux fonctions de directeurs adjoints par intérim de l'unité mixte de recherche UMR6014 intitulée Chimie Organique, Bioorganique : Réactivité et Analyse (COBRA) - DEC140589INC - 10/03/2014

07.03.18.06. 2014

- Décision portant nomination de M. Gerard GRANCHER, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité FR3335 intitulée Fédération de recherche normandie mathématiques - DEC141016DR19 - 19/03/2014

- Décision portant nomination de M. Alain BERLEMONT, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMR6614 intitulée Complexe de recherche interprofessionnel en aerothermochimie - DEC141019DR19 - 19/03/2014

07.01.19. DR20

07.01.19.05. 2013

- Décision portant nomination de M. Alexandre DANO aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR7329 intitulée Géoazur - DEC140968DR20 - 01/06/2013

- Décision portant nomination de Mme Lucile PALIN aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR7277 intitulée Institut de Biologie Valrose - DEC140961DR20 - 05/12/2013

07.01.19.06. 2014

- Décision portant nomination de Madame Maurine MONTAGNAT RENTIER aux fonctions de directrice par intérim du groupement de recherche GDR3436 intitulé Recristallisation - DEC140861INSIS - 18/03/2014

07.01.20. Administration centrale

07.01.20.06. 2014

- Décision portant nomination de Mme Francesca GRASSIA aux fonctions d'adjointe au directeur pour la Russie à la DERCi - DEC140661DAJ - 05/03/2014

- Décision portant nomination de Mme Chantal Khan-Malek aux fonctions d'adjointe au directeur pour l'Asie et l'Océanie à la DERCi - DEC140663DAJ - 05/03/2014

- Décision portant nomination de Mme Claire GIRAUD, aux fonctions d'adjointe au directeur pour les Amériques à la DERCi - DEC140660DAJ - 05/03/2014

- Décision portant nomination de Mme Chamira LESSIGNY aux fonctions d'adjointe au directeur pour l'Inde et l'Asie du Sud-Est à la DERCi - DEC140664DAJ - 05/03/2014

- Décision portant nomination de Mme Marie-Laure Bachelerie aux fonctions de responsable du pôle national de conservation des données et documents - DEC140736DAJ - 12/03/2014

- Décision portant nomination de Mme Anne-Marie BRASS aux fonctions d'adjointe au directeur pour l'Europe à la DERCi - DEC140659DAJ - 05/03/2014

07.01.21. Nomination autres instances

07.01.21.06. 2014

- Décision modifiant la décision DEC121232DRH du 04/04/2012 portant nomination des membres de l'administration à la commission administrative paritaire des chargés de recherche - DEC140865DRH - 05/03/2014

07.01.22. Instituts

07.01.22.06. 2014

- Décision portant nomination de M. Christophe DOUADY aux fonctions de DU adjoint par intérim de l'UMR5023-LEHNA - DEC140906INEE - 18/03/2014

07.01.23. Décisions collectives de nomination

07.01.23.06. 2014

- Personnels ingénieurs et techniciens - concours externes 2013 - nominations - SDPIT2014-64 -

- Personnels ingénieurs et techniciens - avancement au choix 2014 - sélection professionnelle 2014 - nominations - SDPIT2014-65 -

- Décision portant nomination de M. Luc SKRZYPECK, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité USR3486 intitulée Maison de la recherche en Sciences Humaines de Caen - DEC141015DR19 - 19/03/2014

07.02. Décisions - délégations de signature

07.02.01. DR1

07.02.01.06. 2014

- Décision portant délégation de signature à M. Alain Mangeol, délégué régional pour la circonscription Paris A - DEC140806DAJ - 28/02/2014

- Décision donnant délégation de signature à Monsieur Jérémie KOERING pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8150 intitulée Centre André Chastel : Laboratoire de recherche en histoire de l'art - DEC140754DR01 - 24/02/2014

- Décision donnant délégation de signature à Madame Sandrine NADAL pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8557 intitulée Centre d'analyses et de mathématiques sociales - DEC140916DR01 - 10/03/2014

- Décision donnant délégation de signature à Madame Isabel LLANO, directrice de l'unité UMR8118 intitulée Laboratoire de Physiologie cérébrale, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC140917DR01 - 10/03/2014

- Décision donnant délégation de signature à Monsieur Alain MARTY pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8118 intitulée Physiologie cérébrale - DEC140918DR01 - 10/03/2014

- Décision donnant délégation de signature à Monsieur Martial FOUCAULT, directeur par intérim de l'unité UMR7048 intitulée Centre de recherches politiques de Sciences Po, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC140919DR01 - 10/03/2014

- Décision donnant délégation de signature à Monsieur Madani CHEURFA, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7048 intitulée Centre de recherches politiques de Sciences Po - DEC140920DR01 - 10/03/2014

- Décision donnant délégation de signature à Monsieur Sébastien BARRET, directeur par intérim de l'unité GDR3177 intitulée Diplomatique, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC140921DR01 - 10/03/2014

- Décision donnant délégation de signature à Madame Alexandre VRECQ, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité GDR3177 intitulée Diplomatique - DEC140922DR01 - 10/03/2014

- Décision donnant délégation de signature à Monsieur Renaud DEHOUSSE, directeur de l'unité UMR8239 intitulée Centre d'études européennes de Sciences Po, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC140930DR01 - 11/03/2014

- Décision donnant délégation de signature à Madame Linda Rhalida AMRANI pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8239 intitulée Centre d'études européennes de Sciences Po - DEC140931DR01 - 11/03/2014

- Décision donnant délégation de signature à Madame Valentina EMILIANI-SIRTORI, directrice de l'unité UMR8250 intitulée Laboratoire de Neurophotonique, par le délégué régional en sa qualité

d'ordonnateur secondaire - DEC140935DR01 - 11/03/2014

- Décision donnant délégation de signature à Monsieur Bruno GASNIER pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8250 intitulée Laboratoire de Neurophotonique - DEC140936DR01 - 11/03/2014

- Décision portant délégation de signature à Monsieur David CHAVALARIAS, directeur de l'unité UPS3611 intitulée Institut des Systèmes Complexes de Paris Ile-de-France, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC141017DR01 - 19/03/2014

- Décision portant délégation de signature à Madame Laurence GAREAUX les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UPS3611 intitulée Institut des Systèmes Complexes de Paris Ile-de-France - DEC141018DR01 - 19/03/2014

- Décision donnant délégation de signature à Monsieur Alexandre GADY, directeur de l'unité UMR8150 intitulée Centre André Chastel : Laboratoire de recherche en histoire de l'art, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC140753DR01 - 24/02/2014

- Décision donnant délégation de signature à Monsieur Jean-Pierre NADAL, directeur de l'unité UMR8557 intitulée Centre d'analyses et de mathématiques sociales par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC140915DR01 - 10/03/2014

07.02.02. DR2

07.02.02.06. 2014

- Décision donnant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7606 intitulée Laboratoire d'Informatique de Paris 6 - DEC140239DR02 - 20/01/2014

- Décision donnant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7589 intitulée Laboratoire de Physique théorique et hautes énergies (LPTHE) - DEC140248DR02 - 21/01/2014

- Décision donnant délégation de signature à Mme Aurélie Edwards, directrice de l'unité ERL8228 intitulée Métabolisme et physiologie rénale par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC140250DR02 - 21/01/2014

- Décision donnant délégation de signature à M. Jean-Marie Dupret, directeur de l'unité UMR8251 intitulée Unité de biologie fonctionnelle et adaptative, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC140273DR02 - 21/01/2014

- Décision donnant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8247 intitulée Institut de Recherche de Chimie Paris - DEC140278DR02 - 22/01/2014

- Décision donnant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7138 intitulée Evolution Paris Seine - DEC140283DR02 - 22/01/2014

- Décision donnant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8235 intitulée Laboratoire Interfaces et Systèmes Electrochimiques - DEC140290DR02 - 22/01/2014

- Décision donnant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7586 intitulée Institut de mathématiques de Jussieu - Paris Rive Gauche - DEC140294DR02 - 22/01/2014

- Décision donnant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8234 intitulée PHysicochimie des Electrolytes et Nanosystèmes Interfaciaux - DEC140318DR02 - 22/01/2014

- Décision donnant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7086 intitulée Interfaces, Traitements, Organisation et Dynamique des Systèmes - DEC140322DR02 - 22/01/2014

- Décision donnant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7616 intitulée Laboratoire de Chimie Théorique -

DEC140324DR02 - 22/01/2014

- Décision donnant délégation de signature à M. Iordanis Kerenidis, directeur de l'unité FR3640 intitulée Paris Centre for Quantum Computing, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC140327DR02 - 22/01/2014

- Décision donnant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7164 intitulée Astroparticules et Cosmologie. - DEC140329DR02 - 22/01/2014

- Décision donnant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7633 intitulée Centre des Matériaux - DEC140336DR02 - 22/01/2014

- Décision donnant délégation de signature à Mme Delphine Barbour-Duprez, directrice de l'unité GDR3604 intitulée Morphogenèse, cellules souches, génétique, génomique, épigénétique et infectiologie du modèle aviaire, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC140337DR02 - 22/01/2014

- Décision donnant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité GDR3604 intitulée Morphogenèse, cellules souches, génétique, génomique, épigénétique et infectiologie du modèle aviaire - DEC140338DR02 - 22/01/2014

- Décision donnant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMS2414 intitulée Réseau interdisciplinaire pour l'aménagement du territoire européen - DEC140354DR02 - 22/01/2014

- Décision donnant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8233 intitulée De la molécule aux nano objets : réactivité, interactions et Spectroscopies - DEC140355DR02 - 22/01/2014

- Décision donnant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8094 intitulée Langues, textes, traitements informatiques, cognition - DEC140361DR02 - 22/01/2014

- Décision donnant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7210 intitulée Institut de la Vision - DEC140377DR02 - 22/01/2014

- Décision donnant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7622 intitulée Biologie du développement - DEC140380DR02 - 22/01/2014

- Décision donnant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8546 intitulée Archéologie et philologie d'Orient et d'Occident - DEC140382DR02 - 22/01/2014

- Décision donnant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8547 intitulée Pays germaniques (Histoire, Culture, Philosophie) - Transferts Culturels / Archives Husserl de Paris - DEC140403DR02 - 29/01/2014

- Décision donnant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité GDR2426 intitulée Physique quantique mésoscopique - DEC140575DR02 - 07/02/2014

- Décision donnant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8554 intitulée Laboratoire de sciences cognitives et psycholinguistique - DEC140598DR02 - 10/02/2014

- Décision donnant délégation de signature à M. Michel Labouesse, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité FR3631 intitulée Institut de Biologie Paris Seine - DEC140646DR02 - 13/02/2014

- Décision donnant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8237 intitulée Laboratoire Jean Perrin -

DEC140649DR02 - 13/02/2014

- Décision donnant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMS3332 intitulée Relais d'information sur les sciences de la cognition - DEC140668DR02 - 14/02/2014

- Décision donnant délégation de signature à pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité ERL8255 intitulée Centre d'Immunologie et des Maladies Infectieuses (CIMI) - DEC140681DR02 - 17/02/2014

- Décision donnant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité FR3634 intitulée Fédération de Recherche en Informatique Fondamentale de Paris-Diderot - DEC140726DR02 - 20/02/2014

- Décision donnant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité ERL8252 intitulée Fédération de Recherche en Informatique Fondamentale de Paris-Diderot - DEC140729DR02 - 20/02/2014

- Décision donnant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7190 intitulée Institut Jean le rond d'Alembert - DEC140731DR02 - 20/02/2014

- Décision donnant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité FRC550 intitulée Institut de Biologie Physico-chimique - DEC140749DR02 - 06/01/2014

- Décision donnant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMS3194 intitulée Centre de recherche en écologie expérimentale et prédictive - Ecotron Ile-de-France - DEC140757DR02 - 24/02/2014

- Décision portant délégation de signature à Mme Christine d'Argouges, déléguée régionale pour la circonscription Paris B - DEC140807DAJ - 28/02/2014

- Décision donnant délégation de signature à M. Hervé CHNEIWEISS, directeur de l'unité UMR8246 intitulée Neurosciences Paris Seine, par le(la) délégué(e) régional(e) en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC140826DR02 - 03/03/2014

- Décision donnant délégation de signature à Mme Anne-Marie Lézine, directrice de l'unité UMR7159 intitulée Laboratoire d'Océanographie et du Climat : Expérimentations et Approches Numériques, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC140957DR02 - 21/02/2014

- Décision donnant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7159 intitulée Laboratoire d'Océanographie et du Climat : Expérimentations et Approches Numériques - DEC140958DR02 - 21/02/2014

- Décision donnant délégation de signature à M. Thomas Ehrhard, directeur de l'unité UMR7126 intitulée Preuves, Programmes et Systèmes, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC141064DR02 - 07/03/2014

- Décision donnant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7126 intitulée Preuves, Programmes et Systèmes - DEC141065DR02 - 07/02/2014

07.02.03. DR3

07.02.03.06. 2014

- Décision donnant délégation de signature à Mme Geneviève Almouzni pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR3664 intitulée Dynamique du Noyau - DEC140894DR03 - 06/03/2014

- Décision donnant délégation de signature à M. Jean-François Riou, directeur de l'unité UMR7196 intitulée Structure et instabilité des génomes, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC140868DR03 - 04/03/2014

- Décision donnant délégation de signature à M. Ludger Johannes pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR3666 intitulée Chimie Biologique des Membranes et Ciblage Thérapeutique - DEC140890DR03 - 06/03/2014

- Décision donnant délégation de signature à M. Ludger Johannes, directeur de l'unité UMR3666 intitulée Chimie Biologique des Membranes et Ciblage Thérapeutique, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC140888DR03 - 06/03/2014
- Décision donnant délégation de signature à M. José-Arturo Londono Vallejo pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR3244 intitulée Dynamique de l'information génétique : bases fondamentales et cancer - DEC140887DR03 - 06/03/2014
- Décision donnant délégation de signature à M. Jose-Arturo Londono Vallejo, directeur de l'unité UMR3244 intitulée Dynamique de l'information génétique : bases fondamentales et cancer, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC140886DR03 - 06/03/2014
- Décision donnant délégation de signature à M. Martin Crespi pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité ERL8196 intitulée Bioinformatique et génomique végétale - DEC140896DR03 - 06/03/2014
- Décision donnant délégation de signature à M. Jean-François Riou pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7196 intitulée Structure et instabilité des génomes - DEC140872DR03 - 04/03/2014
- Décision donnant délégation de signature à M. Philippe Grandcolas, directeur de l'unité UMR7205 intitulée Institut de Systématique , Evolution, Biodiversité (ISYEB), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC140850DR03 - 04/03/2014
- Décision donnant délégation de signature à M. Philippe Grandcolas pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7205 intitulée Institut de Systématique, Evolution, Biodiversité (ISYEB) - DEC140852DR03 - 04/03/2014
- Décision donnant délégation de signature à Mme Samia Naïm, directrice de l'unité UMR7107 intitulée Langues et Civilisations à Tradition Orale (LACITO) par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC140857DR03 - 04/03/2014
- Décision donnant délégation de signature à Mme Samia Naïm pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7107 intitulée Langues et Civilisations à Tradition Orale (LACITO) - DEC140859DR03 - 04/03/2014
- Décision donnant délégation de signature à M. Giovanni Levi, directeur de l'unité UMR7221 intitulée Evolution des régulations endocriniennes par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC140863DR03 - 04/03/2014
- Décision portant délégation de signature à M. Brice Kerber, délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Est - DEC140809DAJ - 28/02/2014
- Décision donnant délégation de signature à M. Martin Crespi, directeur de l'unité ERL8196 intitulée Bioinformatique et génomique végétale, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC140895DR03 - 06/03/2014
- Décision donnant délégation de signature à M. Giovanni Levi pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7221 intitulée Evolution des régulations endocriniennes - DEC140867DR03 - 04/03/2014
- Décision donnant délégation de signature à Mme Geneviève Almouzni, directrice de l'unité UMR3664 intitulée Dynamique du Noyau, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC140892DR03 - 06/03/2014

07.02.04. DR4

07.02.04.06. 2014

- Décision portant délégation de signature à Mme Véronique Debisschop, déléguée régionale de la circonscription Ile-de-France Sud - DEC140810DAJ - 28/02/2014
- Délégation de signature de V. Debisschop à Y. Donnadiou - GDR3641 - DEC140444DR04 - 01/01/2014

- Délégation de signature de V. Debisschop à F. Rousset - GDR2434 - DEC140447DR04 - 01/01/2014
- Délégation de signature de A. de Lustrac à ses collaborateurs - UMR8622 - DEC140734DR04 - 17/02/2014
- Délégation de signature de V. Debisschop à F. Paulin - GDR3341 - DEC140448DR04 - 01/01/2014
- Délégation de signature de V. Debisschop à A. de Lustrac et ses collaborateurs - UMR8622 - DEC140733DR04 - 17/02/2014
- Délégation de signature de D. Hassler à ses collaborateurs - DEC140692DR04 - 01/02/2014
- Délégation de signature de V. Debisschop à D. Hassler et ses collaborateurs - UMR8617 - DEC140691DR04 - 01/02/2014
- Délégation de signature de M. Rabaud à ses collaborateurs - UMR7608 - DEC140934DR04 - 06/01/2014
- Délégation de signature de V. Debisschop à M. Rabaud et à ses collaborateurs - UMR7608 - DEC140933DR04 - 06/01/2014

07.02.05. DR5

07.02.05.06. 2014

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8539 intitulée Laboratoire de Météorologie Dynamique. - DEC140927DR05 - 10/03/2014
- Décision donnant délégation de signature à Mme Ann-Lenaig Hamon pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité GDR3661, intitulée Polymères Nanocharges. - DEC140926DR05 - 10/03/2014
- Décision donnant délégation de signature à M. Jinbo Bai, directeur de l'unité GDR3661 intitulée Polymères Nanocharges, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC140924DR05 - 10/03/2014
- Décision donnant délégation de signature à M. Arnaud Landragin et Mme Marine Pailler pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'UMR8630 intitulée Systèmes de référence temps-espace. - DEC140672DR05 - 17/02/2014
- Décision donnant délégation de signature à M. Dominique Mailly, directeur de l'unité UPR20 intitulée Laboratoire de photonique et de nanostructures - LPN, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC140689DR05 - 18/02/2014
- Décision donnant délégation de signature à Mme Agnès PERRIN-ROUX et M. Frank GLAS pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UPR 20, intitulée Laboratoire de Photonique et de Nanostructures - LPN - DEC140690DR05 - 18/02/2014
- Décision donnant délégation de signature à Mr Laurent Girot, Mme Valérie Audon, Mr Salem Tacine, Mme Viviane Bigot et Mme Dominique Lopes, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8112 intitulée Laboratoire d'Etudes du Rayonnement et de la Matière en Astrophysique et Atmosphères. - DEC140666DR05 - 14/02/2014
- Décision donnant délégation de signature à M. Noël Dimarcq directeur de l'unité UMR8630 intitulée Systèmes de référence temps-espace (SYRTE), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC140671DR05 - 17/02/2014
- Décision donnant délégation de signature à Mr Michel Pérault, directeur par intérim de l'unité UMR8112 intitulée Laboratoire d'Etudes du Rayonnement et de la Matière en Astrophysique et Atmosphères - LERMA, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC140665DR05 - 14/02/2014
- Décision donnant délégation de signature à Mme Isabelle BIERCEWICZ pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7023 intitulée Structures formelles du langage - DEC140401DR05 - 02/01/2014
- Décision donnant délégation de signature à Mme Sophie Wauquier, directrice de l'unité UMR7023 intitulée Structures formelles du langage, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur

secondaire - DEC140399DR05 - 02/01/2014

- Décision donnant délégation de signature à M. Mathias Quoy, directeur de l'unité UMR8051 intitulée Equipe traitement des images et du signal, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC140168DR05 - 02/01/2014

- Décision portant délégation de signature à M. Philippe Cavelier, délégué régional de la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord - DEC140846DAJ - 28/02/2014

- Décision donnant délégation de signature à M. Laurence Rezeau, directrice de l'UMR7648 intitulée Laboratoire de physique des plasmas (LPP), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC132292DR05 - 02/01/2014

- Décision donnant délégation de signature à M. Pascal Chabert, Mme Pascale Hennequin, M. Patrick Canu, M. Dominique Delcourt, M. Edouard Bouchet et M. Jean Paul Booth pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'UMR7648, intitulée Laboratoire de Physique des Plasmas (LPP). - DEC132665DR05 - 02/01/2014

07.02.06. DR6

07.02.06.06. 2014

- Décision donnant délégation de signature à M. Bertrand Tillier, directeur de l'UMR7366 intitulée « Centre Georges Chevrier » par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC140740DR06 - 19/02/2014

- Décision portant délégation de signature à M. Philippe PIERI, délégué régional Centre-Est - DEC140844DAJ - 28/02/2014

07.02.07. DR7

07.02.07.06. 2014

- Décision donnant délégation de signature à Mme Jacqueline Marvel, directrice de l'unité UMS3444 intitulée BioSciences Gerland-Lyon Sud, le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC140864DR07 - 01/01/2014

- Décision donnant délégation de signature à M. Jérôme Chevalier, directeur de l'unité UMR5510 intitulée Matériaux : Ingénierie et Science, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC140871DR07 - 01/01/2014

- Décision donnant délégation de signature à Mme Christine Berthaud, directrice de l'unité UMS3668 intitulée Centre pour la communication scientifique et directe (CCSD), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC140866DR07 - 01/01/2014

- Décision portant délégation de signature à M. Frédéric Faure, délégué régional pour la circonscription Rhône-Auvergne - DEC140811DAJ - 28/02/2014

07.02.08. DR8

07.02.08.06. 2014

- Décision donnant délégation de signature à Mme Caroline ANDREAZZA pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité FRE3520 intitulée "Centre de Recherche sur la Matière Divisée" - CRMD. - DEC141001DR08 - 26/02/2014

- Délégation de signature consentie à Mme Sylvie BONNAMY, directrice de l'unité FRE3520 intitulée "Centre de recherche sur la matière divisée" - CRMD - DEC140999DR08 - 17/03/2014

- Décision portant délégation de signature à Mme Geneviève ROBERT pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité USR3565 intitulée « Maison des Sciences de l'Homme et de la Société de Poitiers » - MSHS - DEC140995DR08 - 18/03/2014

- Décision portant délégation de signature à Mme Myriam SORIA, directrice par intérim de l'unité USR3565 intitulée "Maison des Sciences de l'Homme et de la Société de Poitiers" par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire. - DEC140994DR08 - 17/03/2014

- Décision portant délégation de signature à Mme Nadine BUSSON pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité GDR3658 intitulée "Médiation chimique dans l'environnement - Ecologie Chimique" - MediaTEC - DEC141051DR08 - 20/03/2014

- Décision portant délégation de signature à Mme Anne-Geneviève BAGNERES URBANY, directrice de l'unité GDR3658 intitulée "Médiation chimique dans l'environnement - Ecologie Chimique" - MediaTEC par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire. - DEC141021DR08 - 20/03/2014

- Décision portant délégation de signature à M. Jean-Luc THOMAS pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UPS44 intitulée "Transgénèse et Archivage d'Animaux Modèles" - TAAM - DEC141013DR08 - 20/03/2014

- Décision portant délégation de signature à Mme Cécile FREMOND, directrice de l'unité UPS44 intitulée "Transgénèse et Archivage d'Animaux Modèles" - TAAM par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire. - DEC141012DR08 - 19/03/2014

- Décision portant délégation de signature à Mme Christine FERNANDEZ-MALOIGNE, directrice par intérim de l'unité FR3423 intitulée "Fédération de recherche mathématiques et interactions, images et information numérique, réseaux et sécurité" - MIRES par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire. - DEC141006DR08 - 19/03/2014

- Décision portant délégation de signature à M. Olivier CARRE, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité FR3423 intitulée "Fédération de recherche mathématiques et interactions, images et information numérique, réseaux et sécurité" - MIRES . - DEC141007DR08 - 20/03/2014

- Décision portant délégation de signature à M. Patrice Soullie, délégué régional pour la circonscription Centre-Limousin-Poitou-Charentes - DEC140812DAJ - 28/02/2014

07.02.09. DR10

07.02.09.06. 2014

- Décision portant délégation de signature à Mme Gaëlle Bujan, déléguée régionale pour la circonscription Alsace - DEC140813DAJ - 28/02/2014

- Décision donnant délégation de signature à Mme Dominique BECHMANN, directrice de l'unité GDR3000 intitulée IG-RV ζ Informatique Géométrique et Graphique, Réalité Virtuelle et Visualisation par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC140884DR10 - 06/03/2014

07.02.10. DR11

07.02.10.06. 2014

- Décision donnant délégation de signature à Mme Annick BILLEBAUD, directrice de l'unité UMR5821, intitulée Laboratoire de Physique Subatomique et de Cosmologie (LPSC), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC140940DR11 - 12/03/2014

- Décision donnant délégation de signature à M. Laurent MANIVEL, directeur de l'unité GDR3064 intitulée Géométrie algébrique et géométrie complexe, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC140939DR11 - 12/03/2014

- Décision donnant délégation de signature à Mme Julia MEYER, directrice de l'unité FR3620 intitulée Centre de Physique Théorique de Grenoble-Alpes par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC140937DR11 - 12/03/2014

- Décision donnant délégation de signature à M Alain JOYE, directeur du GDR3274 intitulée Dynamique Quantique (DYNQUA), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC140929DR11 - 12/03/2014

- Décision donnant délégation de signature à M. Thierry LEBEL, directeur de l'unité mixte de recherche UMR5564 intitulée Laboratoire d'étude des Transferts en Hydrologie et Environnement (LTHE), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC140943DR11 - 12/03/2014

- Décision portant délégation de signature à M. Jérôme VITRE, délégué régional Alpes - DEC140845DAJ - 28/02/2014

- Décision portant délégation de signature à M. Philippe BRIAND, directeur de l'unité UMR5127 intitulée Laboratoire de Mathématiques (LAMA), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC140966DR11 - 13/03/2014

- Décision donnant délégation de signature à M. Jean-Louis MONIN, directeur de l'unité mixte de recherche UMR5274 intitulée Institut de Planétologie et Astrophysique de Grenoble (IPAG), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC140941DR11 - 12/03/2014
- Décision donnant délégation de signature à Mme Laurence LAFANACHERE, directrice de l'unité GDR3056 intitulée Criblage biologique de petites molécules (ChemBioScreen), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC140862DR11 - 05/03/2014

07.02.11. DR12

07.02.11.06. 2014

- Délégation de signature au directeur d'unité ordonnateur secondaire (Marc El Beze - FR3621) - DEC140745DR12 - 18/02/2014
- Délégation de signature au directeur d'unité ordonnateur secondaire (UMS3470 - Bruno Hamelin) - DEC140549DR12 - 29/01/2014
- Délégation de signature pour les actes de la PRM (Lounes Tadrist - UMR7343) - DEC140483DR12 - 28/01/2014
- Délégation de signature au directeur d'unité ordonnateur secondaire (Lounes Tadrist - UMR7343) - DEC140482DR12 - 28/01/2014
- Délégation de signature pour les actes de la PRM (Patrick Bontoux - UMR7340) - DEC140262DR12 - 20/01/2014
- Délégation de signature de Patrick Bontoux en tant qu'ordonnateur secondaire (UMR7340) - DEC140261DR12 - 20/01/2014
- Délégation de signature pour les actes de la PRM (Marc El Beze - FR3621) - DEC140746DR12 - 18/02/2014
- Décision portant délégation de signature à M. Younis Hermès, délégué régional de la circonscription Provence et Corse - DEC140847DAJ - 28/02/2014

07.02.12. DR13

07.02.12.06. 2014

- UMR5253 - Délégation de signature PRM de M. François FAJULA - DEC141029DR13 - 20/03/2014
- GDR3395 - Délégation de signature de M. Cédric BONNAFE - DEC140947DR13 - 12/03/2014
- UMR7232 - Délégation de signature de M. Hervé MOREAU - DEC140949DR13 - 12/03/2014
- UMR7232 - Délégation de signature PRM de M. Hervé MOREAU - DEC140951DR13 - 12/03/2014
- UMS3656 - Délégation de signature de M. Marcel MECHALI - DEC140983DR13 - 17/03/2014
- UMR7621 - Délégation de signature de M. Fabien JOUX - DEC140986DR13 - 17/03/2014
- UMR7621 - Délégation de signature PRM de M. Fabien JOUX - DEC140988DR13 - 17/03/2014
- GDR2947 - Délégation de signature de M. Moulay BENAMEUR - DEC140991DR13 - 17/03/2014
- Décision portant délégation de signature à Mme Ghislaine Gibello, déléguée régionale pour la circonscription Languedoc Roussillon - DEC140814DAJ - 28/02/2014
- UPS3035 - Délégation de signature de M. Philippe JAUFFRET - DEC141049DR13 - 24/03/2014
- UMR5253 - Délégation de signature de M. François FAJULA - DEC141028DR13 - 20/03/2014

07.02.13. DR14

07.02.13.06. 2014

- Décision donnant délégation de signature à M. Simon Thorpe, directeur de l'unité UMR5549 intitulée Centre de Recherche Cerveau et Cognition, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC140832DR14 - 11/03/2014
- Décision donnant délégation de signature à Mme Claire Thouailles pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR5549 intitulée Centre de Recherche Cerveau et Cognition - DEC140833DR14 - 20/03/2014
- Décision portant délégation de signature à M. Patrick Mounaud, délégué régional pour la circonscription Midi-Pyrénées - DEC140815DAJ - 28/02/2014

07.02.14. DR15

07.02.14.06. 2014

- Décision portant délégation de signature à M. Christophe Giraud, délégué régional pour la circonscription Aquitaine - DEC140816DAJ - 28/02/2014

07.02.15. DR16

07.02.15.06. 2014

- Décision portant délégation de signature à Mme Hélène Naftalski, déléguée régionale pour la circonscription Paris Michel-Ange - DEC140817DAJ - 28/02/2014

- Décision donnant délégation de signature de la déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange pour les actes relevant de ses attributions de personne responsable des marchés - DEC140925DR16 - 03/03/2014

- Décision portant délégation de signature en cas d'absence ou d'empêchement de la déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange aux responsables de la délégation

- DEC140923DR16 - 28/02/2014

07.02.16. DR17

07.02.16.06. 2014

- Décision portant délégation de signature à Mme Clarisse David, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne et Pays-de-la Loire - DEC140818DAJ - 28/02/2014

- Décision portant délégation de signature à Myriam Valero pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMI3614 intitulée Evolutionary Biology and Ecology of Algae - DEC140944DR17 - 13/03/2014

- Décision portant délégation de signature à Myriam Valero, directrice de l'unité UMI3614 intitulée Evolutionary Biology and Ecology of Algae par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC140942DR17 - 13/03/2014

07.02.17. DR18

07.02.17.06. 2014

- Décision portant délégation de signature à Mme Françoise Paillous, déléguée régionale pour la circonscription Nord - Pas de Calais et Picardie - DEC140819DAJ - 28/02/2014

- Délégation de signature consentie à Monsieur Laurent GASNOT par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - UMR8522

- DEC140967DR18 - 26/02/2014

- Délégation de signature consentie à Monsieur José KOVENSKY par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - FRE3517

- DEC140965DR18 - 01/01/2014

- Délégation de signature consentie à Dominique LEGRAND par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - USR3078 - DEC140962DR18 - 12/03/2014

07.02.18. DR19

07.02.18.06. 2014

- Décision portant délégation de signature à M. Vincent Goujon, délégué régional pour la circonscription Normandie - DEC140820DAJ - 28/02/2014

- Décision portant délégation de signature à Monsieur Dominique DURAND, Directeur de l'unité UMR6534 intitulée Laboratoire de physique corpusculaire, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC140990DR19 - 17/03/2014

- Décision donnant délégation de signature à Monsieur Rémi BOUGAULT pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6534 intitulée Laboratoire de Physique Corpusculaire - DEC140993DR19 - 17/03/2014

- Décision donnant délégation de signature à Monsieur Xavier PANNECOUCKE, Directeur de l'unité UMR6014 intitulée Chimie Organique, Biorganique, Réactivité et Analyse, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC140873DR19 - 05/03/2014

- Décision donnant délégation de signature à Monsieur Vincent LEVACHER pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6014 intitulée Chimie Organique, Biorganique, Réactivité et Analyse. - DEC140874DR19 - 05/03/2014

07.02.19. DR20

07.02.19.05. 2013

- Décision donnant délégation de signature à M. Sébastien TANZILLI directeur de l'unité GDR3322 intitulée Information Quantique : fondements et applications, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC133206DR20 - 18/11/2013

- Décision donnant délégation de signature à M. Michel BOER pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7250 intitulée Astrophysique relativiste théorie expérience métrologie instrumentation signaux - DEC133270DR20 - 26/11/2013

07.02.19.06. 2014

- Décision portant délégation de signature à Mme Béatrice Saint-Cricq, déléguée régionale pour la circonscription Côte d'Azur - DEC140821DAJ - 28/02/2014

- Décision portant modification de la décision n°DEC133206DR20 du 18 novembre 2013 donnant délégation de signature à M. Sébastien TANZILLI directeur de l'unité GDR3322 - DEC140956DR20 - 12/03/2014

- Décision portant modification de la décision n°DEC133270DR20 du 26 novembre 2013 donnant délégation de signature à M. Michel BOER pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7250 intitulée Astrophysique relativiste théorie expérience métrologie instrumentation signaux - DEC140955DR20 - 12/03/2014

07.02.20. Administration centrale

07.02.20.06. 2014

- Décision portant délégation de signature à M. Jean-Noël Verpeaux, directeur de l'appui à la structuration territoriale de la recherche - DEC140805DAJ - 28/02/2014

- Décision portant délégation de signature à M. Xavier Inglebert, directeur général délégué aux ressources - DEC140804DAJ - 28/02/2014

- Décision portant délégation de signature à M. Philippe Gasnot, fonctionnaire de sécurité de défense, directeur de la sûreté du CNRS - DEC140803DAJ - 28/02/2014

- Décision portant délégation de signature à Mme Marie-Claude Labastie, secrétaire générale du Comité national de la recherche scientifique - DEC140799DAJ - 28/02/2014

- Décision portant délégation de signature à M. Raymond DUVAL, correspondant informatique et libertés (CIL) - DEC140841DAJ - 28/02/2014

- Décision portant délégation de signature à Mme Brigitte Perucca, directrice de la communication - DEC140795DAJ - 28/02/2014

- Décision portant délégation de signature à M. Christophe Coudroy, directeur des ressources humaines - DEC140794DAJ - 28/02/2014

- Décision portant délégation de signature à Mme Chantal Chambellan-Le-Levier, directrice de la stratégie financière, de l'immobilier et de la modernisation de la gestion - DEC140793DAJ - 28/02/2014

- Décision portant délégation de signature à M. Nicolas Castoldi, directeur des affaires juridiques - DEC140792DAJ - 28/02/2014

- Décision portant délégation de signature à Mme Marie-Pierre Comets, directrice de l'innovation et des relations avec les entreprises (DIRE) - DEC140848DAJ - 28/02/2014

- Décision portant délégation de signature à Mme Edith WILMART, directrice déléguée à la formation pour les entreprises (DDFE) - DEC140843DAJ - 28/02/2014
- Décision portant délégation de signature à M. Joël BERTRAND, directeur général délégué à la science - DEC140842DAJ - 28/02/2014
- Décision donnant délégation de signature ponctuelle à M. Arnaud Lalo, directeur du bureau du CNRS à Malte - DEC141056DAJ - 27/03/2014
- Décision portant délégation de signature à M. Jean-Marc Voltini, directeur des systèmes d'information - DEC140796DAJ - 28/02/2014
- Décision portant délégation de signature à Patrick Nedellec, directeur de l'Europe de la recherche et de la coopération internationale (DERCI) - DEC140836DAJ - 28/02/2014

07.02.21. Instituts

07.02.21.06. 2014

- Décision portant délégation de signature à M. Jean-Yves Marzin, directeur de l'Institut des Sciences de l'Ingénierie et des systèmes - DEC140828DAJ - 28/02/2014
- Décision portant délégation de signature à M. Christoph Sorger, directeur de l'Institut national des sciences mathématiques et de leurs interactions - DEC140829DAJ - 28/02/2014
- Décision portant délégation de signature à M. Michel Diamant, directeur par intérim de l'Institut national des sciences de l'univers - DEC140830DAJ - 28/02/2014
- Décision portant délégation de signature à M. Jean-François Pinton, directeur de l'institut de Physique - DEC140824DAJ - 28/02/2014
- Décision portant délégation de signature à M. Jacques Martino, directeur de l'Institut National de Physique Nucléaire et Physique des Particules (IN2P3) - DEC140822DAJ - 28/02/2014
- Décision portant délégation de signature à Mme Catherine Jessus, directrice de l'Institut des Sciences Biologiques - DEC140840DAJ - 28/02/2014
- Décision portant délégation de signature à M. Dominique Massiot, directeur de l'institut de Chimie (INC) - DEC140837DAJ - 28/02/2014
- Décision portant délégation de signature à Mme Stéphanie Thiébault, directrice de l'Institut Ecologie et environnement (INEE) - DEC140839DAJ - 28/02/2014
- Décision portant délégation de signature à M. Patrice Bourdelais, directeur de l'institut des sciences humaines et sociales - DEC140827DAJ - 28/02/2014
- Décision portant délégation de signature à M. Michel Bidoit, directeur de l'Institut des Sciences de l'Information et de leur Interactions - DEC140825DAJ - 28/02/2014

07.03. Décisions - création et renouvellement de structures

07.03.01. DR1

07.03.01.05. 2013

- Décision portant création du groupement de recherche GDR3557 intitulé « Groupe de Recherche en Psychiatrie » - DEC122233INSB - 31/07/2012
- Renouvellement de l'unité mixte de recherche UMR7184 intitulée Institut d'histoire du droit. - DEC140509INSHS - 03/03/2014
- Renouvellement de l'unité mixte de recherche UMR7106 intitulée Centre d'Etudes et de Recherches de Sciences Administratives et Politiques (CERSA) - DEC140508INSHS - 03/03/2014

07.03.04. DR4

07.03.04.06. 2014

- Décision portant changement d'intitulé de l'unité mixte de recherche UMR8148 " Interactions des dynamiques et des environnements de surface" (IDES) - DEC140760INSU - 19/03/2014
- Décision portant création de l'unité mixte de service UMS3676 intitulée UMS IOGS-CNRS - DEC140775INP - 11/03/2014

07.03.05. DR5

07.03.05.06. 2014

- Décision portant renouvellement du GDS3378 intitulé « Fédération et Ressources sur l'Antiquité (FRANTIQ) », à compter du 01/01/2014 - DEC140453INSHS - 21/03/2014

07.03.21. Instituts

07.03.21.06. 2014

- Création de la FRE Chimie bio-inspirée et innovations écologiques - DEC140786INEE - 28/02/2014

07.04. Décisions tarifaires

07.04.02. DR2

07.04.02.06. 2014

- Décision tarifaire - Institut Jacques Monod UMR7592 - EXPERIMENTATION ANIMALE - DEC140899DR02 - 10/03/2014

- Décision tarifaire - Institut Jacques Monod UMR7592 - HEBERGEMENT SOURIS Zone EOPS - DEC140902DR02 - 10/03/2014

- Décision tarifaire - Institut Jacques Monod UMR7592 - HEBERGEMENT ANIMAL - DEC140900DR02 - 10/03/2014

- Décision tarifaire - Institut Jacques Monod UMR7592 - MICROSCOPIE ELECTRONIQUE - DEC140898DR02 - 10/03/2014

- Décision tarifaire - Institut Jacques Monod UMR7592 - CYTOMETRIE - DEC140893DR02 - 10/03/2014

- Décision tarifaire - Institut Jacques monod UMR7592 - MICROSCOPIE PHOTONIQUE - DEC140897DR02 - 10/03/2014

07.04.04. DR4

07.04.04.06. 2014

- Locations et prestations diverses de l' IPNO - UMR8608 - DEC141002DR04 - 18/03/2014

07.04.12. DR13

07.04.12.06. 2014

- UMR3145 SYSDIAG Plateforme Bioinformatique-Biostatistique - DEC140912DR13 - 10/03/2014

- UMR5175 Centre d' Ecologie Fonctionnelle et Evolutive - Plateforme d'analyses chimiques en écologie - DEC141005DR13 - 19/03/2014

07.04.13. DR14

07.04.13.06. 2014

- Décision relative au tarif des matériels communs de l'unité UMS3039 Institut des Technologies Avancées en Sciences du Vivant (ITAV) - DEC140831DR14 - 28/02/2014

07.06. Autres décisions

07.06.01. DR1

07.06.01.06. 2014

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7172 intitulée Théorie et histoire des arts et des littératures de la modernité. - DEC140989DR01 - 21/03/2014

- Décision portant renouvellement d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7130 intitulée, Laboratoire d'anthropologie sociale - DEC140981DR01 - 26/03/2014

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8533 intitulée Institutions et Dynamiques Historiques de l'Economie et de la Société - DEC140909DR01 - 12/03/2014

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8231 intitulée Chimie, Biologie, Innovation. - DEC140908DR01 - 12/03/2014

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8174 intitulée Centre d'économie de la Sorbonne - DEC140696DR01 - 25/02/2014

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8223 intitulée Centre de recherche musicologique - DEC140697DR01 - 20/02/2014

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8119 intitulée Centre de neurophysique, physiologie, pathologie. - DEC140878DR01 - 10/03/2014

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8601 intitulée Laboratoire de Chimie et Biochimie Pharmacologiques et Toxicologiques. - DEC140700DR01 - 20/02/2014

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8058 intitulée Centre d'histoire sociale du XXème siècle - DEC140907DR01 - 12/03/2014

- Décision portant renouvellement d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7636 intitulée Physique et Mécanique des Milieux Hétérogènes (PMMH - DEC140881DR01 - 10/03/2014

- Décision portant renouvellement d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8598 intitulée Groupe d'étude des méthodes de l'analyse sociologique de la Sorbonne - DEC140880DR01 - 10/03/2014

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8015 intitulée Laboratoire de cristallographie et RMN biologiques - DEC140879DR01 - 10/03/2014

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8131 intitulée Centre Georg Simmel, Recherches franco-allemandes en sciences sociales - DEC140699DR01 - 18/02/2014

07.06.02. DR2

07.06.02.05. 2013

- Décision désignant les organisations syndicales du CNRS qui bénéficient des droits attribués par les dispositions des articles 3 et 5 du décret n° 82-447 au niveau de la délégation régionale Paris B - DEC131758DR02 - 02/04/2013

07.06.02.06. 2014

- Décision désignant les organisations syndicales du CNRS qui bénéficient des droits attribués par les dispositions des articles 3 et 5 du décret n° 82-447 au niveau de la délégation régionale PARIS B - DEC140948DR02 - 13/02/2014

07.06.03. DR3

07.06.03.06. 2014

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7107 intitulée Langues et Civilisations à Tradition Orale (LACITO) - DEC140860DR03 - 04/03/2014

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8589 intitulée Laboratoire de Médiévisique Occidentale de Paris (LAMOP) - DEC140885DR03 - 06/03/2014

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7205 intitulée Institut de Systématique, Evolution, Biodiversité (ISYEB) - DEC140853DR03 - 04/03/2014

07.06.04. DR4

07.06.04.05. 2013

- Décision portant création d'une régie de recette à l'UMR8607 Laboratoire de l'Accélérateur Linéaire - DEC130681DR04 - 24/02/2013

07.06.05. DR5

07.06.05.06. 2014

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UPS2776 intitulée Site Pouchet. - DEC141081DR05 - 02/01/2014

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7538 intitulée Laboratoire de Physique des Lasers (LPL).

- DEC140953DR05 - 12/03/2014

07.06.08. DR8

07.06.08.06. 2014

- Décision portant modification de l'intitulé de l'unité mixte de recherche UMR2382 intitulée Centre de recherche musicologique - DEC140585INSHS - 03/03/2014

- Décision modifiant la décision n°DEC122743DSI du 5 janvier 2012 portant création des unités mixtes de recherche contractualisées - DEC133389INSIS - 27/01/2013

07.06.09. DR10

07.06.09.06. 2014

- Décision désignant les organisations syndicales du CNRS qui bénéficient des droits attribués par les dispositions des articles 3 et 5 du décret n° 82-447 au niveau de la délégation régionale Alsace - DEC140771DR10 - 26/02/2014

07.06.12. DR13

07.06.12.06. 2014

- Décision modifiant la décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5508 intitulée laboratoire de Mécanique et Génie Civil (LMGC) - DEC141039DR13 - 21/03/2014

- Décision modifiant la décision portant création d'un conseil de service au sein de la délégation régionale Languedoc-Roussillon - DEC141062DR13 - 25/03/2014

07.06.15. DR16

- Décision fixant les situations d'emplois pouvant ouvrir droit à l'indemnisation et/ou à la compensation des sujétions et astreintes dans les unités de l'Institut de chimie - DEC140783INC - 25/03/2014

07.06.16. DR17

07.06.16.06. 2014

- Décision portant modification des partenaires de la fédération de recherche FR2819 intitulée « ATLANSTIC » - DEC140928INS2I - 18/03/2014

07.06.17. DR18

07.06.17.06. 2014

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8199 intitulée Génomique et Maladies Métaboliques - DEC140980DR18 - 19/02/2014

07.06.20. Administration centrale

07.06.20.06. 2014

- Décision arrêtant la liste des fonctionnaires accueillis en détachement sur un emploi de chercheur au CNRS (campagne 2014) - DEC140808DRH - 06/03/2014

DEC140701DAJ

Décision portant nomination de Mme Marie-Caroline BEER aux fonctions de directrice de l'audit interne

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n°070091DAJ du 9 juillet 2007 portant création de la direction de l'audit interne (DAI),

DECIDE :

Art. 1^{er}. – Madame Marie-Caroline BEER, ingénieure de recherche, est nommée aux fonctions de directrice de l'audit interne à compter du 1^{er} janvier 2014.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 20 février 2014

Alain Fuchs

DEC140735DAJ

Décision portant modification de la décision n°DEC100168DAJ modifiée portant organisation de la direction des affaires juridiques

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu l'arrêté du 10 janvier 2014 portant attribution de fonctions au CNRS ;

Vu la décision n°DEC100148DAJ du 8 juillet 2010 modifiée portant organisation de la direction du CNRS ;

Vu la décision n°DEC100168DAJ du 1^{er} octobre 2010 modifiée portant organisation de la direction des affaires juridiques ;

Sur proposition du directeur général délégué aux ressources ;

DÉCIDE :

Art. 1^{er}

Il est inséré à la décision n°DEC100168DAJ susvisée un article 2.8 rédigé comme suit :

« 2.8. Le Pôle National de Conservation des Données et Documents (PNC2D)

Il est chargé d'élaborer la stratégie du CNRS en matière de conservation des données et documents, qu'ils soient sous forme papier ou numérique, et de coordonner sa mise en œuvre.

Au niveau national, il définit les actions nécessaires à la préservation des informations indispensables au bon fonctionnement de l'organisme, afin de répondre aux exigences réglementaires et conventionnelles en matière de conservation et de communication des données.

Il représente le CNRS auprès des services de l'Etat et des acteurs publics en charge des archives. Il est l'interlocuteur privilégié des délégations régionales et des unités en la matière, ainsi que des partenaires extérieurs. Il veille à l'harmonisation et à la professionnalisation des pratiques archivistiques des entités de l'établissement, auprès du réseau des correspondants archives du CNRS.

Il pilote l'activité d'archivage des délégations régionales d'Ile-de-France ainsi que des entités du Siège. »

Art. 2. La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 12 MARS 2014

Alain Fuchs



Le Président

www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 49 13



www.cnrs.fr

DGDR I Mission pilotage et relations avec les délégations et les instituts

Instruction de procédure

Nomination des chargés de mission (temps partiel) et suivi des attributions indemnitaires

Version janvier 2012

NOMINATION DES CHARGES DE MISSION (TEMPS PARTIEL) ET SUIVI DES ATTRIBUTIONS INDEMNITAIRES

Objet de l'instruction : *la présente instruction formalise le circuit des opérations de nomination des chargés de mission à temps partiel et de suivi des attributions indemnitaires éventuelles.*

Sommaire

1	Présentation générale	4
2	Tâches par acteur	5
3	Circuit des documents	6
3.1	Nomination d'un chargé de mission et attribution de l'indemnité	6
3.2	Renouvellement d'un chargé de mission	7
3.3	Fin de mission anticipée	7
3.4	Prévisions et bilan de fin d'année	7
4	Textes de référence	8
5	Modèles de documents	8
	Annexes	9

Référence Doc'Utiles : INS284611DRH

Dernière mise à jour : 19 janvier 2012

Version : 1.0

Adresse du site des instructions de procédure :

<http://www.dgdr.cnrs.fr/mpr/procedures/procedrh/cm/cm.htm>

Direction générale déléguée aux ressources

3 rue Michel-Ange – 75794 Paris cedex 16

Mél. : contact.procedures@cnrs-dir.fr

Ce document a été établi par la Direction Déléguée aux Cadres Supérieurs de la DRH.

Avant-propos

La nomination des chargés de mission (temps partiel) et le suivi des attributions indemnitaires sont soumis à des règles de gestion qui méritent d'être clarifiées.

La présente instruction de procédure redéfinit les circuits, les acteurs impliqués et leurs tâches respectives en vue de procéder à la nomination d'un chargé de mission avec le versement éventuel de l'indemnité afférente.

NB : le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission fait encore référence au directeur général du CNRS et non au Président, au DGDR et DGDS. Néanmoins, les décisions sont signées du président avec visas préalables des deux directeurs généraux.

1 PRESENTATION GENERALE

Le chargé de mission (temps partiel) est un agent placé auprès du président du CNRS ou auprès d'un délégué régional de l'établissement. Il apporte son concours, pour une durée déterminée, et sans renoncer à son emploi principal, à une direction du CNRS (présidence, directions générales, instituts, autres directions et services) ou à une délégation régionale, appelées entités bénéficiaires.

Le chargé de mission à temps partiel est nommé par décision du président, sur proposition du responsable de l'entité bénéficiaire, et peut percevoir une indemnité forfaitaire mensuelle attachée à sa mission.

Cette indemnité n'est pas cumulable avec l'Indemnité Spécifique de Fonction pour Intérêt Collectif (ISFIC) sauf dans des cas très particuliers qui doivent faire l'objet d'une saisine en amont de la Direction Déléguée aux Cadres Supérieurs de la DRH.

Le terme maximal de la décision de nomination est fixé au 31 décembre de l'année qui suit celle de l'entrée en fonction, ainsi la durée maximale est de deux ans pour une nomination effectuée un 1^{er} janvier. Il peut être proposé une échéance plus courte comme il peut être mis fin à la mission avant son terme ou encore il peut être établi, à l'échéance, une nouvelle décision, si les circonstances le justifient.

La délégation régionale dont relève l'agent assure le paiement de l'indemnité.

Le montant mensuel de cette indemnité est fixé à l'article 1 de l'arrêté du 10 novembre 2003¹ fixant la rémunération des chargés de mission à temps partiel au CNRS.

Le montant annuel des indemnités que le CNRS peut attribuer est inscrit au budget de l'établissement.

¹ Au 31 décembre 2010, le montant de l'indemnité mensuelle de CMTF est de 230 € si le chargé de mission est nommé auprès du président ou de 155 € s'il est nommé auprès d'un délégué régional.

2 TACHES PAR ACTEUR

L'**entité bénéficiaire** est la structure pour laquelle le chargé de mission à temps partiel accomplit sa mission. Cette entité établit les documents nécessaires (projet de décision de nomination saisi dans Doc'Utiles (cf. annexe 1), argumentaire et CV de l'agent) et, dans le cas d'une fin de mission anticipée, le projet de décision de fin de mission (cf. annexe 2) accompagné de l'argumentaire. Il valide les décisions après signature par le président dans le référentiel documentaire Doc'utiles pour publication au *Bulletin officiel* du CNRS et informe l'agent. Lors du bilan de fin d'année, il actualise la liste des chargés de mission en activité qui lui sont rattachés en collaboration avec la Direction Déléguée aux Cadres Supérieurs (DDCS).

La **Direction Déléguée aux Cadres Supérieurs (DDCS)** coordonne l'ensemble des opérations, suit la répartition du contingent d'indemnités et s'assure de la recevabilité des projets. Elle tient à jour la situation de chaque agent ainsi qu'un tableau récapitulatif des chargés de mission en activité et établit le bilan de fin d'année. Si une attribution d'indemnité est stipulée, la DDCS adresse la décision de nomination au SRH de la délégation régionale en charge du versement.

La **DRH** informe la DDCS, en début d'année, du montant annuel attribué pour le versement des indemnités et en assure le suivi.

Le **service des ressources humaines (SRH)** de la délégation gestionnaire met en paiement l'indemnité prévue jusqu'à la fin de la mission, en vertu de la délégation de pouvoir du président attribuée au délégué régional et en informe l'agent.

3 CIRCUIT DES DOCUMENTS

3.1 NOMINATION D'UN CHARGE DE MISSION ET ATTRIBUTION DE L'INDEMNITE

1. L'**entité bénéficiaire** élabore le projet de décision de nomination du chargé de mission, avec ou sans attribution d'indemnité, à soumettre à la signature du président (*cf.* annexe 1) accompagné d'un *curriculum vitae* de l'agent et d'un argumentaire, le tout transmis par mèl à la DDCS.

ATTENTION : Le choix « avec ou sans » indemnité est irréversible. Il n'est en effet pas possible de verser rétroactivement une indemnité.

2. La **DDCS** s'assure de la recevabilité de la demande et transmet l'ensemble des documents aux visas du directeur de la DRH, du DGDR et du DGDS puis à la signature du président. En cas de non-recevabilité de la demande, le projet de décision est retourné à l'entité bénéficiaire par la DDCS.
3. Le **président** signe la décision et la retransmet à la DDCS.
4. La **DDCS** conserve l'original de la décision signée et l'adresse **scanné par mel** :
 - dans le cas d'une décision sans attribution d'indemnité, à l'entité bénéficiaire pour information à l'agent et publication au B.O ;
 - dans le cas d'une décision avec attribution d'indemnité :
 - à l'entité bénéficiaire pour publication au B.O et information à l'agent,
 - au SRH de la délégation mentionnée pour versement des indemnités prévues et information à l'agent. Les éléments permettant le paiement de l'indemnité sont saisis dans SIRHUS, sans omettre la date de fin de mission conformément à la décision de nomination.

ATTENTION : Conformément à la documentation Sirhus (Saisie des données de paie §3.1.1), la saisie dans SIRHUS doit **exclusivement** être effectuée en infotype 34 « Fonction interne » avec les codes suivants :

CMI1 ' chargé de mission DG' (qui déclenche le versement d'une indemnité mensuelle de 230 euros)

CMI2 'chargé de mission DR' (qui déclenche le versement d'une indemnité mensuelle de 155 euros).

Il ne doit pas être effectuée de saisie manuelle du montant de cette indemnité (infotype 14 'indemnités/retenues permanentes'), à la fois pour des raisons statistiques et afin que les éventuelles modifications de ces montants soient répercutées directement pour l'ensemble des dossiers concernés par le biais du paramétrage effectué.

3.2 RENOUELEMENT D'UN CHARGE DE MISSION

Le renouvellement doit être compris comme la prise d'une nouvelle nomination.

On se reportera donc au paragraphe "3.1 Nominatión d'un chargé de mission et attribution de l'indemnité".

3.3 FIN DE MISSION ANTICIPEE

La mission prend fin à l'échéance fixée dans la décision de nomination mais peut aussi intervenir avant la date prévue.

Dans ce dernier cas le circuit est le suivant :

1. L'**entité bénéficiaire** élabore le projet de décision de fin de mission du chargé de mission (cf. annexe 2) accompagné d'un argumentaire et les transmet à la DDCS. Afin de ne pas générer de dette envers le bénéficiaire, il est important que cette décision soit saisie le plus tôt possible
2. La **DDCS** met à jour le contingent et transmet la décision à la signature du président.
3. Le **président** signe la décision et la retransmet à la DDCS.
4. Dans le cas d'une mission sans indemnité, la **DDCS** adresse par mel l'original scanné de la décision signée à l'entité bénéficiaire et conserve l'original papier.
5. L'**entité bénéficiaire** intègre la décision dans le référentiel documentaire Doc'utiles pour publication au *Bulletin officiel* du CNRS et transmet une copie à l'agent.

Si le CMTP bénéficie d'une indemnité

La **DDCS** adresse par mel l'original scanné de la décision signée au SRH de la délégation chargée de l'interruption du paiement de l'indemnité.

6. Le **SRH** modifie la date de fin de mission dans SIRHUS conformément à la décision, afin d'interrrompre le paiement de l'indemnité et transmet une copie de la décision à l'agent.
7. L'**entité bénéficiaire** intègre la décision dans le référentiel documentaire Doc'utiles pour publication au *Bulletin officiel* du CNRS.

3.4 PREVISIONS ET BILAN DE FIN D'ANNEE

En fin d'année, la DDCS recueille auprès des entités bénéficiaires les nouvelles demandes de nomination, les renouvellements éventuels prévus pour l'année à venir. Elle établit, sur demande du président, le bilan des chargés de mission en fonction et le montant des indemnités attribuées de l'année en cours.

4 TEXTES DE REFERENCE

Décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du Centre national de la recherche scientifique ;

Arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au Centre national de la recherche scientifique.

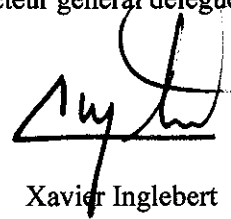
5 MODELES DE DOCUMENTS

- Décision de nomination d'un chargé de mission (temps partiel) - Annexe 1
- Décision de fin de mission anticipée - Annexe 2

La présente instruction sera intégrée dans le référentiel Doc'utiles pour publication au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le

Le directeur général délégué aux ressources



Xavier Inglebert

09 NOV. 2011

Annexe 1- Modèle de décision de nomination

DECXXXXXX

Décision portant nomination de M./Mme [Prénom Nom] en qualité de chargé de mission.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

[Si versement d'une indemnité

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;]

[Si agent nommé auprès du président pour un institut, une délégation, ou une structure spécifique, ajouter le visa relatif à sa création :

Vu la décision n° portant création et organisation ;]

DECIDE :

Article 1^{er}

M./Mme [Prénom Nom], [corps, grade, fonction occupée] est nommé(e) chargé(e) de mission auprès du président pour le [intitulé de l'entité] **ou** du délégué régional de la circonscription [intitulé de la circonscription], du [date de début] au [date de fin]. Sa mission a pour objet

[S'il s'agit d'un agent du CNRS :

Pour l'exercice de cette mission, M./Mme [Prénom Nom] demeure affecté(e) à [intitulé et adresse d'affectation].]

[Si versement d'une indemnité

Article 2

Du au M./Mme [Prénom Nom], percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation [intitulé de la délégation].]

Article 2 ou 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le Président

Annexe 2 - Modèle de décision de fin de mission

DECXXXXXX

**Décision mettant fin à la mission de chargé(e) de mission exercée par M./Mme
..... [Prénom Nom]**

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

[Si versement d'une indemnité

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission du CNRS ;]

Vu la décision du nommant M./Mme [Prénom Nom], chargé(e) de mission auprès du président du CNRS pour [intitulé de l'entité] **ou** du délégué régional de la circonscription [intitulé de la circonscription] ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Il est mis fin, à compter du [date], aux fonctions de chargé(e) de mission, pour [intitulé de l'entité], exercées par M./Mme [Prénom Nom] auprès du président du CNRS **ou** du délégué régional de la circonscription [intitulé de la circonscription].

[Si versement d'une indemnité

Article 2

La présente décision sera mise en œuvre par la délégation [intitulé de la délégation].]

Article 2 ou 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le Président

NOTES

DEC140849DR01

Décision portant nomination de Mme Szilvia KARPATI-BANYASZ aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte 7167 intitulée Laboratoire Matière Molle et Chimie (MMC)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC133018DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n°7167 intitulée Laboratoire Matière Molle et Chimie (MMC) et nommant M. Ludwik LEIBLER en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du 22 septembre 2011 ;

Considérant que Mme **Szilvia KARPATI-BANYASZ** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée conjointement par la délégation Paris Michel Ange et l'Institut Curie du 28 au 30 janvier puis du 10 au 13 mars 2009,

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme **Szilvia KARPATI-BANYASZ**, IE2, est reconduite dans ses fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n°7167 intitulée Laboratoire Matière Molle et Chimie (MMC) à compter du 1^{er} janvier 2014.

Mme **Szilvia KARPATI-BANYASZ** exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme **Szilvia KARPATI-BANYASZ** est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry sur Seine, le

Ludwik LEIBLER

Directeur de l'UMR 7167
(Signature)

Visa de Alain MANGEOL, délégué régional Paris A

Visa de Jean-François JOANNY, directeur général de l'ESPCI de ParisTech

DEC140851DR01

Décision portant nomination de M. Henri WILLIAM aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR7227 intitulée Centre de recherche et de documentation des Amériques (CREDA)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC133018DGDS portant renouvellement de l'unité UMR7227 intitulée Centre de recherche et de documentation des Amériques (CREDA) et nommant M. Sébastien VELUT en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du 22 juin 2009 ;

Considérant que M. **Henri WILLIAM** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Paris A, du 08 au 10 février 2005 et du 08 au 10 mars 2005,

DECIDE :

Article 1^{er} : M. **Henri WILLIAM**, ATP1, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR7227 intitulée Centre de recherche et de documentation des Amériques (CREDA) à compter du 1^{er} janvier 2014.

M. **Henri WILLIAM** exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. **Henri WILLIAM** est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry sur Seine le

Sébastien VELUT

Directeur de l'UMR7227

Visa de Alain MANGEOL, délégué régional Paris A

Visa de Marie-Christine LEMARDELEY,
présidente de l'université Sorbonne nouvelle Paris 3

DEC140619DR01

Décision portant nomination de M. Alexis DARBON aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UPS2999 intitulée Réseau Asie, préfiguration de l'Institut des mondes asiatiques (IMASIE)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC133018DGDS portant renouvellement de l'unité UPS2999 intitulée Réseau Asie, préfiguration de l'Institut des mondes asiatiques (IMASIE) et nommant M. Sébastien LECHEVALIER en qualité de directeur;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du 4 juin 2008 ;

Considérant que M. **Alexis DARBON** a suivi la formation initiale d'ACMO organisée par la délégation Paris A et la délégation Ile de France Est, les 3, 4, 5, 30, 31 mars et 1^{er} avril 2009,

DECIDE :

Article 1^{er} : M. **Alexis DARBON**, IE2, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UPS2999 intitulée Réseau Asie, préfiguration de l'Institut des mondes asiatiques (IMASIE) à compter du 1^{er} janvier 2014.

M. **Alexis DARBON** exerce sa mission aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n°MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. **Alexis DARBON** est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry sur Seine le

Sébastien

LECHEVALIER

Directeur de l'UPS 2999

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

Visa de Alain MANGEOL, délégué régional Paris A du CNRS

DEC140180INSB

Décision portant nomination de M. VIDAL Pierre-Paul aux fonctions de chargé de mission.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n°DEC100001DAJ portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leurs activités.

DECIDE :

Article 1^{er}

M. VIDAL Pierre-Paul, Directeur de recherche de classe exceptionnelle CNRS est nommé chargé de mission auprès du Président pour l'Institut des Sciences Biologiques, du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2015. Sa mission a pour objet le domaine du biomédical.

Pour l'exercice de cette mission, M. VIDAL Pierre-Paul demeure affecté à l'UMR8257 Cognition and Action Group (COGNAC) située à Paris.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **24 JAN. 2014**


Le Président
Alain FUCHS



DEC133381INSB

Décision portant nomination de M. ENSLEN Hervé aux fonctions de chargé de mission.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu la décision n°DEC100001DAJ portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leurs activités.

DECIDE :

Article 1^{er}

M. ENSLEN Hervé, Directeur de recherche est nommé chargé de mission auprès du Président pour l'Institut des Sciences Biologiques, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014. Sa mission a pour objet le suivi de la section 22, Biologie Cellulaire, Biologie du Développement, Evolution-Développement, Reproduction.

Pour l'exercice de cette mission, M. ENSLEN Hervé demeure affecté à l'Institut Cochin (UMR8104) situé à Paris.

Article 2

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014 M. ENSLEN Hervé percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Paris A (DR1).

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

3 1 DEC. 2013


Le Président
Alain FUCHS



www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie
3 rue Michel-Ange Auteuil
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 53 90

DEC141052DR01

Décision portant nomination de M. Philippe SIMON aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR8229 intitulée Laboratoire de Chimie des Processus Biologiques

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPPF1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC133018DGDS portant renouvellement de l'unité mixte UMR8229 intitulée Laboratoire de Chimie des Processus Biologiques et nommant M. Marc FONTECAVE en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du _____ ;

Considérant que M. **Philippe SIMON** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Paris A, du 5 au 7 mars et du 2 au 4 avril 2012 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : M. **Philippe SIMON**, IR2, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR8229 intitulée Laboratoire de Chimie des Processus Biologiques à compter du 1^{er} janvier 2014.

M. **Philippe SIMON** exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPPF1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. **Philippe SIMON** est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.



Délégation Paris A

www.dr1.cnrs.fr

27, rue Paul Bert
94204 Ivry-sur-Seine Cedex

T. 01 49 60 40 40
F. 01 45 15 01 66

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry sur Seine le

24 MARS 2014



Marc FONTECAVE

Directeur de l'UMR8229

Visa de Alain MANGEOL, délégué régional Paris A



Visa de Serge HAROCHE, administrateur général du Collège de France



DEC141041DR01

Décision portant nomination de Mme Marie-Christine NOEL aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte 8598 intitulée Groupe d'étude des méthodes de l'analyse sociologique de la Sorbonne (GEMASS)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC133018DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n°8598 intitulée Groupe d'étude des méthodes de l'analyse sociologique de la Sorbonne (GEMASS) et nommant M. Olivier GALLAND en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du 28 janvier 2013 ;

Considérant que Mme **Marie-Christine NOEL** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Paris A du 13 au 15 mai, puis du 12 au 14 juin 2013 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme **Marie-Christine NOEL**, AI, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n°8598 intitulée Groupe d'étude des méthodes de l'analyse sociologique de la Sorbonne (GEMASS) à compter du 1^{er} janvier 2014.

Mme **Marie-Christine NOEL** exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme **Marie-Christine NOEL** est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.



Délégation Paris A

www.dr1.cnrs.fr

27, rue Paul Bert
94204 Ivry-sur-Seine Cedex

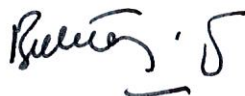
T 01 49 60 40 40
F 01 45 15 01 66

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry sur Seine le **21 MARS 2014**

GEMASS Olivier GALLAND
Groupe d'étude des méthodes
de l'analyse sociologique de la Sorbonne
FMSH - 190, avenue de France
CS n° 71345
F - 75648 - Paris Cedex 13
Directeur de l'UMR 8598
tél. +33 (0)1 49 54 21 55
fax +33 (0)1 42 22 33 66

Visa de Alain MANGEOL, délégué régional Paris A



Visa de Barthélémy JOBERT, président de l'Université Paris-Sorbonne - Paris 4

DEC141024DR01

Décision portant nomination de Mme Nicolette DELANNE aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte 8036 intitulée Centre d'études sociologiques et politiques Raymond Aron (CESPRA)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPPF1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC130281INSHS portant renouvellement de l'unité mixte n°8036 intitulée Centre d'études sociologiques et politiques Raymond Aron (CESPRA) et nommant M. Olivier REMAUD en qualité de directeur par intérim ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du 31 mars 2010;

Considérant que Madame **Nicolette DELANNE** a suivi la formation initiale d'ACMO organisée par la délégation Paris A, du 3 au 5 décembre 1996 puis du 13 au 15 janvier 1997,

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme **Nicolette DELANNE**, IE1C, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n°8036 intitulée Centre d'études sociologiques et politiques Raymond Aron (CESPRA) à compter du 1^{er} mars 2013.

Mme **Nicolette DELANNE** exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPPF1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme **Nicolette DELANNE** est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.



Délégation Paris A

www.dr1.cnrs.fr

27, rue Paul Bert
94204 Ivry-sur-Seine Cedex

T. 01 49 60 40 40
F. 01 45 15 01 66

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry sur Seine le 29 mars 2013

Olivier REMAUD

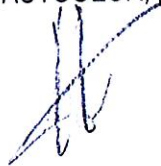


Directeur par intérim de l'UMR 8036

Visa de Alain MANGEOL, délégué régional Paris A



Visa de Pierre-Cyrille HAUTCOEUR, président de l'EHESS



DEC141023DR01

Décision portant nomination de Mme Hélène GEOFFROY aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR8249 intitulée Plasticité du cerveau

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC133018DGDS portant renouvellement de l'unité mixte UMR8249 intitulée Plasticité du cerveau et nommant M. Thomas PREAT en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du ;

Considérant que Mme **Hélène GEOFFROY** a suivi la formation initiale d'ACMO organisée par la délégation Paris B, du 12 au 14 octobre, puis du 23 au 25 novembre 1999 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme **Hélène GEOFFROY**, TCS, est reconduite dans ses fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR8249 intitulée Plasticité du cerveau à compter du 1^{er} janvier 2014.

Mme **Hélène GEOFFROY** exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n°MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme **Hélène GEOFFROY** est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.



Délégation Paris A

www.dr1.cnrs.fr

27, rue Paul Bert
94204 Ivry-sur-Seine Cedex

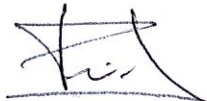
T. 01 49 60 40 40
F. 01 45 15 01 66

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry sur Seine, le

19 MARS 2014

Thomas PREAT



Directeur de l'UMR ~~7637~~ *8249*
(Signature)

Thomas PREAT, Directeur
CNRS UMR 8249
Laboratoire Plasticité du Cerveau
ESPCI ParisTech
10 rue Vauquelin
75005 PARIS
France

Visa de Alain MANGEOL, délégué régional Paris A



Visa de Jean-François JOANNY, directeur général de l'ESPCI de ParisTech

DEC141022DR01

Décision portant nomination de Mme Nicolette DELANNE aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte 8036 intitulée Centre d'études sociologiques et politiques Raymond Aron (CESPRA)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC133018DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n°8036 intitulée Centre d'études sociologiques et politiques Raymond Aron (CESPRA) et nommant M. Olivier REMAUD en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du 31 mars 2010;

Considérant que Madame **Nicolette DELANNE** a suivi la formation initiale d'ACMO organisée par la délégation Paris A, du 3 au 5 décembre 1996 puis du 13 au 15 janvier 1997,

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme **Nicolette DELANNE**, IE1C, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n°8036 intitulée Centre d'études sociologiques et politiques Raymond Aron (CESPRA) à compter du 1^{er} janvier 2014.

Mme **Nicolette DELANNE** exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme **Nicolette DELANNE** est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.



Délégation Paris A

www.dr1.cnrs.fr

27, rue Paul Bert
94204 Ivry-sur-Seine Cedex

T. 01 49 60 40 40
F. 01 45 15 01 66

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry sur Seine le **19 MARS 2014**

Olivier REMAUD



Directeur de l'UMR 8036

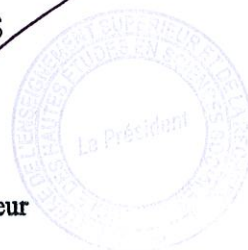


Visa de Alain MANGEOL, délégué régional Paris A

Visa de Pierre-Cyrille HAUTCOEUR, président de l'EHESS



Le Président
Pierre-Cyrille Hautcœur



DEC140971DR01

Décision portant nomination de M. Philippe HYVOZ aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité USR3103 intitulée L'information visuelle et textuelle en histoire de l'art : nouveaux terrains, corpus, outils (In Visu)

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC133018DGDS portant création de l'unité mixte USR3103 intitulée L'information visuelle et textuelle en histoire de l'art : nouveaux terrains, corpus, outils (In Visu)



Délégation Paris A

www.dr1.cnrs.fr

27, rue Paul Bert
94204 Ivry-sur-Seine Cedex

T. 01 49 60 40 40
F. 01 45 15 01 66

ux articles 4, 4-1 et 4-2 du
e la circulaire visée.

n, M. Philippe HYVOZ est

M. **Philippe HYVOZ** exerce sa mission conformément a
décret visé, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 d

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention
placé directement sous l'autorité de la directrice d'unité.

Dépasser les frontières
Advancing the frontiers

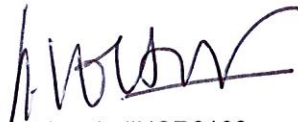
¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry sur Seine le

18 FEV. 2014

Mercedes VOLAIT



Directrice de l'USR3103

Visa de Alain MANGEOL, délégué régional Paris A



Visa de Antoinette LE NORMAND-ROMAIN, directeur général de l'INHA

Institut national d'histoire de l'air

A- L Normand R

Antoinette Le Normand-Romain
Directeur général

DEC140952DR01

Décision portant nomination de Mme Juliette LEMAIRE aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR8061 intitulée Centre Léon Robin de recherche sur la pensée antique

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC133018DGDS portant renouvellement de l'unité mixte UMR8061 intitulée Centre Léon Robin de recherche sur la pensée antique et nommant M. Jean-Baptiste GOURINAT en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du 27 mai 2013 ;

Considérant que Mme **Juliette LEMAIRE** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Ile-de-France Est du 12 au 14 novembre, puis du 11 au 13 décembre 2013,

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme **Juliette LEMAIRE**, AI, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR8061 intitulée Centre Léon Robin de recherche sur la pensée antique à compter du 1^{er} janvier 2014.

Mme **Juliette LEMAIRE** exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.



Délégation Paris A

www.dr1.cnrs.fr

27, rue Paul Bert
94204 Ivry-sur-Seine Cedex

T. 01 49 60 40 40
F. 01 45 15 01 66

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme **Juliette LEMAIRE** est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry sur Seine le

Jean-Baptiste GOURINAT



Jean-Baptiste GOURINAT
Directeur UMR 8061

Directeur de l'UMR 8061

Visa de Alain MANGEOL, délégué régional Paris A



Visa de Barthélémy JOBERT, président de l'Université Paris-Sorbonne Paris 4



DEC140950DR01

Décision portant nomination de Mme Juliette LEMAIRE aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR8061 intitulée Centre Léon Robin de recherche sur la pensée antique

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n°DEC121957INSHS portant renouvellement de l'unité mixte UMR8061 intitulée Centre Léon Robin de recherche sur la pensée antique et nommant M. Jean-Baptiste GOURINAT en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du 27 mai 2013 ;

Considérant que Mme **Juliette LEMAIRE** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Ile-de-France Est du 12 au 14 novembre, puis du 11 au 13 décembre 2013,

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme **Juliette LEMAIRE**, AI, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR8061 intitulée Centre Léon Robin de recherche sur la pensée antique à compter du 14 décembre 2013.

Mme **Juliette LEMAIRE** exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.



Délégation Paris A

www.dr1.cnrs.fr

27, rue Paul Bert
94204 Ivry-sur-Seine Cedex

T. 01 49 60 40 40
F. 01 45 15 01 66

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme **Juliette LEMAIRE** est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry sur Seine le

Jean-Baptiste GOURINAT



Jean-Baptiste GOURINAT
Directeur UMR 8061

Directeur de l'UMR 8061

Visa de Alain MANGEOL, délégué régional Paris A



Visa de Barthélémy JOBERT, président de l'Université Paris-Sorbonne Paris 4



DEC140858DR01

Décision portant nomination de M. Jean-Luc GENNISSON aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte 7587 intitulée Institut Langevin "ondes et images" (LOA)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC133018DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n°7587 intitulée Institut Langevin "ondes et images" (LOA) et nommant M. Arnaud TOURIN en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du 7 janvier 2010 ;

Considérant que **M. Jean-Luc GENNISSON** a suivi la formation initiale d'ACMO organisée par le service de prévention et de sécurité de l'INSERM du 16 au 18 novembre 2009, 30 novembre au 2 décembre 2009, ainsi que du 14 au 17 décembre 2009, pendant une durée de 49 heures ;

DECIDE :

Article 1^{er} : **M. Jean-Luc GENNISSON**, CR1, est reconduit dans ses fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n°7587 intitulée Institut Langevin "ondes et images" (LOA), à compter du 1^{er} janvier 2014.

M. Jean-Luc GENNISSON exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, **M. Jean-Luc GENNISSON** est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry sur Seine, le

Arnaud TOURIN

Directeur de l'UMR 7587
(Signature)

Visa de Alain MANGEOL, délégué régional Paris A

Visa de Jean-François JOANNY, directeur général de l'ESPCI de ParisTech

DEC140856DR01

Décision portant nomination de M. Christian DORME aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte 7587 intitulée Institut Langevin "ondes et images" (LOA)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC133018DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n°7587 intitulée Institut Langevin "ondes et images" (LOA) et nommant M. Arnaud TOURIN en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du 3 juillet 2004 ;

Considérant que **Monsieur Christian DORME** a suivi la formation initiale d'ACMO organisée par la délégation Paris A, du 2 au 6 juin, puis du 22 au 24 juin 2004 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : **M. Christian DORME**, IR2, est reconduit dans ses fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n°7587 intitulée Institut Langevin "ondes et images" (LOA), à compter du 1^{er} janvier 2014.

M. Christian DORME exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, **M. Christian DORME** est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry sur Seine, le

Arnaud TOURIN

Directeur de l'UMR 7587
(Signature)

Visa de Alain MANGEOL, délégué régional Paris A

Visa de Jean-François JOANNY, directeur général de l'ESPCI de ParisTech

DEC140855DR01

Décision portant nomination de M. Jean-Marie CHASSOT aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte 7587 intitulée Institut Langevin "ondes et images" (LOA)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC133018DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n°7587 intitulée Institut Langevin "ondes et images" (LOA) et nommant M. Arnaud TOURIN en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du 8 juillet 2010 ;

Considérant que Monsieur **Jean-Marie CHASSOT** a suivi la formation initiale d'ACMO organisée par la délégation Paris A, du 26 au 28 mai, puis du 28 au 30 juin 2010 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : **M. Jean-Marie CHASSOT**, IR2, est reconduit dans ses fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n°7587 intitulée Institut Langevin "ondes et images" (LOA), à compter du 1^{er} janvier 2014.

M. Jean-Marie CHASSOT exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, **M. Jean-Marie CHASSOT** est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry sur Seine, le

Arnaud TOURIN

Directeur de l'UMR 7587
(Signature)

Visa de Alain MANGEOL, délégué régional Paris A

Visa de Jean-François JOANNY, directeur général de l'ESPCI de ParisTech

DEC133257DR02



Décision portant cessation de fonctions de Mme Françoise Pinsard, agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) au sein de l'unité UMR7159 intitulée Laboratoire d'Océanographie et du Climat : Expérimentations et Approches Numériques

LA DIRECTRICE

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° 080002DR02 du 08/04/2008 portant nomination de Mme Françoise Pinsard aux fonctions d'ACMO,

DECIDE :

Article 1^{er} : Il est mis fin aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) exercées par Mme Françoise Pinsard, dans l'unité du CNRS n°7159, à compter du 01/01/2014.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 03/12/2013

La directrice de l'unité
Anne-Marie Lézine



Visa de la déléguée régionale du CNRS
Christine d'Argouges

DEC132702INSB

Décision portant nomination de M. Jérôme Sackur aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche UMR 8554 intitulée « Laboratoire de sciences cognitives et psycholinguistique »

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n° DEC100009INSB en date du 7 juillet 2010 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°8554 intitulée Laboratoire de sciences cognitives et psycholinguistique et nommant Mme Anne Christophe directrice de cette unité ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord des partenaires ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Jérôme Sackur, Maître de Conférences à l'Ecole Normale Supérieure, est nommé directeur adjoint de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1^{er} septembre 2013, en remplacement de Mme Sharon Peperkamp, appelée à d'autres fonctions.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le président et par délégation,
Le directeur général délégué à la science
Joël Bertrand

DEC132162INSB

Décision portant nomination de Mme Sylvie Schneider-Maunoury aux fonctions de directrice de l'unité mixte de recherche UMR7622 intitulée « Biologie du développement ».

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n° DEC123228DGDS en date du 21 décembre 2012 portant prorogation de l'unité mixte de recherche n°7622 intitulée « Biologie du développement » ;

Vu la décision n° DEC131439INSB en date du 6 mai 2013 portant cessation de fonctions et nomination de Mme Sylvie Schneider-Maunoury directrice par intérim de l'unité mixte de recherche n°7622 intitulée « Biologie du développement » ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord de l'université Pierre et Marie Curie ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Mme Sylvie Schneider-Maunoury, Directrice de recherche à l'Inserm, est nommée directrice de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1^{er} juillet 2013.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 29/08/2013

Pour le président et par délégation,
Le directeur général délégué à la science
Joël Bertrand

DEC133450INSB

Décision portant nomination de M. LIBRI Domenico aux fonctions de chargé de mission.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu la décision n°DEC100001DAJ portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leurs activités.

DECIDE :

Article 1^{er}

M. LIBRI Domenico, Directeur de recherche CNRS est nommé chargé de mission auprès du Président pour l'Institut des Sciences Biologiques, du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2015. Sa mission a pour objet le suivi de la section 21, Génétique, Génomique.

Pour l'exercice de cette mission, M. LIBRI Domenico demeure affecté à l'Institut Jacques Monod (IJM - UMR7592) situé à Paris.

Article 2

Du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2015 M. LIBRI Domenico percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.


Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Paris B (DR2).

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **24 JAN. 2014**


Le Président
Alain FUCHS



www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie
3 rue Michel-Ange Auteuil
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 53 90

DEC140566DR02



Délégation Paris B

www.cnrs.fr

16, rue Pierre et Marie Curie
75005 Paris

T 01 42 34 94 00
F 01 43 26 87 23

Décision portant nomination de Mme Nathalie Queyroux aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMS3610 intitulée Centre d'archives en philosophie, histoire et édition des sciences

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° 133025DGDS du 20/12/2013 portant création de l'unité mixte n°3610 intitulée Centre d'archives en philosophie, histoire et édition des sciences et nommant Mme Mireille Delbraccio en qualité de directrice ;

Vu l'avis de la réunion en date du 17/01/2014 ;

Considérant que Mme Nathalie Queyroux a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Paris B du CNRS et par l'Ecole normale supérieure du 30/03/2011 au 01/04/2011 et du 16/05/2011 au 18/05/2011 (6 jours) ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Nathalie Queyroux, ingénieur de recherche, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n°3610 intitulée Centre d'archives en philosophie, histoire et édition des sciences à compter du 01/01/2014.

Mme Nathalie Queyroux exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Nathalie Queyroux est placée directement sous l'autorité de la directrice d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 07/02/2014

La directrice de l'unité
Mireille Delbraccio



Visa de la déléguée régionale du CNRS
Christine d'Argouges



Visa du directeur de l'Ecole normale supérieure
Marc Mézard



DEC140449DR02

Décision portant nomination de M. Cédric Boissière aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR7574 intitulée Chimie de la Matière Condensée de Paris

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

Vu l'arrêté du 26 octobre 2005 modifié relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de la certification du formateur ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision n° 133018DGDS du 20/12/2013 nommant Mme Florence Babonneau, directrice de l'unité UMR7574 ;

Vu l'attestation de formation dans le secteur industrie et recherche option détention ou gestion de sources radioactives scellées, d'appareils électriques émettant des rayons X et d'accélérateurs de particules délivrée à M. Cédric Boissière le 06/11/2012 par SGS Qualitest Industrie ;

Vu l'avis favorable du CHSCT de la délégation Paris B du CNRS du 29/11/2013,

DECIDE :

Article 1er : Nomination

M. Cédric Boissière, chercheur, est nommé personne compétente en radioprotection pour une durée de 5 ans jusqu'au 06/11/2017, date d'expiration de sa formation.

Article 2 : Missions¹

M. Cédric Boissière exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

Article 3 : Communication obligatoire

L'identité et les coordonnées de M. Cédric Boissière sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

¹ [Dans le cas où l'unité dispose d'un service de radioprotection, indiquer les relations de la PCR avec ce service. Le détail des missions, du temps et des moyens mis à la disposition de la PCR sont à préciser dans une annexe. Si plusieurs PCR sont désignées, l'étendue de leurs missions respectives est à préciser]

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 10/02/2014


La directrice d'unité
Florence Babonneau



Visa de la déléguée régionale du CNRS
Christine d'Argouges



Visa du Président de l'université Pierre et Marie Curie
Jean Chambaz



Pour le Président
Et par délégation
L'Adjoint au Dir. Général des Services
Patrick PRIEUR



DEC140532DR02

Décision portant nomination de M. Laurent Gaichet aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR7592 intitulée Institut Jacques Monod

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° 133018DGDS du 20/12/2013 portant renouvellement de l'unité mixte n°7592 intitulée Institut Jacques Monod et nommant M. Giuseppe Baldacci en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 16/10/2013 ;

Considérant que M. Laurent Gaichet a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Paris B du CNRS, les 23, 24, et 25 avril 1997 et les 27, 28 et 29 mai 1997 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Laurent Gaichet, ingénieur d'études, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n°7592 intitulée Institut Jacques Monod à compter du 01/01/2014.

M. Laurent Gaichet exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Laurent Gaichet est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 06/02/2014

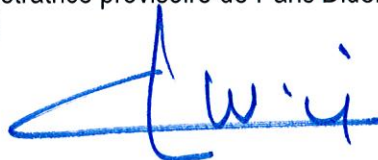


Le directeur de l'unité
Giuseppe Baldacci

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Christine d'Argouges



Visa de l'administratrice provisoire de Paris Diderot
Christine Clérici



DEC140534DR02

Décision portant nomination de Mme Nathalie Bonnet aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR7592 intitulée Institut Jacques Monod

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° 133018DGDS du 20/12/2013 portant renouvellement de l'unité mixte n°7592 intitulée Institut Jacques Monod



Monod à compter du 01/01/2014.

Mme Nathalie Bonnet exerce sa mission conformément au décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Nathalie Bonnet est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 06/02/2014



Le directeur de l'unité
Giuseppe Baldacci

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Christine d'Argouges



Visa de l'administratrice provisoire de Paris Diderot
Christine Clérici



DEC140742INSHS

Décision portant cessation de fonctions de M. Christophe Charle, directeur, et nomination de M. Bruno Belhoste, directeur par intérim et de Mme Isabelle Pantin, Directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche n° 8066 intitulée Institut d'histoire moderne et contemporaine (IHMC)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 janvier 2014 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n° 133018DGDS en date du 20 décembre 2013 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 8066 intitulée Institut d'histoire moderne et contemporaine (IHMC) et nommant M. Christophe Charle, directeur de cette unité ;

Vu l'accord des partenaires ;

DECIDE :

Article 1

I. Il est mis fin aux fonctions de M. Christophe Charle, directeur de l'unité mixte de recherche susvisée, appelé à d'autres fonctions, à compter du 1^{er} janvier 2014.

II. A compter de cette même date, M. Bruno Belhoste, Professeur à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, est nommé directeur par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée, jusqu'au 31 juillet 2014.

III. A compter de cette même date, Mme Isabelle Pantin, Professeur à l'Ecole normale Supérieure de Paris, est nommée directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée, jusqu'au 31 juillet 2014.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 11 mars 2014

Pour le président et par délégation,
Le directeur général délégué à la science
Joël Bertrand



DEC140533DR02

Décision portant nomination de M. Nor-Eddine Baouz aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR7592 intitulée Institut Jacques Monod

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPPF1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° 133018DGDS du 20/12/2013 portant renouvellement de l'unité mixte n°7592 intitulée Institut Jacques Monod et nommant M. Giuseppe Baldacci en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 16/10/2013 ;

Considérant que M. Nor-Eddine Baouz a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Ile-de-France Sud du 05/10/2010 au 07/10/2010 et du 15/11/2010 au 17/11/2010 ;

DECIDE :


Article 1^{er} : M. Nor-Eddine Baouz, technicien, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n°7592 intitulée Institut Jacques Monod à compter du 01/01/2014.

M. Nor-Eddine Baouz exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPPF1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Nor-Eddine Baouz est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 06/02/2014



Le directeur de l'unité
Giuseppe Baldacci

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Christine d'Argouges



Visa de l'administratrice provisoire de Paris Diderot
Christine Clérici



DEC133446INSB

Décision portant nomination de M. MIROUX Bruno aux fonctions de chargé de mission.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n°DEC100001DAJ portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leurs activités.

DECIDE :

Article 1^{er}

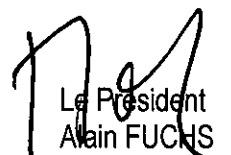
M. MIROUX Bruno, Directeur de recherche est nommé chargé de mission auprès du Président pour l'Institut des Sciences Biologiques, du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2015. Sa mission a pour objet le suivi de la section 20, Biologie moléculaire et structurale, Biochimie.

Pour l'exercice de cette mission, M. MIROUX Bruno demeure affecté au Laboratoire de biologie physico-chimique des protéines membranaires (LBPCPM – UMR7099) situé à Paris.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **31 DEC. 2013**


Le Président
Alain FUCHS



DEC133428INSB

Décision portant nomination de Mme LERESCHE Nathalie aux fonctions de chargée de mission.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu la décision n°DEC100001DAJ portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leurs activités.

DECIDE :

Article 1^{er}

Mme LERESCHE Nathalie, Directrice de recherche CNRS est nommée chargée de mission auprès du Président pour l'Institut des Sciences Biologiques, du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2015. Sa mission a pour objet le suivi des Neurosciences.

Pour l'exercice de cette mission, Mme LERESCHE Nathalie est affectée à l'Institut de Neurosciences Paris-Seine (INPS).

Article 2

Du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2015 Mme LERESCHE Nathalie percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Paris B (DR2).

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **31 DEC. 2013**


Le Président
Alain FUCHS



www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie
3 rue Michel-Ange Auteuil
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 53 90

DEC140531DR02

Décision portant nomination de M. Gérard Lefèvre aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR7592 intitulée Institut Jacques Monod

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° 133018DGDS du 20/12/2013 portant renouvellement de l'unité mixte n°7592 intitulée Institut Jacques Monod et nommant M. Giuseppe Baldacci en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 16/10/2013 ;

Considérant que M. Gérard Lefèvre a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Paris B du CNRS, les 26, 27 et 28 mars et les 29, 30 et 31 mai 1996 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Gérard Lefèvre, ingénieur de recherche, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n°7592 intitulée Institut Jacques Monod à compter du 01/01/2014.

M. Gérard Lefèvre exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Gérard Lefèvre est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 06/02/2014


Le directeur de l'unité
Giuseppe Baldacci

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Christine d'Argouges



Visa de l'administratrice provisoire de Paris Diderot
Christine Clérici



DEC140456DR02



Délégation Paris B

www.cnrs.fr

16, rue Pierre et Marie Curie
75005 Paris

T 01 42 34 94 00
F 01 43 26 87 23

Décision portant nomination de M. Takis Kontos aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR8551 intitulée Laboratoire Pierre Aigrain

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPF1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° 133018DGDS du 20/12/2013 portant renouvellement de l'unité mixte n°8551 intitulée Laboratoire Pierre Aigrain et nommant M. Jean-Marc Berroir en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 20/01/2014 ;

Considérant que M. Takis Kontos a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Paris A du CNRS du 05/03/2012 au 07/03/2012 et du 02/04/2012 au 04/04/2012,

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Takis Kontos, directeur de recherche, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n°8551 intitulée Laboratoire Pierre Aigrain à compter du 01/01/2014.

M. Takis Kontos exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPF1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Takis Kontos est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 31/01/2014

Le directeur de l'unité
Jean-Marc Berroir



Jean-Marc BERROIR
*Directeur du Laboratoire
Pierre Aigrain
Ecole Normale Supérieure*

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Christine d'Argouges



Visa du directeur de l'Ecole normale supérieure
Marc Mézard



DEC133387INSB

Décision portant nomination de Mme LETURQUE Armelle aux fonctions de chargée de mission.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu la décision n°DEC100001DAJ portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leurs activités.

DECIDE :

Article 1^{er}

Mme LETURQUE Armelle, Directrice de recherche CNRS est nommée chargée de mission auprès du Président pour l'Institut des Sciences Biologiques, du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2015. Sa mission a pour objet le suivi de la section 24, Physiologie, Vieillesse, Tumorigenèse.

Pour l'exercice de cette mission, Mme LETURQUE Armelle demeure affectée à l'unité Micro-environnement immunitaire et tumeurs (U872) - Centre Biomédical Cordeliers - située à Paris.

Article 2

Du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2015 Mme LETURQUE Armelle percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.


Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Ile-de-France Est (DR3).

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 31 DEC. 2013


Le Président
Alain FUCHS



www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie
3 rue Michel-Ange Auteuil
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 53 90

DEC140854INSIS

Décision portant cessation de fonctions et nomination de Monsieur Frédéric RAGUENEAU, aux fonctions de directeur par intérim et de Messieurs Olivier ALLIX et Han ZHAO aux fonctions de directeurs adjoints par intérim de l'unité mixte de recherche n°8535 intitulée « Laboratoire de mécanique et technologie »

LE PRÉSIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n° DEC133034DGDS en date du 20 décembre 2013 portant prorogation de l'unité mixte de recherche n°8535 intitulée « Laboratoire de mécanique et technologie » et nommant Monsieur Ahmed BENALLAL, directeur de cette unité ;

Vu l'accord de l'Ecole Normale Supérieure de Cachan,

Vu l'avis du conseil de laboratoire,

DÉCIDE :

Article 1^{er}

Il est mis fin aux fonctions de Monsieur Ahmed BENALLAL, directeur de l'unité mixte de recherche susvisée, appelé à d'autres fonctions à compter du 1^{er} janvier 2014.

Article 2

Monsieur Frédéric RAGUENEAU, Professeur des Universités – ENS Cachan, est nommé directeur par intérim et Messieurs Olivier ALLIX, Professeur – ENS Cachan et Han ZHAO – Professeur d'Université - Université Pierre et Marie Curie sont nommés directeurs adjoints par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée, pour la période du 1^{er} janvier 2014 au 31 juillet 2014.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le



Pour le président et par délégation,
Le directeur général délégué à la science
Joël Bertrand



www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 53 90

DEC133388INSB

Décision portant nomination de Mme RENE Brigitte aux fonctions de chargée de mission.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu la décision n°DEC100001DAJ portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leurs activités.

DECIDE :

Article 1^{er}

Mme RENE Brigitte, Chargée de recherche CNRS est nommée chargée de mission auprès du Président pour l'Institut des Sciences Biologiques, du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2015. Sa mission a pour objet le suivi de la section 28, Pharmacologie, Bio-ingénierie.

Pour l'exercice de cette mission, Mme RENE Brigitte demeure affectée au Laboratoire de Biologie et Pharmacologie Appliquée (LBPA - UMR8113) à l'Ecole Normale Supérieure Cachan.

Article 2

Du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2015 Mme RENE Brigitte percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Ile-de-France Est (DR3).

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **31 DEC. 2013**


Le Président
Alain FUCHS



www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie
3 rue Michel-Ange Auteuil
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 53 90

DEC140904INSIS

Décision modifiant la décision n° DEC133034DGDS du 20 décembre 2013 portant prorogation de la FR3311 intitulée Institut Farman

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du CNRS ;

Vu la décision n° DEC133034DGDS du 20 décembre 2013 portant prorogation de la FR3311 intitulée Institut Farman ;

Vu l'accord de l'organisme partenaire ;

Vu l'avis du Conseil de Fédération ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A l'article 2 de la décision susvisée, les dispositions relatives à la FR3311 intitulée *Institut Farman* sont modifiées, à compter du 1^{er} janvier 2014, comme suit :

Remplacer : « Directeur : M. Christian REY, professeur »

Par : « Directeur par intérim : M. Florian de VUYST ; professeur »

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 25/3/2014


Le président
Alain Fuchs



www.cnrs.fr

Campus Gérard Méglie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00
F 01 44 96 53 90

DEC140910INSIS

Décision portant cessation de fonctions et nomination de M. Eric DEPREZ, directeur par intérim de la FR3242 intitulée Institut d'Alembert

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n° DEC133034DGDS du 20 décembre 2013 portant prorogation de la FR3242 intitulée Institut d'Alembert ;

Vu l'accord de l'organisme partenaire ;

Vu l'avis du Conseil de Fédération ;

DECIDE :

Article 1^{er}

I. Il est mis fin aux fonctions de M. Joseph ZYSS, directeur de la fédération de recherche susvisée, démissionnaire, à compter du 1^{er} mars 2014.

II. A compter de cette même date et pour une durée de 6 mois, M. Eric DEPREZ, directeur de recherche au CNRS, est nommé directeur par intérim de la fédération de recherche susvisée.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 24/3/2014 

~~Pour le président et par délégation,~~
Le directeur général délégué à la science
Joël Bertrand



www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 53 90

DEC133454INSB

Décision portant nomination de Mme BRACHET-DUCOS Corinne aux fonctions de chargée de mission.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu la décision n°DEC100001DAJ portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leurs activités.

DECIDE :

Article 1^{er}

Mme BRACHET-DUCOS Corinne, Ingénieur d'études est nommée chargée de mission auprès du Président pour l'Institut des Sciences Biologiques, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014. Sa mission a pour objet d'animer et de faire émaner des projets scientifiques pour l'ITMO « Bases moléculaires et structurales du vivant ».

Pour l'exercice de cette mission, Mme BRACHET-DUCOS Corinne demeure affectée au Laboratoire de Biologie et Pharmacologie Appliquée (LBPA - UMR8113) à l'Ecole Normale Supérieure Cachan.

Article 2

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014 Mme BRACHET-DUCOS Corinne percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Ile de France Est (DR3).

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **24 JAN. 2014**


Le Président
Alain FUCHS



www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie
3 rue Michel-Ange Auteuil
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 53 90

DEC132034DR04

Décision portant nomination de M. Thierry CHAMAILLE aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité n° UMR8214 intitulée Institut des sciences moléculaires d'Orsay

LE DIRECTEUR

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPF1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'Instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'Instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC123201INP nommant Monsieur Bernard BOURGUIGNON, directeur de l'unité de recherche n° UMR8214, à compter du 01/01/2013 ;

Considérant que M. Thierry CHAMAILLE a suivi la formation initiale d'assistant de prévention ;

DECIDE :

Article 1 : M. Thierry CHAMAILLE, IR2, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité n° UMR8214, à compter du 25/07/2013.

M. Thierry CHAMAILLE exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3. de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Thierry CHAMAILLE est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 23 décembre 2013

Le directeur de l'unité
Bernard BOURGUIGNON

Pour le CNRS,
La déléguée régionale
Véronique DEBISSCHOP

Pour l'Université Paris-Sud,
Le président
Jacques BITTOUN

UNIVERSITÉ
PARIS
SUD
PRESIDENT
91405 GISSAY cedex



Délégation
Île-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

Avenue de la Terrasse
91198 Gif-sur-Yvette cedex

T. 01 69 82 30 30
F. 01 69 82 33 33

Décision portant nomination d'un régisseur

Dec130682 DR04

La Déléguée Régionale,

Vu l'article 60 de la loi n° 63-156 du 23 février 1963 portant loi de finances pour 1963 ;

Vu les articles 22, 78, 137, 138, 149 et 190, du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, qui constitue le règlement général sur la comptabilité publique (article 237), et l'article 238 abrogeant les dispositions du décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962, portant règlement général sur la comptabilité publique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 92-681 du 20 juillet 1992 modifié relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics ;

Vu le décret n° 2002-252 du 22 février 2002 modifié, relatif au régime budgétaire, financier et comptable des établissements publics à caractère scientifique et technologique ;

Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu l'arrêté du 28 mai 1993, relatif au taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics, ainsi que le montant du cautionnement imposé à ces agents, modifié par l'arrêté du 3 septembre 2001 ;

Vu l'arrêté du 17 mars 1994 modifié, relatif aux régies d'avances et aux régies de recettes instituées en France métropolitaine auprès des centres de recherche et services du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 27 décembre 2001 relatif au seuil de dispense de cautionnement des régisseurs d'avances et des régisseurs de recettes ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n°100013DAJ du 21 janvier 2010 – Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux Délégués Régionaux ;

Vu la décision n°121623DAJ du 1^{er} juin 2012 nommant Madame Véronique DEBISSCHOP, Déléguée Régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud ;

Vu la décision n° Dec130681DR04 du 24 février 2013 portant création d'une régie de recette au Laboratoire de l'Accélérateur Linéaire ;



Délégation
Ile-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

Service Financier et Comptable
Avenue de la Terrasse
91198 GIF-SUR-YVETTE CEDEX

T : 01 69 82 32 93
F : 01 69 82 33 54

Décide

Art. 1^{er} –

Mme Valérie BROUILLARD est nommée régisseur de recette du Laboratoire de l'Accélérateur Linéaire pour l'encaissement des droits d'inscription aux colloques «New results on Charmonium production and decays 2013 ».

Art. 2. –

Le cautionnement de Mme Valérie BROUILLARD n'est pas exigé.

Art. 3. –

La Déléguée Régionale et l'Agent Comptable Secondaire de la délégation Ile-de-France Sud du CNRS sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Art. 4. –

Ampliation de la présente décision sera adressée à la Direction des Comptes et de l'Information Financière du CNRS.

Fait à Gif-Sur-Yvette, le 24 février 2013

Véronique DEBISSCHOP
Déléguée Régionale

Vu, Christiane DENIS
Agent Comptable Secondaire

DEC132037DR04

Décision portant nomination de M. Yan PICARD aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité n° UMR8214 intitulée Institut des sciences moléculaires d'Orsay

LE DIRECTEUR

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC123201INP nommant Monsieur Bernard BOURGUIGNON, directeur de l'unité de recherche n° UMR8214, à compter du 01/01/2013 ;

Considérant que M. Yan PICARD a suivi la formation initiale d'assistant de prévention ;

DECIDE :

Article 1 : M. Yan PICARD, Maître de conférences, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité n° UMR8214, à compter du 25/07/2013.

M. Yan PICARD exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3. de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Yan PICARD est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.


Fait à Gif-sur-Yvette, le 23 décembre 2013

Le directeur de l'unité
Bernard BOURGUIGNON



Pour le CNRS,
La déléguée régionale
Véronique DEBISSCHOP

Pour l'Université Paris-Sud,
Le président
Jacques BITTOUN



PRÉSIDENT
F. 01 69 82 33 33
91400 GIF SUR YVETTE



Délégation
Île-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

Avenue de la Terrasse
91198 Gif-sur-Yvette cedex

T. 01 69 82 30 30
F. 01 69 82 33 33

DEC132036DR04

Décision portant nomination de M. Christophe LEFUMEUX aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité n° UMR8214 intitulée Institut des sciences moléculaires d'Orsay

LE DIRECTEUR

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPF1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'Instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'Instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC123201INP nommant Monsieur Bernard BOURGUIGNON, directeur de l'unité de recherche n° UMR8214, à compter du 01/01/2013 ;

Considérant que M. Christophe LEFUMEUX a suivi la formation initiale d'assistant de prévention ;

DECIDE :

Article 1 : M. Christophe LEFUMEUX, IR2, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité n° UMR8214, à compter du 25/07/2013.

M. Christophe LEFUMEUX exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3. de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Christophe LEFUMEUX est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 23 décembre 2013

Le directeur de l'unité
Bernard BOURGUIGNON

W

Pour le CNRS,
La déléguée régionale
Véronique DEBISSCHOP

Pour l'Université Paris Sud
Le président
Jacques BITTOUN

J. Bittoun
PRÉSIDENCE
Bâtiment 300
91405 ORSAY cedex

Délégation
Île-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

Avenue de la Terrasse
91198 Gif-sur-Yvette cedex

T. 01 69 82 30 30
F. 01 69 82 33 33

DEC132047DR04

Décision portant nomination de M. Christophe CONESSA aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité n° UMR8506 intitulée Laboratoire des signaux et systèmes

LE DIRECTEUR

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPPF1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu le contrat quadriennal 2010-2013 entre le CNRS et SUPELEC signé le 29 mars 2011 approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2010, de l'UMR8506 intitulée « Laboratoire des signaux et systèmes », dont le directeur est Monsieur Silviu-Lulian NICULESCU ;

Considérant que M. Christophe CONESSA a suivi la formation initiale d'assistant de prévention ;

DECIDE :

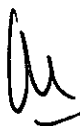
Article 1 : M. Christophe CONESSA, IE2, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité n° UMR8506, à compter du 23/07/2013.

M. Christophe CONESSA exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3. de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Christophe CONESSA est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

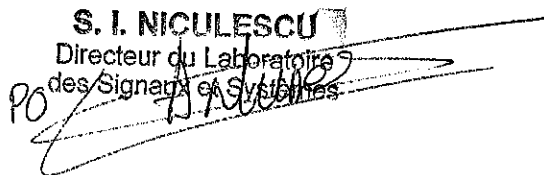
Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 23 décembre 2013
Le directeur de l'unité
Silviu-Lulian NICULESCU



Pour le CNRS,
La déléguée régionale
Véronique DEBISSCHOP

S. I. NICULESCU
Directeur du Laboratoire
des Signaux et Systèmes



Pour SUPELEC,

OK




Délégation
Île-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

Avenue de la Terrasse
91198 Gif-sur-Yvette cedex

T. 01 69 82 30 30
F. 01 69 82 33 33

DEC132098DR04

Décision portant nomination de Mme Sakina BENREZZAK aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité n° UPR3321 intitulée Laboratoire Aimé Cotton

LE DIRECTEUR

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC133034DGDS nommant Monsieur Jean-François ROCH directeur de l'unité de recherche n° UPR3321, à compter du 01/01/2014 ;

Considérant que Mme Sakina BENREZZAK a suivi la formation initiale d'assistant de prévention ;

DECIDE :

Article 1 : Mme Sakina BENREZZAK, IR2, est nommée aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité n° UPR3321, à compter du 20/12/2013.

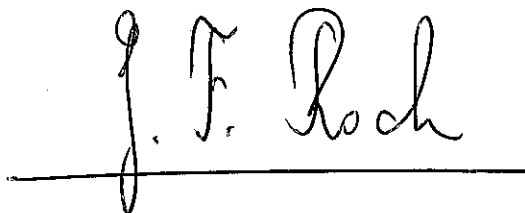
Mme Sakina BENREZZAK exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3. de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, Mme Sakina BENREZZAK est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 21 février 2014
Le directeur de l'unité
Jean-François ROCH

Pour le CNRS,
La déléguée régionale
Véronique DEBISSCHOP



Délégation
Île-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

Avenue de la Terrasse
91198 Gif-sur-Yvette cedex

T. 01 69 82 30 30
F. 01 69 82 33 33

DEC132099DR04

Décision portant nomination de M. Christophe SIOUR aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité n° UPR3321 intitulée Laboratoire Aimé Cotton

LE DIRECTEUR

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC133034DGDS nommant Monsieur Jean-François ROCH directeur de l'unité de recherche n° UPR3321, à compter du 01/01/2014 ;

Considérant que M. Christophe SIOUR a suivi la formation initiale d'assistant de prévention ;

DECIDE :

Article 1 : M. Christophe SIOUR, AI, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité n° UPR3321, à compter du 20/12/2013.

M. Christophe SIOUR exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3. de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Christophe SIOUR est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

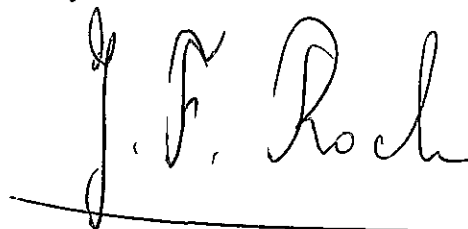
Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 21/02/2014

Le directeur de l'unité

Jean-François ROCH

Pour le CNRS,
La déléguée régionale
Véronique DEBISSCHOP



Décision portant nomination d'un régisseur

Dec140765 DR04

La Déléguée Régionale,

Vu l'article 60 de la loi n° 63-156 du 23 février 1963 portant loi de finances pour 1963 ;

Vu les articles 22, 78, 137, 138, 149 et 190, du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, qui constitue le règlement général sur la comptabilité publique (article 237), et l'article 238 abrogeant les dispositions du décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962, portant règlement général sur la comptabilité publique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 92-681 du 20 juillet 1992 modifié relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics ;

Vu le décret n° 2002-252 du 22 février 2002 modifié, relatif au régime budgétaire, financier et comptable des établissements publics à caractère scientifique et technologique ;

Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu l'arrêté du 28 mai 1993, relatif au taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics, ainsi que le montant du cautionnement imposé à ces agents, modifié par l'arrêté du 3 septembre 2001 ;

Vu l'arrêté du 17 mars 1994 modifié, relatif aux régies d'avances et aux régies de recettes instituées en France métropolitaine auprès des centres de recherche et services du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 27 décembre 2001 relatif au seuil de dispense de cautionnement des régisseurs d'avances et des régisseurs de recettes ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n°100013DAJ du 21 janvier 2010 – Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux Délégués Régionaux ;

Vu la décision n°121623DAJ du 1^{er} juin 2012 nommant Madame Véronique DEBISSCHOP, Déléguée Régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud ;

Vu la décision n° Dec10A054DR04 du 22 février 2010 portant création d'une régie de recette au Laboratoire de l'Accélérateur Linéaire ;



Délégation
Ile-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

Service Financier et Comptable
Avenue de la Terrasse
91198 GIF-SUR-YVETTE CEDEX

T : 01 69 82 32 93
F : 01 69 82 33 54

Décide

Art. 1^{er} –

Mme Sylvie SOULLARD, agent titulaire, est nommée régisseur de recette de l'UMR Laboratoire de l'Accélérateur Linéaire à compter du 1^{er} février 2014.

Art. 2. –

Le cautionnement de Mme Sylvie SOULLARD n'est pas exigé, le montant moyen mensuel des recettes encaissées n'excédant pas 1 220€.

Elle percevra une indemnité de responsabilité d'un montant annuel de 110€ à compter du 1^{er} février 2014.

Art. 3. –

La Déléguée Régionale et l'Agent Comptable Secondaire de la délégation Ile-de-France Sud du CNRS sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Art. 4. –

La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Gif-Sur-Yvette, le 25 février 2014

Véronique DEBISSCHOP
Déléguée Régionale

Vu, Christiane DENIS
Agent Comptable Secondaire

L'Agent Comptable Principal

DEC133466INSB

Décision portant nomination de Mme RECHENMANN Catherine aux fonctions de chargée de mission.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu la décision n°DEC100001DAJ portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leurs activités.

DECIDE :

Article 1^{er}

Mme RECHENMANN Catherine, Directrice de recherche CNRS est nommée chargée de mission auprès du Président pour l'Institut des Sciences Biologiques, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014. Sa mission a pour objet le suivi de la section 23, Biologie intégrative végétale.

Pour l'exercice de cette mission, Mme RECHENMANN Catherine demeure affectée à l'Institut des Sciences du Végétal (ISV - UPR2355) situé à Gif-sur-Yvette.

Article 2

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014 Mme RECHENMANN Catherine percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Ile-de-France Sud (DR4).

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **31 DEC. 2013**


Le Président
Alain FUCHS



www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie
3 rue Michel-Ange Auteuil
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 53 90

DEC140108INSU

Décision portant cessation de fonctions et nomination de M. Donald HASSLER, directeur par intérim de l'unité mixte de recherche n°8617 intitulée « Institut d'Astrophysique Spatiale »

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n° 10A004DSI en date du 18 décembre 2009 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°8617 intitulée Institut d'Astrophysique Spatiale et nommant M. Yves LANGEVIN directeur de cette unité ;

Vu la décision n°133034DGDS en date du 20 décembre 2013 portant prorogation de l'unité mixte de recherche n°8617 intitulée Institut d'astrophysique Spatiale et nommant M. Yves LANGEVIN directeur par intérim de l'unité susvisée ;

Vu l'accord du partenaire ;

Vu le procès-verbal du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

- I. Il est mis fin aux fonctions de M. Yves LANGEVIN, directeur de l'unité mixte de recherche susvisée, appelé à d'autres fonctions, à compter du 01 février 2014.
- II. A compter de cette même date, M. Donald HASSLER, Science Program Director au Southwest Research Institute (Boulder, Colorado-USA) est nommé directeur par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 30 août 2014.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 05 février 2014

Pour le président et par délégation,
Le directeur général délégué à la science

Joël Bertrand

Décision portant cessation de fonction d'un régisseur

Dec140761 DR04

La Déléguée Régionale,

Vu l'article 60 de la loi n° 63-156 du 23 février 1963 portant loi de finances pour 1963 ;

Vu les articles 22, 78, 137, 138, 149 et 190, du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, qui constitue le règlement général sur la comptabilité publique (article 237), et l'article 238 abrogeant les dispositions du décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962, portant règlement général sur la comptabilité publique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 92-681 du 20 juillet 1992 modifié relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics ;

Vu le décret n° 2002-252 du 22 février 2002 modifié, relatif au régime budgétaire, financier et comptable des établissements publics à caractère scientifique et technologique ;

Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu l'arrêté du 28 mai 1993, relatif au taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics, ainsi que le montant du cautionnement imposé à ces agents, modifié par l'arrêté du 3 septembre 2001 ;

Vu l'arrêté du 17 mars 1994 modifié, relatif aux régies d'avances et aux régies de recettes instituées en France métropolitaine auprès des centres de recherche et services du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 27 décembre 2001 relatif au seuil de dispense de cautionnement des régisseurs d'avances et des régisseurs de recettes ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n°100013DAJ du 21 janvier 2010 – Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux Délégués Régionaux ;

Vu la décision n°121623DAJ du 1^{er} juin 2012 nommant Madame Véronique DEBISSCHOP, Déléguée Régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud ;

Vu la décision n° Dec95A467DR4 du 15 novembre 1995 portant création d'une régie d'avance au Laboratoire des Plantes médicinales de NOUMEA, annexe de l'UPR2301



Délégation
Ile-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

Service Financier et Comptable
Avenue de la Terrasse
91198 GIF-SUR-YVETTE CEDEX

T : 01 69 82 32 93
F : 01 69 82 33 54

Institut de Chimie des Substances Naturelles ; et ses avenants 1 à 3 des 28 mars 1997, 13 octobre 2000 et 15 février 2002 ;

Vu la décision n°Dec06A054DR04 du 9 juin 2006 portant nomination de M. Cyril POUILLAIN en tant que régisseur à compter du 1^{er} juillet 2006 ;

Décide

Art. 1^{er} –

Monsieur Cyril POUILLAIN cesse ses fonctions de régisseur d'avance au Laboratoire des Plantes Médicinales de NOUMEA, annexe de l'UPR2301 Institut de Chimie des Substances Naturelles, à compter du 1^{er} décembre 2013.

Art. 2. –

M. Cyril POUILLAIN cesse de percevoir l'indemnité de responsabilité d'un montant annuel de cent quarante (140) Euros à compter du 1^{er} décembre 2013

Art. 3. –

M. Cyril POUILLAIN demandera la délivrance d'un certificat de libération définitive dans à la notification de la présente décision.

Dans un délai maximum de six (6) mois à compter de la demande, le comptable assignataire examinera la demande et délivrera le certificat de libération définitive.

Après obtention du certificat de libération définitive, M. Cyril POUILLAIN pourra effectuer les démarches auprès de l'Association Française de Cautionnement Mutuel afin de faire radier son adhésion.

Art. 4. –

La Déléguée Régionale et l'Agent Comptable Secondaire de la délégation Ile-de-France Sud du CNRS sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Art. 5. –

Ampliation de la présente décision sera adressée à la Direction des Comptes et de l'Information Financière du CNRS.

Fait à Gif-Sur-Yvette, le 24 février 2014

Véronique DEBISSCHOP
Déléguée Régionale

Vu, Christiane DENIS
Agent Comptable Secondaire

L'Agent Comptable Principal

Décision portant cessation de fonction d'un régisseur

Dec140764 DR04

La Déléguée Régionale,

Vu l'article 60 de la loi n° 63-156 du 23 février 1963 portant loi de finances pour 1963 ;

Vu les articles 22, 78, 137, 138, 149 et 190, du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, qui constitue le règlement général sur la comptabilité publique (article 237), et l'article 238 abrogeant les dispositions du décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962, portant règlement général sur la comptabilité publique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 92-681 du 20 juillet 1992 modifié relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics ;

Vu le décret n° 2002-252 du 22 février 2002 modifié, relatif au régime budgétaire, financier et comptable des établissements publics à caractère scientifique et technologique ;

Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu l'arrêté du 28 mai 1993, relatif au taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics, ainsi que le montant du cautionnement imposé à ces agents, modifié par l'arrêté du 3 septembre 2001 ;

Vu l'arrêté du 17 mars 1994 modifié, relatif aux régies d'avances et aux régies de recettes instituées en France métropolitaine auprès des centres de recherche et services du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 27 décembre 2001 relatif au seuil de dispense de cautionnement des régisseurs d'avances et des régisseurs de recettes ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n°100013DAJ du 21 janvier 2010 – Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux Délégués Régionaux ;

Vu la décision n°121623DAJ du 1^{er} juin 2012 nommant Madame Véronique DEBISSCHOP, Déléguée Régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud ;

Vu la décision n° Dec10A054DR4 du 22 février 2010 portant création d'une régie de recettes à l'UMR8607 Laboratoire de l'Accélérateur Linéaire ;



Délégation
Ile-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

Service Financier et Comptable
Avenue de la Terrasse
91198 GIF-SUR-YVETTE CEDEX

T : 01 69 82 32 93
F : 01 69 82 33 54

Vu la décision n°Dec112593DR04 du 18 novembre 2011 portant nomination de Mlle Chloé SEVESTRE en tant que régisseur à compter du 1^{er} octobre 2011 ;

Décide

Art. 1^{er} –

Mademoiselle Chloé SEVESTRE cesse ses fonctions de régisseur de recette à l'UMR8607 Laboratoire de l'Accélérateur Linéaire, à compter du 1^{er} Février 2014.

Art. 2. –

Mlle Chloé SEVESTRE cesse de percevoir l'indemnité de responsabilité d'un montant annuel de cent dix (110) Euros à compter du 1^{er} février 2014

Art. 3. –

La Déléguée Régionale et l'Agent Comptable Secondaire de la délégation Ile-de-France Sud du CNRS sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Art. 4. –

La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS

Fait à Gif-Sur-Yvette, le 25 février 2014

Véronique DEBISSCHOP
Déléguée Régionale

Vu, Christiane DENIS
Agent Comptable Secondaire

L'Agent Comptable Principal

DEC140889NSIS

Décision portant cessation de fonctions et nomination de M. Abdesslem DJERDIR, directeur adjoint par intérim de la FR3539 intitulée FCLAB (Fuel Cell LAB) : Vers des Systèmes Pile à Combustible Efficients (FCLAB)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n° DEC120207INSIS du 6 mars 2012 portant création de la FR3539 intitulée : FCLAB (Fuel Cell LAB) : Vers des Systèmes Pile à Combustible Efficients (FCLAB) et nommant M. Benjamin BLUNIER, directeur adjoint de la FR ;

Vu l'avis émis par le comité de pilotage ;

Vu l'accord des partenaires ;

DECIDE :

Article 1^{er}

I. Il est mis fin aux fonctions de M. Benjamin BLUNIER, directeur adjoint de la fédération de recherche susvisée, décédé, à compter du 23 février 2012.

II. A compter du 1^{er} janvier 2014 et pour une durée de 6 mois, M. Abdelssem DJERDIR, Maitre de conférence à l'Université de technologie Belfort-Montbéliard, est nommé directeur adjoint par intérim de la fédération de recherche susvisée.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 20/3/2014



Pour le président et par délégation,
Le directeur général délégué à la science
Joël Bertrand



www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 53 90

DEC140762INSHS

Décision portant nomination de M. Jean-Claude Daumas aux fonctions de directeur et de M. Jean-Christophe Foltête aux fonctions de directeur adjoint de l'unité de service et recherche n° 3124 intitulée Maison des Sciences de l'Homme et de l'Environnement Claude Nicolas Ledoux (MSH-E)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 janvier 2014 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n° 122733DSI en date du 5 janvier 2012 portant renouvellement de l'unité de service et recherche intitulée Maison des Sciences de l'Homme et de l'Environnement Claude Nicolas Ledoux (MSH-E) ;

Vu la décision n°132245INSHS du 31 juillet 2013 portant nomination de M. Jean-Claude Daumas aux fonctions de directeur par intérim et de M. Jean-Christophe Foltête aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'USR3124 (MSHE) ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'avis émis par le conseil de laboratoire de l'unité ;

Vu l'accord des organismes partenaires ;

DECIDE :

Article 1

I. M. Jean-Claude Daumas, Professeur à l'Université de Franche-Comté, est nommé directeur de l'unité de service et recherche n° 3124 intitulée Maison des Sciences de l'Homme et de l'Environnement Claude Nicolas Ledoux (MSH-E), à compter du 1^{er} avril 2014.

II. M. Jean-Christophe Foltête, Professeur à l'Université de Franche-Comté, est nommé directeur adjoint de l'unité de service et recherche n° 3124 intitulée Maison des Sciences de l'Homme et de l'Environnement Claude Nicolas Ledoux (MSH-E), à compter du 1^{er} avril 2014.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS

Fait à Paris, le 11 mars 2014

Pour le président et par délégation,
Le directeur général délégué à la science

DEC140752INSIS

Nomination de Mme Stéphanie Descroix aux fonctions de directrice adjointe du GDR3305 intitulé : Micro Nano Systèmes, Micro Nano Fluidique (MNS-MNF).

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n° 11A013DSI du 25 février 2011 portant création du GDR3305 intitulé : Micro Nano Systèmes, Micro Nano Fluidique (MNS-MNF) ;

Vu l'avis du comité de pilotage du groupement;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} janvier 2014, Mme. Stéphanie Descroix, chargée de recherche au CNRS, est nommée directrice adjointe du groupement de recherche susvisé.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 11/3/2014



Pour le président et par délégation,
Le directeur général délégué à la science
Joël Bertrand



www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 53 90

DEC140132INSB

Décision portant nomination de Mme Jacqueline Marvel aux fonctions de directrice de l'unité mixte de service n°3444 intitulée "BioSciences Gerland-Lyon Sud".

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 159-87 du 2 décembre 1987 portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

Vu la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n°DEC110279INSB en date du 4 avril 2011 portant création de l'unité mixte de service n°3444 intitulée « BioSciences Gerland-Lyon Sud » et nommant M. Pierre Jurdic directeur de cette unité;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

Vu l'accord des partenaires;

DECIDE :

Article 1^{er}

I. Il est mis fin aux fonctions de M. Pierre Jurdic, directeur de l'unité mixte de service susvisée, appelé à faire valoir ses droits à la retraite, à compter du 1^{er} janvier 2014.

II. A compter de cette même date, Mme Jacqueline Marvel, DR1 CNRS, est nommée directrice de l'unité mixte de service susvisée.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 18/02/2014

Pour le président et par délégation,
Le directeur général délégué à la science
Joël Bertrand



DEC140476INSHS

Décision portant cessation de fonctions de M. Laurent Rieutort, directeur, et nomination de M. Jean-Philippe Luis aux fonctions de directeur par intérim de l'unité de service et de recherche n° 3550 intitulée Maison des Sciences de l'Homme de Clermont-Ferrand

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 janvier 2014 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n° 121178INSHS en date du 20 avril 2012 portant création de l'unité de service et recherche intitulée Maison des Sciences de l'Homme de Clermont-Ferrand ;

Vu l'avis émis par le conseil de laboratoire de l'unité ;

Vu l'accord de l'organisme partenaire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Jean-Philippe Luis, Professeur à l'Université Blaise-Pascal de Clermont-Ferrand, est nommé directeur par intérim de l'unité de service et recherche n° 3550 intitulée Maison des Sciences de l'Homme de Clermont-Ferrand pour la période du 1^{er} janvier au 31 juillet 2014, en remplacement de M. Laurent Rieutort, démissionnaire.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS

Fait à Paris, le 3 mars 2014

Pour le président et par délégation,
Le directeur général délégué à la science
Joël Bertrand

DEC133441dr08

Décision portant nomination de M. Sylvain ROGER aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR7347 intitulée « Matériaux, Microélectronique, Acoustique, Nanotechnologies » – GREMAN

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC122743DSI portant création de l'unité UMR n°7347 intitulée « Matériaux, Microélectronique, Acoustique, Nanotechnologies » - GREMAN et nommant M. Marc LETHIECQ en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 08 octobre 2012 ;

Considérant que M. Sylvain ROGER a suivi la formation initiale d'acmo/assistant de prévention organisée par le Pôle Compétences et Formation du CNRS Délégation Centre-Auvergne-Limousin qui s'est déroulée du 23 au 25 avril 2012 à Gif-sur-Yvette et du 22 au 24 octobre 2002 à Orléans.

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Sylvain ROGER, Technicien de classe supérieure, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n°UMR7347 intitulée « Matériaux, Microélectronique, Acoustique, Nanotechnologies » - GREMAN, à compter du 01/01/2012.

M. Sylvain ROGER exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Sylvain ROGER est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet rétroactivement au 1^{er} janvier 2012.

Fait à Orléans, le 18 décembre 2013

Marc LETHIECQ,
Directeur de l'unité UMR7347

Loïc VAILLANT
Président de l'Université François Rabelais de Tours
Date et visa

Patrice SOULLIE
Délégué régional
Date et visa

DEC140368INSB

Décision portant nomination de Mme Cécile Fremond aux fonctions de directrice de l'unité propre de service n°44 intitulée « Transgénèse et archivage d'animaux modèles (TAAM) »

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 janvier 2014 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° 159-87 du 2 décembre 1987 portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

Vu la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n°DEC122738DSI en date du 5 janvier 2012 portant renouvellement de l'unité propre de service intitulée « Transgénèse et archivage d'animaux modèles (TAAM) »;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Mme Cécile Fremond, IR1 CNRS, est nommée directrice de l'unité propre de service n°44 intitulée « Transgénèse et archivage d'animaux modèles (TAAM) » à compter du 1er janvier 2014, en remplacement de M. Yann Hérault, appelé à d'autres fonctions.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 21/02/2014

Pour le président et par délégation,
Le directeur général délégué à la science
Joël Bertrand



DEC141009dr08

Décision portant nomination de M. Patrice MEDINA aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UPS44 intitulée « Transgénèse et Archivage d'Animaux Modèles » - TAAM

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire n° MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC122738DSI du 05 janvier 2012 portant renouvellement de l'unité propre de service n°UPS44 intitulée « Transgénèse et Archivage d'Animaux Modèles » - TAAM ;

Vu la décision DEC140368INSB du 21 février 2014 portant nomination de Mme Cécile FREMOND aux fonctions de directrice de l'UNIT2 UPS44 intitulée « Transgénèse et Archivage d'Animaux Modèles » - TAAM ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 21 février 2014 ;

Considérant que M. Patrice MEDINA a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS du 02 octobre au 08 novembre 2007.

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Patrice MEDINA, Technicien de classe exceptionnelle, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité n°UPS44 intitulée « Transgénèse et Archivage d'Animaux Modèles » à compter du 1^{er} janvier 2014.

M. Patrice MEDINA exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Patrice MEDINA est placé directement sous l'autorité de la directrice d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 11 mars 2014

La directrice de l'unité
Cécile FREMOND

Visa du délégué régional du CNRS
Patrice SOULLIE

DEC141014dr08

Décision portant nomination de M. Améziane CHERFOUH, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UPS44 intitulée « Transgénèse et Archivage d'Animaux Modèles » - TAAM.

LE PRESIDENT,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

Vu la décision DEC122738DSI du 05 janvier 2012 portant renouvellement de l'unité propre de service n°UPS44 intitulée « Transgénèse et Archivage d'Animaux Modèles » - TAAM ;

Vu la décision DEC140368INSB du 21 février 2014 portant nomination de Mme Cécile FREMOND aux fonctions de directrice de l'unité UPS44 intitulée « Transgénèse et Archivage d'Animaux Modèles » - TAAM ;

Vu l'avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information de la délégation régionale Centre Limousin Poitou-Charentes ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Améziane CHERFOUH, Assistant-Ingénieur, est nommé chargé de sécurité des systèmes d'information de l'unité UPS44 à compter du 1^{er} janvier 2014.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Orléans, le 20 mars 2014

Pour le président et par délégation,
La directrice d'unité
Cécile FREMOND

DEC140612DR08

Décision portant nomination de Mme Candelas HUET aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité USR704 intitulée « Station de Radioastronomie de Nançay » - SRN

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC133027DGDS du 20 décembre 2013 portant renouvellement de l'unité USR704 intitulée « Station de Radioastronomie de Nançay » et nommant M. Gilles THEUREAU en qualité de directeur par intérim ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 28 novembre 2007 ;

Considérant que Mme Candelas HUET a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par l'Université de Poitiers du 25 septembre au 18 octobre 2007 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Candelas HUET, Technicienne de classe normale, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité du CNRS n°USR704 à compter du 1^{er} janvier 2014.

Mme Candelas HUET exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Candelas HUET est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nançay, le 17 février 2014

Le directeur de l'unité par intérim
Gilles THEUREAU

Visa du délégué régional du CNRS
Patrice SOULLIE

Visa du Président de l'Observatoire de Paris
Claude CATALA

Visa du président de l'Université d'Orléans
Youssef TOURE

DEC140621INSHS

Décision portant renouvellement de Mme Myriam Soria aux fonctions de directrice par intérim de l'unité de service et recherche n° 3565 intitulée Maison des Sciences de l'Homme et de la Société de Poitiers

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 janvier 2014 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n° 122896DGDS en date du 19 décembre 2012 portant création de l'unité de service et recherche intitulée Maison des Sciences de l'Homme et de la Société de Poitiers ;

Vu la décision n° 133237INSHS en date du 13 décembre 2013 portant cessation de fonctions de M. Alain Ferrand, directeur, et nomination de Mme Myriam Soria aux fonctions de directrice par intérim de l'unité de service et de recherche n° 3565 intitulée Maison des Sciences de l'Homme et de la Société de Poitiers ;

Vu l'avis émis par le conseil de laboratoire de l'unité ;

Vu l'accord de l'organisme partenaire ;

DECIDE :

Article 1

Mme Myriam Soria, Maître de conférences à l'Université de Poitiers, est renouvelée dans ses fonctions de directrice par intérim de l'unité de service et de recherche susvisée, pour la période du 1er mars au 30 septembre 2014.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS

Fait à Paris, le 11 mars 2014

Pour le président et par délégation,
Le directeur général délégué à la science
Joël Bertrand

DEC141010dr08

Décision portant nomination de M. Abdelmalek ZIADI aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UPS44 intitulée « Transgénèse et Archivage d'Animaux Modèles » - TAAM

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire n° MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC122738DSI du 05 janvier 2012 portant renouvellement de l'unité propre de service n°UPS44 intitulée « Transgénèse et Archivage d'Animaux Modèles » - TAAM ;

Vu la décision DEC140368INSB du 21 février 2014 portant nomination de Mme Cécile FREMOND aux fonctions de directrice de l'UNIT2 UPS44 intitulée « Transgénèse et Archivage d'Animaux Modèles » - TAAM ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 21 février 2014 ;

Considérant que M. Abdelmalek ZIADI a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS du 28 janvier au 13 mars 2009.

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Abdelmalek ZIADI, Ingénieur d'Etudes, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité n°UPS44 intitulée « Transgénèse et Archivage d'Animaux Modèles » à compter du 1^{er} janvier 2014.

M. Abdelmalek ZIADI exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Abdelmalek ZIADI est placé directement sous l'autorité de la directrice d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 11 mars 2014

La directrice de l'unité
Cécile FREMOND

Visa du délégué régional du CNRS
Patrice SOULLIE

DEC140768dr08

Décision portant nomination de Mme Elisabeth PROUTEAU, aux fonctions de chargée de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMR7266 intitulée « Littoral, Environnement et Sociétés » - (LIENSs).

LE PRESIDENT,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 070007DAJ du 18 janvier 2007 portant approbation de la Charte pour l'usage de ressources informatiques et de services Internet ;

Vu le document d'orientation et de cadrage de politique de sécurité des systèmes d'information (PSSI) du CNRS du 15 novembre 2006 ;

Vu la décision n° 111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

Vu la décision n° DEC122743DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité mixte n°UMR7266 intitulée « Littoral, Environnement et Sociétés » - LIENSs ;

Vu la décision n° DEC140083INEE du 10 février 2014 portant nomination de M. Paco BUSTAMANTE aux fonctions de directeur par intérim de l'unité mixte de recherche n°7266 intitulée « Littoral, Environnement et Sociétés » - LIENSs ;

Vu l'avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information de la délégation régionale Centre Limousin Poitou-Charentes ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Mme Elisabeth PROUTEAU, Ingénieure d'Etude de 2^{ème} classe, est nommée chargée de sécurité des systèmes d'information de l'unité UMR7266 à compter du 1^{er} mars 2014.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Orléans, le 03 mars 2014

Pour le président et par délégation,
Le directeur d'unité par intérim
Paco BUSTAMANTE

DEC141011dr08

Décision portant nomination de M. Olivier VOISIN aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UPS44 intitulée « Transgénèse et Archivage d'Animaux Modèles » - TAAM

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire n° MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC122738DSI du 05 janvier 2012 portant renouvellement de l'unité propre de service n°UPS44 intitulée « Transgénèse et Archivage d'Animaux Modèles » - TAAM ;

Vu la décision DEC140368INSB du 21 février 2014 portant nomination de Mme Cécile FREMOND aux fonctions de directrice de l'UNIT2 UPS44 intitulée « Transgénèse et Archivage d'Animaux Modèles » - TAAM ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 21 février 2014 ;

Considérant que M. Olivier VOISIN a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS du 23 septembre au 24 octobre 2008.

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Olivier VOISIN, Technicien de classe normale, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité n°UPS44 intitulée « Transgénèse et Archivage d'Animaux Modèles » à compter du 1^{er} janvier 2014.

M. Olivier VOISIN exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Olivier VOISIN est placé directement sous l'autorité de la directrice d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 11 mars 2014

La directrice de l'unité
Cécile FREMOND

Visa du délégué régional du CNRS
Patrice SOULLIE

DEC141008dr08

Décision portant nomination de M. Jean-Yves BOURON, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité USR3565 intitulée « Maison des Sciences de l'Homme et de la Société de Poitiers » - MSHS.

LE PRESIDENT,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

Vu la décision DEC122896DGDS du 19 décembre 2012 portant création de l'unité USR3565 intitulée « Maison des Sciences de l'Homme et de la Société de Poitiers » - MSHS ;

Vu la décision DEC140621INSHS du 11 mars 2014 portant nomination de Mme Myriam SORIA aux fonctions de directrice par intérim de l'unité USR3565 intitulée « Maison des Sciences de l'Homme et de la Société de Poitiers » - MSHS ;

Vu l'avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information de la délégation régionale Centre Limousin Poitou-Charentes ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Jean-Yves BOURON, Ingénieur de Recherche, est nommé chargé de sécurité des systèmes d'information de l'unité USR3565 à compter du 1^{er} mars 2014.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Orléans, le 18 mars 2014

Pour le président et par délégation,
La directrice d'unité
Myriam SORIA

DEC141000dr08

Décision portant nomination de Mme Martine BRERET aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR7266 intitulée « Littoral, Environnement et Sociétés » - LIENSs

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC122743DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité mixte n°UMR7266 intitulée « Littoral, Environnement et Sociétés » - LIENSs ;

Vu la décision n° DEC140083INEE du 10 février 2014 portant nomination de M. Paco BUSTAMANTE aux fonctions de directeur par intérim de l'unité mixte de recherche n°7266 intitulée « Littoral, Environnement et Sociétés » - LIENSs ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 04 février 2011 ;

Considérant que Mme Martine BRERET a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par l'Université de Poitiers du 12 au 14 novembre 2008 et du 08 au 10 décembre 2008 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Martine BRERET, Technicienne de classe exceptionnelle, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n°7266 intitulée « Littoral, Environnement et Sociétés » à compter du 1^{er} mars 2014.

Mme Martine BRERET exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Martine BRERET est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 17 mars 2014

Le directeur de l'unité par intérim
Paco BUSTAMANTE

Visa du président de l'Université de La Rochelle
M. Gérard BLANCHARD

Visa du délégué régional du CNRS
M. Patrice SOULLIE

DEC140171INSB

Décision portant cessation de fonctions et nomination de M. Bertrand Séraphin, directeur par intérim de l'unité mixte de recherche n°7104 intitulée « Institut de génétique et de biologie moléculaire et cellulaire (IGBMC) ».

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n° DEC122886 en date du 19 décembre 2012 portant ou renouvellement de l'unité mixte de recherche n°7104 intitulée « Institut de génétique et de biologie moléculaire et cellulaire (IGBMC) » et nommant Mme Brigitte Kieffer, directrice de cette unité;

Vu l'accord des partenaires ;

DECIDE :

Article 1^{er}

- I. Il est mis fin aux fonctions de Brigitte Kieffer, directrice de l'unité mixte de recherche susvisée, appelée à d'autres fonctions, à compter du 1^{er} février 2014.
- II. A compter de cette même date, M. Bertrand Séraphin, DRCE CNRS, est nommé directeur par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 15 septembre 2014.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 18/02/2014

Pour le président et par délégation,
Le directeur général délégué à la science
Joël Bertrand



DEC140705DR10

Décision portant nomination de Monsieur Jean-Louis Tecquert aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité MOY1000 intitulée Délégation Alsace

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° 04115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Considérant que Monsieur Jean-Louis Tecquert a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Alsace du CNRS du 4 au 6 avril 2006 et du 16 au 18 mai 2006,

DECIDE :

Article 1^{er} : Monsieur Jean-Louis Tecquert, assistant ingénieur, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité du CNRS MOY1000 Délégation Alsace à compter du 1^{er} mars 2014.

Monsieur Jean-Louis Tecquert exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, Monsieur Jean-Louis Tecquert est placé directement sous l'autorité de la directrice d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 28 février 2014

La directrice de l'unité, Déléguée régionale
Gaëlle Bujan

DEC140706DR10

Décision portant cessation de fonctions de M. Kevin Geiger assistant de prévention (AP) au sein de l'unité MOY1000 intitulée Délégation Alsace du CNRS

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

vu la circulaire MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC130719DR10 du 28 février 2013 portant nomination de M. Kevin Geiger aux fonctions d'AP,

DECIDE :

Article 1^{er} : Il est mis fin aux fonctions d'assistant de prévention (AP) exercées par M. Kevin Geiger, dans l'unité du CNRS n° MOY1000 à compter du 28 février 2014.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Strasbourg le 1^{er} mars 2014

La directrice de l'unité, Déléguée régionale
Gaëlle Bujan

DEC140172INSB

Décision portant nomination de M. Yann Héroult, directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche n°7104 intitulée « Institut de génétique et de biologie moléculaire et cellulaire (IGBMC) ».

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n° DEC122886 en date du 19 décembre 2012 portant ou renouvellement de l'unité mixte de recherche n°7104 intitulée « Institut de génétique et de biologie moléculaire et cellulaire (IGBMC) » et nommant Mme Brigitte Kieffer, directrice de cette unité;

Vu l'accord des partenaires ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Yann Héroult, DR1 CNRS, est nommé directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée à compter du 1^{er} février 2014 jusqu'au 15 septembre 2014.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 18/02/2014

Pour le président et par délégation,
Le directeur général délégué à la science
Joël Bertrand



DEC140779INP

Décision portant nomination de M. Ioan-Lucian Prejbeanu aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche UMR8191 intitulée « Spintronique et technologie des composants (SPINTEC) »

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 janvier 2014 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n° 11A004DSI en date du 04 janvier 2011 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°8191 intitulée Spintronique et technologie des composants et nommant M. Jean-Pierre Nozières directeur de cette unité ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord des partenaires ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} février 2013, M. Ioan-Lucian Prejbeanu, chercheur de deuxième catégorie au CEA, est nommé directeur adjoint de l'unité mixte de recherche susvisée.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le président et par délégation,
Le directeur général délégué à la science
Joël Bertrand

DEC133480INSU

Décision portant nomination de Mme Sandrine ANQUETIN aux fonctions de directrice adjointe de l'unité mixte de recherche n°5564 intitulée « Laboratoire d'étude des Transferts en Hydrologie et Environnement »

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n° DEC11A004DSI en date du 4 janvier 2011 portant création de l'unité mixte de recherche n°5564 intitulée « Laboratoire d'étude des Transferts en Hydrologie et Environnement » et nommant M. Thierry LEBEL directeur de cette unité ;

Vu la décision n°DEC132561INSU en date du 17 septembre 2013 portant nomination de Mme Sandrine ANQUETIN aux fonctions de directrice adjointe par intérim de cette unité ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord des partenaires ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Mme Sandrine ANQUETIN, Directrice de Recherche au CNRS, est nommé directrice adjointe de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1^{er} janvier 2014.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 17 février 2014

Pour le président et par délégation,
Le directeur général délégué à la science
Joël Bertrand

DEC140777INP

Décision portant nomination de M. Frédéric Chandezon, directeur par intérim de l'unité mixte de recherche UMR5819 intitulée « Structures et propriétés d'architectures moléculaires (SPrAM) »

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n° 130803INP en date du 18 avril 2013 portant cessation de fonctions et nomination de M. André-Jean Attias, directeur par intérim et de M. Frédéric Chandezon, directeur-adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche UMR5819 intitulée « Structures et propriétés d'architectures moléculaires (SPrAM) »

Vu l'accord des partenaires ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. André-Jean Attias, professeur d'université à l'université Pierre et Marie Curie, est maintenu dans ses fonctions de directeur par intérim de l'unité susvisée jusqu'au 31 décembre 2013.

Article 2

A compter du 1^{er} janvier 2014, M. Frédéric Chandezon, chercheur de deuxième catégorie au CEA, est nommé directeur par intérim de cette même unité jusqu'au 31 décembre 2014.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le président et par délégation,
Le directeur général délégué à la science
Joël Bertrand

DEC133479INSU

Décision portant nomination de M. Sylvain DOUTÉ aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche n°5274 intitulée « Institut de Planétologie et d'Astrophysique de Grenoble »

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n° DEC11A004DSI en date du 4 janvier 2011 portant création de l'unité mixte de recherche n°5274 intitulée « Institut de Planétologie et d'Astrophysique de Grenoble » et nommant M. Jean-Louis MONIN directeur de cette unité ;

Vu la décision n° DEC132571INSU en date du 17 septembre 2013 portant nomination de M. Sylvain DOUTÉ aux fonctions de directeur adjoint par intérim de cette unité ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord du partenaire ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Sylvain DOUTÉ, Chargé de Recherche au CNRS, est nommé directeur adjoint de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 01 janvier 2014.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 17 février 2014

Pour le président et par délégation,
Le directeur général délégué à la science
Joël Bertrand

DEC140823DR12

Décision portant nomination de M. Bruno Vincendon, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UPR7051 intitulée Laboratoire de Mécanique et d'Acoustique

LE PRESIDENT,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 janvier 2014 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° 070007DAJ du 18 janvier 2007 portant approbation de la Charte pour l'usage de ressources informatiques et de services Internet ;

Vu le document d'orientation et de cadrage de politique de sécurité des systèmes d'information (PSSI) du CNRS du 15 novembre 2006 ;

Vu la décision n° 111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

Vu la décision n° DEC122733DSI du 5 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité n°UPR7051, intitulée Laboratoire de Mécanique et d'Acoustique dont le directeur est M. Frédéric Lebon ;

Vu l'avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information de la délégation régionale Provence et Corse;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Bruno Vincendon, Ingénieur d'Etudes, est nommé chargé de sécurité des systèmes d'information de l'unité UPR7051 à compter du 1^{er} février 2014.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Marseille, le 5 mars 2014

Pour le président et par délégation,
Le directeur d'unité
Frédéric Lebon, Directeur du L.M.A


Frédéric LEBON

DEC133434INSB

Décision portant nomination de M. VERCHER Jean-Louis aux fonctions de chargé de mission.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu la décision n°DEC100001DAJ portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leurs activités.

DECIDE :

Article 1^{er}

M. VERCHER Jean-Louis, Directeur de recherche CNRS est nommé chargé de mission auprès du Président pour l'Institut des Sciences Biologiques, du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2015. Sa mission a pour objet le suivi de la section 26.

Pour l'exercice de cette mission, M. VERCHER Jean-Louis demeure affecté à l'Institut des Sciences du Mouvement - Etienne-Jules Marey (ISM - UMR7287) situé à Marseille.

Article 2

Du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2015 M. VERCHER Jean-Louis percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Provence et Corse (DR12).

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **31 DEC. 2013**


Le Président
Alain FUCHS



www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie
3 rue Michel-Ange Auteuil
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 53 90

DEC133385INSB

Décision portant nomination de M. BALANSARD Ivan aux fonctions de chargé de mission.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu la décision n°DEC100001DAJ portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leurs activités.

DECIDE :

Article 1^{er}

M. BALANSARD Ivan, Ingénieur de recherche CNRS est nommé chargé de mission auprès du Président pour l'Institut des Sciences Biologiques, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014. Sa mission a pour objet le suivi des infrastructures nationales et des plateformes et le suivi de l'expérimentation animale.

Pour l'exercice de cette mission, M. BALANSARD Ivan demeure affecté au Centre d'Exploration Fonctionnelle et de Formation (CE2F-PRIM) – UMS3537 – situé à Marseille.

Article 2

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014 M. BALANSARD Ivan percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Provence et Corse (DR12).

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **31 DEC. 2013**


Le Président
Alain FUCHS



www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie
3 rue Michel-Ange Auteuil
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 53 90

DEC133306INSB

Décision portant nomination de M. Christian Roumestand aux fonctions de directeur et M. Pierre-Emmanuel Milhiet aux fonctions de directeur adjoint, de l'unité mixte de recherche UMR 5048 intitulée Centre de biochimie structurale.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n°11A004DSI en date du 4 janvier 2011 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°5048 intitulée « Centre de biochimie structurale » et nommant Mme Catherine Royer directrice, et M. Michel Kochoyan directeur adjoint de cette unité ;

Vu la décision n°131959INSB en date du 15 juillet 2013 portant nomination de M. Christian Roumestand aux fonctions de directeur par intérim et M. Pierre-Emmanuel Milhiet directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche n°5048 intitulée « Centre de biochimie structurale » ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord des partenaires ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

I. M. Christian Roumestand, professeur des universités à l'Université Montpellier 1, est nommé directeur de l'unité mixte de recherche susvisée à compter du 1^{er} janvier 2014.

II. M. Pierre-Emmanuel Milhiet, directeur de recherche au CNRS, est nommé directeur adjoint de l'unité mixte de recherche susvisée à compter du 1^{er} janvier 2014.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 20 décembre 2013

Pour le président et par délégation,
Le directeur général délégué à la science

Joël Bertrand

DEC140776INP

Décision portant nomination de M. Bertrand Georgeot aux fonctions de directeur de la fédération de recherche FR2568 intitulée « Institut de Recherche sur les Systèmes Atomiques et Moléculaires Complexes (IRSAMC) »

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n° 123170INP en date du 20 décembre 2012 portant nomination de M. Bertrand Georgeot aux fonctions de directeur par intérim de la fédération de recherche FR2568 intitulée « Institut de Recherche sur les Systèmes Atomiques et Moléculaires Complexes (IRSAMC) » ;

Vu l'avis émis par le conseil de fédération ;

Vu l'accord du partenaire ;

Vu l'avis émis par l'instance compétente du Comité national de la recherche scientifique ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} juillet 2013, M. Bertrand Georgeot, directeur de recherche de deuxième classe au CNRS, est nommé directeur de la fédération de recherche n° 2568 intitulée « Institut de Recherche sur les Systèmes Atomiques et Moléculaires Complexes (IRSAMC) ».

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le président et par délégation,
Le directeur général délégué à la science
Joël Bertrand

DEC133457INSB

Décision portant nomination de Mme JACQUIER Magali aux fonctions de chargée de mission.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n°DEC100001DAJ portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leurs activités.

DECIDE :

Article 1^{er}

Mme JACQUIER Magali, Ingénieur de recherche CNRS est nommée chargée de mission auprès du Président pour l'Institut des Sciences Biologiques, du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2015. Sa mission a pour objet le suivi de l'expérimentation animale.

Pour l'exercice de cette mission, Mme JACQUIER Magali demeure affectée à l'Institut de Pharmacologie et de Biologie Structurale (IPBS - UMR5089) situé à Toulouse.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **24 JAN. 2014**


Le Président
Alain FUCHS



www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie
3 rue Michel-Ange Auteuil
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 53 90

DEC133451INSB

Décision portant nomination de Mme KNIBIEHLER Martine aux fonctions de chargée de mission.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu la décision n°DEC100001DAJ portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leurs activités.

DECIDE :

Article 1^{er}

Mme KNIBIEHLER Martine, Ingénieur de recherche hors classe CNRS est nommée chargée de mission auprès du Président pour l'Institut des Sciences Biologiques, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014. Sa mission a pour objet le suivi des actions avec la Mission Interdisciplinarité.

Pour l'exercice de cette mission, Mme KNIBIEHLER Martine demeure affectée à la Fédération de Recherche en Biologie de Toulouse (FRBT – FR3451).

Article 2

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014 Mme KNIBIEHLER Martine percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Midi-Pyrénées (DR14).

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 24 JAN. 2014


Le Président
Alain FUCHS



www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie
3 rue Michel-Ange Auteuil
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 53 90

DEC133174INSB

Décision portant nomination de M. Jean-Jacques Bessoule aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche n°5200 intitulée « Laboratoire de Biogenèse membranaire ».

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n° DEC11A004DSI en date du 4 janvier 2011 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°5200 intitulée « Laboratoire de Biogenèse membranaire » et nommant M. René Lessire directeur de cette unité ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord de l'Université Bordeaux Segalen ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Jean-Jacques Bessoule, Directeur de recherche au CNRS est nommé directeur de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1^{er} novembre 2013 en remplacement de M. René Lessire, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 10 décembre 2013

Pour le président et par délégation,
Le directeur général délégué à la science
Joël Bertrand

Décision portant nomination de M. Sébastien COUTHURES aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR5801 intitulée Laboratoire des Composites Thermostructuraux (LCTS)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° 11A004DSI portant renouvellement de l'unité mixte n° 5801 intitulée Laboratoire des Composites Thermostructuraux (LCTS) et nommant M. Francis TEYSSANDIER en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ ;

Considérant que M. Sébastien COUTHURES a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la Délégation Ile de France Ouest et Nord du 24 au 26 mai 2005 et du 27 au 29 juin 2005,

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Sébastien COUTHURES, technicien, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n° 5801 intitulée Laboratoire des Composites Thermostructuraux (LCTS), à compter du 1^{er} janvier 2013.

M. Sébastien COUTHURES exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Sébastien COUTHURES est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 3 octobre 2013

Le directeur de l'unité
Francis TEYSSANDIER

Visa du délégué régional du CNRS
Christophe GIRAUD

Visa de l'Administrateur provisoire de l'Université de Bordeaux
Jean-Louis NEMBRINI

Visa du délégué scientifique CEA
Patrick DAVID

Visa du délégué scientifique SAFRAN
Eric BOUILLON

DEC140969DR15

Décision portant nomination de M. Ahmed BENTALEB aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UPR8641 intitulée Centre de recherche Paul Pascal (CRPP)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

Vu l'arrêté du 26 octobre 2005 modifié relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de la certification du formateur ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision DEC11A001DSI du 4 janvier 2011 nommant M. Philippe RICHETTI, directeur de l'UPR8641 – Centre de recherche Paul Pascal (CRPP) ;

Vu l'attestation de formation dans le secteur industrie et recherche option relative à la détention ou à la gestion de sources radioactives scellées, d'appareils électriques émettant des rayons X et d'accélérateurs de particules délivrée à M. Ahmed BENTALEB le 11 février 2014 par la Société de Radioprotection Progray ;

Vu l'avis favorable du CHSCT spécial (à défaut du conseil de laboratoire),

DECIDE :

Article 1er : Nomination

M. Ahmed BENTALEB, technicien, est nommé personne compétente en radioprotection pour une durée de 5 ans à compter du 11 février 2014.

Article 2 : Missions¹

M. Ahmed BENTALEB exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

¹ [Dans le cas où l'unité dispose d'un service de radioprotection, indiquer les relations de la PCR avec ce service. Le détail des missions, du temps et des moyens mis à la disposition de la PCR sont à préciser dans une annexe. Si plusieurs PCR sont désignées, l'étendue de leurs missions respectives est à préciser]

Article 3 : Communication obligatoire

L'identité et les coordonnées de M. Ahmed BENTALEB sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Talence, le 13 mars 2014

Le directeur d'unité
Philippe RICHETTI

Visa du délégué régional du CNRS
Christophe GIRAUD

DEC140077INSHS

Décision portant nomination de M. Thomas LEDUC aux fonctions de directeur-adjoint de l'unité mixte de recherche n°1563 intitulée *Ambiances architecturales et urbaines*

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 janvier 2014 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n° 11A002DSI du 4 janvier 2011 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°1563 intitulée « Ambiances architecturales et urbaines » ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord des partenaires ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

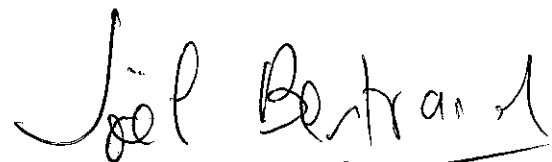
Article 1^{er}

M. Thomas LEDUC, ingénieur de recherche au CNRS, est nommé directeur-adjoint de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1^{er} janvier 2014, en remplacement de M. Pascal JOANNE, démissionnaire.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **11 MARS 2014**



← Pour le président et par délégation,

Le directeur général délégué à la science
Joël Bertrand



www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 53 90

DEC140978DR17

Décision portant nomination de Stéphane Mauger aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMI3614 intitulée Evolutionary Biology and Ecology of Algae

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire n° MFPPF1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC133022DGDS du 20 décembre 2013 portant création de l'unité mixte n°3614 intitulée Evolutionary Biology and Ecology of Algae et nommant Myriam Valero en qualité de directrice ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du 13 mars 2014 ;

Considérant que Stéphane Mauger a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la Délégation Bretagne - Pays de la Loire du 06 au 08 novembre 2013 et du 25 au 27 novembre 2013 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Stéphane Mauger, assistant ingénieur, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n°3614 intitulée Evolutionary Biology and Ecology of Algae, à compter du 01 janvier 2014.

Stéphane Mauger exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPPF1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, Stéphane Mauger est placé directement sous l'autorité de la directrice d'unité.

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Roscoff, le

La directrice de l'unité

Myriam VALERO

Visa de la déléguée régionale du CNRS

Clarisse DAVID

Visa du président de l'Université Pierre et Marie Curie

Jean CHAMBAZ

DEC140834DR17

Décision portant nomination de Gaëlle LE DEZ aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR6290 intitulée Institut de génétique et développement de Rennes

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire n° MFPPF1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC122742DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité mixte n°6290 intitulée Institut de génétique et développement de Rennes et nommant Claude Prigent en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du 23 janvier 2014 ;

Considérant que Gaëlle Le Dez a suivi la formation initiale d'assistante de prévention organisée par l'Université de Rennes 1 du 29 novembre au 03 décembre 2010,

DECIDE :

Article 1^{er} : Gaëlle Le Dez, assistante ingénieure, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n°6290 intitulée Institut de génétique et développement de Rennes à compter du 01 février 2014 ;

Gaëlle Le Dez exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPPF1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Gaëlle Le Dez est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 05 mars 2014

Le directeur de l'unité

Claude PRIGENT

Visa de la déléguée régionale du CNRS

Clarisse DAVID

Visa du président de l'Université de Rennes1

Guy CATHELINÉAU

DEC140802DR17

Décision portant nomination de Yann Borjon-Piron aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR 6502 intitulée Institut des matériaux de Nantes Jean Rouxel

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

Vu l'arrêté du 26 octobre 2005 modifié relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de la certification du formateur ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction de l'établissement partenaire en matière de santé et sécurité au travail ;

Vu la décision n° DEC122742DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6502, intitulée Institut des matériaux de Nantes Jean Rouxel, dont le directeur est Guy Ouvrard ;

Vu l'attestation de formation dans le secteur industrie et recherche option Domaine sources scellées, accélérateurs de particules, générateurs électriques de rayonnements délivrée à Yann Borjon-Piron le 24 février 2012 par l'APAVE ;

Vu l'avis favorable du conseil de laboratoire du 28 janvier 2014,

DECIDE :

Article 1er : Nomination

Yann Borjon-Piron, ingénieur d'études à l'Université de Nantes, est nommé personne compétente en radioprotection pour une durée de 5 ans à compter du 27 mars 2012.

Article 2 : Missions¹

Yann Borjon-Piron exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

Article 3 : Communication obligatoire

L'identité et les coordonnées de Yann Borjon-Piron sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

¹ [Dans le cas où l'unité dispose d'un service de radioprotection, indiquer les relations de la PCR avec ce service. Le détail des missions, du temps et des moyens mis à la disposition de la PCR sont à préciser dans une annexe. Si plusieurs PCR sont désignées, l'étendue de leurs missions respectives est à préciser]

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Nantes, le 03 mars 2014

Le Directeur d'unité

Guy OUVRARD

Visa de la déléguée régionale du CNRS

Clarisse DAVID

Visa du président de l'Université de Nantes

Olivier LABOUX

DEC140801DR17

Décision portant nomination de Philippe Leone aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR 6502 intitulée Institut des matériaux de Nantes Jean Rouxel

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

Vu l'arrêté du 26 octobre 2005 modifié relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de la certification du formateur ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction de l'établissement partenaire en matière de santé et sécurité au travail ;

Vu la décision n° DEC122742DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6502, intitulée Institut des matériaux de Nantes Jean Rouxel, dont le directeur est Guy Ouvrard ;

Vu l'attestation de formation dans le secteur industrie et recherche option Sources radioactives scellées, accélérateurs de particules et appareils électriques émettant des rayons X délivrée à Philippe Leone le 19 décembre 2013 par l'APAVE ;

Vu l'avis favorable du conseil de laboratoire du 28 janvier 2014,

DECIDE :

Article 1er : Nomination

Philippe Leone, maître de conférence à l'Université de Nantes, est nommé personne compétente en radioprotection pour une durée de 5 ans à compter du 22 novembre 2013 ;

Article 2 : Missions¹

Philippe Leone exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

Article 3 : Communication obligatoire

L'identité et les coordonnées de Philippe Leone sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

¹ [Dans le cas où l'unité dispose d'un service de radioprotection, indiquer les relations de la PCR avec ce service. Le détail des missions, du temps et des moyens mis à la disposition de la PCR sont à préciser dans une annexe. Si plusieurs PCR sont désignées, l'étendue de leurs missions respectives est à préciser]

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Nantes, le 03 mars 2014

Le directeur d'unité

Guy OUVRARD

Visa de la déléguée régionale du CNRS

Clarisse DAVID

Visa du Président de l'Université de Nantes

Olivier LABOUX

DEC140835DR17

Décision portant nomination de Floriane Desprez de Gesincourt aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR6523 intitulée laboratoire de Physique des océans

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPPF1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC122742DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6523 intitulée laboratoire de Physique des océans et nommant Claude Roy en qualité de directeur ;

Vu la décision n° DEC133305INSU du 21 janvier 2014 portant nomination de Christophe Messenger aux fonctions de directeur par intérim de l'unité mixte de recherche n°6523 intitulée laboratoire de Physique des océans ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du 05 décembre 2013 ;

Considérant que Floriane Desprez de Gesincourt a suivi la formation initiale d'assistante de prévention organisée par la Délégation régionale Bretagne - Pays de la Loire du 06 au 08 novembre 2013 et du 25 au 27 novembre 2013,

DECIDE :

Article 1^{er} : Floriane Desprez de Gesincourt, assistante ingénieure, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n°6523 intitulée laboratoire de Physique des océans à compter du 01 janvier 2014.

Floriane Desprez de Gesincourt exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPPF1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Floriane Desprez de Gesincourt est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Plouzané, le 04 mars 2014

Le directeur de l'unité

Christophe MESSAGER

Visa de la déléguée régionale du CNRS

Clarisse DAVID

Visa du président de l'Université de Bretagne Occidentale

Pascal OLIVARD

DEC140938DR17

Décision portant nomination de Nathalie Blanchard aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR6258 intitulée Centre de Recherches Historiques de l'Ouest

LA DIRECTRICE

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire n° MFPPF1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC122742DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte n°6258 intitulée Centre de Recherches Historiques de l'Ouest et nommant Annie Antoine en qualité de directrice ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du 09 décembre 2013 ;

Considérant que Nathalie Blanchard a suivi la formation initiale d'assistante de prévention organisée par la Délégation Bretagne - Pays de la Loire du 06 au 08 novembre 2013 et du 25 au 27 novembre 2013,

DECIDE :

Article 1^{er} : Nathalie Blanchard, ingénieure d'études de 2^e classe, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n°6258 intitulée Centre de Recherches Historiques de l'Ouest, à compter du 01 janvier 2014 ;

Nathalie Blanchard exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPPF1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Nathalie Blanchard est placée directement sous l'autorité de la directrice d'unité.

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 12 mars 2014

La directrice de l'unité

Annie ANTOINE

Visa de la déléguée régionale du CNRS

Clarisse DAVID

Visa du président de l'Université Rennes 2

Jean-Emile GOMBERT

DEC140800DR17

Décision portant nomination de Pierre-Emmanuel Petit aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR 6502 intitulée Institut des matériaux de Nantes Jean Rouxel

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

Vu l'arrêté du 26 octobre 2005 modifié relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de la certification du formateur ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction de l'établissement partenaire en matière de santé et sécurité au travail ;

Vu la décision n° DEC122742DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6502, intitulée Institut des matériaux de Nantes Jean Rouxel, dont le directeur est Guy Ouvrard ;

Vu l'attestation de formation dans le secteur industrie et recherche option Sources radioactives scellées, accélérateurs de particules et appareils électriques émettant des rayons X délivrée à Pierre-Emmanuel Petit le 19 décembre 2013 par l'APAVE ;

Vu l'avis favorable du conseil de laboratoire du 28 janvier 2014,

DECIDE :

Article 1er : Nomination

Pierre-Emmanuel Petit, ingénieur de recherche de 1^{ère} classe, est nommé personne compétente en radioprotection pour une durée de 5 ans à compter du 22 novembre 2013.

Article 2 : Missions¹

Pierre-Emmanuel Petit exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

Article 3 : Communication obligatoire

L'identité et les coordonnées de Pierre-Emmanuel Petit sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

¹ [Dans le cas où l'unité dispose d'un service de radioprotection, indiquer les relations de la PCR avec ce service. Le détail des missions, du temps et des moyens mis à la disposition de la PCR sont à préciser dans une annexe. Si plusieurs PCR sont désignées, l'étendue de leurs missions respectives est à préciser]

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Nantes, le 03 mars 2014

Le directeur d'unité

Guy OUVRARD

Visa de la déléguée régionale du CNRS

Clarisse DAVID

Visa du président de l'Université de Nantes

Olivier LABOUX

DEC141026DR18

Décision portant nomination de M. Alain VILTARD aux fonctions de responsable du service technique et logistique de la délégation Nord-Pas de Calais et Picardie.

LE PRESIDENT,



Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;
Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;
Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;
Vu la décision DEC111984DAJ du 1^{er} décembre 2011 donnant délégation de signature à Mme Françoise PAILLOUS, déléguée régionale pour la circonscription Nord-Pas de Calais et Picardie notamment en matière d'organisation et de fonctionnement des services ;

DECIDE :

Article 1er

M. Alain VILTARD, Ingénieur d'études première classe, est nommé, à compter du 1^{er} janvier 2014, responsable du service technique et logistique de la délégation Nord-Pas de Calais et Picardie.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à LILLE, le 19 mars 2014

Pour le président et par délégation,
La déléguée régionale

Françoise PAILLOUS

DEC140577INSB

Décision portant nomination de M. LAFONT Frank aux fonctions de chargé de mission.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu la décision n°DEC100001DAJ portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leurs activités.

DECIDE :

Article 1^{er}

M. LAFONT Frank, Directeur de recherche est nommé chargé de mission auprès du Président pour l'Institut des Sciences Biologiques, du 1^{er} mars au 31 décembre 2014. Sa mission a pour objet le suivi de la section 27, Immunologie, Relation hôte pathogène.

Pour l'exercice de cette mission, M. LAFONT Frank demeure affecté au Centre d'Infection et d'Immunité de Lille (CIIL - UMR8204).

Article 2

Du 1^{er} mars au 31 décembre 2014 M. LAFONT Frank percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Nord-Pas-de-Calais et Picardie (DR18).

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

21 FEV. 2014


Le Président
Alain FUCHS



www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie
3 rue Michel-Ange Auteuil
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 53 90

DEC131956DR19

Décision portant nomination de M. Grégoire Varin-Bréant, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMR6294 intitulée Laboratoire d'ondes et milieux complexes

LE PRESIDENT,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 070007DAJ du 18 janvier 2007 portant approbation de la Charte pour l'usage de ressources informatiques et de services Internet ;

Vu le document d'orientation et de cadrage de politique de sécurité des systèmes d'information (PSSI) du CNRS du 15 novembre 2006 ;

Vu la décision n° 111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

Vu la décision n° DEC122742DSI du 05/01/2012 portant création de l'unité n° UMR6294 intitulée Laboratoire d'ondes et milieux complexes, dont le Directeur est M. Innocent MUTABAZI;

Vu l'avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information de la délégation régionale Normandie;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Grégoire Varin-Bréant, Technicien, est nommé chargé de sécurité des systèmes d'information de l'unité UMR6294 à compter du 20/06/2013 .

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à LE HAVRE, le 20 juin 2013

Pour le président et par délégation,
le Directeur d'unité
Innocent MUTABAZI

DEC141020DR19

Décision portant nomination de Mme Virginie DULONG, aux fonctions de chargée de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMR6270 intitulée Polymères, biopolymères, surfaces

LE PRESIDENT,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 070007DAJ du 18 janvier 2007 portant approbation de la Charte pour l'usage de ressources informatiques et de services Internet ;

Vu le document d'orientation et de cadrage de politique de sécurité des systèmes d'information (PSSI) du CNRS du 15 novembre 2006 ;

Vu la décision n° 111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

Vu la décision n° DEC122742DSI du 05/01/2012 approuvant le renouvellement de l'unité n° UMR6270 intitulée Polymères, biopolymères, surfaces, dont le Directeur est M. Thierry JOUENNE ;

Vu l'avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information de la délégation régionale Normandie ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Mme Virginie DULONG, Ingénieur de recherche 2ème classe, est nommée chargée de sécurité des systèmes d'information de l'unité UMR6270 à compter du 19/03/2014 .

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à MONT ST AIGNAN, le 19 mars 2014

Pour le président et par délégation,
le Directeur d'unité
Thierry JOUENNE

DEC140589INC

Portant cessation de fonctions et nomination de Monsieur Hassan OULYADI et Monsieur Vincent LEVACHER, aux fonctions de directeurs adjoints de l'unité mixte de recherche n°6014 intitulée Chimie Organique, Bioorganique : Réactivité et Analyse (COBRA)

Le Président,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de Président du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 janvier 2014 portant attribution de fonctions au CNRS ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n°100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de Monsieur Joël BERTRAND aux fonctions de Directeur général délégué à la science du CNRS ;

Vu la décision n° 122742DSI du 5 janvier 2012 portant création et renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6014 intitulée «Chimie Organique, Bioorganique : Réactivité et Analyse», et nommant Monsieur Xavier PANNECOUCKE directeur de cette unité ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

Vu l'accord de l'université de Rouen et de l'INSA Rouen ;

Sur proposition du directeur de l'Institut de chimie ;

Décide :**Art. 1^{er}**

I. Il est mis fin aux fonctions de Monsieur Pierre-Yves RENARD, directeur adjoint de l'unité mixte de recherche susvisée, appelé à d'autres fonctions à compter du 1^{er} mars 2014.

II. A compter de cette même date, Monsieur Hassan OULYADI, Professeur à l'université de Rouen et Monsieur Vincent LEVACHER, Directeur de recherche au CNRS, sont nommés directeurs adjoints par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 31 juillet 2014.

Art. 2 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 10 mars 2014

Pour le Président et par délégation,
Joël BERTRAND

DEC141016DR19

Décision portant nomination de M. Gerard GRANCHER, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité FR3335 intitulée Fédération de recherche normandie mathématiques

LE PRESIDENT,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 070007DAJ du 18 janvier 2007 portant approbation de la Charte pour l'usage de ressources informatiques et de services Internet ;

Vu le document d'orientation et de cadrage de politique de sécurité des systèmes d'information (PSSI) du CNRS du 15 novembre 2006 ;

Vu la décision n° 111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

Vu la décision n° DEC122740DSI du 05/01/2012 approuvant le renouvellement de l'unité n° FR3335 intitulée Fédération de recherche normandie mathématiques, dont le Directeur est M. Gerard GRANCHER;

Vu l'avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information de la délégation régionale Normandie;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Gerard GRANCHER, Ingénieur de recherche hors classe, est nommé chargé de sécurité des systèmes d'information de l'unité FR3335 à compter du 07/01/19/03/2014 .

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à ST ETIENNE ROUVRAY, le 20 mars 2014

Pour le président et par délégation,
le Directeur d'unité
Gerard GRANCHER

DEC141019DR19

Décision portant nomination de M. Alain BERLEMONT, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMR6614 intitulée Complexe de recherche interprofessionnel en aérothermochimie

LE PRESIDENT,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 070007DAJ du 18 janvier 2007 portant approbation de la Charte pour l'usage de ressources informatiques et de services Internet ;

Vu le document d'orientation et de cadrage de politique de sécurité des systèmes d'information (PSSI) du CNRS du 15 novembre 2006 ;

Vu la décision n° 111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

Vu la décision n° DEC122742DSI du 05/01/2012 approuvant le renouvellement de l'unité n° UMR6614 intitulée Complexe de recherche interprofessionnel en aérothermochimie, dont le Directeur est M. Abdelkrim BOUKHALFA;

Vu l'avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information de la délégation régionale Normandie;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Alain BERLEMONT, Directeur de recherche de 2ème classe, est nommé chargé de sécurité des systèmes d'information de l'unité UMR6614 à compter du 07/01/2014 .

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à ST ETIENNE ROUVRAY, le 19 mars 2014

Pour le président et par délégation,
le Directeur d'unité
Abdelkrim BOUKHALFA

Décision portant nomination de M. Alexandre DANO aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte 7329 intitulée Géoazur

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire n° MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° 122743DSI du 05/01/2012 portant renouvellement de l'unité UMR7329, intitulée Géoazur, et nommant M. Emmanuel TRIC en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du 29 avril 2013 ;

Considérant que M. Alexandre DANO a suivi la formation initiale d'assistante de prévention organisée par le CNRS du 19 mai 2013 au 28 mai 2013,

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Alexandre DANO, IE2, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n°7329 intitulée Géoazur, à compter du 1^{er} juin 2013

M. Alexandre DANO exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Alexandre DANO est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nice le 01/06/2013

Le directeur de l'unité
Emmanuel TRIC

Visa de la déléguée régionale du CNRS

Visa du président de l'Université (ou de son délégué)

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

Décision portant nomination de Mme Lucile PALIN aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte 7277 intitulée Institut de Biologie Valrose

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire n° MFPPF1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° 122743DSI du 05/01/2012 portant création de l'unité UMR7277, intitulée Institut de Biologie Valrose, et nommant M. Stéphane NOSELLI en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du 4 décembre 2013 ;

Considérant que Mme Lucile PALIN a suivi la formation initiale d'assistante de prévention organisée par le CNRS du 5 juillet 2013 au 9 octobre 2013,

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Lucile PALIN, TCN, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n°7277 intitulée Institut de Biologie Valrose, à compter du 1^{er} août 2013

Mme Lucile PALIN exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPPF1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Lucile PALIN est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nice le 05/12/2013

Le directeur de l'unité
Stéphane NOSELLI

Visa du(de la) délégué(e) régional(e) du CNRS

Visa du président de l'Université (ou de son délégataire)

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

DEC140861INSIS

Décision portant cessation de fonctions et nomination de Madame Maurine MONTAGNAT RENTIER aux fonctions de directrice par intérim du groupement de recherche n°3436 intitulé « Recristallisation »

LE PRÉSIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n° DEC11A013DSI en date du 25 février 2011 portant création du groupement intitulé « Recristallisation » et nommant Monsieur Roland LOGÉ, directeur de ce groupement de recherche;

DÉCIDE :

Article 1^{er}

Il est mis fin aux fonctions de Monsieur Roland LOGÉ – Directeur de recherche – CNRS, directeur du groupement de recherche susvisé, appelé à d'autres fonctions à compter du 1^{er} mars 2014.

Article 2

Madame Maurine MONTAGNAT RENTIER, chargée de recherches - CNRS est nommée directrice par intérim du groupement de recherche intitulé « Recristallisation » n° 3436 pour la période du 1^{er} mars 2014 au 31 juillet 2014.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le



Pour le président et par délégation,
Le directeur général délégué à la science
Joël Bertrand



www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

☎ 01 44 96 40 00
☎ 01 44 96 53 90

DEC140661DAJ

Décision portant nomination de Mme Francesca GRASSIA aux fonctions d'adjointe au directeur pour la Russie à la DERCI

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu l'arrêté du 10 janvier 2014 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° 100148DAJ du 8 juillet 2010 portant organisation de la direction du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° DEC100175DAJ du 1^{er} octobre 2010 portant organisation de la direction de l'Europe de la recherche et de la coopération internationale (DERCI),

Sur proposition du directeur général délégué à la science,

DECIDE :

Art. 1^{er}. – Mme Francesca GRASSIA, ingénieure de recherche au CNRS, est nommée adjointe au directeur pour la Russie à la DERCI.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 5 mars 2014

Alain FUCHS

DEC140663DAJ

Décision portant nomination de Mme Chantal KHAN-MALEK aux fonctions d'adjointe au directeur pour l'Asie et l'Océanie à la DERCI

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu l'arrêté du 10 janvier 2014 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° 100148DAJ du 8 juillet 2010 portant organisation de la direction du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° DEC100175DAJ du 1^{er} octobre 2010 portant organisation de la direction de l'Europe de la recherche et de la coopération internationale (DERCI),

Sur proposition du directeur général délégué à la science,

DECIDE :

Art. 1^{er}. – Mme Chantal KHAN-MALEK, directrice de recherche au CNRS, est nommée adjointe au directeur pour l'Asie et l'Océanie à la DERCI.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 5 mars 2014

Alain FUCHS

DEC140660DAJ

Décision portant nomination de Mme Claire GIRAUD aux fonctions d'adjointe au directeur pour les Amériques à la DERC I

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu l'arrêté du 10 janvier 2014 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° 100148DAJ du 8 juillet 2010 portant organisation de la direction du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° DEC100175DAJ du 1^{er} octobre 2010 portant organisation de la direction de l'Europe de la recherche et de la coopération internationale (DERCI),

Sur proposition du directeur général délégué à la science,

DECIDE :

Art. 1^{er}. – Mme Claire GIRAUD, ingénieure de recherche au CNRS, est nommée adjointe au directeur pour les Amériques à la DERC I.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 5 mars 2014

Alain FUCHS

DEC140664DAJ

Décision portant nomination de Mme Chamira LESSIGNY aux fonctions d'adjointe au directeur pour l'Inde et l'Asie du Sud-Est à la DERC I

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu l'arrêté du 10 janvier 2014 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° 100148DAJ du 8 juillet 2010 portant organisation de la direction du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° DEC100175DAJ du 1^{er} octobre 2010 portant organisation de la direction de l'Europe de la recherche et de la coopération internationale (DERCI),

Sur proposition du directeur général délégué à la science,

DECIDE :

Art. 1^{er}. – Mme Chamira LESSIGNY, ingénieure d'études au CNRS, est nommée adjointe au directeur pour l'Inde et l'Asie du Sud-Est à la DERC I.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 5 mars 2014

Alain FUCHS

DEC140736DAJ

Décision portant nomination de Mme Marie-Laure Bachelerie aux fonctions de responsable du pôle national de conservation des données et documents

LE PRESIDENT

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu l'arrêté du 10 janvier 2014 portant attribution de fonctions au CNRS ;

Vu la décision n°DEC100148DAJ du 8 juillet 2010 modifiée portant organisation de la direction du CNRS ;

Vu la décision n°DEC100168DAJ du 1er octobre 2010 modifiée portant organisation de la direction des affaires juridiques ;

Sur proposition du directeur général délégué aux ressources,

DECIDE :

Art. 1^{er}. – Mme Marie-Laure Bachelerie, ingénieure de recherche au CNRS, est nommée responsable du pôle national de conservation des données et documents de la direction des affaires juridiques, à compter du 1^{er} mars 2014.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **12 MARS 2014**


Alain Fuchs



Le Président

www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 49 13

DEC140659DAJ

Décision portant nomination de Mme Anne-Marie BRASS aux fonctions d'adjointe au directeur pour l'Europe à la DERCI

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu l'arrêté du 10 janvier 2014 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° 100148DAJ du 8 juillet 2010 portant organisation de la direction du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° DEC100175DAJ du 1^{er} octobre 2010 portant organisation de la direction de l'Europe de la recherche et de la coopération internationale (DERCI) ;

Sur proposition du directeur général délégué à la science,

DECIDE :

Art. 1^{er}. – Mme Anne-Marie BRASS, directrice de recherche au CNRS, est nommée adjointe au directeur pour l'Europe à la DERCI.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 5 mars 2014

Alain FUCHS

DEC140865DRH

VU La loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU La loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

VU Le décret n°82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires ;

VU Le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié, portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

VU Le décret n°83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques ;

VU Le décret n°84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du Centre national de la recherche scientifique ;

VU Le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

VU L'arrêté du 24 février 1986 modifié instituant des commissions administratives paritaires à l'égard du personnel du Centre national de la recherche scientifique ;

VU La décision n°DEC121232DRH du 4 avril 2012 portant nomination des membres de l'administration à la commission administrative paritaire des chargés de recherche ;

VU La décision n°DEC140744DRH du 21 février 2014 portant nomination de remplaçants titulaires et suppléants à la commission administrative paritaire des chargés de recherche ;

DECIDE

Article II Est nommé, à compter de la date de la présente décision, représentant suppléant de l'administration à la commission administrative paritaire des **chargés de recherche** :

Monsieur Jean-Denis VIGNE
Directeur de recherche de classe exceptionnelle

En remplacement de :

Monsieur Joël BERTRAND
Directeur Général Délégué à la Science

Article III La présente décision sera publiée au bulletin officiel du Centre National de la Recherche Scientifique.

Fait à Paris, le 5 mars 2014

Le Président du CNRS

Alain FUCHS

DEC140906INEE

Décision portant nomination de M. Christophe DOUADY aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche n°5023 intitulée « Laboratoire d'Ecologie des Hydrosystèmes Naturels Anthropisés »

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n° 11A004DSI en date du 4 janvier 2011 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°5023 intitulée « Laboratoire d'Ecologie des Hydrosystèmes Naturels Anthropisés » et nommant M. Pierre JOLY directeur de cette unité ;

Vu l'accord des partenaires ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Christophe DOUADY, Professeur des Universités de 1^{ère} classe à l'Université Lyon 1, est nommé directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée, pour la période du 1^{er} février 2014 au 31 juillet 2014, en remplacement de Mme Gudrun BORNETTE, démissionnaire.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le président et par délégation,
Le directeur général délégué à la science
Joël Bertrand



NOTE DRH /SDP IT / D-2014- 64

Suite aux concours externes d'ingénieurs et de techniciens de l'année 2013, ont été nommées par décision du Président du Centre National de la Recherche Scientifique, les personnes dont les noms suivent :

Ingénieurs de recherche 2ème classe

Concours	N° d'agent	Nom	Prénom	N° de décision	Date d'effet	Grade
CE	89120	CASTRO	Celia	458300	17/02/2014	IR2
CE	122132	FRONSKA	Joanna	451965	01/02/2014	IR2
CE	61202	GLATTARD	Elise	453159	01/12/2012	IR2
CE	122152	HEIGEAS	Mathilde	450666	01/02/2014	IR2
CE	70127	ROBIN	Thierry	453641	01/12/2012	IR2
CE	65374	UEHARA	Minoru	444109	01/02/2014	IR2

Ingénieurs d'études 2ème classe

Concours	N° d'agent	Nom	Prénom	N° de décision	Date d'effet	Grade
CE	54692	BOSSERT	Pierrick	458225	15/02/2014	IE2
CE	111641	CHAIGNON	Lauranne	429195	01/12/2012	IE2
CE	27952	ESCAPE	Christophe	451321	01/02/2014	IE2
CE	49391	FUCHSBAUER	Olivier	454936	01/03/2014	IE2
CE	122048	LAMOTHE	Marie	456666	17/02/2014	IE2
CE	54460	LANCELON-PIN	CHRISTINE	450332	01/02/2014	IE2
CE	123421	LEREMBOURE	Martin	452031	01/02/2014	IE2
CE	122807	LESPAGNANDELLE	Sara	452457	01/02/2014	IE2
CE	96240	PESTY	Ana Gabriela	455300	27/01/2014	IE2
CE	109094	PRITZY	Alexandra	451597	01/01/2014	IE2
CE	89382	RENAULT	Aurélie	453481	01/02/2014	IE2
CE	123943	VENTOSE	Gaëlle	455907	01/02/2014	IE2

Assistants ingénieurs

Concours	N° d'agent	Nom	Prénom	N° de décision	Date d'effet	Grade
CE	60016	AGNERAY	FRANCOIS	456902	15/02/2014	AI
CE	122299	AROQUIARADJA	Sp	450834	01/01/2014	AI
CE	107798	BENCHABANE	Karima	456683	01/01/2014	AI
CE	43902	CAYREL	Anne	458306	01/12/2012	AI
CE	31791	HENRY	Manuel	455071	15/02/2014	AI
CE	55106	JEUDY	Alexandra	454942	01/12/2012	AI
CE	56668	LAIB	Halima	455850	15/02/2014	AI
CE	123109	LE BEC	Steven	450535	01/02/2014	AI
CE	50980	LECOMTE	Patricia	457448	01/03/2014	AI
CE	44478	MINERVINO	Caroline	456704	15/02/2014	AI

Techniciens de classe normale

Concours	N° d'agent	Nom	Prénom	N° de décision	Date d'effet	Grade
CE	6976	MICHELY	Laurent	442151	01/12/2013	TCN
CE	122274	QUESSADA	Serge	452371	03/02/2014	TCN

Sur avis de la commission administrative paritaire et par décision du Président du Centre National de la Recherche Scientifique, ont été nommés les ingénieurs et techniciens dont les noms suivent :

CORPS AU CHOIX

Ingénieurs de recherche 2ème classe

N° d'agent	Nom	Prénom	N° de décision	Date d'effet	Grade
23025	BOURG	Stephane	448057	01/01/2014	IR2
41364	GERVASONI	Eric	449007	01/01/2014	IR2
4849	LE HAY	Viviane	451520	01/01/2014	IR2
41468	PELEGRY	Cristophe	449006	01/01/2014	IR2

Ingénieurs d'études 2ème classe

N° d'agent	Nom	Prénom	N° de décision	Date d'effet	Grade
41370	DRU	Philippe	449004	01/01/2014	IE2
35204	DUFRESNE	Philippe	451521	01/01/2014	IE2
33703	HEURTEBISE	Sophie	451522	01/01/2014	IE2
5077	LENOIR	Veronique	452614	01/01/2014	IE2

Assistants Ingénieurs

N° d'agent	Nom	Prénom	N° de décision	Date d'effet	Grade
32357	ARTAL	Annie	451523	01/01/2014	AI
15586	SENS SALIS	Carole	452905	01/01/2014	AI

Techniciens de classe normale

N° d'agent	Nom	Prénom	N° de décision	Date d'effet	Grade
4611	ELY MARIUS	Fabiola	453002	01/01/2014	TCN

GRADE AU CHOIX

Ingénieurs de recherche 1ère classe

N° d'agent	Nom	Prénom	N° de décision	Date d'effet	Grade
4859	ANTIQUARIO	Francoise	448297	01/01/2014	IR1
4182	AUGUSTIN	Pierre	451348	01/01/2014	IR1
33731	DAUGEY	Nicolas	451460	01/01/2014	IR1
4303	HAIRY	Isabelle	450732	01/01/2014	IR1
3715	HAUPERT	Sylvain	448302	01/01/2014	IR1
34360	JACOBIN-VALAT	Marie-Josée	451458	01/01/2014	IR1
32262	MANIGAND	Claude	451463	01/01/2014	IR1
4107	MATHIAN	Helene	450691	01/01/2014	IR1
4851	MICHAUD	Genevieve	450731	01/01/2014	IR1
33415	N KAOUA	GILLES	451461	01/01/2014	IR1
41256	PAPIN	Brigitte	448980	01/01/2014	IR1
33126	POUJOL	Christel	451462	01/01/2014	IR1
34071	TONDUSSON	Marc	451459	01/01/2014	IR1

Ingénieurs d'études hors classe

N° d'agent	Nom	Prénom	N° de décision	Date d'effet	Grade
32363	ANTOS	Maryan	451502	01/01/2014	IEHC
220	COUTON	Dominique	452612	01/01/2014	IEHC
33312	LATIE	Chantal	451503	01/01/2014	IEHC
3549	PAYEN	Chantal	451962	01/01/2014	IEHC
3710	SCHWEITZ	Arlette	451948	01/01/2014	IEHC
3780	THIBAUT	Marie	451949	01/01/2014	IEHC
5206	TOUCHE	Marc	451946	01/01/2014	IEHC

Ingénieurs d'études 1ère classe

N° d'agent	Nom	Prénom	N° de décision	Date d'effet	Grade
6030	BEKKOUCHE	Faisal	448978	01/01/2014	IE1C
31331	BLAQUIERE	Jean-Marc	448418	01/01/2014	IE1C
4155	BONNET	Monique	451494	01/01/2014	IE1C
4386	BROUSSARD	Cedric	452616	01/01/2014	IE1C
17210	CANTIN	Nadia	451482	01/01/2014	IE1C
72294	COURTAND	Gilles	451467	01/01/2014	IE1C
4674	DEFORGES	Severine	451471	01/01/2014	IE1C
34017	DOUAT	Elise	451470	01/01/2014	IE1C
4730	FRITSCH	Lauriane	448309	01/01/2014	IE1C
18356	GOFFINONT	Stephane	448055	01/01/2014	IE1C
34165	JEZEQUEL	Armelle	451468	01/01/2014	IE1C
31295	LEFRAIS	Yannick	451466	01/01/2014	IE1C
19399	MEUDAL	Herve	448052	01/01/2014	IE1C
34045	NETZER	Sonia	451469	01/01/2014	IE1C
4684	ROUCH	Claude	448310	01/01/2014	IE1C
15796	TALEC	Jean-Philippe	451483	01/01/2014	IE1C

Sur avis de la commission administrative paritaire et par décision du Président du Centre National de la Recherche Scientifique, ont été nommés les ingénieurs et techniciens dont les noms suivent :

Techniciens de classe exceptionnelle

N° d'agent	Nom	Prénom	N° de décision	Date d'effet	Grade
35210	BENTALEB	Ahmed	451488	01/01/2014	TCE
4940	BOILLON	Nadine	452891	01/01/2014	TCE
33723	CHEVALIER	Lionel	451486	01/01/2014	TCE
3963	DAM BABILLE	Daniele	451378	01/01/2014	TCE
5401	GROSPIRON	Martine	452946	01/01/2014	TCE
25383	LAPERT BERNARD	Clotilde	452911	01/01/2014	TCE
33085	MALBURET	Carole	451485	01/01/2014	TCE
33811	NADEAU	Annie	451487	01/01/2014	TCE

Techniciens de classe supérieure

N° d'agent	Nom	Prénom	N° de décision	Date d'effet	Grade
17267	ART	Jean-Christophe	453676	01/01/2014	TCS
46339	BICHON	Sabrina	451509	01/01/2014	TCS
35680	DA SILVA MOREIRA	Carla	453253	01/01/2014	TCS
3913	EDON-SOUCHERES	Annie	451492	01/01/2014	TCS
33367	GABRIEL	Nicole	451505	01/01/2014	TCS
82698	GRISON	Magali	451506	01/01/2014	TCS
46560	JOUANNO	Nathalie	451508	01/01/2014	TCS
4808	KAPPES	Vincent	448327	01/01/2014	TCS
55132	LECUONA	Karine	451507	01/01/2014	TCS
4423	LIAIGRE	Stephane	451381	01/01/2014	TCS
385	LIMIER	Lucienne	450725	01/01/2014	TCS
41394	MAURO	Jerome	448985	01/01/2014	TCS
3848	PETIT	Claudie	450793	01/01/2014	TCS
35313	PIARD	Patrick	450959	01/01/2014	TCS
49791	POUTIER	Corinne	449606	01/01/2014	TCS
66836	RAMOS	Armelle	451416	01/01/2014	TCS
4795	RANSY	Celine	452888	01/01/2014	TCS
33935	ROUGIER	Stephanie	451504	01/01/2014	TCS

Adjointes techniques principaux 1ère classe

N° d'agent	Nom	Prénom	N° de décision	Date d'effet	Grade
33150	GEORGET	Muriel	451490	01/01/2014	ATP1
19248	POSTNIKOFF	Paul	448086	01/01/2014	ATP1
34139	QUILLATEAU	Sandrine	451489	01/01/2014	ATP1

Adjointes techniques principaux 2ème classe

N° d'agent	Nom	Prénom	N° de décision	Date d'effet	Grade
4737	SEGALAS	Catherine	448345	01/01/2014	ATP2

SELECTION PROFESSIONNELLE

Ingénieurs de recherche hors classe

N° d'agent	Nom	Prénom	N° de décision	Date d'effet	Grade
6055	CARTRON	Damien	450716	01/01/2014	IRHC
57869	LECOMTE	Jean-Sébastien	448428	01/01/2014	IRHC
32088	SERANI	Laurent	451518	01/01/2014	IRHC
34353	SIBARITA	Jean-Baptiste	451519	01/01/2014	IRHC

Techniciens de classe exceptionnelle

N° d'agent	Nom	Prénom	N° de décision	Date d'effet	Grade
4682	BEN AHMED	Fadila	451344	01/01/2014	TCE
33401	BLANCARD	Corinne	451514	01/01/2014	TCE
33849	HAINAUT	Cyril	451515	01/01/2014	TCE
34063	LANDREIN	Nicolas	451516	01/01/2014	TCE
15909	MERZEAU	Laurent	451517	01/01/2014	TCE

Techniciens de classe supérieure

N° d'agent	Nom	Prénom	N° de décision	Date d'effet	Grade
60658	ANTICO	Carine	448969	01/01/2014	TCS
35655	BONNET	Marie-Laure	451580	01/01/2014	TCS
88650	GAILLARD	Magali	451345	01/01/2014	TCS
34151	LAURICHESSE	Eric	451512	01/01/2014	TCS
4866	LO BUE	Gwenaëlle	450757	01/01/2014	TCS
46481	THONNUS	Magali	451511	01/01/2014	TCS

DEC141015DR19

Décision portant nomination de M. Luc SKRZYPECK, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité USR3486 intitulée Maison de la recherche en Sciences Humaines de Caen

LE PRESIDENT,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 070007DAJ du 18 janvier 2007 portant approbation de la Charte pour l'usage de ressources informatiques et de services Internet ;

Vu le document d'orientation et de cadrage de politique de sécurité des systèmes d'information (PSSI) du CNRS du 15 novembre 2006 ;

Vu la décision n° 111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

Vu la décision n° DEC122733DSI du 05/01/2012 portant création de l'unité n° USR3486 intitulée Maison de la recherche en Sciences Humaines de Caen, dont le Directeur est M. Pascal BULEON;

Vu l'avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information de la délégation régionale Normandie;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Luc SKRZYPECK, Assistant ingénieur, est nommé chargé de sécurité des systèmes d'information de l'unité USR3486 à compter du 18/03/2014.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à CAEN, le 19 mars 2014

Pour le président et par délégation,
le Directeur d'unité
Pascal BULEON

DEC140806DAJ

Décision portant délégation de signature à M. Alain Mangeol, délégué régional pour la circonscription Paris A

LE PRESIDENT,

Vu le code de la santé publique ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques ;

Vu le décret n° 84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du CNRS ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 28 février 2002 modifié fixant les modalités d'organisation des concours de recrutement d'ingénieurs et de personnels techniques de la recherche au CNRS ;

Vu l'arrêté du 24 août 2004 relatif aux examens professionnels de sélection pour l'accès à certains grades des corps d'ingénieurs et de personnels techniques et d'administration de la recherche du CNRS ;

Vu la décision n°159/87 du 2 décembre 1987 portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils

de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC070074DR01 du 30 avril 2007 portant nomination de M. Franck Morice aux fonctions d'adjoint au responsable du service des ressources humaines ;

Vu la décision DEC080144DAJ du 12 décembre 2008 portant nomination de M. Alain Mangeol aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Paris A ;

Vu la décision DEC100001DR01 du 4 janvier 2010 portant nomination de M. Jean-Marc Fernandes aux fonctions de responsable du service des ressources humaines ;

Vu la décision DEC100264DAJ du 14 octobre 2010 portant nomination de Mme Anne-Françoise Duval, adjointe au délégué régional ;

Vu la décision DEC100263DAJ du 20 octobre 2010 portant sur les recherches impliquant une expérience sur l'homme menées au CNRS ;

Vu l'instruction n° INS122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu la délibération du conseil d'administration du CNRS du 4 février 2010 modifiée donnant délégation de pouvoir au président du CNRS,

DÉCIDE :

Art. 1^{er}. Délégation permanente est donnée à M. Alain Mangeol, délégué régional pour la circonscription Paris A, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS et dans la limite de ses attributions, les arrêtés, actes, décisions et conventions relevant des domaines suivants :

1.1 - Gestion des personnels

- les décisions relatives au recrutement et à la gestion des personnels chercheurs ainsi que celles relatives aux ingénieurs, personnels techniques et d'administration de la recherche ;
- les décisions de désignation des jurys de concours de recrutement des ingénieurs, personnels techniques et d'administration de la recherche conformément aux dispositions du décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié susvisé ;

- les décisions fixant pour chaque concours, la date et le lieu de déroulement des épreuves, ainsi que la liste des candidats admis à concourir, conformément aux dispositions de l'article 2 de l'arrêté du 28 février 2002 susvisé ;
- les décisions d'ouverture des concours externes d'accès aux corps d'ingénieurs et de personnels techniques et d'administration de la recherche, prises en application de décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié susvisé ;
- les sanctions disciplinaires du premier groupe ;
- les conventions de mise à disposition à l'exception de celles impliquant une exonération totale ou partielle de la prise en charge de la rémunération et des charges sociales afférentes à la mise à disposition des personnes du CNRS auprès d'une entreprise ;
- les arrêtés interministériels de détachement des fonctionnaires du CNRS ainsi que les décisions de nomination dans le corps relevant de l'établissement des fonctionnaires qui y sont détachés ;
- les décisions de désignation des jurys d'examens de sélection professionnelle conformément aux dispositions du décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié susvisé ;
- les conventions et décisions relatives aux actions de formation permanente.

1.2 - Organisation et fonctionnement des services

- les décisions de nomination des correspondants fonctionnels et des responsables de la Délégation, à l'exception de l'adjoint(e) au délégué régional et des chargés de mission scientifique ou résidents ;
- les décisions de nomination de l'ingénieur régional de prévention et de sécurité et des agents chargés de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité ;
- les décisions relatives aux conseils de laboratoire et de service ;
- les conventions fixant les modalités d'acquisition et de fonctionnement des matériels communs au CNRS et à d'autres organismes ;
- les baux d'immeubles donnés ou pris à loyer d'une durée inférieure ou égale à neuf ans dont le montant annuel est inférieur ou égal à 125 000 euros ;
- les conventions d'occupation précaire, conventions d'hébergement et concessions de logement ;

- les actes d'administration relatifs aux biens mobiliers et immobiliers.

1.3 - Relations avec les partenaires

- les contrats de recherche impliquant une ou plusieurs unités de la circonscription ;
- les contrats conclus dans le cadre de l'Union européenne, ainsi que les actes et accords y afférents ;
- les conventions de collaboration pour une unité propre de recherche hors contractualisation ;
- les conventions d'association des unités de recherche hors contractualisation ;
- les conventions destinées à assurer le bon fonctionnement des unités et notamment celles relatives à l'hygiène et à la sécurité, à la restauration et au suivi médical, en application notamment du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 susvisé et de l'instruction n° INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;
- les conventions avec les universités relatives à la délivrance des ordres de mission ;
- les conventions avec les collectivités locales de la circonscription ;
- les conventions d'adhésion à des associations « loi 1901 », lorsque la cotisation annuelle est inférieure à 3 000 euros ;
- les accords de partenariat dont la coordination est assurée par une unité de la circonscription et qui impliquent des unités relevant d'autres circonscriptions ;
- les contrats ou conventions conclus dans les domaines de l'édition et de l'audiovisuel et notamment, les contrats d'édition ou de co-édition, de production et de coproduction, de diffusion, de cession et d'achat de droits d'auteur ou de droits voisins, pour le compte des unités relevant de sa circonscription ;
- les conventions de délégation de gestion des unités conclus avec les établissements d'enseignement supérieur et les actes qui leur sont afférents.

1.4 - Les dons et legs

- les actes consécutifs à l'acceptation de ceux-ci dans les conditions prévues aux dispositions testamentaires, les actes conservatoires,

d'administration, de disposition, les actes donnant pouvoir avec faculté de substituer.

1.5 - Déclarations diverses

- les déclarations, demandes et autres formalités en matière d'installations classées pour la protection de l'environnement ;
- le visa des demandes d'autorisation des lieux de recherches biomédicales du CNRS, en tant que responsable des lieux, en application de l'article L. 1121-13 du code de santé publique ;
- les demandes d'autorisation relatives à l'importation à des fins de recherche de cellules souches embryonnaires, aux protocoles d'études et de recherche et à la conservation de ces cellules ;
- les demandes d'autorisation d'activité d'importation et/ou d'exportation d'organes et de cellules issus du corps humain et de leurs dérivés à des fins scientifiques, en application des articles R.1235-7 et R.1235-8 du code de la santé publique.

1.6 - Subventions

- l'attribution de subventions en espèces d'un montant, par subvention, inférieur ou égal à 125 000 euros et dont l'objet est limité aux aides à la recherche, à l'aide à la diffusion des résultats de la recherche, au soutien aux réunions et colloques scientifiques, au financement des prix attribués aux scientifiques et au soutien à des institutions scientifiques et aux associations liées aux CNRS ;
- l'attribution de subventions en nature pour un montant, par bénéficiaire et par an, inférieur ou égal à 125 000 euros ;
- l'attribution de subventions pour l'exécution des programmes pluridisciplinaires entrant dans le cadre de la programmation scientifique approuvée par le conseil d'administration dont le montant, par an et par programme, est inférieur ou égal 375 000 euros.
- les décisions de versement de subventions aux établissements d'enseignement supérieur pour les unités dont la gestion leur est déléguée au titre d'une convention de délégation de gestion.

1.7 - Tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits

- les décisions fixant le montant des redevances et rémunérations dues au CNRS entrant dans le champ de compétences déterminé par l'instruction de procédure relative à la tarification, la facturation et la budgétisation de ventes de produits.

1.8 - Poursuites pénales engagées par le CNRS

- les dépôts de plaintes contre X ou contre des personnes physiques qui ne sont pas agents du CNRS, par courrier ou par déposition, relatives aux atteintes portées aux biens matériels et immatériels, excepté les dépôts de plainte avec constitution de partie civile, la citation directe et les dépôts de plaintes contre des personnes physiques qui sont des agents du CNRS.

Art. 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alain Mangeol, délégué régional, délégation est donnée à Mme Anne-Françoise Duval, adjointe au délégué régional, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, l'ensemble des actes visés à l'article 1^{er}, à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe énumérés au 1.1, dans la limite de ses attributions.

Art. 3 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alain Mangeol, délégué régional, et de Mme Anne-Françoise Duval, adjointe au délégué régional, délégation est donnée à M. Jean-Marc Fernandes, responsable du service des ressources humaines, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, l'ensemble des actes visés à l'article 1^{er}, à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe énumérés au 1.1, dans la limite de ses attributions.

Art. 4 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alain Mangeol, délégué régional, de Mme Anne-Françoise Duval, adjointe au délégué régional, et de Jean-Marc Fernandes, responsable du service des ressources humaines, délégation est donnée à M. Franck Morice, adjoint au responsable du service des ressources humaines, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, l'ensemble des actes visés à l'article 1^{er}, à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe énumérés au 1.1, dans la limite de ses attributions.

Art. 5 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alain Mangeol, délégué régional, délégation est donnée à Mme Marine Moguen-Toursel, responsable du service Partenariat et valorisation, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, les rapports financiers (Forms C) des projets du programme cadre de recherche et d'innovation européen.

Art. 6 - La décision DEC100015DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant délégation de signature à la délégation Paris A, est abrogée.

Art. 7 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 28 février 2014

Alain Fuchs

Décision donnant délégation de signature à Monsieur Jérémie KOERING pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8150 intitulée Centre André Chastel : Laboratoire de recherche en histoire de l'art

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8150, intitulée « Centre André Chastel : Laboratoire de recherche en histoire de l'art, dont le directeur est Monsieur Alexandre GADY ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Jérémie KOERING, Chargé de recherche 1^{ère} classe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jérémie KOERING, délégation est donnée à Madame Isabelle EWIG, Maître de conférences aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 24 février 2014

Le Directeur d'unité
Alexandre GADY

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

DEC140916DR01

Décision donnant délégation de signature à Madame Sandrine NADAL pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8557 intitulée Centre d'analyses et de mathématiques sociales

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8557, intitulée « Centre d'analyses et de mathématiques sociales » dont le directeur est Monsieur Jean-Pierre NADAL ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Sandrine NADAL, Technicien de classe normale, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 10 mars 2014

Le Directeur d'unité
Jean-Pierre NADAL

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

DEC140917DR01

Décision donnant délégation de signature à Madame Isabel LLANO, directrice de l'unité UMR8118 intitulée Laboratoire de Physiologie cérébrale, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC080144DAJ du 12 décembre 2008 nommant Monsieur Alain MANGEOL délégué régional pour la circonscription Paris A à compter du 15 décembre 2008 ;

Vu la décision n° DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8118, intitulée « Physiologie cérébrale », dont la directrice est Madame Isabel LLANO ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Isabel LLANO, directrice de l'unité UMR8118, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Isabel LLNAO, délégation de signature est donnée à Monsieur Alain MARTY, Directeur de recherche classe exceptionnelle, Madame Bérénice SAÏDI, Technicien de classe normal, et Madame Catherine PEYRAT-DERVEAUX, Assistant ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

(La délégation de signature donnée à Madame Bérénice SAÏDI et Madame Catherine PEYRAT-DERVEAUX, concerne uniquement les commandes de fonctionnement et d'équipement)

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry-Sur-Seine, le 10 mars 2014

Le Délégué régional
Alain MANGEOL

DEC140918DR01

Décision donnant délégation de signature à Monsieur Alain MARTY pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8118 intitulée Physiologie cérébrale

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8118, intitulée « Physiologie cérébrale », dont la directrice est Madame Isabel LLNAO ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Alain MARTY, Directeur de recherche classe exceptionnelle, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Alain MARTY, délégation est donnée à Madame Bérénice SAÏDI, Technicien de classe normal aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Bérénice SAÏDI et de Monsieur Alain MARTY, délégation est donnée à Madame Catherine PEYRAT-DERVEAUX, Assistant ingénieur aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

(La délégation de signature donnée à Madame Bérénice SAÏDI et Madame Catherine PEYRAT-DERVEAUX, concerne uniquement les commandes de fonctionnement et d'équipement)

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

¹ Pour mémoire la directrice d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 10 mars 2014

La Directrice d'unité
Isabel LLNAO

DEC140919DR01

Décision donnant délégation de signature à Monsieur Martial FOUCAULT, directeur par intérim de l'unité UMR7048 intitulée Centre de recherches politiques de Sciences Po, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC080144DAJ du 12 décembre 2008 nommant Monsieur Alain MANGEOL délégué régional pour la circonscription Paris A à compter du 15 décembre 2008 ;

Vu la décision n° DEC140519INSHS du 21 février 2014, portant cessation de fonctions et nomination de Monsieur Martial FOUCAULT, directeur par intérim de l'unité UMR7048, intitulée « Centre de recherches politiques de Sciences Po » ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Martial FOUCAULT, directeur par intérim de l'unité UMR7048, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Martial FOUCAULT, délégation de signature est donnée à Monsieur Madani CHEURFA, Secrétaire général, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry-Sur-Seine, le 10 mars 2014

Le Délégué régional
Alain MANGEOL

DEC140920DR01

Décision donnant délégation de signature à Monsieur Madani CHEURFA, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7048 intitulée Centre de recherches politiques de Sciences Po

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC140519INSHS du 21 février 2014 portant cessation de fonctions et nomination de Monsieur Martial FOUCAULT, directeur par intérim de l'unité UMR7048, intitulée « Centre de recherches politiques de Sciences Po » ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Madani CHEURFA, Secrétaire général, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 10 mars 2014

Le Directeur d'unité
Martial FOUCAULT

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

DEC140920DR01

Décision donnant délégation de signature à Monsieur Madani CHEURFA, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7048 intitulée Centre de recherches politiques de Sciences Po

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC140519INSHS du 21 février 2014 portant cessation de fonctions et nomination de Monsieur Martial FOUCAULT, directeur par intérim de l'unité UMR7048, intitulée « Centre de recherches politiques de Sciences Po » ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Madani CHEURFA, Secrétaire général, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 10 mars 2014

Le Directeur d'unité
Martial FOUCAULT

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

DEC140921DR01

Décision donnant délégation de signature à Monsieur Sébastien BARRET, directeur par intérim de l'unité GDR3177 intitulée Diplomatique, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC080144DAJ du 12 décembre 2008 nommant Monsieur Alain MANGEOL délégué régional pour la circonscription Paris A à compter du 15 décembre 2008 ;

Vu la décision n° DEC130176INSHS du 25 janvier 2013 portant nomination de Monsieur Sébastien BARRET aux fonctions de directeur à compter du 1^{er} février 2013 de l'unité GDR3177, intitulée « Diplomatique » ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Sébastien BARRET, directeur par intérim de l'unité GDR3177, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Sébastien BARRET, délégation de signature est donnée à Madame Alexandre VRECQ, Assistant ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry-Sur-Seine, le 10 mars 2014

Le Délégué régional
Alain MANGEOL

DEC140922DR01

Décision donnant délégation de signature à Madame Alexandra VRECQ, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité GDR3177 intitulée Diplomatique

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC130176INSHS du 25 janvier 2013 portant nomination de Monsieur Sébastien BARRET aux fonctions de directeur à compter du 1^{er} février 2013 de l'unité GDR3177, intitulée « Diplomatique » ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Alexandra VRECQ, Assistant ingénieur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 10 mars 2014

Le Directeur d'unité
Sébastien BARRET

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

DEC140930DR01

Décision donnant délégation de signature à Monsieur Renaud DEHOUSSE, directeur de l'unité UMR8239 intitulée Centre d'études européennes de Sciences Po, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC080144DAJ du 12 décembre 2008 nommant Monsieur Alain MANGEOL délégué régional pour la circonscription Paris A à compter du 15 décembre 2008 ;

Vu la décision n° DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 portant création de l'unité UMR8239, intitulée « Centre d'études européennes de Sciences Po », dont le directeur est Monsieur Renaud DEHOUSSE ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Renaud DEHOUSSE, directeur de l'unité UMR8239, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Renaud DEHOUSSE, délégation de signature est donnée à Madame Linda Rhalida AMRANI, Secrétaire générale, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry-Sur-Seine, le 11 mars 2014

Le Délégué régional
Alain MANGEOL

DEC140931DR01

Décision donnant délégation de signature à Madame Linda Rhalida AMRANI pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8239 intitulée Centre d'études européennes de Sciences Po

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 portant création de l'unité UMR8239, intitulée « Centre d'études européennes de Sciences Po », dont le directeur est Monsieur Renaud DEHOUSSE ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Linda Rhalida AMRANI, Secrétaire générale, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 11 mars 2014

Le Directeur d'unité
Renaud DEHOUSSE

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

DEC140935DR01

Décision donnant délégation de signature à Madame Valentina EMILIANI-SIRTORI, directrice de l'unité UMR8250 intitulée Laboratoire de Neurophotonique, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC080144DAJ du 12 décembre 2008 nommant Monsieur Alain MANGEOL délégué régional pour la circonscription Paris A à compter du 15 décembre 2008 ;

Vu la décision n° DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 portant création de l'unité UMR8250, intitulée « Laboratoire de Neurophotonique », dont la directrice est Madame Valentina EMILIANI-SIRTORI ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Valentina EMILIANI-SIRTORI, directrice de l'unité UMR8250, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Valentina EMILIANI-SIRTORI, délégation de signature est donnée à Monsieur Bruno GASNIER, Directeur de recherche 2^{ème} classe, Monsieur François DARCHEN, Directeur de recherche 2^{ème} classe, et Monsieur Gilles TESSIER, Professeur des universités, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry-Sur-Seine, le 11 mars 2014

Le Délégué régional
Alain MANGEOL

DEC140936DR01

Décision donnant délégation de signature à Monsieur Bruno GASNIER pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8250 intitulée Laboratoire de Neurophotonique

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 portant création de l'unité UMR8250, intitulée « Laboratoire de Neurophotonique », dont la directrice est Madame Valentina EMILIANI-SIRTORI ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Bruno GASNIER, Directeur de recherche 2^{ème} classe, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Bruno GASNIER, délégation est donnée à Monsieur François DARCHEN, Directeur de recherche 2^{ème} classe aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Bruno GASNIER et de Monsieur François DARCHEN, délégation est donnée à Monsieur Gilles TESSIER, Professeur des universités aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

¹ Pour mémoire la directrice d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 11 mars 2014

La Directrice d'unité
Valentina EMILIANI-SIRTORI

DEC140936DR01

Décision donnant délégation de signature à Monsieur Bruno GASNIER pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8250 intitulée Laboratoire de Neurophotonique

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 portant création de l'unité UMR8250, intitulée « Laboratoire de Neurophotonique », dont la directrice est Madame Valentina EMILIANI-SIRTORI ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Bruno GASNIER, Directeur de recherche 2^{ème} classe, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Bruno GASNIER, délégation est donnée à Monsieur François DARCHEN, Directeur de recherche 2^{ème} classe aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Bruno GASNIER et de Monsieur François DARCHEN, délégation est donnée à Monsieur Gilles TESSIER, Professeur des universités aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

¹ Pour mémoire la directrice d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 11 mars 2014

La Directrice d'unité
Valentina EMILIANI-SIRTORI

DEC141017DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur David CHAVALARIAS, directeur de l'unité UPS3611 intitulée Institut des Systèmes Complexes de Paris Ile-de-France, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC080144DAJ du 12 décembre 2008 nommant Monsieur Alain MANGEOL délégué régional pour la circonscription Paris A à compter du 15 décembre 2008 ;

Vu la décision DEC133030DGDS du 20 décembre 2013 portant création de l'unité UPS3611, intitulée « Institut des Systèmes Complexes de Paris Ile-de-France », dont le directeur est Monsieur David CHAVALARIAS ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur David CHAVALARIAS, directeur de l'unité UPS3611, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur David CHAVALARIAS, délégation de signature est donnée à Madame Laurence GAREAUX, Ingénieur d'étude 2^{ème} classe, et Madame Catherine ROBERT, Ingénieur de recherche hors classe, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry-Sur-Seine, le 19 mars 2014

Le Délégué régional
Alain MANGEOL

DEC141018DR01

Décision portant délégation de signature à Madame Laurence GAREUX les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UPS3611 intitulée Institut des Systèmes Complexes de Paris Ile-de-France

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC133030DGDS du 20 décembre 2013 portant création de l'unité UPS3611, intitulée « Institut Systèmes Complexes de Paris Ile-de-France », dont le directeur est Monsieur David CHAVALARIAS ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Laurence GAREUX, Ingénieur d'étude 2^{ème} classe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Laurence GAREUX, délégation est donnée à Madame Catherine ROBERT, Ingénieur de recherche hors classe aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 19 mars 2014

Le Directeur d'unité
David CHAVARALIAS

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

DEC140753DR01

Décision donnant délégation de signature à Monsieur Alexandre GADY, directeur de l'unité UMR8150 intitulée Centre André Chastel : Laboratoire de recherche en histoire de l'art, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC080144DAJ du 12 décembre 2008 nommant Monsieur Alain MANGEOL délégué régional pour la circonscription Paris A à compter du 15 décembre 2008 ;

Vu la décision n° DEC133018DGDS20 du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8150, intitulée « Centre André Chastel : Laboratoire de recherche en histoire de l'art », dont le directeur est Monsieur Alexandre GADY ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Alexandre GADY, directeur de l'unité UMR8150, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Alexandre GADY, délégation de signature est donnée à Monsieur Jérémie KOERING, Chargé de recherche 1^{ère} classe, et Madame Isabelle EWIG, Maître de conférences, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry-Sur-Seine, le 24 février 2014

Le Délégué régional
Alain MANGEOL

DEC140915DR01

Décision donnant délégation de signature à Monsieur Jean-Pierre NADAL, directeur de l'unité UMR8557 intitulée Centre d'analyses et de mathématiques sociales par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC080144DAJ du 12 décembre 2008 nommant Monsieur Alain MANGEOL délégué régional pour la circonscription Paris A à compter du 15 décembre 2008;

Vu la décision n° DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8557, intitulée « Centre d'analyses et de mathématiques sociales », dont le directeur est Monsieur Jean-Pierre NADAL ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Jean-Pierre NADAL, directeur de l'unité UMR8557, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Pierre NADAL, délégation de signature est donnée à Madame Sandrine NADAL, Technicien de classe normale, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry-sur-Seine, le 10 mars 2014

Le Délégué régional
Alain MANGEOL

DEC140361DR02

Décision donnant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7606 intitulée Laboratoire d'Informatique de Paris 6

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 133018DGDS du 20 décembre 2013 portant approuvant le renouvellement de l'unité UMR7606, intitulée Laboratoire d'Informatique de Paris 6, dont le directeur est M. Jean-Claude Bajard ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Franck Petit, Directeur-adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Franck Petit, délégation est donnée à Mme Catherine Mercier, Administratrice, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 20 janvier 2014

Le directeur d'unité
Jean-Claude Bajard

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

Décision donnant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7589 intitulée Laboratoire de Physique théorique et hautes énergies (LPTHE)

Le directeur d'unité,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 7589, intitulée Laboratoire de Physique théorique et hautes énergies (LPTHE), dont le directeur est M. Benoît Douçot ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Isabelle Nicolai, Ingénieur d'études, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Isabelle Nicolai, délégation est donnée à M. Marco Picco, Directeur de Recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 21 janvier 2014

Le directeur d'unité,
Benoît Douçot.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

DEC140250DR02

Décision donnant délégation de signature à Mme Aurélie Edwards, directrice de l'unité ERL8228 intitulée Métabolisme et physiologie rénale, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 111332DAJ du 24 juin 2011 nommant Christine d'Argouges Déléguée Régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1^{er} octobre 2011 ;

Vu la décision n° 133029DGDS du 20 décembre 2013 portant création de l'équipe de recherche labellisée n° 8228, intitulée Métabolisme et physiologie rénale, et nommant Mme Aurélie Edwards directeur de cette unité ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Aurélie Edwards, directrice de l'unité ERL8228, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Aurélie Edwards, délégation de signature est donnée à M. Pascal Houillier, Professeur et M. Alain Doucet, Directeur de Recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 21 janvier 2014

La déléguée régionale
Christine d'Argouges

DEC140273DR02

Décision donnant délégation de signature à M. Jean-Marie Dupret, directeur de l'unité UMR8251 intitulée « Unité de biologie fonctionnelle et adaptative », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 111332DAJ du 24 juin 2011 nommant Christine d'Argouges Déléguée Régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1^{er} octobre 2011 ;

Vu la décision n° 133018DGDS du 20 décembre 2013 portant création de l'unité mixte de recherche n° 8251, intitulée « Unité de biologie fonctionnelle et adaptative », et nommant M. Jean-Marie Dupret directeur de cette unité ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Jean-Marie Dupret, directeur de l'unité UMR8251, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Marie Dupret, délégation de signature est donnée à Mme Joëlle Cohen-Tannoudji, Directrice-adjointe, et Mme Françoise Contamina, Responsable administrative, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 21 janvier 2014

La déléguée régionale

Christine d'Argouges

DEC140278DR02

Décision donnant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8247 intitulée Institut de Recherche de Chimie de Paris

Le directeur d'unité,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 133018DGDS du 20 décembre 2013 portant création de l'unité mixte de recherche n° 8247, intitulée Institut de Recherche de Chimie de Paris, dont le directeur est M. Michel Mortier ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Christophe Thomas, Directeur-adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe Thomas, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1^{er} à Mme Nelly Lecquyer, Administratrice.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 22 janvier 2014

Le directeur d'unité,

Michel Mortier

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

DEC140283DR02

Décision donnant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7138 intitulée Evolution Paris Seine

Le directeur d'unité,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 7138, intitulée « Evolution Paris Seine », dont le directeur est M. Dominique Higuët ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Philippe Leballeur, Responsable Administratif et Financier, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe Leballeur, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1^{er} à Mme Danielle Merkiled, Gestionnaire-secrétaire.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

Article 4

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 22 janvier 2014

Le directeur d'unité,

Dominique Higuët

DEC140290DR02

Décision donnant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8235 intitulée « Laboratoire Interfaces et Systèmes Electrochimiques »

Le directeur d'unité,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 133018DGDS du 20 décembre 2013 portant création de l'unité mixte de recherche n° 8235, intitulée « Laboratoire Interfaces et Systèmes Electrochimiques », dont le directeur est M. François Huet ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Hubert Perrot, Directeur de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Hubert Perrot, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1^{er} à M. Vincent Vivier, Directeur de recherche.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 22 janvier 2014

Le directeur d'unité,

François Huet

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

DEC140294DR02

Décision donnant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7586 intitulée « Institut de mathématiques de Jussieu – Paris Rive Gauche »

Le directeur d'unité,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 7586, intitulée « Institut de mathématiques de Jussieu – Paris Rive Gauche », dont le directeur est M. Patrice Le Calvez ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Christian Blanchet, Directeur-adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christian Blanchet, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1^{er} à Mme Christine Le Sueur, Administratrice.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 22 janvier 2014

Le directeur d'unité,

Patrice Le Calvez

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

DEC140318DR02

Décision donnant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8234 intitulée PHysicochimie des Electrolytes et Nanosystèmes Interfaciaux

Le directeur d'unité,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 133018DGDS du 20 décembre 2013 portant création de l'unité mixte de recherche n° 8234, intitulée PHysicochimie des Electrolytes et Nanosystèmes Interfaciaux, dont le directeur est M. Pierre Levitz ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Didier Devilliers, Directeur-adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Didier Devilliers, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1^{er} à Mme Lise Michelot, Administratrice.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 22 janvier 2014

Le directeur d'unité,
Pierre Levitz

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

DEC140322DR02

Décision donnant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7086 intitulée « Interfaces, Traitements, Organisation et Dynamique des Systèmes »

Le directeur d'unité,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 7086, intitulée « Interfaces, Traitements, Organisation et Dynamique des Systèmes », dont le directeur est M. François Maurel ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Bernard Galland, Administrateur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bernard Galland, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1^{er} à M. Pierre-François Quenin, Administrateur-adjoint.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 22 janvier 2014

Le directeur d'unité,
François Maurel

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

DEC140324DR02

Décision donnant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7616 intitulée « Laboratoire de Chimie Théorique »

Le directeur d'unité,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 7616, intitulée « Laboratoire de Chimie Théorique », dont le directeur est M. Olivier Parisel ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Marie-France Couret, Responsable informatique, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 22 janvier 2014

Le directeur d'unité,
Olivier Parisel

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

DEC140327DR02

Décision donnant délégation de signature à M. Iordanis Kerenidis, directeur de l'unité FR3640 intitulée Paris Centre for Quantum Computing, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 111332DAJ du 24 juin 2011 nommant Christine d'Argouges Déléguée Régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1^{er} octobre 2011 ;

Vu la décision n° 133023DGDS du 20 décembre 2013 portant création de la Fédération de Recherche n° 3640, intitulée Paris Centre for Quantum Computing, et nommant M. Iordanis Kerenidis, directeur de cette unité ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Iordanis Kerenidis, directeur de l'unité FR3640, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 22 janvier 2014

La déléguée régionale
Christine d'Argouges

DEC140329DR02

Décision donnant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7164 intitulée AstroParticules et Cosmologie

Le directeur d'unité,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 133018DGDS du 20 décembre 2013 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 7164, intitulée AstroParticules et Cosmologie, dont le directeur est M. Stavros Katsanevas ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Sotiris Loucatos, Ingénieur CEA, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Sotiris Loucatos, délégation est donnée à Mme Alessandra Tonazzo, Professeur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Alessandra Tonazzo, délégation est donnée à Mme Emmanuelle Ancourt-Foissac, Ingénieur de Recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 22 janvier 2014

Le directeur d'unité,

Stavros Katsanevas

DEC140336DR02

Décision donnant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7633 intitulée « Centre des Matériaux »

Le directeur d'unité,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 123228DGDS du 21 décembre 2012 portant prorogation de l'unité mixte de recherche n° 7633, intitulée Centre des matériaux, dont le directeur est M. Jacques Besson ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Anne Piant à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anne Piant, délégation est donnée à M. Jean-Yves Herry, Cadre Administratif de catégorie A (Mines), aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 22 janvier 2014

Le directeur d'unité,

Jacques Besson

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

DEC140337DR02

Décision donnant délégation de signature à Mme Delphine Barbour-Duprez, directeur de l'unité GDR3604 intitulée « Morphogenèse, cellules souches, génétique, génomique, épigénétique et infectiologie du modèle aviaire », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 111332DAJ du 24 juin 2011 nommant Christine d'Argouges Déléguée Régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1^{er} octobre 2011 ;

Vu la décision n° 140018DGDS du 20 décembre 2013 portant création du Groupement de Recherche n° 3604, intitulé « Morphogenèse, cellules souches, génétique, génomique, épigénétique et infectiologie du modèle aviaire », et nommant Mme Delphine Barbour-Duprez, directrice de cette unité ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Delphine Barbour-Duprez, directrice de l'unité GDR3604, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Delphine Barbour-Duprez, délégation de signature est donnée à Mme Marie-Ange Bonnin, Assistant Ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 22 janvier 2014

La déléguée régionale

Christine d'Argouges

DEC140338DR02

Décision donnant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité GDR3604 intitulée Morphogenèse, cellules souches, génétique, génomique, épigénétique et infectiologie du modèle aviaire

Le directeur d'unité,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 140018DGDS du 20 décembre 2013 portant création du Groupement de Recherche n° 3604, intitulé Morphogenèse, cellules souches, génétique, génomique, épigénétique et infectiologie du modèle aviaire, dont le directeur est Mme Delphine Barbour-Duprez ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Marie-Ange Bonnin, Assistant Ingénieur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 22 janvier 2014

Le directeur d'unité,

Delphine Barbour-Duprez

DEC140354DR02

Décision donnant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMS2414 intitulée Réseau interdisciplinaire pour l'aménagement du territoire européen

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de service n° 2414, intitulée Réseau interdisciplinaire pour l'aménagement du territoire européen, dont la directrice est Mme Christine Zanin ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Isabelle Salmon, Ingénieur Etude, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 22 janvier 2014

La directrice d'unité,
Christine Zanin

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

DEC140355DR02

Décision donnant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8233 intitulée De la molécule aux nano objets : réactivité, interactions et Spectroscopies.

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 133018DGDS du 20 décembre 2013 portant création de l'unité UMR8233, intitulée De la molécule aux nano objets : réactivité, interactions et Spectroscopies, dont la directrice est Christophe Petit ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Esmail Alikhani, Professeur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Esmail Alikhani, délégation est donnée à Mme Isabelle Lisiecki, Directrice de Recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 22 janvier 2014

Le directeur d'unité
Christophe Petit

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

DEC140361DR02

Décision donnant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8094 intitulée Langues, textes, traitements informatiques, cognition

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 133018DGDS du 20 décembre 2013 portant approuvant le renouvellement de l'unité UMR8094, intitulée Langues, textes, traitements informatiques, cognition, dont le directeur est M. Thierry Poibeau ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Sophie Prévost, Directrice-adjointe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sophie Prévost, délégation est donnée à M. Benjamin Fagard, Chargé de Recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur(trice) (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 22 janvier 2014

Le directeur d'unité
Thierry Poibeau

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

DEC140377DR02

Décision donnant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7210 intitulée Institut de la Vision

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7210, intitulée Institut de la Vision, dont le directeur est M. José-Alain Sahel ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Dominique Santiard-Baron, secrétaire générale, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Dominique Santiard-Baron, délégation est donnée à M. Eric Charretier, responsable financier et immobilier, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Eric Charretier, délégation est donnée à Mme Nathalie Boyer, Assistant-Ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 22 janvier 2014

Le directeur d'unité
José-Alain Sahel

DEC140380DR02

Décision donnant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7622 intitulée Biologie du développement

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7622, intitulée Biologie du développement, dont la directrice est Sylvie Schneider-Maunoury ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Florence Javoy, Ingénieur de Recherche, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Florence Javoy, délégation est donnée à Mme Isabelle Angelchic, Assistant-ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 22 janvier 2014

La directrice d'unité
Sylvie Schneider-Maunoury

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

DEC140382DR02

Décision donnant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8546 intitulée Archéologie et philologie d'Orient et d'Occident

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8546, intitulée Archéologie et philologie d'Orient et d'Occident, dont le directeur est M. Stéphane Verger ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Katherine Gruel, Directrice-adjointe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 22 janvier 2014

Le directeur d'unité
Stéphane Verger

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

DEC140403DR02

Décision donnant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8547 intitulée Pays germaniques (Histoire, Culture, Philosophie) – Transferts Culturels / Archives Husserl de Paris

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 133018DGDS du 20 décembre 2013 portant approuvant le renouvellement de l'unité UMR8547, intitulée Langues, textes, traitements informatiques, cognition, dont le directeur est M. Michel Espagne ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Dominique Pradelle, Directeur-adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Dominique Pradelle, délégation est donnée à Mme Karima Argentin, Technicienne, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 28 janvier 2014

Le directeur d'unité
Michel Espagne

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

DEC140575DR02

Décision donnant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité GDR2426 intitulée Physique quantique mésoscopique

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 140017DGDS du 20 décembre 2013 portant approuvant le renouvellement de l'unité GDR2426, intitulée Physique quantique mésoscopique, dont le directeur est M. Bernard Placais ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Fabienne Renia, Technicien de Classe Normale, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Fabienne Renia, délégation est donnée à M. Jean-Marc Berroir, Professeur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 7 février 2014

Le directeur d'unité
Bernard Placais

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

DEC140598DR02

Décision donnant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8554 intitulée Laboratoire de sciences cognitives et psycholinguistique

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 8554, intitulée Laboratoire de sciences cognitives et psycholinguistique, dont la directrice est Anne Christophe ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Jérôme Sackur, Directeur-adjoint, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jérôme Sackur, délégation est donnée à Mme Radhia Achheb, Technicien de Classe Normale, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 10 février 2014

La directrice d'unité
Anne Christophe

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

DEC140646DR02

Décision donnant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité FR3631 intitulée Institut de Biologie Paris Seine

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 133023DGDS du 20 décembre 2013 portant création de l'unité FR3631, intitulée Institut de Biologie Paris Seine, dont le directeur est M. Michel Labouesse ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Sylvie Schneider-Maunoury, Directrice de Recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur(trice) (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 13 février 2014

Le directeur d'unité
Michel Labouesse

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

DEC140649DR02

Décision donnant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8237 intitulée Laboratoire Jean Perrin

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 133018DGDS du 20 décembre 2013 portant création de l'unité UMR8237, intitulée Laboratoire Jean Perrin, dont le directeur est M. Didier Chatenay;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Jérôme Robert, Maître de Conférences, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article é

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article «

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 13 février 2014

Le directeur d'unité
Didier Chatenay

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

DEC140668DR02

Décision donnant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMS3332 intitulée Relais d'information sur les sciences de la cognition

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 133025DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMS3332, intitulée Relais d'information sur les sciences de la cognition, dont le directeur est M. Jean Lorenceau ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Marie-Claude Jahan, Assistant Ingénieur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 14 février 2014

Le directeur d'unité
Jean Lorenceau

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

DEC140681DR02

Décision donnant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité ERL8255 intitulée Centre d'Immunologie et des Maladies Infectieuses (CIMI)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 133029DGDS du 20 décembre 2013 portant création de l'unité ERL8255, intitulée Centre d'Immunologie et des Maladies Infectieuses (CIMI), dont le directeur est M. Christophe Combadière ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Benoit Salomon, Directeur de Recherche INSERM, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Benoit Salomon, délégation est donnée à M. Jean-Pierre Broyart, Chargé de Recherche CNRS, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 17 février 2014

Le directeur d'unité
Christophe Combadière

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

DEC140726DR02

Décision donnant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité FR3634 intitulée Fédération de Recherche en Informatique Fondamentale de Paris-Diderot

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 133023DGDS du 20 décembre 2013 portant création de l'unité FR3634, intitulée Fédération de Recherche en Informatique Fondamentale de Paris-Diderot, dont le directeur est M. Pierre Fraigniaud ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Thomas Ehrhard, Directeur-Adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Thomas Ehrhard, délégation est donnée à Mme Odile Ainardi, Assistant ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Odile Ainardi, délégation est donnée à Mme Noëlle Delgado, Assistant ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 20 février 2014

Le directeur d'unité
Pierre Fraigniaud

DEC140729DR02

Décision donnant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité ERL8252 intitulée Centre de Recherche sur l'Inflammation

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 133029DGDS du 20 décembre 2013 portant création de l'unité ERL8252, intitulée Centre de Recherche sur l'Inflammation, dont le directeur est M. Renato Monteiro ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Richard Moreau, Directeur de Recherche INSERM, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Richard Moreau, délégation est donnée à Mme Margot Sauvadet, Ingénieur d'Etudes INSERM, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 21 février 2014

Le directeur d'unité
Renato Monteiro

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

DEC140731DR02

Décision donnant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7190 intitulée Institut Jean Le Rond d'Alembert

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7190, intitulée Institut Jean Le Rond d'Alembert, dont le directeur est M. Stéphane Zaleski ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. François Coulouvat, Directeur-adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. François Coulouvat, délégation est donnée à M. Christophe Josserand, Directeur de Recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe Josserand, délégation est donnée à M. Hugues Genevois, Ingénieur de Recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Hugues Genevois, délégation est donnée à M. Guillaume Legros, Maître de Conférences, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 5

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 20 février 2014

Le directeur d'unité
Stéphane Zaleski

DEC140749DR02

Décision donnant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité FRC550 intitulée Institut de Biologie Physico-chimique

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 133024DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité FRC550, intitulée Institut de Biologie Physico-chimique, dont le directeur est M. Francis André Wollman ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Catherine Larget, Ingénieur d'Etudes, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Catherine Larget, délégation est donnée à M. Daniel Picot, Directeur de Recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 6 janvier 2014

Le directeur d'unité
Francis André Wollman

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

DEC140757DR02

Décision donnant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMS3194 intitulée Centre de recherche en écologie expérimentale et prédictive - Ecotron Ile-de-France

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 133025DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMS3194, intitulée Centre de recherche en écologie expérimentale et prédictive - Ecotron Ile-de-France, dont le directeur est M. Jean-François Le Galliard ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Sylvie Pradal, Technicien de Classe Exceptionnelle, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 22 janvier 2014

Le directeur d'unité
Jean-François Le Galliard

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

DEC140807DAJ

Décision portant délégation de signature à Mme Christine d'Argouges, déléguée régionale pour la circonscription Paris B

LE PRESIDENT

Vu le code de la santé publique ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques ;

Vu le décret n°84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du CNRS ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 28 février 2002 modifié fixant les modalités d'organisation des concours de recrutement d'ingénieurs et de personnels techniques de la recherche au CNRS ;

Vu l'arrêté du 24 août 2004 relatif aux examens professionnels de sélection pour l'accès à certains grades des corps d'ingénieurs et de personnels techniques et d'administration de la recherche du CNRS ;

Vu la décision n°159/87 du 2 décembre 1987 portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils

de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC990001DR02 du 18 janvier 1999 portant nomination de Mme Dominique Le Fur aux fonctions de responsable du service du personnel et des ressources humaines ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100263DAJ du 20 octobre 2010 portant sur les recherches impliquant une expérience sur l'homme menées au CNRS ;

Vu la décision DEC111332DAJ du 24 juin 2011 portant nomination de Mme Christine d'Argouges aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris B ;

Vu la décision DEC112517DAJ du 30 novembre 2011 portant nomination de M. Jean-Pierre Reyes aux fonctions d'adjoint à la déléguée régionale pour la circonscription Paris B ;

Vu la décision DEC122782DR02 du 3 septembre 2012 portant nomination de M. Louis Avigdor aux fonctions de responsable du service du partenariat et de la valorisation de la délégation Paris B ;

Vu l'instruction n° INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu la délibération du conseil d'administration du CNRS du 4 février 2010 modifiée donnant délégation de pouvoir au président du CNRS ;

DECIDE :

Art. 1^{er} - Délégation permanente est donnée à Mme Christine d'Argouges, déléguée régionale de la circonscription Paris B, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS et dans la limite de ses attributions, les arrêtés, actes, décisions et conventions relevant des domaines suivants :

1.1 - Gestion des personnels

- les décisions relatives au recrutement et à la gestion des personnels chercheurs ainsi que celles relatives aux ingénieurs, personnels techniques et d'administration de la recherche ;
- les décisions de désignation des jurys de concours de recrutement des ingénieurs, personnels techniques et d'administration de la recherche conformément aux dispositions du décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié susvisé ;

- les décisions fixant pour chaque concours, la date et le lieu de déroulement des épreuves, ainsi que la liste des candidats admis à concourir, conformément aux dispositions de l'article 2 de l'arrêté du 28 février 2002 susvisé ;
- les décisions d'ouverture des concours externes d'accès aux corps d'ingénieurs et de personnels techniques et d'administration de la recherche, prises en application de décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié susvisé ;
- les sanctions disciplinaires du premier groupe ;
- les conventions de mise à disposition à l'exception de celles impliquant une exonération totale ou partielle de la prise en charge de la rémunération et des charges sociales afférentes à la mise à disposition des personnes du CNRS auprès d'une entreprise ;
- les arrêtés interministériels de détachement des fonctionnaires du CNRS ainsi que les décisions de nomination dans le corps relevant de l'établissement des fonctionnaires qui y sont détachés ;
- les décisions de désignation des jurys d'examens de sélection professionnelle conformément aux dispositions du décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié susvisé ;
- les conventions et décisions relatives aux actions de formation permanente.

1.2 - Organisation et fonctionnement des services

- les décisions de nomination des correspondants fonctionnels et des responsables de la Délégation, à l'exception de l'adjoint(e) au délégué régional et des chargés de mission scientifique ou résidents ;
- les décisions de nomination de l'ingénieur régional de prévention et de sécurité et des agents chargés de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité ;
- les décisions relatives aux conseils de laboratoire et de service ;
- les conventions fixant les modalités d'acquisition et de fonctionnement des matériels communs au CNRS et à d'autres organismes ;
- les baux d'immeubles donnés ou pris à loyer d'une durée inférieure ou égale à neuf ans dont le montant annuel est inférieur ou égal à 125 000 euros ;

- les conventions d'occupation précaire, conventions d'hébergement et concessions de logement ;
- les actes d'administration relatifs aux biens mobiliers et immobiliers.
- les actes d'administration relatifs aux biens mobiliers et immobiliers.

1.3 - Relations avec les partenaires

- les contrats de recherche impliquant une ou plusieurs unités de la circonscription ;
- les contrats conclus dans le cadre de l'Union européenne, ainsi que les actes et accords y afférents ;
- les conventions de collaboration pour une unité propre de recherche hors contractualisation ;
- les conventions d'association des unités de recherche hors contractualisation ;
- les conventions destinées à assurer le bon fonctionnement des unités et notamment celles relatives à l'hygiène et à la sécurité, à la restauration et au suivi médical, en application notamment du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 susvisé et de l'instruction n° INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;
- les conventions avec les universités relatives à la délivrance des ordres de mission ;
- les conventions avec les collectivités locales de la circonscription ;
- les conventions d'adhésion à des associations « loi 1901 », lorsque la cotisation annuelle est inférieure à 3 000 euros ;
- les accords de partenariat dont la coordination est assurée par une unité de la circonscription et qui impliquent des unités relevant d'autres circonscriptions ;
- les contrats ou conventions conclus dans les domaines de l'édition et de l'audiovisuel et notamment, les contrats d'édition ou de co-édition, de production et de coproduction, de diffusion, de cession et d'achat de droits d'auteur ou de droits voisins, pour le compte des unités relevant de sa circonscription ;

- les conventions de délégation de gestion des unités conclus avec les établissements d'enseignement supérieur et les actes qui leur sont afférents.

1.4 - Les dons et legs

- les actes consécutifs à l'acceptation de ceux-ci dans les conditions prévues aux dispositions testamentaires, les actes conservatoires, d'administration, de disposition, les actes donnant pouvoir avec faculté de substituer.

1.5 - Déclarations diverses

- les déclarations, demandes et autres formalités en matière d'installations classées pour la protection de l'environnement ;
- le visa des demandes d'autorisation des lieux de recherches biomédicales du CNRS, en tant que responsable des lieux, en application de l'article L. 1121-13 du code de santé publique ;
- les demandes d'autorisation relatives à l'importation à des fins de recherche de cellules souches embryonnaires, aux protocoles d'études et de recherche et à la conservation de ces cellules ;
- les demandes d'autorisation d'activité d'importation et/ou d'exportation d'organes et de cellules issus du corps humain et de leurs dérivés à des fins scientifiques, en application des articles R.1235-7 et R.1235-8 du code de la santé publique.

1.6 - Subventions

- l'attribution de subventions en espèces d'un montant, par subvention, inférieur ou égal à 125 000 euros et dont l'objet est limité aux aides à la recherche, à l'aide à la diffusion des résultats de la recherche, au soutien aux réunions et colloques scientifiques, au financement des prix attribués aux scientifiques et au soutien à des institutions scientifiques et aux associations liées aux CNRS ;
- l'attribution de subventions en nature pour un montant, par bénéficiaire et par an, inférieur ou égal à 125 000 euros ;
- l'attribution de subventions pour l'exécution des programmes pluridisciplinaires entrant dans le cadre de la programmation scientifique approuvée par le conseil d'administration dont le montant, par an et par programme, est inférieur ou égal 375 000 euros.
- les décisions de versement de subventions aux établissements d'enseignement supérieur pour les unités dont la gestion leur est déléguée au titre d'une convention de délégation de gestion.

1.7 - Tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits

- les décisions fixant le montant des redevances et rémunérations dues au CNRS entrant dans le champ de compétences déterminé par l'instruction de procédure relative à la tarification, la facturation et la budgétisation de ventes de produits.

1.8 - Poursuites pénales engagées par le CNRS

- les dépôts de plaintes contre X ou contre des personnes physiques qui ne sont pas agents du CNRS, par courrier ou par déposition, relatives aux atteintes portées aux biens matériels et immatériels, excepté les dépôts de plainte avec constitution de partie civile, la citation directe et les dépôts de plaintes contre des personnes physiques qui sont des agents du CNRS.

Art. 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Christine d'Argouges, déléguée régionale, délégation est donnée à M. Jean-Pierre Reyes, adjoint à la déléguée régionale, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, l'ensemble des actes visés à l'article 1er à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe énumérés au 1.1, dans la limite de ses attributions

Art. 3 - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Christine d'Argouges, déléguée régionale de la circonscription Paris B, et de M. Jean-Pierre Reyes, adjoint à la déléguée régionale, délégation est donnée à Mme Dominique Le Fur, responsable du service du personnel et des ressources humaines, et M. Louis Avigdor, responsable du service partenariat et valorisation, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, l'ensemble des actes visés à l'article 1^{er}, à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe énumérées au 1.1, dans la limite de leurs attributions respectives

Art. 4 - La décision DEC112192DAJ du 30 septembre 2011 modifiée portant délégation de signature à la délégation Paris B, est abrogée.

Art. 5 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 28 février 2014

Alain Fuchs

Décision donnant délégation de signature à M. Hervé Chneiweiss, directeur de l'unité UMR8246 intitulée Neurosciences Paris Seine, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 111332DAJ du 24 juin 2011 nommant Christine d'Argouges déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1^{er} octobre 2011 ;

Vu la décision n° 133018DGDS du 20 décembre 2013 portant création de l'unité UMR8246, intitulée Neurosciences Paris Seine, dont le directeur est M. Hervé Chneiweiss ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Hervé Chneiweiss, directeur de l'unité UMR8246, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.



Délégation Paris B

www.cnrs.fr

16, rue Pierre et Marie Curie
75005 Paris

T. 01 42 34 94 00
F. 01 43 26 87 23

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Hervé Chneiweiss, délégation de signature est donnée à Mme Sylvie Faivre Weber, Responsable administrative, Mme Joanna Diamant-Cabarrus, Gestionnaire UPMC, Mme Catherine Gérard, Gestionnaire co-administrateur Geslab, Mme Sonia Hoareau, Assistant Ingénieur et Mme Barbara Rebecchi, Gestionnaire Interlocutrice INSERM, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La présente décision annule et remplace la décision 140569 du 7 février 2014.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 3 mars 2014

La déléguée régionale
Christine d'Argouges



Décision donnant délégation de signature à Mme Anne-Marie Lézine, directrice de l'unité UMR7159 intitulée Laboratoire d'Océanographie et du Climat : Expérimentations et Approches Numériques, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 111332DAJ du 24 juin 2011 nommant Christine d'Argouges déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1^{er} octobre 2011 ;

Vu la décision n°133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7159, intitulée Laboratoire d'Océanographie et du Climat : Expérimentations et Approches Numériques, dont la directrice est Anne-Marie Lézine ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Anne-Marie Lézine, directrice de l'unité UMR7159, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anne-Marie Lézine, délégation de signature est donnée à Mme Marie-Noëlle Houssais, Directrice-adjointe et à Eric Furlon, Ingénieur d'Etudes, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° 140617 du 11 février 2014 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 21 février 2014

La déléguée régionale
Christine d'Argouges

DEC140958DR02

Décision donnant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7159 intitulée Laboratoire d'Océanographie et du Climat : Expérimentations et Approches Numériques

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7159, intitulée Laboratoire d'Océanographie et du Climat : Expérimentations et Approches Numériques, dont la directrice est Anne-Marie Lézine ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Marie-Noëlle Houssais, Directrice-adjointe, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-Noëlle Houssais, délégation est donnée à M. Eric Furlon, Ingénieur d'Etudes, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 21 février 2014

La directrice d'unité
Anne-Marie Lézine

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

Décision donnant délégation de signature à M. Thomas Ehrhard, directeur de l'unité UMR7126 intitulée Preuves, Programmes et Systèmes par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 111332DAJ du 24 juin 2011 nommant Christine d'Argouges déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1^{er} octobre 2011 ;

Vu la décision n° 133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7126, intitulée Preuves, Programmes et Systèmes, dont le directeur est M. Thomas Ehrhard ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Thomas Ehrhard, directeur de l'unité UMR7126, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Thomas Ehrhard, délégation de signature est donnée à Mme Odile Ainardi, Assistant Ingénieur, et M. Antonio Bucciarelli, Directeur adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° 133472 du 19 décembre 2013 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 7 février 2014

La déléguée régionale
Christine d'Argouges

DEC141065DR02

Décision donnant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7126 intitulée Preuves, Programmes et Systèmes

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7126, intitulée Preuves, Programmes et Systèmes, dont le directeur est M. Thomas Ehrhard ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Odile Ainardi, Assistant Ingénieur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Odile Ainardi, délégation est donnée à M. Antonio Bucciarelli, Directeur Adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 7 février 2014

Le directeur d'unité
Thomas Ehrhard

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

DEC140894DR03

Décision donnant délégation de signature à Mme Geneviève Almouzni pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR3664 intitulée Dynamique du Noyau

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 133019DGDS du 20 décembre 2013 approuvant la création de l'unité UMR3664, intitulée Dynamique du Noyau, dont la directrice est Geneviève Almouzni ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Angela Taddei, DR2 et directrice-adjointe de l'unité, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Angela Taddei, délégation est donnée à Mme Dominique Chardonnières, AI, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Dominique Chardonnières, délégation est donnée à Mme Marion Martin, AI, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marion Martin, délégation est donnée à Mme Isabelle Vassias, IE1, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 5

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Isabelle Vassias, délégation est donnée à Mme Myriam Ruault, IR2, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 6

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 7

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 6 mars 2014

La directrice d'unité
Geneviève Almouzni

Décision donnant délégation de signature à M. Jean-François Riou, directeur de l'unité UMR7196 intitulée Structure et Instabilité des génomes, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC060330DAJ du 29 décembre 2006 nommant M. Brice Kerber délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Est à compter du 2 janvier 2007 ;

Vu la décision n° 133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement l'unité UMR7196, Structure et Instabilité des génomes, dont le directeur est Jean-François Riou ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Jean-François Riou, directeur de l'unité UMR7196 à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-François Riou, délégation de signature est donnée à Mme Tula Saison-Behmoaras, PU1 et directrice-adjointe de l'unité, Mme Anne De Cian, IR, et à M. Loïc Perrouault, IE1, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC100199DR03 du 17 mai 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Thiais, le 4 mars 2014

Le délégué régional
Brice Kerber

DEC140890DR03

Décision donnant délégation de signature à M. Ludger Johannes pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR3666 intitulée Chimie Biologique des Membranes et Ciblage Thérapeutique

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC133019DGDS du 20 décembre 2013 approuvant la création de l'unité UMR3666, intitulée Chimie Biologique des Membranes et Ciblage Thérapeutique, dont le directeur est Ludger Johannes ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Katharina Kopf, AAR et gestionnaire de l'unité, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 6 mars 2014

Le directeur d'unité
Ludger Johannes

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

Décision donnant délégation de signature à M. Ludger Johannes, directeur de l'unité UMR3666 intitulée Chimie Biologique des Membranes et Ciblage Thérapeutique, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC060330DAJ du 29 décembre 2006 nommant M. Brice Kerber délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Est à compter du 2 janvier 2007 ;

Vu la décision n° DEC133019DGDS du 20 décembre 2013 approuvant la création de l'unité UMR3666, Chimie Biologique des Membranes et Ciblage Thérapeutique, dont le directeur est Ludger Johannes ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Ludger Johannes, directeur de l'unité UMR3666 à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Ludger Johannes, délégation de signature est donnée à Mme Katharina Kopf, AAR, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Thiais, le 6 mars 2014

Le délégué régional
Brice Kerber

DEC140887DR03

Décision donnant délégation de signature à M. José-Arturo Londono Vallejo pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR3244 intitulée Dynamique de l'information génétique : bases fondamentales et cancer

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement l'unité UMR3244, intitulée Dynamique de l'information génétique : bases fondamentales et cancer, dont la directeur est José-Arturo Londono Vallejo;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Michelle Debatisse, PU1, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Michelle Debatisse, délégation est donnée à M. Antonin Morillon, DR2, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Antonin Morillon, délégation est donnée à M. Nicolas Alain, DRCE, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Nicolas Alain, délégation est donnée à M. Franck Toledo, PU2, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 5

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 6 mars 2014

Le directeur d'unité
José-Arturo Londono Vallejo

Décision donnant délégation de signature à M. José-Arturo Londono Vallejo, directeur de l'unité UMR3244 intitulée Dynamique de l'information génétique : bases fondamentales et cancer, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC060330DAJ du 29 décembre 2006 nommant M. Brice Kerber délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Est à compter du 2 janvier 2007 ;

Vu la décision n° 133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement l'unité UMR3244, intitulée Dynamique de l'information génétique : bases fondamentales et cancer, dont le directeur est José-Arturo Londono Vallejo;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. José-Arturo Londono Vallejo, directeur de l'unité UMR3244 à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

En cas d'absence ou d'empêchement de M. José-Arturo Londono Vallejo, délégation de signature est donnée à Mme Michelle Debatisse, PU1, Antonin Morillon, DR2, Alain Nicolas, DRCE, et Franck Toledo, PU2, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC132250DR03 du 22 juillet 2013 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Thiais, le 6 mars 2014

Le délégué régional
Brice Kerber

DEC140896DR03

Décision donnant délégation de signature à M. Martin Crespi pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité ERL8196 intitulée Bioinformatique et génomique végétale

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC133034DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement l'unité ERL8196, intitulée Bioinformatique et génomique végétale, dont le directeur est Martin Crespi ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Arnaud Charpentier, IE2, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Arnaud Charpentier, délégation est donnée à Mme Bénédicte Sturbois, PU, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Evry, le 6 mars 2014

Le directeur d'unité
Martin Crespi

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

DEC140872DR03

Décision donnant délégation de signature à M. Jean-François Riou pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7196 intitulée Structure et instabilité des génomes

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement l'unité UMR7196, intitulée Structure et instabilité des génomes, dont le directeur est Jean-François Riou ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Tula Saison-Behmoaras, PU1 et directrice-adjointe de l'unité, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Tula Saison-Behmoaras, délégation est donnée à Mme Anne De Cian, IR, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anne De Cian, délégation est donnée à M. Loïc Perrouault, IE1, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 4 mars 2014

Le directeur d'unité
Jean-François Riou

Décision donnant délégation de signature à M. Philippe Grandcolas, directeur de l'unité UMR7205 intitulée Institut de Systématique, Evolution, Biodiversité (ISYEB), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC060330DAJ du 29 décembre 2006 nommant M. Brice Kerber délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Est à compter du 2 janvier 2007 ;

Vu la décision n° 133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement l'unité UMR7205, intitulée Institut de Systématique, Evolution, Biodiversité (ISYEB), dont le directeur est Philippe Grandcolas ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Philippe Grandcolas, directeur de l'unité UMR7205 à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe Grandcolas, délégation de signature est donnée à M. Jean-Lou Justine, PU, Géraldine Veron, PU et Jean-Yves Dubuisson, PU, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC122732DR03 du 15 octobre 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Thiais, le 4 mars 2014

Le délégué régional
Brice Kerber

Décision donnant délégation de signature à M. Philippe Grandcolas pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7205 intitulée Institut de Systématique, Evolution, Biodiversité (ISYEB)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement l'unité UMR7205, intitulée Institut de Systématique, Evolution, Biodiversité (ISYEB), dont le directeur est Philippe Grandcolas ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Jean-Lou Justine, PU, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Lou Justine, délégation est donnée à Mme Géraldine Veron, PU, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Géraldine Veron, délégation est donnée à M. Jean-Yves Dubuisson, PU, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 4 mars 2014

Le directeur d'unité
Philippe Grandcolas

Décision donnant délégation de signature à Mme Samia Naïm, directrice de l'unité UMR7107 intitulée Langues et Civilisations à Tradition Orale (LACITO) par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC060330DAJ du 29 décembre 2006 nommant M. Brice Kerber délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Est à compter du 2 janvier 2007 ;

Vu la décision n° 133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement l'unité UMR7107, intitulée Langues et Civilisations à Tradition Orale (LACITO), dont la directrice est Samia Naïm;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Samia Naïm, directrice de l'unité UMR7107 à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Samia Naïm, délégation de signature est donnée à M. Jean-Michel Roynard, IE2, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC112519DR03 du 27 octobre 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Thiais, le 4 mars 2014

Le délégué régional
Brice Kerber

DEC140859DR03

Décision donnant délégation de signature à Mme Samia Naïm pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7107 intitulée Langues et Civilisations à Tradition Orale (LACITO)

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement l'unité UMR7107, intitulée Langues et Civilisations à Tradition Orale (LACITO), dont la directrice est Samia Naïm ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Jean-Marc Roynard, IE2, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 4 mars 2014

La directrice d'unité
Samia Naïm

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

Décision donnant délégation de signature à M. Giovanni Levi, directeur de l'unité UMR7221 intitulée Evolution des régulations endocriniennes par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC060330DAJ du 29 décembre 2006 nommant M. Brice Kerber délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Est à compter du 2 janvier 2007 ;

Vu la décision n° 133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement l'unité UMR7221, intitulée Evolution des régulations endocriniennes, dont le directeur est Giovanni Levi ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Giovanni Levi, directeur de l'unité UMR7221 à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Giovanni Levi, délégation de signature est donnée à M. Laurent Sachs, DR2, Mme Barbara Demeneix, PRCE et Lanto Courcelaud, AI, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC130371DR03 du 4 février 2013 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Thiais, le 4 mars 2014

Le délégué régional
Brice Kerber

DEC140809DAJ

Décision portant délégation de signature à M. Brice Kerber, délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Est

LE PRESIDENT,

Vu le code de la santé publique ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques ;

Vu le décret n° 84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du CNRS ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 28 février 2002 modifié fixant les modalités d'organisation des concours de recrutement d'ingénieurs et de personnels techniques de la recherche au CNRS ;

Vu l'arrêté du 24 août 2004 relatif aux examens professionnels de sélection pour l'accès à certains grades des corps d'ingénieurs et de personnels techniques et d'administration de la recherche du CNRS ;

Vu la décision DEC159/87 du 2 décembre 1987 portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils

de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC990026DR03 du 11 janvier 2000 portant nomination de Mme Patricia Schuh-Salas aux fonctions d'adjointe au délégué régional ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC060330DAJ du 29 décembre 2006 portant nomination de M. Brice Kerber aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Ile de France Est ;

Vu la décision DEC070007DR03 du 2 janvier 2007 portant nomination de Mme Cécile Aït-Kaci aux fonctions de chef du service des ressources humaines ;

Vu la décision DEC100263DAJ du 20 octobre 2010 portant sur les recherches impliquant une expérience sur l'homme menées au CNRS ;

Vu la décision DEC105032DR03 du 28 octobre 2010 portant nomination de Mme Laurence Decker-Jugie aux fonctions de responsable du service partenariat et valorisation ;

Vu l'instruction n° INS122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu la délibération du conseil d'administration du CNRS du 4 février 2010 modifiée donnant délégation de pouvoir au président du CNRS,

DÉCIDE :

Art. 1^{er}- Délégation permanente est donnée à M. Brice Kerber, délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Est, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS et dans la limite de ses attributions, les arrêtés, actes, décisions et conventions relevant des domaines suivants :

1.1 - Gestion des personnels

- les décisions relatives au recrutement et à la gestion des personnels chercheurs ainsi que celles relatives aux ingénieurs, personnels techniques et d'administration de la recherche ;
- les décisions de désignation des jurys de concours de recrutement des ingénieurs, personnels techniques et d'administration de la recherche conformément aux dispositions du décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié susvisé ;

- les décisions fixant pour chaque concours, la date et le lieu de déroulement des épreuves, ainsi que la liste des candidats admis à concourir, conformément aux dispositions de l'article 2 de l'arrêté du 28 février 2002 susvisé ;
- les décisions d'ouverture des concours externes d'accès aux corps d'ingénieurs et de personnels techniques et d'administration de la recherche, prises en application de décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié susvisé ;
- les sanctions disciplinaires du premier groupe ;
- les conventions de mise à disposition à l'exception de celles impliquant une exonération totale ou partielle de la prise en charge de la rémunération et des charges sociales afférentes à la mise à disposition des personnes du CNRS auprès d'une entreprise ;
- les arrêtés interministériels de détachement des fonctionnaires du CNRS ainsi que les décisions de nomination dans le corps relevant de l'établissement des fonctionnaires qui y sont détachés ;
- les décisions de désignation des jurys d'examens de sélection professionnelle conformément aux dispositions du décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié susvisé ;
- les conventions et décisions relatives aux actions de formation permanente.

1.2 - Organisation et fonctionnement des services

- les décisions de nomination des correspondants fonctionnels et des responsables de la Délégation, à l'exception de l'adjoint(e) au délégué régional et des chargés de mission scientifique ou résidents ;
- les décisions de nomination de l'ingénieur régional de prévention et de sécurité et des agents chargés de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité ;
- les décisions relatives aux conseils de laboratoire et de service ;
- les conventions fixant les modalités d'acquisition et de fonctionnement des matériels communs au CNRS et à d'autres organismes ;
- les baux d'immeubles donnés ou pris à loyer d'une durée inférieure ou égale à neuf ans dont le montant annuel est inférieur ou égal à 125 000 euros ;
- les conventions d'occupation précaire, conventions d'hébergement et concessions de logement ;

- les actes d'administration relatifs aux biens mobiliers et immobiliers.

1.3 - Relations avec les partenaires

- les contrats de recherche impliquant une ou plusieurs unités de la circonscription ;
- les contrats conclus dans le cadre de l'Union européenne, ainsi que les actes et accords y afférents ;
- les conventions de collaboration pour une unité propre de recherche hors contractualisation ;
- les conventions d'association des unités de recherche hors contractualisation ;
- les conventions destinées à assurer le bon fonctionnement des unités et notamment celles relatives à l'hygiène et à la sécurité, à la restauration et au suivi médical, en application notamment du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 susvisé et de l'instruction n° INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;
- les conventions avec les universités relatives à la délivrance des ordres de mission ;
- les conventions avec les collectivités locales de la circonscription ;
- les conventions d'adhésion à des associations « loi 1901 », lorsque la cotisation annuelle est inférieure à 3 000 euros ;
- les accords de partenariat dont la coordination est assurée par une unité de la circonscription et qui impliquent des unités relevant d'autres circonscriptions ;
- les contrats ou conventions conclus dans les domaines de l'édition et de l'audiovisuel et notamment, les contrats d'édition ou de co-édition, de production et de coproduction, de diffusion, de cession et d'achat de droits d'auteur ou de droits voisins, pour le compte des unités relevant de sa circonscription ;
- les conventions de délégation de gestion des unités conclus avec les établissements d'enseignement supérieur et les actes qui leur sont afférents.

1.4 - Les dons et legs

- les actes consécutifs à l'acceptation de ceux-ci dans les conditions prévues aux dispositions testamentaires, les actes conservatoires, d'administration, de disposition, les actes donnant pouvoir avec faculté de substituer.

1.5 - Déclarations diverses

- les déclarations, demandes et autres formalités en matière d'installations classées pour la protection de l'environnement ;
- le visa des demandes d'autorisation des lieux de recherches biomédicales du CNRS, en tant que responsable des lieux, en application de l'article L. 1121-13 du code de santé publique ;
- les demandes d'autorisation relatives à l'importation à des fins de recherche de cellules souches embryonnaires, aux protocoles d'études et de recherche et à la conservation de ces cellules ;
- les demandes d'autorisation d'activité d'importation et/ou d'exportation d'organes et de cellules issus du corps humain et de leurs dérivés à des fins scientifiques, en application des articles R.1235-7 et R.1235-8 du code de la santé publique.

1.6 - Subventions

- l'attribution de subventions en espèces d'un montant, par subvention, inférieur ou égal à 125 000 euros et dont l'objet est limité aux aides à la recherche, à l'aide à la diffusion des résultats de la recherche, au soutien aux réunions et colloques scientifiques, au financement des prix attribués aux scientifiques et au soutien à des institutions scientifiques et aux associations liées aux CNRS ;
- l'attribution de subventions en nature pour un montant, par bénéficiaire et par an, inférieur ou égal à 125 000 euros ;
- l'attribution de subventions pour l'exécution des programmes pluridisciplinaires entrant dans le cadre de la programmation scientifique approuvée par le conseil d'administration dont le montant, par an et par programme, est inférieur ou égal 375 000 euros.
- les décisions de versement de subventions aux établissements d'enseignement supérieur pour les unités dont la gestion leur est déléguée au titre d'une convention de délégation de gestion.

1.7 - Tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits

- les décisions fixant le montant des redevances et rémunérations dues au CNRS entrant dans le champ de compétences déterminé par l'instruction de procédure relative à la tarification, la facturation et la budgétisation de ventes de produits.

1.8 - Poursuites pénales engagées par le CNRS

- les dépôts de plaintes contre X ou contre des personnes physiques qui ne sont pas agents du CNRS, par courrier ou par déposition, relatives aux atteintes portées aux biens matériels et immatériels, excepté les dépôts de plainte avec constitution de partie civile, la citation directe et les dépôts de plaintes contre des personnes physiques qui sont des agents du CNRS.

Art. 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Brice Kerber, délégué régional, délégation est donnée à Mme Patricia Schuh-Salas, adjointe au délégué régional, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, l'ensemble des actes visés à l'article 1^{er}, à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe énumérés au 1.1, dans la limite de ses attributions.

Art. 3 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Brice Kerber, délégué régional, et de Mme Patricia Schuh-Salas adjointe au délégué régional, délégation est donnée à Mme Cécile Aït-Kaci, chef du service des Ressources Humaines et à Mme Laurence Decker-Jugie, responsable du service Partenariat et Valorisation, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, l'ensemble des actes visés à l'article 1^{er}, à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe énumérés au 1.1, dans la limite de leurs attributions respectives.

Art. 4 - La décision DEC100017DAJ modifiée du 21 janvier 2010 portant délégation de signature (Délégation Ile-de-France Est) est abrogée.

Art. 5 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 28 février 2014

Alain Fuchs

Décision donnant délégation de signature à M. Martin Crespi, directeur de l'unité ERL8196 intitulée Bioinformatique et génomique végétale, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC060330DAJ du 29 décembre 2006 nommant M. Brice Kerber délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Est à compter du 2 janvier 2007 ;

Vu la décision n° DEC133034DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement l'unité ERL8196, Bioinformatique et génomique végétale, dont le directeur est Martin Crespi ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Martin Crespi, directeur de l'unité ERL8196 à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Martin Crespi, délégation de signature est donnée à M. Arnaud Charpentier, IE2, et Mme Bénédicte Sturbois, PU, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC121181DR03 du 29 mars 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Thiais, le 6 mars 2014

Le délégué régional
Brice Kerber

Décision donnant délégation de signature à M. Giovanni Levi pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7221 intitulée Evolution des régulations endocriniennes

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement l'unité UMR7221, intitulée Evolution des régulations endocriniennes, dont le directeur est Giovanni Levi ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Barbara Demeneix, PRCE et directrice-adjointe de l'unité, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Barbara Demeneix, délégation est donnée à M. Laurent Sachs, DR2, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Laurent Sachs, délégation est donnée à M. Lanto Courcelaud, AI, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 4 mars 2014

Le directeur d'unité
Giovanni Levi

Décision donnant délégation de signature à Mme Geneviève Almouzni, directrice de l'unité UMR3664 intitulée Dynamique du Noyau, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC060330DAJ du 29 décembre 2006 nommant M. Brice Kerber délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Est à compter du 2 janvier 2007 ;

Vu la décision n° 133019DGDS du 20 décembre 2013 approuvant la création de l'unité UMR3664, intitulée Dynamique du Noyau, dont la directrice est Geneviève Almouzni ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Geneviève Almouzni, directrice de l'unité UMR3664 à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Geneviève Almouzni, délégation de signature est donnée à Mme Angela Taddei, DR2 et directrice-adjointe de l'unité, Mme

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

Dominique Chardonnières, AI, Mme Marion Martin, AI, Mme Isabelle Vassias, IE1, et Mme Myriam Ruault, IR2, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Thiais, le 6 mars 2014

Le délégué régional
Brice Kerber

DEC140810DAJ

Décision portant délégation de signature à Mme Véronique Debisschop, déléguée régionale de la circonscription Ile-de-France Sud

LE PRESIDENT

Vu le code de la santé publique ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques ;

Vu le décret n°84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du CNRS ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 28 février 2002 modifié fixant les modalités d'organisation des concours de recrutement d'ingénieurs et de personnels techniques de la recherche au CNRS ;

Vu l'arrêté du 24 août 2004 relatif aux examens professionnels de sélection pour l'accès à certains grades des corps d'ingénieurs et de personnels techniques et d'administration de la recherche du CNRS ;

Vu la décision n°159/87 du 2 décembre 1987 portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils

de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC02A149DR04 du 1^{er} octobre 2002 portant nomination de Mme Françoise Barrière aux fonctions de responsable du service des affaires générales ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC070117 DAJ du 29 septembre 2007 portant nomination de M. Jean-Jacques Guilleminot aux fonctions d'adjoint à la déléguée régionale ;

Vu la décision DEC08A028DR04 du 20 mars 2008 portant nomination de M. Laurent Beauchet aux fonctions de responsable du service des ressources humaines ;

Vu la décision DEC100263DAJ du 20 octobre 2010 portant sur les recherches impliquant une expérience sur l'homme menées au CNRS ;

Vu la décision DEC121623DAJ portant fin de fonctions et nomination de la déléguée régionale de la circonscription Ile-de-France Sud, Mme Véronique Debisschop ;

Vu l'instruction n° INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu la délibération du conseil d'administration du CNRS du 4 février 2010 modifiée donnant délégation de pouvoir au président du CNRS,

DECIDE :

Art. 1^{er}. – Délégation permanente est donnée à Mme Véronique Debisschop, déléguée régionale de la circonscription Ile-de-France Sud, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS et dans la limite de ses attributions, les arrêtés, actes, décisions et conventions relevant des domaines suivants :

1.1 - Gestion des personnels

- les décisions relatives au recrutement et à la gestion des personnels chercheurs ainsi que celles relatives aux ingénieurs, personnels techniques et d'administration de la recherche ;
- les décisions de désignation des jurys de concours de recrutement des ingénieurs, personnels techniques et d'administration de la recherche conformément aux dispositions du décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié susvisé ;

- les décisions fixant pour chaque concours, la date et le lieu de déroulement des épreuves, ainsi que la liste des candidats admis à concourir, conformément aux dispositions de l'article 2 de l'arrêté du 28 février 2002 susvisé ;
- les décisions d'ouverture des concours externes d'accès aux corps d'ingénieurs et de personnels techniques et d'administration de la recherche, prises en application de décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié susvisé ;
- les sanctions disciplinaires du premier groupe ;
- les conventions de mise à disposition à l'exception de celles impliquant une exonération totale ou partielle de la prise en charge de la rémunération et des charges sociales afférentes à la mise à disposition des personnes du CNRS auprès d'une entreprise ;
- les arrêtés interministériels de détachement des fonctionnaires du CNRS ainsi que les décisions de nomination dans le corps relevant de l'établissement des fonctionnaires qui y sont détachés ;
- les décisions de désignation des jurys d'examens de sélection professionnelle conformément aux dispositions du décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié susvisé ;
- les conventions et décisions relatives aux actions de formation permanente.

1.2 - Organisation et fonctionnement des services

- les décisions de nomination des correspondants fonctionnels et des responsables de la Délégation, à l'exception de l'adjoint(e) au délégué régional et des chargés de mission scientifique ou résidents ;
- les décisions de nomination de l'ingénieur régional de prévention et de sécurité et des agents chargés de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité ;
- les décisions relatives aux conseils de laboratoire et de service ;
- les conventions fixant les modalités d'acquisition et de fonctionnement des matériels communs au CNRS et à d'autres organismes ;
- les baux d'immeubles donnés ou pris à loyer d'une durée inférieure ou égale à neuf ans dont le montant annuel est inférieur ou égal à 125 000 euros ;

- les conventions d'occupation précaire, conventions d'hébergement et concessions de logement ;
- les actes d'administration relatifs aux biens mobiliers et immobiliers.

1.3 - Relations avec les partenaires

- les contrats de recherche impliquant une ou plusieurs unités de la circonscription ;
- les contrats conclus dans le cadre de l'Union européenne, ainsi que les actes et accords y afférents ;
- les conventions de collaboration pour une unité propre de recherche hors contractualisation ;
- les conventions d'association des unités de recherche hors contractualisation ;
- les conventions destinées à assurer le bon fonctionnement des unités et notamment celles relatives à l'hygiène et à la sécurité, à la restauration et au suivi médical, en application notamment du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 susvisé et de l'instruction n° INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relatif à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;
- les conventions avec les universités relatives à la délivrance des ordres de mission ;
- les conventions avec les collectivités locales de la circonscription ;
- les conventions d'adhésion à des associations « loi 1901 », lorsque la cotisation annuelle est inférieure à 3 000 euros ;
- les accords de partenariat dont la coordination est assurée par une unité de la circonscription et qui impliquent des unités relevant d'autres circonscriptions ;
- les contrats ou conventions conclus dans les domaines de l'édition et de l'audiovisuel et notamment, les contrats d'édition ou de co-édition, de production et de coproduction, de diffusion, de cession et d'achat de droits d'auteur ou de droits voisins, pour le compte des unités relevant de sa circonscription ;
- les conventions de délégation de gestion des unités conclus avec les établissements d'enseignement supérieur et les actes qui leur sont afférents.

1.4 - Les dons et legs

- les actes consécutifs à l'acceptation de ceux-ci dans les conditions prévues aux dispositions testamentaires, les actes conservatoires, d'administration, de disposition, les actes donnant pouvoir avec faculté de substituer.

1.5 - Déclarations diverses

- les déclarations, demandes et autres formalités en matière d'installations classées pour la protection de l'environnement ;
- le visa des demandes d'autorisation des lieux de recherches biomédicales du CNRS, en tant que responsable des lieux, en application de l'article L. 1121-13 du code de santé publique ;
- les demandes d'autorisation relatives à l'importation à des fins de recherche de cellules souches embryonnaires, aux protocoles d'études et de recherche et à la conservation de ces cellules ;
- les demandes d'autorisation d'activité d'importation et/ou d'exportation d'organes et de cellules issus du corps humain et de leurs dérivés à des fins scientifiques, en application des articles R.1235-7 et R.1235-8 du code de la santé publique.

1.6 - Subventions

- l'attribution de subventions en espèces d'un montant, par subvention, inférieur ou égal à 125 000 euros et dont l'objet est limité aux aides à la recherche, à l'aide à la diffusion des résultats de la recherche, au soutien aux réunions et colloques scientifiques, au financement des prix attribués aux scientifiques et au soutien à des institutions scientifiques et aux associations liées aux CNRS ;
- l'attribution de subventions en nature pour un montant, par bénéficiaire et par an, inférieur ou égal à 125 000 euros ;
- l'attribution de subventions pour l'exécution des programmes pluridisciplinaires entrant dans le cadre de la programmation scientifique approuvée par le conseil d'administration dont le montant, par an et par programme, est inférieur ou égal 375 000 euros.
- les décisions de versement de subventions aux établissements d'enseignement supérieur pour les unités dont la gestion leur est déléguée au titre d'une convention de délégation de gestion.

1.7 - Tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits

- les décisions fixant le montant des redevances et rémunérations dues au CNRS entrant dans le champ de compétences déterminé par l'instruction de procédure relative à la tarification, la facturation et la budgétisation de ventes de produits.

1.8 - Poursuites pénales engagées par le CNRS

- les dépôts de plaintes contre X ou contre des personnes physiques qui ne sont pas agents du CNRS, par courrier ou par déposition, relatives aux atteintes portées aux biens matériels et immatériels, excepté les dépôts de plainte avec constitution de partie civile, la citation directe et les dépôts de plaintes contre des personnes physiques qui sont des agents du CNRS.

Art. 2. – En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Véronique Debisschop, déléguée régionale, délégation est donnée à M. Jean-Jacques Guillemot, adjoint à la déléguée régionale, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, l'ensemble des actes visés à l'article 1^{er}, à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe énumérées au 1.1, dans la limite de ses attributions.

Art. 3. – En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Véronique Debisschop, déléguée régionale, et de M. Jean-Jacques Guillemot, adjoint à la déléguée régionale, délégation est donnée à Mme Françoise Barrière, responsable du service des affaires générales, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, l'ensemble des actes visés à l'article 1^{er}, à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe énumérées au 1.1, dans la limite de ses attributions.

Art. 4. – En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Véronique Debisschop, déléguée régionale, de M. Jean-Jacques Guillemot, adjoint à la déléguée régionale, et de Mme Françoise Barrière, responsable du service des affaires générales, délégation est donnée à M. Laurent Beauchet, responsable du service des ressources humaines, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, l'ensemble des actes visés à l'article 1^{er}, à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe énumérées au 1.1, dans la limite de ses attributions.

Art. 5. – La décision DEC121626DAJ du 1^{er} juin 2012 modifiée portant délégation de signature à la délégation Ile-de-France Sud, est abrogée.

Art. 6. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 28 février 2014

Alain Fuchs

DEC140444DR04

**Délégation de signature consentie à *Monsieur Yannick DONNADIEU*, directeur de l'unité *GDR3641* intitulée *Climat, environnement et vie : les apports du pré-quatenaire*,
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 121623DAJ du 1^{er} juin 2012 nommant Madame Véronique DEBISSCHOP déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 1er juin 2012 ;

Vu la décision n° 140018DGDS approuvant la création, à compter du 01/01/2014, du GDR3641 intitulé « Climat, environnement et vie : les apports du pré-quatenaire », dont le directeur est Monsieur Yannick DONNADIEU ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Yannick DONNADIEU, directeur de l'unité GDR3641, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risques pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.



Délégation
Île-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

Avenue de la Terrasse
91198 Gif-sur-Yvette cedex

T. 01 69 82 30 30
F. 01 69 82 33 33

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} janvier 2014



Véronique DEBISSCHOP
Déléguée régionale Ile-de-France Sud

Monsieur Yannick DONNADIEU



DEC140447DR04

Délégation de signature consentie à Monsieur Frédéric ROUSSET, directeur de l'unité GDR2434 intitulée *Analyse des équations aux dérivées partielles*, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 121623DAJ du 1^{er} juin 2012 nommant Madame Véronique DEBISSCHOP déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 1^{er} juin 2012 ;

Vu la décision n° 140017DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2014, du GDR2434 intitulé « *Analyse des équations aux dérivées partielles* », dont le directeur est Monsieur Frédéric ROUSSET ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Frédéric ROUSSET, directeur de l'unité GDR2434, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risques pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.



Délégation
Île-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

Avenue de la Terrasse
91198 Gif-sur-Yvette cedex

T. 01 69 82 30 30
F. 01 69 82 33 33

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} janvier 2014



Véronique DEBISSCHOP
Déléguée régionale Ile-de-France Sud

Monsieur Frédéric ROUSSET



DEC140734DR04

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés - UMR8622 - Institut d'électronique fondamentale

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC133034DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2014, de l'UMR8622 intitulée « Institut d'électronique fondamentale », dont le directeur est Monsieur André De LUSTRAC ;



Délégation
Île-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

Avenue de la Terrasse
91198 Gif-sur-Yvette cedex

T. 01 69 82 30 30
F. 01 69 82 33 33

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Daniel-Pierre BOUCHIER, directeur de recherche, directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Daniel-Pierre BOUCHIER, délégation est donnée à Monsieur André THEMELIN, ingénieur de recherche, administrateur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Daniel-Pierre BOUCHIER et de Monsieur André THEMELIN, délégation est donnée à Madame Sylvie LAMOUR, assistante ingénieure, responsable gestion administrative, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

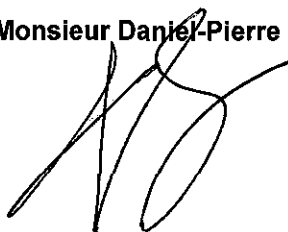
La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 17 février 2014

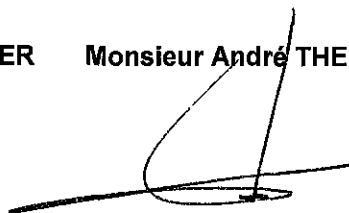
Monsieur André De LUSTRAC
Directeur de l'unité n° UMR8622



Monsieur Daniel-Pierre BOUCHIER



Monsieur André THEMELIN



Madame Sylvie LAMOUR



DEC140448DR04

Délégation de signature consentie à Monsieur Frédéric PAULIN, directeur de l'unité GDR3341 intitulée Géométrie, arithmétique et probabilités (PLATON), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 121623DAJ du 1^{er} juin 2012 nommant Madame Véronique DEBISSCHOP déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 1^{er} juin 2012 ;

Vu la décision n° DEC140017DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2014, du GDR3341 intitulé « Géométrie, arithmétique et probabilités (PLATON) », dont le directeur est Monsieur Frédéric PAULIN ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Frédéric PAULIN, directeur de l'unité GDR3341, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risques pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.



Délégation
Île-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

Avenue de la Terrasse
91198 Gif-sur-Yvette cedex

T. 01 69 82 30 30
F. 01 69 82 33 33

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

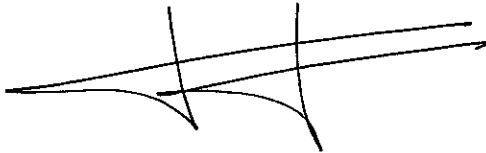
Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} janvier 2014



Véronique DEBISSCHOP
Déléguée régionale Ile-de-France Sud



Monsieur Frédéric PAULIN

DEC140733DR04

Délégation de signature à Monsieur André De LUSTRAC, directeur de l'unité UMR8622 intitulée Institut d'électronique fondamentale, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 121623DAJ du 1^{er} juin 2012 nommant Madame Véronique DEBISSCHOP déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 1^{er} juin 2012 ;

Vu la décision n° DEC133034DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2014, de l'UMR8622 intitulée « Institut d'électronique fondamentale », dont le directeur est Monsieur André De LUSTRAC ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur André De LUSTRAC, directeur de l'unité UMR8622, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risques pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de **Monsieur André De LUSTRAC**, délégation de signature est donnée à **Monsieur Daniel-Pierre BOUCHIER, directeur de recherche, Monsieur André THEMELIN, ingénieur de recherche, et Madame Sylvie LAMOUR, assistante ingénieure**, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.



Délégation
Île-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

Avenue de la Terrasse
91198 Gif-sur-Yvette cedex

T. 01 69 82 30 30
F. 01 69 82 33 33

Article 3

La décision n° **DEC121328DR04** du 01/06/2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

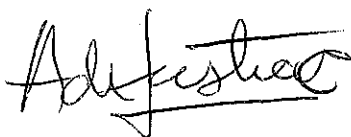
La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 17 février 2014

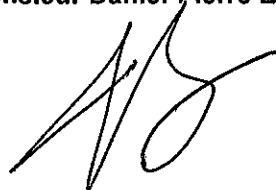


Véronique DEBISSCHOP
Déléguée régionale Ile-de-France Sud

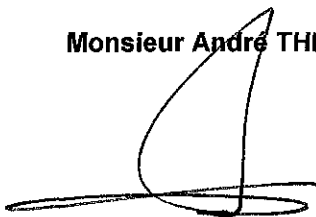
Monsieur André De LUSTRAC



Monsieur Daniel-Pierre BOUCHIER



Monsieur André THEMELIN



Madame Sylvie LAMOUR



DEC140692DR04

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés - UMR8617 - Institut d'astrophysique spatiale

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC133034DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2014, de l'UMR8617 intitulée « Institut d'astrophysique spatiale » ;

Vu la décision n° DEC140108INSU nommant Monsieur Donald HASSLER directeur de l'unité à compter du 01/02/2014 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Karine BOCCHIALINI, professeure, directrice adjointe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Karine BOCCHIALINI, délégation est donnée à Monsieur Hervé DOLE, maître de conférences, directeur adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Karine BOCCHIALINI et de Monsieur Hervé DOLE, délégation est donnée à Madame Nicole LHERMITTE, ingénieure de recherche, administratrice, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Karine BOCCHIALINI, de Monsieur Hervé DOLE et de Madame Nicole LHERMITTE, délégation est donnée à Madame Saliha HAMDY, assistante ingénieure, gestionnaire, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.



Délégation
Île-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

Avenue de la Terrasse
91198 Gif-sur-Yvette cedex

T. 01 69 82 30 30
F. 01 69 82 33 33

Article 5

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

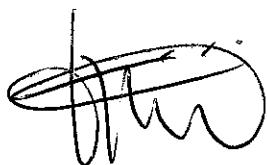
Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} février 2014



Monsieur Donald HASSLER
Directeur de l'unité n° UMR8617



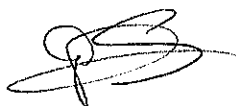
Madame Karine BOCCHIALINI



Monsieur Hervé DOLE



Madame Nicole LHERMITTE



Madame Saliha HAMDİ

DEC140691DR04

Délégation de signature consentie à **Monsieur Donald HASSLER**, directeur de l'unité **UMR8617** intitulée **Institut d'astrophysique spatiale**, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 121623DAJ du 1^{er} juin 2012 nommant Madame Véronique DEBISSCHOP déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 1^{er} juin 2012 ;

Vu la décision n° DEC133034DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2014, de l'UMR8617 intitulée « Institut d'astrophysique spatiale » ;

Vu la décision n° DEC140108INSU nommant Monsieur Donald HASSLER directeur de l'unité à compter du 01/02/2014 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Donald HASSLER, directeur de l'unité UMR8617, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risques pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de **Monsieur Donald HASSLER**, délégation de signature est donnée à **Madame Karine BOCCHIALINI, professeure, Monsieur Hervé DOLE, maître de conférences, Madame Nicole LHERMITTE, ingénieure de recherche, et Madame Saliha HAMDJ, assistante ingénieure**, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.



Délégation
Ile-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

Avenue de la Terrasse
91198 Gif-sur-Yvette cedex

T. 01 69 82 30 30
F. 01 69 82 33 33

Article 3

La décision n° **DEC123072DR04** du 01/12/2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

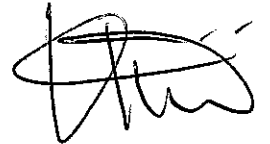
Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} février 2014



Véronique DEBISSCHOP
Déléguée régionale Ile-de-France Sud



Monsieur Donald HASSLER



Madame Karine BOCCHIALINI



Monsieur Hervé DOLE



Madame Nicole LHERMITTE



Madame Saliha HAMDANI

DEC140934DR04

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés - UMR7608 - Fluides, automatique et systèmes thermiques

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC123228DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2013, de l'UMR7608 intitulée « Fluides, automatique et systèmes thermiques » ;

Vu la décision n° DEC140440INSIS nommant Monsieur Marc RABAUD directeur de l'unité à compter du 06/01/2014 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Harold AURADOU, directeur de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° DEC100014DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Harold AURADOU, délégation est donnée à Madame Mai GUERRIB, technicienne, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

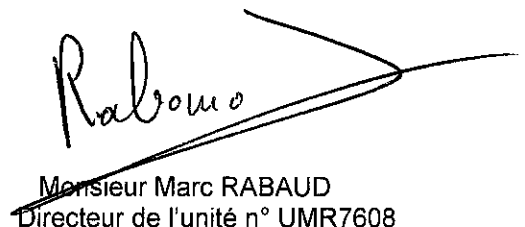
Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 6 janvier 2014



Monsieur Harold AURADOU



Monsieur Marc RABAUD
Directeur de l'unité n° UMR7608

Madame Mai GUERRIB



Délégation
Île-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

Avenue de la Terrasse
91198 Gif-sur-Yvette cedex

T. 01 69 82 30 30
F. 01 69 82 33 33

DEC140933DR04

Décision portant délégation de signature à Monsieur Marc RABAUD, directeur de l'unité UMR7608 intitulée Fluides, automatique et systèmes thermiques, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC121623DAJ du 1^{er} juin 2012 nommant Madame Véronique DEBISSCHOP déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 1er juin 2012 ;

Vu la décision n° DEC123228DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2013, de l'UMR7608 intitulée « Fluides, automatique et systèmes thermiques » ;

Vu la décision n° DEC140440INSIS nommant Monsieur Marc RABAUD directeur de l'unité à compter du 06/01/2014 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Marc RABAUD, directeur de l'unité UMR7608, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risques pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de **Monsieur Marc RABAUD**, délégation de signature est donnée à **Monsieur Harold AURADOU, directeur de recherche, Madame Mai GUERRIB, technicienne**, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.



Délégation
Ile-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

Avenue de la Terrasse
91198 Gif-sur-Yvette cedex

T. 01 69 82 30 30
F. 01 69 82 33 33

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

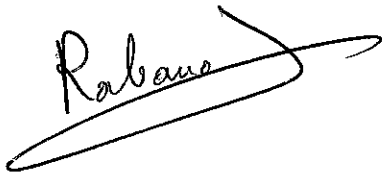
La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 6 janvier 2014



Véronique DEBISSCHOP
Déléguée régionale Ile-de-France Sud

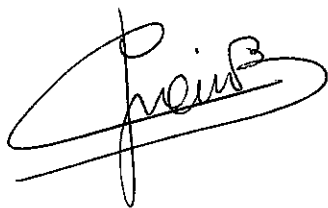
Monsieur Marc RABAUD



Monsieur Harold AURADOU



Madame Mai GUERRIB



DEC140927DR05

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8539 intitulée Laboratoire de Météorologie Dynamique.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision n° 132119DAJ du 2 septembre 2013 nommant Philippe Cavalier délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord, à compter du 2 septembre 2013 ;

Vu la décision n° DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 portant prorogation de l'unité UMR8539 intitulée Laboratoire de Météorologie Dynamique ;

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8539 intitulée Laboratoire de Météorologie Dynamique.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend :

- le directeur de l'unité ;
- le(s) directeur(s) adjoint(s) ;
- 8 membres élus ;
- 6 membres nommés ;

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire est fixée à 4 ans¹.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

¹ Ces durées peuvent être réduites ou prorogées, notamment dans le cas où la structure de l'unité est modifiée

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 10 mars 2014.

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional

Philippe Cavalier

DEC140926DR05

Décision donnant délégation de signature à Mme Ann-Lenaig Hamon pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité GDR3661, intitulée Polymères Nanocharges.

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC140017DGDS du 13 janvier 2014 approuvant la création de l'unité GDR3661 intitulée Polymères Nanocharges, dont le directeur est M. Jinbo Bai ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Ann-Lenaig Hamon, MC, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Chatenay-Malabry, le 10 mars 2014.

Le directeur d'unité
Jinbo BAI

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

DEC140924DR05

Décision donnant délégation de signature à M. Jinbo Bai, directeur de l'unité GDR3661 intitulée Polymères Nanocharges, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 132119DAJ du 2 septembre 2013 nommant Philippe Cavalier délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord, à compter du 2 septembre 2013 ;

Vu la décision n° DEC140017DGDS du 13 janvier 2014 approuvant la création de l'unité GDR3661 intitulée Polymères Nanocharges, dont le directeur est M. Jinbo Bai;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Jinbo Bai, directeur de l'unité GDR3661, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jinbo Bai, délégation de signature est donnée à Mme Ann-Lenaig Hamon, MC, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 10/03/2014.

Le délégué régional
Philippe Cavelier

DEC140672DR05

Décision donnant délégation de signature à M. Arnaud Landragin et Mme Marine Pailler pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8630 intitulée Systèmes de référence temps-espace.

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité n° UMR 8630, intitulée Systèmes de référence temps-espace, dont le directeur est M. Noël Dimarcq ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Arnaud Landragin, DR2 et à Mme Marine Pailler, IE, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La décision n°DEC132651DR05 du 2 septembre 2013 est abrogée.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 17 février 2014

Le directeur d'unité
Noël Dimarcq

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000 € HT au 01/01/2012

Décision donnant délégation de signature à M. Dominique Mailly, directeur de l'unité UPR20 intitulée Laboratoire de photonique et de nanostructures - LPN, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 132119DAJ du 2 septembre 2013 nommant Philippe Cavalier délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord, à compter du 2 septembre 2013 ;

Vu la décision n° 122733DSI du 5 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité UPR 20, intitulée Laboratoire de Photonique et de Nanostructures - LPN, dont le directeur est M. Dominique Mailly ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Dominique Mailly, directeur de l'unité UPR 20, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Dominique Mailly, délégation de signature est donnée à Mme Agnès Perrin-Roux, IEHC, et à Mr Frank Glas DR1, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Dominique Mailly, délégation de signature est donnée à Mme Marina Ferreira, TCS, Mme Joëlle Guitton, TCN, et à Mme Mélissa Mauchien, TCS, limitée aux opérations suivantes :

1. les bons de commandes émis au titre du marché national Missions, soit les bons limités aux fournisseurs CWT (lot 1 Déplacement) et KLEE (lot 2 Hébergement), nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité.

Article 3

La décision n° DEC132345DR05 du 2 septembre 2013 est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 18 février 2014

Le délégué régional
Philippe Cavalier

DEC140690DR05

Décision donnant délégation de signature à Mme Agnès PERRIN-ROUX et M. Frank GLAS pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UPR 20, intitulée Laboratoire de Photonique et de Nanostructures - LPN

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 122733DSI du 5 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité UPR 20, intitulée Laboratoire de Photonique et de Nanostructures - LPN, dont le directeur est Dominique MAILLY ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Agnès PERRIN-ROUX, Administratrice de l'unité et à M. Frank GLAS, Chercheur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

La décision n° DEC132787DR05 du 2 septembre 2013 est abrogée.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marcoussis, le 18 février 2014.

Le directeur d'unité
Dominique MAILLY

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

DEC140666DR05

Décision donnant délégation de signature à Mr Laurent Girot, Mme Valérie Audon, Mr Salem Tacine, Mme Viviane Bigot et Mme Dominique Lopes, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8112 intitulée Laboratoire d'Etudes du Rayonnement et de la Matière en Astrophysique et Atmosphères.

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8112 Laboratoire d'Etudes du Rayonnement et de la Matière en Astrophysique et Atmosphères, dont le directeur par intérim est Mr Michel Pérault ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mr Laurent Girot, IE2 à Mme Valérie Audon, IE1, et à Mr Salem Tacine, AI, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mr Laurent Girot, de Mme Valérie Audon, et de Mr Salem Tacine, délégation est donnée à Mme Dominique Lopes, TCE, et Mme Viviane Bigot, TCN aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision, dans la limite de 20 000 € HT.

Article 3

La décision n° 132734DR05 du 2 septembre 2013 est abrogée.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 14 février 2014

Le directeur d'unité par intérim
Michel Pérault

Décision donnant délégation de signature à M. Noël Dimarcq directeur de l'unité UMR8630 intitulée Systèmes de référence temps-espace (SYRTE), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 132119DAJ du 2 septembre 2013 nommant Philippe Cavalier délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord, à compter du 2 septembre 2013 ;

Vu la décision n° DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité n° UMR 8630, intitulée Systèmes de référence temps-espace, dont le directeur est M. Noël Dimarcq ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Noël Dimarcq, directeur de l'unité UMR 8630, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Noël Dimarcq, délégation de signature est donnée à M. Arnaud Landragin, DR2 et Mme Marine Pailler, IE, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° DEC132377DR05 du 2 septembre 2013 est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 17 février 2014

Le délégué régional
Philippe Cavalier

Décision donnant délégation de signature à Mr Michel Pérault, directeur par intérim de l'unité UMR8112 intitulée Laboratoire d'Etudes du Rayonnement et de la Matière en Astrophysique et Atmosphères - LERMA, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 132119DAJ du 2 septembre 2013 nommant Philippe Cavalier délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord à compter du 2 septembre 2013 ;

Vu la décision n° 133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8112 Laboratoire d'Etudes du Rayonnement et de la Matière en Astrophysique et Atmosphères, dont le directeur par intérim est Mr Michel Pérault ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mr Michel Pérault, directeur par intérim de l'unité UMR8112, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mr Michel Pérault, délégation de signature est donnée à Mr Laurent Girot, IE2, Mme Valérie Audon, IE1, et Mr, Salem Tacine, AI, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Mr Michel Pérault, Mr Laurent Girot, Mme Valérie Audon et Mr Salem Tacine, délégation de signature est donnée aux fins mentionnées à l'article 1^{er}, dans la limite de 20 000 € HT à :

- Mme Viviane Bigot, TCN,
- Mme Dominique Lopes, TCE,

Article 4

La décision n° DEC132301DR05 du 2 septembre 2013 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 5

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 14 février 2014

Le délégué régional
Philippe Cavelier

DEC140401DR05

Décision donnant délégation de signature à Mme Isabelle Biercewicz pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité 7023 intitulée Structures formelles du langage

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité, 7023 intitulée Structures formelles du langage, dont la directrice est Mme Sophie Wauquier ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Isabelle Biercewicz, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Saint Denis, le 2 janvier 2014

La directrice d'unité
Sophie Wauquier

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

DEC140399DR05

Décision donnant délégation de signature à Mme Sophie Wauquier, directrice de l'unité UMR7023 intitulée Structures formelles du langage, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 132119DAJ du 2 septembre 2013 nommant Philippe Cavelier délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord, à compter du 2 septembre 2013 ;

Vu la décision n° DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7023 intitulée Structures formelles du langage, dont le directrice est Mme Sophie Wauquier;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Sophie Wauquier, directrice de l'unité UMR7023, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

En cas d'absence ou d'empêchement de Sophie Wauquier, délégation de signature est donnée à Mme Maya Hickmann, DR2, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 2 janvier 2014

Le délégué régional
Philippe Cavalier

DEC140168DR05

Décision donnant délégation de signature à M. Mathias Quoy, directeur de l'unité UMR8051 intitulée Equipe traitement des images et du signal, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 132119DAJ du 2 septembre 2013 nommant Philippe Cavelier délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord, à compter du 2 septembre 2013 ;

Vu la décision n° DEC133034DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8051 intitulée Equipe traitement des images et du signal, dont le directeur est Mathias Quoy ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Mathias Quoy, directeur de l'unité UMR8051, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Mathias Quoy, délégation de signature est donnée à Mme Inbar Fijalkow, PU1, et M. David Declercq, PU1, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC132410DR05 du 2 septembre 2013 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 2 janvier 2014

Le délégué régional
Philippe Cavalier

DEC140846DAJ

Décision portant délégation de signature à M. Philippe Cavelier, délégué régional de la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord

LE PRESIDENT

Vu le code de la santé publique ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques ;

Vu le décret n°84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du CNRS ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 28 février 2002 modifié fixant les modalités d'organisation des concours de recrutement d'ingénieurs et de personnels techniques de la recherche au CNRS ;

Vu l'arrêté du 24 août 2004 relatif aux examens professionnels de sélection pour l'accès à certains grades des corps d'ingénieurs et de personnels techniques et d'administration de la recherche du CNRS ;

Vu la décision n°159/87 du 2 décembre 1987 portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils

de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100263DAJ du 20 octobre 2010 portant sur les recherches impliquant une expérience sur l'homme menées au CNRS ;

Vu la décision DEC112309DR05 du 4 octobre 2011 portant nomination de Mme Sabine Barbut aux fonctions de chargée des affaires générales de la Délégation Ile-de-France Ouest et Nord ;

Vu la décision DEC131458DR05 du 19 avril 2013 portant nomination de M. Jérôme Paret aux fonctions de responsable du Service des Ressources Humaines de la Délégation Ile-de-France Ouest et Nord ;

Vu la décision DEC132119DAJ du 2 septembre 2013 portant nomination de M. Philippe Cavelier aux fonctions de délégué régional de la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord ;

Vu l'instruction n°INS122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu la délibération modifiée du conseil d'administration du CNRS du 4 février 2010 donnant délégation de pouvoir au président du CNRS,

DECIDE :

Art. 1^{er}. – Délégation permanente est donnée à M. Philippe Cavelier, délégué régional de la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS et dans la limite de ses attributions, les arrêtés, actes, décisions et conventions relevant des domaines suivants :

1.1 - Gestion des personnels

- les décisions relatives au recrutement et à la gestion des personnels chercheurs ainsi que celles relatives aux ingénieurs, personnels techniques et d'administration de la recherche ;
- les décisions de désignation des jurys de concours de recrutement des ingénieurs, personnels techniques et d'administration de la recherche conformément aux dispositions du décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié susvisé ;
- les décisions fixant pour chaque concours, la date et le lieu de déroulement des épreuves, ainsi que la liste des

candidats admis à concourir, conformément aux dispositions de l'article 2 de l'arrêté du 28 février 2002 susvisé ;

- les décisions d'ouverture des concours externes d'accès aux corps d'ingénieurs et de personnels techniques et d'administration de la recherche, prises en application de décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié susvisé ;
- les sanctions disciplinaires du premier groupe ;
- les conventions de mise à disposition à l'exception de celles impliquant une exonération totale ou partielle de la prise en charge de la rémunération et des charges sociales afférentes à la mise à disposition des personnes du CNRS auprès d'une entreprise ;
- les arrêtés interministériels de détachement des fonctionnaires du CNRS ainsi que les décisions de nomination dans le corps relevant de l'établissement des fonctionnaires qui y sont détachés ;
- les décisions de désignation des jurys d'examens de sélection professionnelle conformément aux dispositions du décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié susvisé ;
- les conventions et décisions relatives aux actions de formation permanente.

1.2 - Organisation et fonctionnement des services

- les décisions de nomination des correspondants fonctionnels et des responsables de la Délégation, à l'exception de l'adjoint(e) au délégué régional et des chargés de mission scientifique ou résidents ;
- les décisions de nomination de l'ingénieur régional de prévention et de sécurité et des agents chargés de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité ;
- les décisions relatives aux conseils de laboratoire et de service ;
- les conventions fixant les modalités d'acquisition et de fonctionnement des matériels communs au CNRS et à d'autres organismes ;
- les baux d'immeubles donnés ou pris à loyer d'une durée inférieure ou égale à neuf ans dont le montant annuel est inférieur ou égal à 125 000 euros ;

- les conventions d'occupation précaire, conventions d'hébergement et concessions de logement ;
- les actes d'administration relatifs aux biens mobiliers et immobiliers.

1.3 - Relations avec les partenaires

- les contrats de recherche impliquant une ou plusieurs unités de la circonscription ;
- les contrats conclus dans le cadre de l'Union européenne, ainsi que les actes et accords y afférents ;
- les conventions de collaboration pour une unité propre de recherche hors contractualisation ;
- les conventions d'association des unités de recherche hors contractualisation ;
- les conventions destinées à assurer le bon fonctionnement des unités et notamment celles relatives à l'hygiène et à la sécurité, à la restauration et au suivi médical en application notamment du décret n°82-453 du 28 mai 1982 susvisé et de l'instruction n°INS122942DAJ du 1^{ER} décembre 2012 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail du CNRS ;
- les conventions avec les universités relatives à la délivrance des ordres de mission ;
- les conventions avec les collectivités locales de la circonscription ;
- les conventions d'adhésion à des associations « loi 1901 », lorsque la cotisation annuelle est inférieure à 3 000 euros ;
- les accords de partenariat dont la coordination est assurée par une unité de la circonscription et qui impliquent des unités relevant d'autres circonscriptions ;
- les contrats ou conventions conclus dans les domaines de l'édition et de l'audiovisuel et notamment, les contrats d'édition ou de co-édition, de production et de coproduction, de diffusion, de cession et d'achat de droits d'auteur ou de droits voisins, pour le compte des unités relevant de sa circonscription ;

- les conventions de délégation de gestion des unités conclus avec les établissements d'enseignement supérieur et les actes qui leur sont afférents.

1.4 - Les dons et legs

- les actes consécutifs à l'acceptation de ceux-ci dans les conditions prévues aux dispositions testamentaires, les actes conservatoires, d'administration, de disposition, les actes donnant pouvoir avec faculté de substituer.

1.5 - Déclarations diverses

- les déclarations, demandes et autres formalités en matière d'installations classées pour la protection de l'environnement ;
- le visa des demandes d'autorisation des lieux de recherches biomédicales du CNRS, en tant que responsable des lieux, en application de l'article L. 1121-13 du code de santé publique ;
- les demandes d'autorisation relatives à l'importation à des fins de recherche de cellules souches embryonnaires, aux protocoles d'études et de recherche et à la conservation de ces cellules ;
- les demandes d'autorisation d'activité d'importation et/ou d'exportation d'organes et de cellules issus du corps humain et de leurs dérivés à des fins scientifiques, en application des articles R.1235-7 et R.1235-8 du code de la santé publique.

1.6 - Subventions

- l'attribution de subventions en espèces d'un montant, par subvention, inférieur ou égal à 125 000 euros et dont l'objet est limité aux aides à la recherche, à l'aide à la diffusion des résultats de la recherche, au soutien aux réunions et colloques scientifiques, au financement des prix attribués aux scientifiques et au soutien à des institutions scientifiques et aux associations liées aux CNRS ;
- l'attribution de subventions en nature pour un montant, par bénéficiaire et par an, inférieur ou égal à 125 000 euros ;
- l'attribution de subventions pour l'exécution des programmes pluridisciplinaires entrant dans le cadre de la programmation scientifique approuvée par le conseil d'administration dont le montant, par an et par programme, est inférieur ou égal à 375 000 euros ;

- les décisions de versement de subventions aux établissements d'enseignement supérieur pour les unités dont la gestion leur est déléguée au titre d'une convention de délégation de gestion.

1.7 - Tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits

- les décisions fixant le montant des redevances et rémunérations dues au CNRS entrant dans le champ de compétences déterminé par l'instruction de procédure relative à la tarification, la facturation et la budgétisation de ventes de produits.

1.8 - Poursuites pénales engagées par le CNRS

- les dépôts de plaintes contre X ou contre des personnes physiques qui ne sont pas agents du CNRS, par courrier ou par déposition, relatives aux atteintes portées aux biens matériels et immatériels, excepté les dépôts de plainte avec constitution de partie civile, la citation directe et les dépôts de plaintes contre des personnes physiques qui sont des agents du CNRS.

Art. 2. – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe Cavelier, délégué régional, délégation est donnée à Mme Sabine Barbut, chargée des affaires générales, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, l'ensemble des actes visés à l'article 1^{er}, à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe énumérées au 1.1, dans la limite de ses attributions.

Art. 3. – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe Cavelier, délégué régional, adjointe au délégué régional, délégation est donnée à M. Jérôme Paret, responsable du service des ressources humaines, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS l'ensemble des actes visés au 1.1, à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe, dans la limite de ses attributions.

Art. 4. – la décision DEC132138DAJ du 2 septembre 2013 portant délégation de signature (Délégation Ile de France Ouest et Nord) est abrogée.

Art. 5. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 28 février 2014

Alain Fuchs

Décision donnant délégation de signature à Mme Laurence Rezeau, directrice de l'unité UMR7648 intitulée Laboratoire de Physique des Plasmas (LPP), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 132119DAJ du 2 septembre 2013 nommant Philippe Cavalier délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord, à compter du 2 septembre 2013 ;

Vu la décision n°123228DGDS du 21 décembre 2012 portant prorogation de l'unité UMR 7648, intitulée Laboratoire de Physique des Plasmas (LPP) dont la directrice est Mme Laurence Rezeau ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Laurence Rezeau, directrice de l'unité UMR 7648, à effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Laurence Rezeau, délégation de signature est donnée à M. Pascal Chabert, DR2, directeur adjoint, Mme Pascale Hennequin, DR2, responsable de l'équipe Fusion, M. Patrick Canu, DR2, responsable de l'équipe Spatiale, M. Dominique Delcourt, DR2, directeur de recherche, M. Edouard Bouchet, IE, administrateur et M. Jean Paul Booth, DR2, responsable de l'équipe Plasmas froids, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend effet au 2 septembre 2013 et prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 2 janvier 2014

Le délégué régional
Philippe Cavalier

DEC132665DR05

Décision donnant délégation de signature à M. Pascal Chabert, Mme Pascale Hennequin, M. Patrick Canu, M. Dominique Delcourt, M. Edouard Bouchet et M. Jean Paul Booth pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité 7648, intitulée Laboratoire de Physique des Plasmas (LPP).

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n°123228DGDS du 21 décembre 2012 portant prorogation de l'unité UMR 7648, intitulée Laboratoire de Physique des Plasmas (LPP) dont la directrice est Mme Laurence Rezeau ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Pascal Chabert, DR2, Mme Pascale Hennequin, DR2, M. Patrick Canu, DR2, M. Dominique Delcourt, DR2, M. Edouard Bouchet, IE et M. Jean Paul Booth, DR2, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend effet au 2 septembre 2013 et prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Palaiseau, le 2 janvier 2014

La directrice d'unité
Laurence REZEAU

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000 € HT au 01/01/2012

Décision donnant délégation de signature à M. Bertrand Tillier, directeur de l'UMR7366 intitulée « Centre Georges Chevrier » par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC100152DAJ du 23 juin 2010 nommant Monsieur Philippe Piéri délégué régional pour la circonscription Centre-Est à compter du 1^{er} juillet 2010 ;

Vu la décision n° DEC133017DGDS du 20 décembre 2013 portant création de l'UMR7366 intitulée « Centre Georges Chevrier », dont le directeur est Bertrand Tillier ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. **Bertrand Tillier**, Professeur à l'Université de Bourgogne, directeur de l'UMR7366, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

La décision n° DEC120085DR06 du 1^{er} janvier 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nancy, le 19 février 2014

Philippe Piéri

Bertrand Tillier

Le Délégué Régional

Le directeur d'unité

DEC140844DAJ

Décision portant délégation de signature à M. Philippe Pieri, délégué régional Centre-Est

LE PRESIDENT,

Vu le code de la santé publique ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques ;

Vu le décret n° 84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du CNRS ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 28 février 2002 fixant les modalités d'organisation des concours de recrutement d'ingénieurs et de personnels techniques de la recherche au CNRS ;

Vu l'arrêté du 24 août 2004 relatif aux examens professionnels de sélection pour l'accès à certains grades des corps d'ingénieurs et de personnels techniques et d'administration de la recherche du CNRS ;

Vu la décision n° 159/87 du 2 décembre 1987 portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC010119DR06 du 26 novembre 2001 portant nomination de Mme Monique Mullier, adjointe à la responsable du service des ressources humaines ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC060005DR06 du 8 février 2006 portant nomination de Mme Séverine Rollet aux fonctions de responsable du service des ressources humaines ;

Vu la décision DEC060151DAJ du 22 février 2006 portant nomination de Mme Florence Chartier aux fonctions d'adjointe au délégué régional Centre-Est ;

Vu la décision DEC090171DR06 du 18 juin 2009 portant nomination de Mme Sophie Pichet-Plassais aux fonctions de responsable du service des affaires générales ;

Vu la décision DEC1000152DAJ du 23 juin 2010 portant nomination de M. Philippe Pieri aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Centre-Est ;

Vu l'instruction n° INS122942 du 1^{er} décembre 2012 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration du CNRS du 4 février 2010 modifiée donnant délégation de pouvoir au président du CNRS,

DÉCIDE :

Art. 1^{er}. Délégation permanente est donnée à M. Philippe Pieri, délégué régional, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS et dans la limite de ses attributions, les arrêtés, actes, décisions et conventions relevant des domaines suivants :

1.1 - Gestion des personnels

- les décisions relatives au recrutement et à la gestion des personnels chercheurs ainsi que celles relatives aux ingénieurs, personnels techniques et d'administration de la recherche ;
- les décisions de désignation des jurys de concours de recrutement des ingénieurs, personnels techniques et d'administration de la recherche

conformément aux dispositions du décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié susvisé ;

- les décisions fixant pour chaque concours, la date et le lieu de déroulement des épreuves, ainsi que la liste des candidats admis à concourir, conformément aux dispositions de l'article 2 de l'arrêté du 28 février 2002 susvisé ;
- les décisions d'ouverture des concours externes d'accès aux corps d'ingénieurs et de personnels techniques et d'administration de la recherche, prises en application de décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié susvisé ;
- les sanctions disciplinaires du premier groupe ;
- les conventions de mise à disposition à l'exception de celles impliquant une exonération totale ou partielle de la prise en charge de la rémunération et des charges sociales afférentes à la mise à disposition des personnes du CNRS auprès d'une entreprise ;
- les arrêtés interministériels de détachement des fonctionnaires du CNRS ainsi que les décisions de nomination dans le corps relevant de l'établissement des fonctionnaires qui y sont détachés ;
- les décisions de désignation des jurys d'examens de sélection professionnelle conformément aux dispositions du décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié susvisé ;
- les conventions et décisions relatives aux actions de formation permanente.

1.2 - Organisation et fonctionnement des services

- les décisions de nomination des correspondants fonctionnels et des responsables de la Délégation, à l'exception de l'adjoint(e) à la déléguée régionale et des chargés de mission scientifique ou résidents ;
- les décisions de nomination de l'ingénieur régional de prévention et de sécurité et des agents chargés de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité ;
- les décisions relatives aux conseils de laboratoire et de service ;
- les conventions fixant les modalités d'acquisition et de fonctionnement des matériels communs au CNRS et à d'autres organismes ;
- les baux d'immeubles donnés ou pris à loyer d'une durée inférieure ou égale à neuf ans dont le montant annuel est inférieur ou égal à 125 000 euros ;

- les conventions d'occupation précaire, conventions d'hébergement et concessions de logement ;
- les actes d'administration relatifs aux biens mobiliers et immobiliers.

1.3 - Relations avec les partenaires

- les contrats de recherche impliquant une ou plusieurs unités de la circonscription ;
- les contrats conclus dans le cadre de l'Union européenne, ainsi que les actes et accords y afférents ;
- les conventions de collaboration pour une unité propre de recherche hors contractualisation ;
- les conventions d'association des unités de recherche hors contractualisation ;
- les conventions destinées à assurer le bon fonctionnement des unités et notamment celles relatives à l'hygiène et à la sécurité, à la restauration et au suivi médical en application notamment du décret n°82-453 du 28 mai 1982 susvisé et de l'instruction n°INS122942 du 1^{er} décembre 2012 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;
- les conventions avec les universités relatives à la délivrance des ordres de mission ;
- les conventions avec les collectivités locales de la circonscription ;
- les conventions d'adhésion à des associations « loi 1901 », lorsque la cotisation annuelle est inférieure à 3 000 euros ;
- les accords de partenariat dont la coordination est assurée par une unité de la circonscription et qui impliquent des unités relevant d'autres circonscriptions ;
- les contrats ou conventions conclus dans les domaines de l'édition et de l'audiovisuel et notamment, les contrats d'édition ou de co-édition, de production et de coproduction, de diffusion, de cession et d'achat de droits d'auteur ou de droits voisins, pour le compte des unités relevant de sa circonscription ;
- les conventions de délégation de gestion des unités conclus avec les établissements d'enseignement supérieur et les actes qui leur sont afférents.

1.4 - Les dons et legs

- les actes consécutifs à l'acceptation de ceux-ci dans les conditions prévues aux dispositions testamentaires, les actes conservatoires, d'administration, de disposition, les actes donnant pouvoir avec faculté de substituer.

1.5 - Déclarations diverses

- les déclarations, demandes et autres formalités en matière d'installations classées pour la protection de l'environnement ;
- le visa des demandes d'autorisation des lieux de recherches biomédicales du CNRS, en tant que responsable des lieux, en application de l'article L. 1121-13 du Code de la santé publique ;
- les demandes d'autorisation relatives à l'importation à des fins de recherche de cellules souches embryonnaires, aux protocoles d'études et de recherche et à la conservation de ces cellules ;
- les demandes d'autorisation d'activité d'importation et/ou d'exportation d'organes et de cellules issus du corps humain et de leurs dérivés à des fins scientifiques, en application des articles R.1235-7 et R.1235-8 du code de la santé publique.

1.6 - Subventions

- l'attribution de subventions en espèces d'un montant, par subvention, inférieur ou égal à 125 000 euros et dont l'objet est limité aux aides à la recherche, à l'aide à la diffusion des résultats de la recherche, au soutien aux réunions et colloques scientifiques, au financement des prix attribués aux scientifiques et au soutien à des institutions scientifiques et aux associations liées aux CNRS ;
- l'attribution de subventions en nature pour un montant, par bénéficiaire et par an, inférieur ou égal à 125 000 euros ;
- l'attribution de subventions pour l'exécution des programmes pluridisciplinaires entrant dans le cadre de la programmation scientifique approuvée par le conseil d'administration dont le montant, par an et par programme, est inférieur ou égal 375 000 euros ;
- les décisions de versement de subventions aux établissements d'enseignement supérieur pour les unités dont la gestion leur est déléguée au titre d'une convention de délégation de gestion.

1.7 - Tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits

- les décisions fixant le montant des redevances et rémunérations dues au CNRS entrant dans le champ de compétences déterminé par l'instruction

de procédure relative à la tarification, la facturation et la budgétisation de ventes de produits.

1.8 - Poursuites pénales engagées par le CNRS

- les dépôts de plaintes contre X ou contre des personnes physiques qui ne sont pas agents du CNRS, par courrier ou par déposition, relatives aux atteintes portées aux biens matériels et immatériels, excepté les dépôts de plainte avec constitution de partie civile, la citation directe et les dépôts de plaintes contre des personnes physiques qui sont des agents du CNRS.

Art. 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe Pieri, délégué régional, délégation est donnée à Mme Florence Chartier, adjointe, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, l'ensemble des actes visés à l'article 1^{er} à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe énumérés au 1.1.

Art. 3 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe Pieri et de Mme Florence Chartier délégation est donnée à Mme Séverine Rollet, responsable du service des ressources humaines, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, l'ensemble des actes visés à l'article 1^{er} à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe énumérés au 1.1.

Art. 4 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe Pieri, de Mme Florence Chartier et de Mme Séverine Rollet, délégation est donnée à Mme Sophie Pichet-Plassais, responsable du service des affaires générales et Mme Monique Mullier, adjointe à la responsable du service des ressources humaines, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, l'ensemble des actes visés à l'article 1^{er}, à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe énumérés au 1.1, dans la limite de ses attributions.

Art. 5 - La décision DEC100153DAJ du 23 juin 2010 portant délégation de signature (Délégation Centre-Est) est abrogée.

Art. 6 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS

Fait à Paris, le 28 février 2014

Alain Fuchs

DEC140864DR07

Décision donnant délégation de signature à Mme Jacqueline MARVEL, directrice de l'unité UMS3444 intitulée BioSciences Gerland-Lyon Sud, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

Le délégué régional

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant M. Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision N° DEC110279INSB du 4 avril 2011, portant création de l'unité UMS3444, intitulée BioSciences Gerland-Lyon Sud, dont la directrice est Mme Jacqueline MARVEL ;

Décide

Article 1er

Délégation est donnée à Mme Jacqueline MARVEL, directrice de l'unité UMS3444, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
- 2- les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

La décision n° DEC131341DR07 du 15 janvier 2013 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 1er janvier 2014

Frédéric FAURE
Délégué Régional CNRS
Rhône Auvergne

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

DEC140871DR07

Décision donnant délégation de signature à M. Jérôme CHEVALIER, directeur de l'unité UMR5510 intitulée Matériaux : Ingénierie et Science, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

Le délégué régional

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant M. Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision N° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011, approuvant le renouvellement de l'unité UMR5510, intitulée Matériaux : Ingénierie et Science, dont le directeur est M. Jérôme CHEVALIER ;

Décide

Article 1er

Délégation est donnée à M. Jérôme CHEVALIER, directeur de l'unité UMR5510, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
- 2- les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jérôme CHEVALIER, délégation de signature est donnée à M. Joël COURBON, Professeur, à M. Bernard NORMAND, Professeur, à Mme Karine MASENELLI-VARLOT, Professeur, à M. Laurent CHAZEAU, Professeur, et à M. Eric MAIRE, Directeur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° DEC131310DR07 du 15 janvier 2013 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 1er janvier 2014

Frédéric FAURE
Délégué Régional CNRS
Rhône Auvergne

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

DEC140866DR07

Décision donnant délégation de signature à Mme Christine BERTHAUD, directrice de l'unité UMS3668 intitulée Centre de communication scientifique directe, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

Le délégué régional

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant M. Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision N° DEC133492DIST du 21 février 2014, portant création de l'unité UMS3668, intitulée Centre de communication scientifique directe, dont la directrice est Mme Christine BERTHAUD ;

Décide

Article 1er

Délégation est donnée à Mme Christine BERTHAUD, directrice de l'unité UMS3668, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
- 2- les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Christine BERTHAUD, délégation de signature est donnée à M. Laurent Capelli, Ingénieur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

Les décisions antérieures donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire sont abrogées.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 1er janvier 2014

Frédéric FAURE
Délégué Régional CNRS
Rhône Auvergne

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

DEC140811DAJ

Décision portant délégation de signature à M. Frédéric Faure, délégué régional pour la circonscription Rhône-Auvergne

LE PRESIDENT

Vu le code de la santé publique ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques ;

Vu le décret n°84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du CNRS ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 28 février 2002 modifié fixant les modalités d'organisation des concours de recrutement d'ingénieurs et de personnels techniques de la recherche au CNRS ;

Vu l'arrêté du 24 août 2004 relatif aux examens professionnels de sélection pour l'accès à certains grades des corps d'ingénieurs et de personnels techniques et d'administration de la recherche du CNRS ;

Vu la décision DEC159/87 du 2 décembre 1987 portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils

de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC080150DAJ du 23 décembre 2008 portant nomination de Mme Amandine Lhéritier-Chabran aux fonctions d'adjointe au délégué régional pour la circonscription Rhône-Auvergne ;

Vu la décision DEC090117DR04 du 11 juin 2009 portant nomination de M. Bernadette Périchon aux fonctions de responsable du service des ressources humaines (délégation régionale pour la circonscription Rhône-Auvergne) ;

Vu la décision DEC100263DAJ du 20 octobre 2010 portant sur les recherches impliquant une expérience sur l'homme menées au CNRS ;

Vu la décision DEC121087DR07 du 3 avril 2012 portant nomination de Mme Pascaline Toutois aux fonctions de responsable du service partenariat et valorisation de la délégation Rhône Auvergne ;

Vu la décision DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 portant nomination de M. Frédéric Faure aux fonctions de délégué régional de la circonscription Rhône-Auvergne ;

Vu l'instruction n° INS122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu la délibération modifiée du conseil d'administration du CNRS du 4 février 2010 donnant délégation de pouvoir au président du CNRS ;

DECIDE :

Art. 1^{er}. – Délégation permanente est donnée à M. Frédéric Faure, délégué régional de la circonscription Rhône-Auvergne, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS et dans la limite de ses attributions, les arrêtés, actes, décisions et conventions relevant des domaines suivants :

1.1 - Gestion des personnels

- les décisions relatives au recrutement et à la gestion des personnels chercheurs ainsi que celles relatives aux ingénieurs, personnels techniques et d'administration de la recherche ;
- les décisions de désignation des jurys de concours de recrutement des ingénieurs, personnels techniques et d'administration de la recherche conformément aux

dispositions du décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié susvisé ;

- les décisions fixant pour chaque concours, la date et le lieu de déroulement des épreuves, ainsi que la liste des candidats admis à concourir, conformément aux dispositions de l'article 2 de l'arrêté du 28 février 2002 susvisé ;
- les décisions d'ouverture des concours externes d'accès aux corps d'ingénieurs et de personnels techniques et d'administration de la recherche, prises en application de décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié susvisé ;
- les sanctions disciplinaires du premier groupe ;
- les conventions de mise à disposition à l'exception de celles impliquant une exonération totale ou partielle de la prise en charge de la rémunération et des charges sociales afférentes à la mise à disposition des personnes du CNRS auprès d'une entreprise ;
- les arrêtés interministériels de détachement des fonctionnaires du CNRS ainsi que les décisions de nomination dans le corps relevant de l'établissement des fonctionnaires qui y sont détachés ;
- les décisions de désignation des jurys d'examens de sélection professionnelle conformément aux dispositions du décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié susvisé ;
- les conventions et décisions relatives aux actions de formation permanente.

1.2 - Organisation et fonctionnement des services

- les décisions de nomination des correspondants fonctionnels et des responsables de la Délégation, à l'exception de l'adjoint(e) au délégué régional et des chargés de mission scientifique ou résidents ;
- les décisions de nomination de l'ingénieur régional de prévention et de sécurité et des agents chargés de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité ;
- les décisions relatives aux conseils de laboratoire et de service ;
- les conventions fixant les modalités d'acquisition et de fonctionnement des matériels communs au CNRS et à d'autres organismes ;

- les baux d'immeubles donnés ou pris à loyer d'une durée inférieure ou égale à neuf ans dont le montant annuel est inférieur ou égal à 125 000 euros ;
- les conventions d'occupation précaire, conventions d'hébergement et concessions de logement ;
- les actes d'administration relatifs aux biens mobiliers et immobiliers.

1.3 - Relations avec les partenaires

- les contrats de recherche impliquant une ou plusieurs unités de la circonscription ;
- les contrats conclus dans le cadre de l'Union européenne, ainsi que les actes et accords y afférents ;
- les conventions de collaboration pour une unité propre de recherche hors contractualisation ;
- les conventions d'association des unités de recherche hors contractualisation ;
- les conventions destinées à assurer le bon fonctionnement des unités et notamment celles relatives à l'hygiène et à la sécurité, à la restauration et au suivi médical, en application notamment du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 susvisé et de l'instruction n° INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;
- les conventions avec les universités relatives à la délivrance des ordres de mission ;
- les conventions avec les collectivités locales de la circonscription ;
- les conventions d'adhésion à des associations « loi 1901 », lorsque la cotisation annuelle est inférieure à 3 000 euros ;
- les accords de partenariat dont la coordination est assurée par une unité de la circonscription et qui impliquent des unités relevant d'autres circonscriptions ;
- les contrats ou conventions conclus dans les domaines de l'édition et de l'audiovisuel et notamment, les contrats d'édition ou de co-édition, de production et de coproduction,

de diffusion, de cession et d'achat de droits d'auteur ou de droits voisins, pour le compte des unités relevant de sa circonscription ;

- les conventions de délégation de gestion des unités conclus avec les établissements d'enseignement supérieur et les actes qui leur sont afférents.

1.4 - Les dons et legs

- les actes consécutifs à l'acceptation de ceux-ci dans les conditions prévues aux dispositions testamentaires, les actes conservatoires, d'administration, de disposition, les actes donnant pouvoir avec faculté de substituer.

1.5 - Déclarations diverses

- les déclarations, demandes et autres formalités en matière d'installations classées pour la protection de l'environnement ;
- le visa des demandes d'autorisation des lieux de recherches biomédicales du CNRS, en tant que responsable des lieux, en application de l'article L. 1121-13 du code de santé publique ;
- les demandes d'autorisation relatives à l'importation à des fins de recherche de cellules souches embryonnaires, aux protocoles d'études et de recherche et à la conservation de ces cellules ;
- les demandes d'autorisation d'activité d'importation et/ou d'exportation d'organes et de cellules issus du corps humain et de leurs dérivés à des fins scientifiques, en application des articles R.1235-7 et R.1235-8 du code de la santé publique.

1.6 - Subventions

- l'attribution de subventions en espèces d'un montant, par subvention, inférieur ou égal à 125 000 euros et dont l'objet est limité aux aides à la recherche, à l'aide à la diffusion des résultats de la recherche, au soutien aux réunions et colloques scientifiques, au financement des prix attribués aux scientifiques et au soutien à des institutions scientifiques et aux associations liées aux CNRS ;
- l'attribution de subventions en nature pour un montant, par bénéficiaire et par an, inférieur ou égal à 125 000 euros ;

- l'attribution de subventions pour l'exécution des programmes pluridisciplinaires entrant dans le cadre de la programmation scientifique approuvée par le conseil d'administration dont le montant, par an et par programme, est inférieur ou égal 375 000 euros.
- les décisions de versement de subventions aux établissements d'enseignement supérieur pour les unités dont la gestion leur est déléguée au titre d'une convention de délégation de gestion.

1.7 - Tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits

- les décisions fixant le montant des redevances et rémunérations dues au CNRS entrant dans le champ de compétences déterminé par l'instruction de procédure relative à la tarification, la facturation et la budgétisation de ventes de produits.

1.8 - Poursuites pénales engagées par le CNRS

- les dépôts de plaintes contre X ou contre des personnes physiques qui ne sont pas agents du CNRS, par courrier ou par déposition, relatives aux atteintes portées aux biens matériels et immatériels, excepté les dépôts de plainte avec constitution de partie civile, la citation directe et les dépôts de plaintes contre des personnes physiques qui sont des agents du CNRS.

Art. 2. – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Frédéric Faure, délégué régional, délégation est donnée à Mme Amandine Lhéritier-Chabran, adjointe au délégué régional à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, l'ensemble des actes visés à l'article 1^{er}, à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe énumérées au 1.1, dans la limite de ses attributions.

Art. 3. – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Frédéric Faure, délégué régional, et de Mme Amandine Lhéritier-Chabran, adjointe au délégué régional, délégation est donnée à Mme Pascaline Toutois, responsable du service partenariat et valorisation et Mme Bernadette Périchon, responsable du service des ressources humaines, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, l'ensemble des actes visés à l'article 1^{er}, à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe énumérées au 1.1, dans la limite de leurs attributions respectives.

Art. 4. – La décision DEC123200DAJ du 21 décembre 2012 modifiée portant délégation de signature (Délégation Rhône-Auvergne) est abrogée.

Art. 5. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 28 février 2014

Alain Fuchs

DEC141001dr08

Décision donnant délégation de signature à Mme Caroline ANDREAZZA pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité FRE3520 intitulée Centre de Recherche sur la Matière Divisée - CRMD

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC133020DGDS du 20 décembre 2013 portant approuvant le renouvellement de l'unité FRE3520, intitulée « Centre de Recherche sur la Matière Divisée » - CRMD, dont la directrice est Mme Sylvie BONNAMY;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Caroline ANDREAZZA, Professeur des Universités, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Caroline ANDREAZZA, délégation est donnée à M. Jean-Michel MONFROY, Ingénieur d'études, pour les bons de commande et missions n'excédant pas 4 000 Euros.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Caroline ANDREAZZA et de M. Jean-Michel MONFROY, délégation est donnée à Mme Nicole NOURRY, Technicienne de classe exceptionnelle, pour les bons de commande et missions n'excédant pas 2 000 Euros.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Caroline ANDREAZZA, de M. Jean-Michel MONFROY et de Mme Nicole NOURRY, délégation est donnée à Mme Jennifer JUBIN, Technicienne de classe normale, pour les bons de commande et missions n'excédant pas 2 000 Euros.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

Article 5

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet rétroactivement au 1^{er} janvier 2014.

Fait à Orléans, le 26 février 2014

La directrice d'unité
Sylvie BONNAMY

DEC140999dr08

Délégation de signature consentie à Mme Sylvie BONNAMY, Directrice de l'unité FRE3520 intitulée « Centre de Recherche sur la Matière Divisée » - CRMD, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire.

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 modifiée - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 090007DAJ du 15 janvier 2009 modifiée nommant M. Patrice SOULLIE délégué régional pour la circonscription Centre Limousin Poitou-Charentes à compter du 1^{er} février 2009 ;

Vu la décision n° DEC133020DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité FRE n°3520, intitulée « Centre de Recherche que la Matière Divisée » (CRMD), dont la directrice est Mme Sylvie BONNAMY ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Sylvie BONNAMY, Directrice de l'unité FRE n°3520, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sylvie BONNAMY, délégation de signature est donnée à Mme Caroline ANDREAZZA, Professeur des Universités, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sylvie BONNAMY et de Mme Caroline ANDREAZZA, délégation de signature est donnée, pour les bons de commande et missions n'excédant pas 4 000 euros, à M. Jean-Michel MONFROY, Ingénieur d'études.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sylvie BONNAMY et des subdélégués mentionnés aux articles 2 et 3 de la présente décision, délégation de signature est donnée, pour les bons de commande et missions n'excédant pas 2 000 euros, à Mme Nicole NOURRY, Technicienne de classe exceptionnelle et à Mme Jennifer JUBIN, Technicienne de classe normale.

Article 5

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet rétroactivement au 1^{er} janvier 2014.

Fait à Orléans, le 17 mars 2014

Patrice SOULLIE
Délégué Régional

DEC140995dr08

Décision portant délégation de signature à Mme Geneviève ROBERT pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité USR3565 intitulée « Maison des Sciences de l'Homme et de la Société de Poitiers » - MSHS

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC122896DGDS du 19 décembre 2012 portant création de l'unité USR3565, intitulée « Maison des Sciences de l'Homme et de la Société de Poitiers » - MSHS ;

Vu la décision DEC140621INSHS du 11 mars 2014 portant nomination de Mme Myriam SORIA aux fonctions de directrice par intérim de l'unité USR3565 intitulée « Maison des Sciences de l'Homme et de la Société de Poitiers » - MSHS ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Geneviève ROBERT, Ingénieure de Recherche, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Geneviève ROBERT, délégation est donnée à M. Rémy COOPMAN, Assistant Ingénieur aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Poitiers, le 18 mars 2014

La directrice d'unité
Myriam SORIA

DEC140994dr08

Décision portant délégation de signature à Mme Myriam SORIA, directrice par intérim de l'unité USR3565 intitulée « Maison des Sciences de l'Homme et de la Société de Poitiers » par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC090007DAJ du 15 janvier 2009 modifiée nommant M. Patrice SOULLIE délégué régional pour la circonscription Centre Limousin Poitou-Charentes à compter du 1^{er} février 2009 ;

Vu la décision DEC122896DGDS du 19 décembre 2012 portant création de l'unité USR3565, intitulée « Maison des Sciences de l'Homme et de la Société de Poitiers » - MSHS ;

Vu la décision DEC140621INSHS du 11 mars 2014 portant renouvellement de Mme Myriam SORIA aux fonctions de directrice par intérim de l'unité USR3565 intitulée « Maison des Sciences de l'Homme et de la Société de Poitiers » - MSHS ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Myriam SORIA, directrice par intérim de l'unité USR3565, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Myriam SORIA, délégation de signature est donnée à Mme Geneviève ROBERT, Ingénieure de Recherche, et à M. Rémy COOPMAN, Assistant-Ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC133461DR08 du 19 décembre 2013 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet au 1er mars 2014.

Fait à Orléans, le 17 mars 2014

Le délégué régional
Patrice SOULLIE

DEC141051dr08

Décision portant délégation de signature à Mme Nadine BUSSON pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité GDR3658 intitulée « Médiation chimique dans l'environnement – Ecologie Chimique » - MediaTEC

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC140018DGDS du 13 janvier 2014 portant création de l'unité GDR3658 intitulée « Médiation chimique dans l'environnement – Ecologie Chimique » - MediaTEC, dont la directrice est Mme Anne-Geneviève BAGNERES URBANY ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Nadine BUSSON, Gestionnaire à l'UMR7261 intitulée « Institut de Recherche sur la Biologie de l'Insecte » - IRBI, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Tours, le 20 mars 2014

La directrice d'unité
Anne-Geneviève BAGNERES URBANY

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

DEC141021dr08

Décision portant délégation de signature à Mme Anne-Geneviève BAGNERES URBANY, directrice de l'unité GDR3658 intitulée « Médiation chimique dans l'environnement – Ecologie Chimique » - MediaTEC par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC090007DAJ du 15 janvier 2009 modifiée nommant M. Patrice SOULLIE délégué régional pour la circonscription Centre Limousin Poitou-Charentes à compter du 1^{er} février 2009 ;

Vu la décision DEC140018DGDS du 13 janvier 2014 portant création de l'unité GDR3658, intitulée « Médiation chimique dans l'environnement – Ecologie Chimique » - MediaTEC dont la directrice est Mme Anne-Geneviève BAGNERES URBANY ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Anne-Geneviève BAGNERES URBANY, directrice de l'unité GDR3658, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anne-Geneviève BAGNERES URBANY, délégation de signature est donnée à Mme Nadine BUSSON, Gestionnaire à l'UMR7261 intitulée « Institut de Recherche sur la Biologie de l'Insecte », aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet au 1er janvier 2014.

Fait à Orléans, le 20 mars 2014

Le délégué régional
Patrice SOULLIE

DEC141013dr08

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Luc THOMAS pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UPS44 intitulée « Transgénèse et Archivage d'Animaux Modèles » - TAAM

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC122738DSI du 05 janvier 2012 portant renouvellement de l'unité propre de service n°UPS44 intitulée « Transgénèse et Archivage d'Animaux Modèles » - TAAM ;

Vu la décision DEC140368INSB du 21 février 2014 portant nomination de Mme Cécile FREMOND aux fonctions de directrice de l'unité UPS44 intitulée « Transgénèse et Archivage d'Animaux Modèles » - TAAM ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Jean-Luc THOMAS, Ingénieur d'Etudes, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Luc THOMAS, délégation est donnée à Mme Patricia LOPES-PEREIRA, Ingénieure de Recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Luc THOMAS et de Mme Patricia LOPES-PEREIRA, délégation est donnée à Mme Anne Karélia LIPSON RUFERT, Ingénieure de Recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Luc THOMAS, de Mme Patricia LOPES-PEREIRA et de Mme Anne Karélia LIPSON RUFERT, délégation est donnée à Mme Stéphanie LERONDEL, Ingénieure de Recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

Article 5

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 20 mars 2014

La directrice d'unité
Cécile FREMOND

DEC141012dr08

Décision portant délégation de signature à Mme Cécile FREMOND, directrice de l'unité UPS44 intitulée « Transgénèse et Archivage d'Animaux Modèles » - TAAM par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC090007DAJ du 15 janvier 2009 modifiée nommant M. Patrice SOULLIE délégué régional pour la circonscription Centre Limousin Poitou-Charentes à compter du 1^{er} février 2009 ;

Vu la décision DEC122738DSI du 05 janvier 2012 portant renouvellement de l'unité propre de service n°UPS44 intitulée « Transgénèse et Archivage d'Animaux Modèles » - TAAM ;

Vu la décision DEC140368INSB du 21 février 2014 portant nomination de Mme Cécile FREMOND aux fonctions de directrice de l'unité UPS44 intitulée « Transgénèse et Archivage d'Animaux Modèles » - TAAM ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Cécile FREMOND, directrice de l'unité UPS44, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Cécile FREMOND, délégation de signature est donnée à M. Jean-Luc THOMAS, Ingénieur d'Etudes, à Mme Patricia LOPES-PEREIRA, Ingénieure de Recherche, à Mme Anne Karélia LIPSON RUFERT, Ingénieure de Recherche et à Mme Stéphanie LERONDEL, Ingénieure de Recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Cécile FREMOND, et des subdélégués mentionnés à l'article 2 de la présente décision, délégation de signature est donnée à Mme Agnès MAURIO, Assistante-Ingénieure pour les demandes de facturation transmises à la Délégation Centre Limousin Poitou-Charentes.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet au 1er janvier 2014.

Fait à Orléans, le 19 mars 2014

Le délégué régional
Patrice SOULLIE

DEC141006dr08

Décision portant délégation de signature à Mme Christine FERNANDEZ-MALOIGNE, directrice par intérim de l'unité FR3423 intitulée « Fédération de recherche Mathématiques et Interactions, images et information numérique, réseaux et sécurité » - MIRES par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC090007DAJ du 15 janvier 2009 modifiée nommant M. Patrice SOULLIE délégué régional pour la circonscription Centre Limousin Poitou-Charentes à compter du 1^{er} février 2009 ;

Vu la décision DEC122740DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité FR3423, intitulée « Fédération de recherche Mathématiques et Interactions, images et information numérique, réseaux et sécurité » - MIRES ;

Vu la décision DEC140615INSIS du 21 février 2014 portant nomination de Mme Christine FERNANDEZ-MALOIGNE aux fonctions de directrice par intérim de l'unité FR3423 intitulée « Fédération de recherche Mathématiques et Interactions, images et information numérique, réseaux et sécurité » - MIRES ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Christine FERNANDEZ-MALOIGNE, directrice par intérim de l'unité FR3423, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à

l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;

2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Christine FERNANDEZ-MALOIGNE, délégation de signature est donnée à M. Philippe CARRE, Professeur des Universités, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet au 1er janvier 2014.

Fait à Orléans, le 19 mars 2014

Le délégué régional
Patrice SOULLIE

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

DEC141007dr08

Décision portant délégation de signature à M. Philippe CARRE pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité FR3423 intitulée « Fédération de recherche Mathématiques et Interactions, images et information numérique, réseaux et sécurité » - MIRES

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC122740DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité FR3423, intitulée « Fédération de recherche Mathématiques et Interactions, images et information numérique, réseaux et sécurité » - MIRES ;

Vu la décision DEC140615INSIS du 21 février 2014 portant nomination de Mme Christine FERNANDEZ-MALOIGNE aux fonctions de directrice par intérim de l'unité FR3423 intitulée « Fédération de recherche Mathématiques et Interactions, images et information numérique, réseaux et sécurité » - MIRES ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Philippe CARRE, Professeur des Universités, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Poitiers, le 20 mars 2014

La directrice d'unité
Christine FERNANDEZ-MALOIGNE

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

DEC140812DAJ

Décision portant délégation de signature à M. Patrice Soullie, délégué régional pour la circonscription Centre-Limousin-Poitou-Charentes

LE PRESIDENT,

Vu le code de la santé publique ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques ;

Vu le décret n° 84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du CNRS ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 28 février 2002 modifié fixant les modalités d'organisation des concours de recrutement d'ingénieurs et de personnels techniques de la recherche au CNRS ;

Vu l'arrêté du 24 août 2004 relatif aux examens professionnels de sélection pour l'accès à certains grades des corps d'ingénieurs et de personnels techniques et d'administration de la recherche du CNRS ;

Vu la décision n°159/87 du 2 décembre 1987 portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils

de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC090007DAJ du 15 janvier 2009 portant nomination de M. Patrice Soullie aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Centre-Poitou Charentes ;

Vu la décision DEC100263DAJ du 20 octobre 2010 portant sur les recherches impliquant une expérience sur l'homme menées au CNRS ;

Vu la décision DEC121147DAJ du 2 avril 2012 portant nomination de Mme Patricia Madrières aux fonctions d'adjointe au délégué régional ;

Vu la décision DEC131730DR08 du 22 mai 2013 portant nomination de Mme Isabelle Prud'Homme aux fonctions de responsable du service du personnel et des ressources humaines ;

Vu l'instruction n° INS122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu la délibération du conseil d'administration du CNRS du 4 février 2010 modifiée donnant délégation de pouvoir au président du CNRS,

DÉCIDE :

Art. 1^{er}- Délégation permanente est donnée à M. Patrice Soullie, délégué régional pour la circonscription Centre-Limousin-Poitou-Charentes, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS et dans la limite de ses attributions, les arrêtés, actes, décisions et conventions relevant des domaines suivants :

1.1 - Gestion des personnels

- les décisions relatives au recrutement et à la gestion des personnels chercheurs ainsi que celles relatives aux ingénieurs, personnels techniques et d'administration de la recherche ;
- les décisions de désignation des jurys de concours de recrutement des ingénieurs, personnels techniques et d'administration de la recherche conformément aux dispositions du décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié susvisé ;
- les décisions fixant pour chaque concours, la date et le lieu de déroulement des épreuves, ainsi que la liste des candidats admis à concourir, conformément aux dispositions de l'article 2 de l'arrêté du 28 février 2002 susvisé ;

- les décisions d'ouverture des concours externes d'accès aux corps d'ingénieurs et de personnels techniques et d'administration de la recherche, prises en application de décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié susvisé ;
- les sanctions disciplinaires du premier groupe ;
- les conventions de mise à disposition à l'exception de celles impliquant une exonération totale ou partielle de la prise en charge de la rémunération et des charges sociales afférentes à la mise à disposition des personnes du CNRS auprès d'une entreprise ;
- les arrêtés interministériels de détachement des fonctionnaires du CNRS ainsi que les décisions de nomination dans le corps relevant de l'établissement des fonctionnaires qui y sont détachés ;
- les décisions de désignation des jurys d'examens de sélection professionnelle conformément aux dispositions du décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié susvisé ;
- les conventions et décisions relatives aux actions de formation permanente.

1.2 - Organisation et fonctionnement des services

- les décisions de nomination des correspondants fonctionnels et des responsables de la Délégation, à l'exception de l'adjoint(e) au délégué régional et des chargés de mission scientifique ou résidents ;
- les décisions de nomination de l'ingénieur régional de prévention et de sécurité et des agents chargés de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité ;
- les décisions relatives aux conseils de laboratoire et de service ;
- les conventions fixant les modalités d'acquisition et de fonctionnement des matériels communs au CNRS et à d'autres organismes ;
- les baux d'immeubles donnés ou pris à loyer d'une durée inférieure ou égale à neuf ans dont le montant annuel est inférieur ou égal à 125 000 euros ;
- les conventions d'occupation précaire, conventions d'hébergement et concessions de logement ;
- les actes d'administration relatifs aux biens mobiliers et immobiliers.

1.3 - Relations avec les partenaires

- les contrats de recherche impliquant une ou plusieurs unités de la circonscription ;
- les contrats conclus dans le cadre de l'Union européenne, ainsi que les actes et accords y afférents ;
- les conventions de collaboration pour une unité propre de recherche hors contractualisation ;
- les conventions d'association des unités de recherche hors contractualisation ;
- les conventions destinées à assurer le bon fonctionnement des unités et notamment celles relatives à l'hygiène et à la sécurité, à la restauration et au suivi médical, en application notamment du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 susvisé et de l'instruction n° INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;
- les conventions avec les universités relatives à la délivrance des ordres de mission ;
- les conventions avec les collectivités locales de la circonscription ;
- les conventions d'adhésion à des associations « loi 1901 », lorsque la cotisation annuelle est inférieure à 3 000 euros ;
- les accords de partenariat dont la coordination est assurée par une unité de la circonscription et qui impliquent des unités relevant d'autres circonscriptions ;
- les contrats ou conventions conclus dans les domaines de l'édition et de l'audiovisuel et notamment, les contrats d'édition ou de co-édition, de production et de coproduction, de diffusion, de cession et d'achat de droits d'auteur ou de droits voisins, pour le compte des unités relevant de sa circonscription ;
- les conventions de délégation de gestion des unités conclus avec les établissements d'enseignement supérieur et les actes qui leur sont afférents.

1.4 - Les dons et legs

- les actes consécutifs à l'acceptation de ceux-ci dans les conditions prévues aux dispositions testamentaires, les actes conservatoires, d'administration, de disposition, les actes donnant pouvoir avec faculté de substituer.

1.5 - Déclarations diverses

- les déclarations, demandes et autres formalités en matière d'installations classées pour la protection de l'environnement ;
- le visa des demandes d'autorisation des lieux de recherches biomédicales du CNRS, en tant que responsable des lieux, en application de l'article L. 1121-13 du code de santé publique ;
- les demandes d'autorisation relatives à l'importation à des fins de recherche de cellules souches embryonnaires, aux protocoles d'études et de recherche et à la conservation de ces cellules ;
- les demandes d'autorisation d'activité d'importation et/ou d'exportation d'organes et de cellules issus du corps humain et de leurs dérivés à des fins scientifiques, en application des articles R.1235-7 et R.1235-8 du code de la santé publique.

1.6 - Subventions

- l'attribution de subventions en espèces d'un montant, par subvention, inférieur ou égal à 125 000 euros et dont l'objet est limité aux aides à la recherche, à l'aide à la diffusion des résultats de la recherche, au soutien aux réunions et colloques scientifiques, au financement des prix attribués aux scientifiques et au soutien à des institutions scientifiques et aux associations liées aux CNRS ;
- l'attribution de subventions en nature pour un montant, par bénéficiaire et par an, inférieur ou égal à 125 000 euros ;
- l'attribution de subventions pour l'exécution des programmes pluridisciplinaires entrant dans le cadre de la programmation scientifique approuvée par le conseil d'administration dont le montant, par an et par programme, est inférieur ou égal 375 000 euros.
- les décisions de versement de subventions aux établissements d'enseignement supérieur pour les unités dont la gestion leur est déléguée au titre d'une convention de délégation de gestion.

1.7 - Tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits

- les décisions fixant le montant des redevances et rémunérations dues au CNRS entrant dans le champ de compétences déterminé par l'instruction de procédure relative à la tarification, la facturation et la budgétisation de ventes de produits.

1.8 - Poursuites pénales engagées par le CNRS

- les dépôts de plaintes contre X ou contre des personnes physiques qui ne sont pas agents du CNRS, par courrier ou par déposition, relatives aux

atteintes portées aux biens matériels et immatériels, excepté les dépôts de plainte avec constitution de partie civile, la citation directe et les dépôts de plaintes contre des personnes physiques qui sont des agents du CNRS.

Art. 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrice Soullie, délégué régional, délégation est donnée à Mme Patricia Madrières, adjointe au délégué régional, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, l'ensemble des actes visés à l'article 1^{er}, à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe énumérés au 1.1, et à l'article 2.

Art. 3 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrice Soullie, délégué régional, et de Mme Patricia Madrières, adjointe au délégué régional, délégation est donnée à Mme Isabelle Prud'Homme, responsable du service du personnel et des ressources humaines, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, l'ensemble des actes visés à l'article 1^{er}, à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe énumérés au 1.1, dans la limite de ses attributions.

Art. 4 - La décision DEC100022DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant délégation de signature à la délégation Centre Poitou-Charentes, est abrogée.

Art. 5 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 28 février 2014

Alain Fuchs

DEC140813DAJ

Décision portant délégation de signature à Mme Gaëlle Bujan, déléguée régionale pour la circonscription Alsace

LE PRESIDENT

Vu le code de la santé publique ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques ;

Vu le décret n° 84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du CNRS ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 28 février 2002 modifié fixant les modalités d'organisation des concours de recrutement d'ingénieurs et de personnels techniques de la recherche au CNRS ;

Vu l'arrêté du 24 août 2004 relatif aux examens professionnels de sélection pour l'accès à certains grades des corps d'ingénieurs et de personnels techniques et d'administration de la recherche du CNRS ;

Vu la décision n°159/87 du 2 décembre 1987 portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils

de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC122303DR10 du 1^{er} septembre 2012 portant nomination de Mme Doris Pflumio aux fonctions de responsable du service des ressources humaines ;

Vu la décision DEC100263DAJ du 20 octobre 2010 portant sur les recherches impliquant une expérience sur l'homme menées au CNRS ;

Vu la décision n° DEC112627DAJ du 20 décembre 2011 portant nomination de Mme Gaëlle Bujan aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Alsace ;

Vu la décision DEC130821DAJ du 25 mars 2013 portant nomination de Mme Christine Brunel aux fonctions d'adjointe à la déléguée régionale pour la circonscription Alsace ;

Vu l'instruction n° INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu la délibération du conseil d'administration du CNRS du 4 février 2010 modifiée donnant délégation de pouvoir au président du CNRS,

DECIDE :

Art. 1^{er} - Délégation permanente est donnée à Mme Gaëlle Bujan, déléguée régionale de la circonscription Alsace, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS et dans la limite de ses attributions, les arrêtés, actes, décisions et conventions relevant des domaines suivants :

1.1 - Gestion des personnels

- les décisions relatives au recrutement et à la gestion des personnels chercheurs ainsi que celles relatives aux ingénieurs, personnels techniques et d'administration de la recherche ;
- les décisions de désignation des jurys de concours de recrutement des ingénieurs, personnels techniques et d'administration de la recherche conformément aux dispositions du décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié susvisé ;
- les décisions fixant pour chaque concours, la date et le lieu de déroulement des épreuves, ainsi que la liste des candidats admis à concourir, conformément aux dispositions de l'article 2 de l'arrêté du 28 février 2002 susvisé ;

- les décisions d'ouverture des concours externes d'accès aux corps d'ingénieurs et de personnels techniques et d'administration de la recherche, prises en application de décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié susvisé ;
- les sanctions disciplinaires du premier groupe ;
- les conventions de mise à disposition à l'exception de celles impliquant une exonération totale ou partielle de la prise en charge de la rémunération et des charges sociales afférentes à la mise à disposition des personnes du CNRS auprès d'une entreprise ;
- les arrêtés interministériels de détachement des fonctionnaires du CNRS ainsi que les décisions de nomination dans le corps relevant de l'établissement des fonctionnaires qui y sont détachés ;
- les décisions de désignation des jurys d'examens de sélection professionnelle conformément aux dispositions du décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié susvisé ;
- les conventions et décisions relatives aux actions de formation permanente.

1.2 - Organisation et fonctionnement des services

- les décisions de nomination des correspondants fonctionnels et des responsables de la Délégation, à l'exception de l'adjoint(e) au délégué régional et des chargés de mission scientifique ou résidents ;
- les décisions de nomination de l'ingénieur régional de prévention et de sécurité et des agents chargés de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité ;
- les décisions relatives aux conseils de laboratoire et de service ;
- les conventions fixant les modalités d'acquisition et de fonctionnement des matériels communs au CNRS et à d'autres organismes ;
- les baux d'immeubles donnés ou pris à loyer d'une durée inférieure ou égale à neuf ans dont le montant annuel est inférieur ou égal à 125 000 euros ;
- les conventions d'occupation précaire, conventions d'hébergement et concessions de logement ;

- les actes d'administration relatifs aux biens mobiliers et immobiliers.

1.3 - Relations avec les partenaires

- les contrats de recherche impliquant une ou plusieurs unités de la circonscription ;
- les contrats conclus dans le cadre de l'Union européenne, ainsi que les actes et accords y afférents ;
- les conventions de collaboration pour une unité propre de recherche hors contractualisation ;
- les conventions d'association des unités de recherche hors contractualisation ;
- les conventions destinées à assurer le bon fonctionnement des unités et notamment celles relatives à l'hygiène et à la sécurité, à la restauration et au suivi médical, en application notamment du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 susvisé et de l'instruction n° INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relatif à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;
- les conventions avec les universités relatives à la délivrance des ordres de mission ;
- les conventions avec les collectivités locales de la circonscription ;
- les conventions d'adhésion à des associations « loi 1901 », lorsque la cotisation annuelle est inférieure à 3 000 euros ;
- les accords de partenariat dont la coordination est assurée par une unité de la circonscription et qui impliquent des unités relevant d'autres circonscriptions ;
- les contrats ou conventions conclus dans les domaines de l'édition et de l'audiovisuel et notamment, les contrats d'édition ou de co-édition, de production et de coproduction, de diffusion, de cession et d'achat de droits d'auteur ou de droits voisins, pour le compte des unités relevant de sa circonscription ;

- les conventions de délégation de gestion des unités conclus avec les établissements d'enseignement supérieur et les actes qui leur sont afférents.

1.4 - Les dons et legs

- les actes consécutifs à l'acceptation de ceux-ci dans les conditions prévues aux dispositions testamentaires, les actes conservatoires, d'administration, de disposition, les actes donnant pouvoir avec faculté de substituer.

1.5 - Déclarations diverses

- les déclarations, demandes et autres formalités en matière d'installations classées pour la protection de l'environnement ;
- le visa des demandes d'autorisation des lieux de recherches biomédicales du CNRS, en tant que responsable des lieux, en application de l'article L. 1121-13 du code de santé publique ;
- les demandes d'autorisation relatives à l'importation à des fins de recherche de cellules souches embryonnaires, aux protocoles d'études et de recherche et à la conservation de ces cellules ;
- les demandes d'autorisation d'activité d'importation et/ou d'exportation d'organes et de cellules issus du corps humain et de leurs dérivés à des fins scientifiques, en application des articles R.1235-7 et R.1235-8 du code de la santé publique.

1.6 - Subventions

- l'attribution de subventions en espèces d'un montant, par subvention, inférieur ou égal à 125 000 euros et dont l'objet est limité aux aides à la recherche, à l'aide à la diffusion des résultats de la recherche, au soutien aux réunions et colloques scientifiques, au financement des prix attribués aux scientifiques et au soutien à des institutions scientifiques et aux associations liées aux CNRS ;
- l'attribution de subventions en nature pour un montant, par bénéficiaire et par an, inférieur ou égal à 125 000 euros ;
- l'attribution de subventions pour l'exécution des programmes pluridisciplinaires entrant dans le cadre de la programmation scientifique

approuvée par le conseil d'administration dont le montant, par an et par programme, est inférieur ou égal 375 000 euros.

- les décisions de versement de subventions aux établissements d'enseignement supérieur pour les unités dont la gestion leur est déléguée au titre d'une convention de délégation de gestion.

1.7 - Tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits

- les décisions fixant le montant des redevances et rémunérations dues au CNRS entrant dans le champ de compétences déterminé par l'instruction de procédure relative à la tarification, la facturation et la budgétisation de ventes de produits.

1.8 - Poursuites pénales engagées par le CNRS

- les dépôts de plaintes contre X ou contre des personnes physiques qui ne sont pas agents du CNRS, par courrier ou par déposition, relatives aux atteintes portées aux biens matériels et immatériels, excepté les dépôts de plainte avec constitution de partie civile, la citation directe et les dépôts de plaintes contre des personnes physiques qui sont des agents du CNRS.

Art. 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Gaëlle Bujan, déléguée régionale de la circonscription Alsace, délégation est donnée à Mme Christine Brunel, adjointe à la déléguée régionale, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, l'ensemble des actes visés à l'article 1^{er}, à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe énumérées au 1.1, dans la limite de ses attributions.

Art. 3 - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Gaëlle Bujan, déléguée régionale de la circonscription Alsace, et de Mme Christine Brunel, adjointe à la déléguée régionale de la circonscription Alsace, délégation est donnée à Mme Doris Pflumio, Responsable du service des ressources humaines, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, l'ensemble des actes visés à l'article 1^{er}, à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe énumérées au 1.1, dans la limite de ses attributions.

Art. 4 - La décision DEC112717DAJ du 20 décembre 2011 modifiée portant délégation de signature à la délégation Alsace, est abrogée.

Art. 5 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 28 février 2014

Alain Fuchs

DEC140884DR10

Décision portant délégation de signature à Mme Dominique BECHMANN, directrice de l'unité GDR3000 intitulée IG-RV – Informatique Géométrique et Graphique, Réalité Virtuelle et Visualisation , par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC112627DAJ du 20 décembre 2011 nommant Gaëlle BUJAN déléguée régionale pour la circonscription Alsace à compter du 2 janvier 2012 ;

Vu la décision n° 140017DGDS du 13 janvier 2014 portant création de l'unité GDR3000, intitulée *IG-RV – Informatique Géométrique et Graphique, Réalité Virtuelle et Visualisation*, dont la directrice est Mme Dominique BECHMANN.

;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Dominique BECHMANN, directrice de l'unité GDR3000, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 6 mars 2014

La déléguée régionale
Gaëlle BUJAN

Délégataire :

Dominique BECHMANN
Directrice de l'unité GDR3000

DEC140940DR11

Décision donnant délégation de signature à Mme Annick BILLEBAUD, directrice de l'unité UMR5821, intitulée Laboratoire de Physique Subatomique et de Cosmologie (LPSC), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 120002DAJ du 17 janvier 2012 nommant M. Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Alpes à compter du 01 janvier 2012 ;

Vu la décision n° DEC1405861N2P3 du 21 février 2014 portant cessation de fonctions de M. Serge Kox et nomination de Mme Annick BILLEBAUD, directrice par intérim de l'unité mixte de recherche n°5821 intitulée Laboratoire de Physique Subatomique et de Cosmologie (LPSC) ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Annick BILLEBAUD, directrice de l'unité UMR5821, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.



Délégation Alpes

www.cnrs.fr/alpes

25, rue des Martyrs - BP 166
38042 GRENOBLE CEEX 9

T. 04 76 88 10 00
F. 04 76 88 11 61

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Annick BILLEBAUD, délégation de signature est donnée à Mme Colette DESLORIEUX, IR1 CNRS, responsable administrative et à Mme Christine SERVOZ-GAVIN, AI CNRS, Resp. bureau RH, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC110293DR11 du 1^{er} janvier 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 12 mars 2014



Le Délégué Régional
Jérôme VITRE



Délégation Alpes

www.cnrs.fr/alpes

25, rue des Martyrs - BP 166
38042 GRENOBLE CEEX 9

T. 04 76 88 10 00
F. 04 76 88 11 61



**DEMANDE DE SPECIMEN DE SIGNATURE
POUR ÉTABLIR LES DÉLÉGATIONS DE SIGNATURE**

Je soussigné(e), Annick BILLEBAUD

E-mail : ...billebaud@ipsc.in2p3.fr .., Directeur de l'unité : LPSC

Code Unité : UMR 5821 Intitulé : Laboratoire de Physique Subatomique et de Cosmologie..

Adresse : 53 rue des Martyrs – 38026 GRENOBLE Cedex

- ❖ **Sollicite une délégation de signature pour signer pour moi-même et les agents proposés ci-après, au nom du Délégué régional Alpes du CNRS, ordonnateur secondaire :**
 - les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié à la date de signature de l'acte (soit 134 000 HT au 01/01/2014), dans la limite des crédits de l'unité,
 - et les ordres de missions ainsi que les bons de transport afférents, présentés aux agences agréées par la Délégation Alpes (possibilité ouverte aux seules unités équipées de GESLAB).

QUALITE	NOM ET PRENOM Grade et Fonction (Les personnes en CDD ne peuvent pas faire l'objet d'une délégation de signature)	SPECIMEN DE SIGNATURE	COMMANDES DE FONCTIONNEMENT ET D'EQUIPEMENT (Oui/Non)	ORDRES DE MISSIONS ET BONS DE TRANSPORTS AFFERENTS (Oui/Non)	LIMITE EVENTUELLE (à préciser si inférieur à 134 000 € HT)
Responsable de l'unité	Annick BILLEBAUD – DR2		oui	oui	sans
Mandataire éventuel	Colette DESLORIEUX – IR1 <i>Repp. Adam et Firmin</i>		oui	oui	sans
Mandataire éventuel	Christine SERVOZ-GAVIN - AI <i>Repp. Buecher H</i>		oui	oui	sans
Mandataire éventuel					

Date : Grenoble le 4 mars 2014

Dossier suivi par : Isabelle CIEREN – Tél. : 04 76 88 11 67 – Fax : 04 76 88 11 61 – E-mail : isabelle.cieren@dir11.cnrs.fr

DEC140939DR11

Décision donnant délégation de signature à M. Laurent MANIVEL, directeur de l'unité GDR3064 intitulée Géométrie algébrique et géométrie complexe, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 120002DAJ du 17 janvier 2012 nommant M. Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Alpes à compter du 01 janvier 2012 ;

Vu la décision n° DEC11A013DSI du 25 février 2011 approuvant le renouvellement, pour une durée de 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2011, de l'unité GDR3064, intitulée Géométrie algébrique et géométrie complexe, dont le directeur est M. Laurent MANIVEL ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Laurent MANIVEL, directeur de l'unité GDR3064, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.



Délégation Alpes

www.cnrs.fr/alpes

25, rue des Martyrs - BP 166
38042 GRENOBLE CEDEX 9

T. 04 76 88 10 00
F. 04 76 88 11 61

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Laurent MANIVEL, délégation de signature est donnée à M. Stéphane DRUEL, CR1 CNRS, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC110903DR11 du 1^{er} janvier 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 12 mars 2014



Le Délégué Régional
Jérôme VITRE



Délégation Alpes

www.cnrs.fr/alpes

25, rue des Martyrs - BP 166
38042 GRENOBLE CEEX 9

T 04 76 88 10 00
F 04 76 88 11 61



**DEMANDE DE SPECIMEN DE SIGNATURE
POUR ÉTABLIR LES DÉLÉGATIONS DE SIGNATURE**

Je soussigné(e) : Laura MANVEL E-mail : laura.manvel@vf-grenoble.fr, Directeur de l'unité :
 Code Unité : GDR 3064 Intitulé : Généraliste Algébrique & Géométrie Complexes
 Adresse : Immeuble Faisan, 100 rue des Martyrs, 38000 St Martin d'Hères cedex

❖ **secondaire :**
 - les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié à la date de signature de l'acte (soit 134 000 HT au 01/01/2014), dans la limite des crédits de l'unité,
 - et les ordres de missions ainsi que les bons de transport afférents, présentés aux agences agréées par la Délégation Alpes (possibilité ouverte aux seules unités équipées de GESLAB).

QUALITE	NOM ET PRENOM Grade et Fonction (Les personnes en CDD ne peuvent pas faire l'objet d'une délégation de signature)	SPECIMEN DE SIGNATURE	COMMANDES DE FONCTIONNEMENT ET D'EQUIPEMENT (Oui/Non)	ORDRES DE MISSIONS ET BONS DE TRANSPORTS AFFERENTS (Oui/Non)	LIMITE EVENTUELLE (à préciser si inférieur à 134 000 € HT)
Responsable de l'unité	<u>Laura MANVEL DRA CNRS</u>		<u>oui</u>	<u>oui</u>	
Mandataire éventuel	<u>Stéphane DRUEL CRA CNRS</u>		<u>oui</u>	<u>oui</u>	
Mandataire éventuel					
Mandataire éventuel					

DEC140937DR11

Décision donnant délégation de signature à Mme Julia MEYER, directrice de l'unité FR3620 intitulée Centre de Physique Théorique de Grenoble-Alpes par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 120002DAJ du 17 janvier 2012 nommant M. Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Alpes à compter du 01 janvier 2012 ;

Vu la décision n° DEC133023DGDS du 20 décembre 2013 portant création, à compter du 01 janvier 2014, de l'unité FR3620, intitulée Centre de Physique Théorique de Grenoble-Alpes, dont la directrice est Mme Julia MEYER ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Julia MEYER, directrice) de l'unité FR3620, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.



Délégation Alpes

www.cnrs.fr/alpes

25, rue des Martyrs - BP 166
38042 GRENOBLE CEDEX 9

T. 04 76 88 10 00
F. 04 76 88 11 61

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 11 mars 2014



Le Délégué Régional
Jérôme VITRE



Délégation Alpes

www.cnrs.fr/alpes

25, rue des Martyrs - BP 166
38042 GRENOBLE CEEX 9

T. 04 76 88 10 00
F. 04 76 88 11 61

DEMANDE DE SPECIMEN DE SIGNATURE
POUR ÉTABLIR LES DÉLÉGATIONS DE SIGNATURE

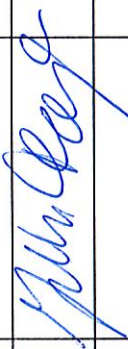
Je soussigné(e), Julia Meyer
Directeur de l'unité : CPGA

E-mail : julia.meyer@ujf-grenoble.fr

Code Unité : FR 3620 Intitulé : Centre de Physique Théorique de Grenoble-Alpes

Adresse : Maison des Magistères Jean Perrin, LPMIMC, 25 avenue des martyrs, BP 166, 38042 Grenoble

- ❖ **Sollicite une délégation de signature pour signe: pour moi-même et les agents proposés ci-après, au nom du Délégué régional Alpes du CNRS, ordonnateur secondaire :**
- les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié à la date de signature de l'acte (soit 134 000 HT au 01/01/2014), dans la limite des crédits de l'unité,
 - et les ordres de missions ainsi que les bons de transport afférents, présentés aux agences agréées par la Délégation Alpes (possibilité ouverte aux seules unités équipées de GESLAB).

QUALITE	NOM ET PRENOM Grade et Fonction (Les personnes en CDD ne peuvent pas faire l'objet d'une délégation de signature)	SPECIMEN DE SIGNATURE	COMMANDES DE FONCTIONNEMENT ET D'EQUIPEMENT (Oui/Non)	ORDRES DE MISSIONS ET BONS DE TRANSPORTS AFFERENTS (Oui/Non)	LIMITE EVENTUELLE (à préciser si inférieur à 134 000 € HT)
Responsable de l'unité	Meyer, Julia PR1 UJF				
Mandataire éventuel					
Mandataire éventuel					
Mandataire éventuel					

Date : 20/2/2014

Document original à retourner au Délégué régional CNRS – Alpes – 25, rue des Martyrs – BP 166 – 38042 Grenoble Cedex 9

Dossier suivi par : Isabelle CIEREN – Tél. : 04 76 88 11 67 – Fax : 04 76 88 11 61 – E-mail : isabelle.cieren@dr11.cnrs.fr

DEC140929DR11

Décision donnant délégation de signature à M Alain JOYE, directeur du GDR3274 intitulée Dynamique Quantique (DYNQUA), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 120002DAJ du 17 janvier 2012 nommant M. Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Alpes à compter du 01 janvier 2012 ;

Vu la décision n° DEC130184DGDS du 21 février 2013 approuvant le renouvellement du GDR3274, intitulée Dynamique Quantique (DYNQUA), dont le directeur est M. Alain JOYE ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M Alain JOYE, directeur de l'unité GDR 3274, à l'effet de signer, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2



Délégation Alpes

www.cnrs.fr/alpes

25, rue des Martyrs - BP 166
38042 GRENOBLE CEEX 9

T. 04 76 88 10 00
F. 04 76 88 11 61

En cas d'absence ou d'empêchement de M Alain JOYE, délégation de signature est donnée à Mme Nathalie CATRAIN, IE1C CNRS, responsable administrative, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC110559DR18 du 1^{er} janvier 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 12 mars 2014



Le Délégué Régional
Jérôme VITRE



Délégation Alpes

www.cnrs.fr/alpes

25, rue des Martyrs - BP 166
38042 GRENOBLE CEEX 9

T. 04 76 88 10 00
F. 04 76 88 11 61



DEMANDE DE SPECIMEN DE SIGNATURE
POUR ÉTABLIR LES DÉLÉGATIONS DE SIGNATURE

Je soussigné(e), Alain Joye

E-mail : alain.joye@ujf-grenoble.fr Directeur de l'unité : GDR DYNQUA,

Code Unité : GDR3274 Intitulé : Dynamique Quantique



Adresse : Institut Fourier, 100 rue des maths, BP 74, 38402 Saint-Martin-d'Hères.



Sollicite une délégation de signature pour signer pour moi-même et les agents proposés ci-après, au nom du Délégué régional Alpes du CNRS, ordonnateur

secondaire :

- les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié à la date de signature de l'acte (soit 130 000 HT au 01/01/2012), dans la limite des crédits de l'unité,
- et les ordres de missions ainsi que les bons de transport afférents, présentés aux agences agréées par la Délégation Alpes (possibilité ouverte aux seules unités équipées de GESLAB).

QUALITE	NOM ET PRENOM Grade et Fonction (Les personnes en CDD ne peuvent pas faire l'objet d'une délégation de signature)	SPECIMEN DE SIGNATURE	COMMANDES DE FONCTIONNEMENT ET D'EQUIPEMENT (Oui/Non)	ORDRES DE MISSIONS ET BONS DE TRANSPORTS AFFERENTS (Oui/Non)	LIMITE EVENTUELLE (à préciser si inférieur à 130 000 € HT)
Responsable de l'unité	Joye Alain, PR, directeur du GDR		oui	oui	
Mandataire éventuel	Catrain Nathalie responsable administrative Institut Fourier		oui	oui	
Mandataire éventuel					
Mandataire éventuel					

Date : 12/02/2014



Document original à retourner au Délégué régional CNRS - Alpes - 25, rue des Martyrs - BP 166 - 38042 Grenoble Cedex 9

Dossier suivi par : Isabelle CIEREN - Tél. : 04 76 88 11 67 - Fax : 04 76 88 11 61 - E-mail : isabelle.cieren@dr11.cnrs.fr

DEC140943DR11

Décision donnant délégation de signature à M. Thierry LEBEL, directeur de l'unité mixte de recherche UMR5564 intitulée Laboratoire d'étude des Transferts en Hydrologie et Environnement (LTHE), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 120002DAJ du 17 janvier 2012 nommant Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Alpes à compter du 01 janvier 2012 ;

Vu la décision n° 11A004DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement pour une durée de quatre ans, à compter du 1^{er} janvier 2011, de l'unité UMR5564 intitulée Laboratoire d'étude des Transferts en Hydrologie et Environnement (LTHE) dont le directeur est M. Thierry LEBEL ;

Vu la décision n° DEC133480INSU portant nomination de Mme Sandrine ANQUETIN aux fonctions de directrice-adjointe de l'unité mixte de recherche n°5564 intitulée Laboratoire d'étude des Transferts en Hydrologie et Environnement ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Thierry LEBEL, directeur de l'unité UMR5564, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;



Délégation Alpes

www.cnrs.fr/alpes

25, rue des Martyrs - BP 166
38042 GRENOBLE CEEX 9

T. 04 76 88 10 00
F. 04 76 88 11 61

2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Thierry LEBEL, délégation de signature est donnée à M. Jean-Paul LAURENT, IR1 CNRS, directeur adjoint, à Mme Sandrine ANQUETIN, DR2 CNRS, directrice adjointe, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}, à M^{me} Valérie LANARI, AI CNRS, responsable administrative, et à Mme Odette NAVE, TCS IRD, responsable de la cellule financière, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} dans la limite de 4.000 €. .

Article 3

La décision n° DEC132912DR11 du 3 octobre 2013 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4


Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 12 mars 2014

Le Délégué Régional



Jérôme VITRE



Délégation Alpes

www.cnrs.fr/alpes

25, rue des Martyrs - BP 166
38042 GRENOBLE CEEX 9

T. 04 76 88 10 00
F. 04 76 88 11 61



DEMANDE DE DELEGATION DE SIGNATURE

Je soussigné(e), **Thierry Lebel** E-mail : **direction-lthe@ujf-grenoble.fr** Directeur de l'unité : **LTHE**






Code Unité : **UMR 5564** Intitulé : **Laboratoire d'étude des Transferts en Hydrologie et Environnement**

Adresse : **70 rue de la Physique – Domaine Universitaire – BP 53 – 38041 Grenoble cedex 9**

❖ **Sollicite une délégation de signature pour signer, au nom du Délégué régional Alpes du CNRS, ordonnateur secondaire :**

- les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 125 000 euros HT à la date de signature de la commande, dans la limite des crédits de l'unité,
- et (possibilité ouverte aux seules unités équipées d'XLAB) les ordres de missions ainsi que les bons de transport afférents, présentés aux agences agréées par la Délégation Alpes.

❖ **Propose de déléguer ma signature, pour signer en mon nom, en ma qualité de Personne Responsable des Marchés (PRM) de l'unité, tous les actes et décisions relevant de mes attributions de PRM aux agents ci-après désignés :**

QUALITE	NOM, PRENOM, GRADE ET FONCTION	SPECIMEN DE SIGNATURE	COMMANDES DE FONCTIONNEMENT ET D'EQUIPEMENT (Oui/Non)	MISSIONS (Oui/Non)	LIMITE EVENTUELLE (à préciser)
Responsable de l'unité	LEBEL Thierry DRCE IRD - Directeur		Oui	Oui	
Mandatitaire éventuel	LAURENT Jean-Paul IR1/CNRS - Directeur adjoint		Oui	Oui	
Mandatitaire éventuel	ANQUETIN Sandrine DR2 CNRS - Directrice adjointe		Oui	Oui	
Mandatitaire éventuel	LANARI Valérie AI CNRS - Responsable administrative		Oui	Oui	4000 €
Mandatitaire éventuel	NAVE Odette TCS IRD - Responsable cellule financière		Oui	Oui	4000 €

Date : 19 septembre 2013

Document original à retourner au Délégué régional CNRS – Alpes – 25, rue des Martyrs – BP 166 – 38042 Grenoble Cedex 9

Dossier suivi par : Janine Bouyer – Tél. : 04 76 88 11 67 – Fax : 04 76 88 11 61 – E-mail : janine.bouyer@dr11.cnrs.fr

Dossier suivi par : Guyline OMNES – Tél. : 04 76 88 11 67 – Fax : 04 76 88 11 61 – E-mail : guylaine.omnest@dr11.cnrs.fr

Isabelle Wierant

THIERRY LEBEL
 Directeur de Recherche IRD
 Directeur du LTHE

DEC140845DAJ

Décision portant délégation de signature à M. Jérôme Vitre, délégué régional Alpes

LE PRESIDENT,

Vu le code de la santé publique ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques ;

Vu le décret n° 84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du CNRS ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 28 février 2002 fixant les modalités d'organisation des concours de recrutement d'ingénieurs et de personnels techniques de la recherche au CNRS ;

Vu l'arrêté du 24 août 2004 relatif aux examens professionnels de sélection pour l'accès à certains grades des corps d'ingénieurs et de personnels techniques et d'administration de la recherche du CNRS ;

Vu la décision n° 159/87 du 2 décembre 1987 portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC140603DR11 du 11 février 2014 portant nomination de Mme Florence PIAUD-DALLE en tant que responsable des ressources humaines de la délégation Alpes;

Vu la décision DEC1000157DAJ du 28 juin 2010 portant nomination de Mme Karine ARGENTO aux fonctions d'adjointe à la déléguée régionale de la circonscription Alpes ;

Vu la décision DEC120002DAJ du 17 janvier 2012 portant nomination de M. Jérôme VITRE aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Alpes ;

Vu l'instruction n° INS122942 du 1 décembre 2012 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu la délibération du conseil d'administration du CNRS du 4 février 2010 modifiée relative à la délégation de pouvoir du Président du CNRS ;

DÉCIDE :

Art. 1^{er}- Délégation permanente est donnée à M. Jérôme Vitre, délégué régional, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS et dans la limite de ses attributions, les arrêtés, actes, décisions et conventions relevant des domaines suivants :

1.1 - Gestion des personnels

- les décisions relatives au recrutement et à la gestion des personnels chercheurs ainsi que celles relatives aux ingénieurs, personnels techniques et d'administration de la recherche ;

- les décisions de désignation des jurys de concours de recrutement des ingénieurs, personnels techniques et d'administration de la recherche conformément aux dispositions du décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié susvisé ;

- les décisions fixant pour chaque concours, la date et le lieu de déroulement des épreuves, ainsi que la liste des candidats admis à concourir, conformément aux dispositions de l'article 2 de l'arrêté du 28 février 2002 susvisé ;

- les décisions d'ouverture des concours externes d'accès aux corps d'ingénieurs et de personnels techniques et d'administration de la recherche, prises en application de décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié susvisé ;
- les sanctions disciplinaires du premier groupe ;
- les conventions de mise à disposition à l'exception de celles impliquant une exonération totale ou partielle de la prise en charge de la rémunération et des charges sociales afférentes à la mise à disposition des personnes du CNRS auprès d'une entreprise ;
- les arrêtés interministériels de détachement des fonctionnaires du CNRS ainsi que les décisions de nomination dans le corps relevant de l'établissement des fonctionnaires qui y sont détachés ;
- les décisions de désignation des jurys d'examens de sélection professionnelle conformément aux dispositions du décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié susvisé ;
- les conventions et décisions relatives aux actions de formation permanente.

1.2 - Organisation et fonctionnement des services

- les décisions de nomination des correspondants fonctionnels et des responsables de la Délégation, à l'exception de l'adjoint(e) au délégué régional et des chargés de mission scientifique ou résidents ;
- les décisions de nomination de l'ingénieur régional de prévention et de sécurité et des agents chargés de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité ;
- les décisions relatives aux conseils de laboratoire et de service ;
- les conventions fixant les modalités d'acquisition et de fonctionnement des matériels communs au CNRS et à d'autres organismes ;
- les baux d'immeubles donnés ou pris à loyer d'une durée inférieure ou égale à neuf ans dont le montant annuel est inférieur ou égal à 125 000 euros ;
- les conventions d'occupation précaire, conventions d'hébergement et concessions de logement ;
- les actes d'administration relatifs aux biens mobiliers et immobiliers.

1.3 - Relations avec les partenaires

- les contrats de recherche impliquant une ou plusieurs unités de la circonscription ;
- les contrats conclus dans le cadre de l'Union européenne, ainsi que les actes et accords y afférents ;
- les conventions de collaboration pour une unité propre de recherche hors contractualisation ;
- les conventions d'association des unités de recherche hors contractualisation ;
- les conventions destinées à assurer le bon fonctionnement des unités et notamment celles relatives à l'hygiène et à la sécurité, à la restauration et au suivi médical en application notamment du décret n°82-453 du 28 mai 1982 susvisé et de l'instruction n°INS122942 du 1^{er} décembre 2012 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;
- les conventions avec les universités relatives à la délivrance des ordres de mission ;
- les conventions avec les collectivités locales de la circonscription ;
- les conventions d'adhésion à des associations « loi 1901 », lorsque la cotisation annuelle est inférieure à 3 000 euros ;
- les accords de partenariat dont la coordination est assurée par une unité de la circonscription et qui impliquent des unités relevant d'autres circonscriptions ;
- les contrats ou conventions conclus dans les domaines de l'édition et de l'audiovisuel et notamment, les contrats d'édition ou de co-édition, de production et de coproduction, de diffusion, de cession et d'achat de droits d'auteur ou de droits voisins, pour le compte des unités relevant de sa circonscription ;
- les conventions de délégation de gestion des unités conclus avec les établissements d'enseignement supérieur et les actes qui leur sont afférents.

1.4 - Les dons et legs

- les actes consécutifs à l'acceptation de ceux-ci dans les conditions prévues aux dispositions testamentaires, les actes conservatoires, d'administration, de disposition, les actes donnant pouvoir avec faculté de substituer.

1.5 - Déclarations diverses

- les déclarations, demandes et autres formalités en matière d'installations classées pour la protection de l'environnement ;
- le visa des demandes d'autorisation des lieux de recherches biomédicales du CNRS, en tant que responsable des lieux, en application de l'article L. 1121-13 du Code de la santé publique ;
- les demandes d'autorisation relatives à l'importation à des fins de recherche de cellules souches embryonnaires, aux protocoles d'études et de recherche et à la conservation de ces cellules ;
- les demandes d'autorisation d'activité d'importation et/ou d'exportation d'organes et de cellules issus du corps humain et de leurs dérivés à des fins scientifiques, en application des articles R.1235-7 et R.1235-8 du code de la santé publique.

1.6 - Subventions

- l'attribution de subventions en espèces d'un montant, par subvention, inférieur ou égal à 125 000 euros et dont l'objet est limité aux aides à la recherche, à l'aide à la diffusion des résultats de la recherche, au soutien aux réunions et colloques scientifiques, au financement des prix attribués aux scientifiques et au soutien à des institutions scientifiques et aux associations liées aux CNRS ;
- l'attribution de subventions en nature pour un montant, par bénéficiaire et par an, inférieur ou égal à 125 000 euros ;
- l'attribution de subventions pour l'exécution des programmes pluridisciplinaires entrant dans le cadre de la programmation scientifique approuvée par le conseil d'administration dont le montant, par an et par programme, est inférieur ou égal 375 000 euros ;
- les décisions de versement de subventions aux établissements d'enseignement supérieur pour les unités dont la gestion leur est déléguée au titre d'une convention de délégation de gestion.

1.7 - Tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits

- les décisions fixant le montant des redevances et rémunérations dues au CNRS entrant dans le champ de compétences déterminé par l'instruction de procédure relative à la tarification, la facturation et la budgétisation de ventes de produits.

1.8 - Poursuites pénales engagées par le CNRS

- les dépôts de plaintes contre X ou contre des personnes physiques qui ne sont pas agents du CNRS, par courrier ou par déposition, relatives aux atteintes portées aux biens matériels et immatériels, excepté les dépôts de plainte avec constitution de partie civile, la citation directe et les dépôts de plaintes contre des personnes physiques qui sont des agents du CNRS.

Art. 2. - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jérôme Vitre, délégué régional, délégation est donnée à Mme Karine Argento, adjointe, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, l'ensemble des actes visés à l'article 1^{er}, à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe énumérés au 1.1, dans la limite de ses attributions.

Art. 3. - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jérôme Vitre et de Mme Karine Argento délégation est donnée à Mme Florence Piaud-Dalle, responsable du service des ressources humaines, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, l'ensemble des actes visés à l'article 1^{er}, à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe énumérés au 1.1, dans la limite de ses attributions.

Art. 3 bis - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jérôme Vitre, de Mme Karine Argento et de Mme Florence Piaud-Dalle, délégation est donnée à Mme Sylvie Truchon, adjointe de la responsable du service des ressources humaines, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, l'ensemble des actes visée à l'article 1.1 Gestion des personnels, à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe.

Art. 4. - La décision DEC100190DAJ du 23 juillet 2010 modifiée portant délégation de signature (Délégation Alpes) est abrogée.

Art. 5. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 28 février 2014

Alain Fuchs

DEC140966DR11

Décision portant délégation de signature à M. Philippe BRIAND, directeur de l'unité UMR5127 intitulée Laboratoire de Mathématiques (LAMA), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC120002DAJ du 17 janvier 2012 nommant M. Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Alpes à compter du 01 janvier 2012 ;

Vu la décision DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'unité UMR5127 intitulée Laboratoire de Mathématiques (LAMA), dont le directeur est M. Didier BRESCH ;

Vu la décision DEC140591INSMI du 28 février 2014 portant cessation de fonctions et nomination de M. Philippe BRIAND, directeur de l'unité mixte de recherche 5127 intitulée laboratoire de Mathématiques (LAMA) ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Philippe BRIAND, directeur de l'unité UMR5127, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe BRIAND, délégation de signature est donnée à M. Georges COMTE, PU2 Université de Savoie, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC110299DR11 du 1^{er} janvier 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 13 mars 2014

Le délégué régional
Jérôme VITRE

DEC140941DR11

Décision donnant délégation de signature à M. Jean-Louis MONIN, directeur de l'unité mixte de recherche UMR5274 intitulée Institut de Planétologie et Astrophysique de Grenoble (IPAG), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 120002DAJ du 17 janvier 2012 nommant Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Alpes à compter du 01 janvier 2012 ;

Vu la décision n° 11A004DSI du 4 janvier 2011 portant création, pour une durée de quatre ans à compter du 01 janvier 2011, de l'unité mixte de recherche UMR5274 intitulée Institut de Planétologie et Astrophysique de Grenoble (IPAG), dont le directeur est M. Jean-Louis MONIN ;

Vu la décision n° DEC133479INSU du 17 février 2014 portant nomination de M. Sylvain DOUTE aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche UMR5274 intitulée Institut de Planétologie et Astrophysique de Grenoble ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Jean-Louis MONIN, directeur de l'unité UMR5274, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;



Délégation Alpes

www.cnrs.fr/alpes

25, rue des Martyrs - BP 166
38042 GRENOBLE CEEX 9

T. 04 76 88 10 00
F. 04 76 88 11 61

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Louis MONIN, délégation de signature est donnée à M. Sylvain DOUTE, CR CNRS, directeur-adjoint, à M. Etienne LE COARIER, IR UJF, responsable technique, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}, à Mme Béatrice BOURDON-PIBARET, IE CNRS, responsable administrative, à M. Bruno MAILLARD, AI CNRS, responsable budget, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} dans la limite de 20.000 €, à Mme Marie-Hélène STZEFEK, AI CNRS, gestionnaire et à M. Stéphane DI-CHIARO, TCS CNRS, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} dans la limite de 800 €.

Article 3

La décision n° DEC132887DR11 du 2 octobre 2013 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 12 mars 2014

Le Délégué Régional



Jérôme VITRE



Délégation Alpes

www.cnrs.fr/alpes

25, rue des Martyrs - BP 166
38042 GRENOBLE CEEX 9

T. 04 76 88 10 00
F. 04 76 88 11 61



**DEMANDE DE SPECIMEN DE SIGNATURE
POUR ÉTABLIR LES DÉLÉGATIONS DE SIGNATURE**

Je soussigné(e), **Jean-Louis MONIN**

E-mail : direction.ipag@obs.ujf-grenoble.fr

Directeur de l'unité : **IPAG**

Code Unité : **UMR5274**

Intitulé : **Institut de Planétologie et d'Astrophysique de Grenoble**

Adresse : **Bât OSUG A, 414 Rue de la piscine, Domaine Universitaire, BP53 - 38041 Grenoble cedex 9**

❖ **Sollicite une délégation de signature pour signer pour moi-même et les agents proposés ci-après, au nom du Délégué régional Alpes du CNRS, ordonnateur secondaire :**

- les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié à la date de signature de l'acte (soit 130 000 HT au 01/01/2012), dans la limite des crédits de l'unité,
- et les ordres de missions ainsi que les bons de transport afférents, présentés aux agences agréées par la Délégation Alpes (possibilité ouverte aux seules unités équipées de GESLAB).

QUALITE	NOM ET PRENOM Grade et Fonction (Les personnes en CDD ne peuvent pas faire l'objet d'une délégation de signature)	SPECIMEN DE SIGNATURE	COMMANDES DE FONCTIONNEMENT ET D'EQUIPEMENT (Oui/Non)	ORDRES DE MISSIONS ET BONS DE TRANSPORTS AFFERENTS (Oui/Non)	LIMITE EVENTUELLE (à préciser si inférieur à 130 000 € HT)
Responsable de l'unité	MONIN Jean-Louis Professeur		OUI	OUI	
Mandataire éventuel : Directeur Adjoint	DOUTE Sylvain CR		OUI	OUI	
Mandataire éventuel : Directeur Technique	LE COARER Etienne IR/UJF		OUI	OUI	
Mandataire éventuel : Responsable Administrative	BOURDON-PIBARET Béatrice IE		OUI	OUI	20 000 euros
Mandataire éventuel : Responsable Budget	MAILLARD Bruno AI		OUI	OUI	20 000 euros
Mandataire éventuel : Gestionnaire	SZTEFEK Marie-Hélène AI		OUI	OUI	800 euros
Mandataire éventuel : Gestionnaire	DI-CHIARO Stéphane T		OUI	OUI	800 euros

Date : 19 septembre 2013...

Document original à retourner au Délégué régional CNRS – Alpes – 25, rue des Martyrs – BP 166 – 38042 Grenoble Cedex 9

Dossier suivi par : Isabelle CIEREN – Tél. : 04 76 88 11 67 – Fax : 04 76 88 11 61 – E-mail : isabelle.cieren@dr11.cnrs.fr

DEC140862DR11

Décision donnant délégation de signature à Mme Laurence LAFANACHERE, directrice de l'unité GDR3056 intitulée Criblage biologique de petites molécules (ChemBioScreen), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 120002DAJ du 17 janvier 2012 nommant M. Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Alpes à compter du 01 janvier 2012 ;

Vu la décision n° DEC11A014DSI du 25 février 2011 portant création, pour une durée de 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2011, de l'unité GDR3056, intitulée Criblage biologique de petites molécules (ChemBioScreen), dont la directrice est Mme Laurence LAFANACHERE ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Laurence LAFANACHERE directrice de l'unité GDR3056, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Laurence LAFANACHERE, délégation de signature est donnée à Mme Charlotte BONNET, TCN UJF, gestionnaire administrative et financière, et à Mme Aude MARCHAND, AI INSERM, gestionnaire administrative et financière, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC110783DR11 du 1^{er} janvier 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 5 mars 2014

Le Délégué Régional
Jérôme VITRE

DEC140745DR12

Décision donnant délégation de signature à M. Marc EL BEZE, directeur de l'unité FR3621 intitulée Cultures, Patrimoines et Sociétés Numériques par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 090098DAJ du 30/07/09 nommant M. Younis HERMES délégué régional pour la circonscription Provence et Corse à compter du 01/01/2010;

Vu la décision n° 133023DGDS du 20/12/13 portant création de l'unité FR3621, intitulée Cultures, patrimoines et sociétés numériques, dont le directeur est Marc EL BEZE ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Marc EL BEZE, directeur de l'unité FR3621, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

En cas d'absence ou d'empêchement de M. **Marc EL BEZE**, délégation de signature est donnée à Mme Marie-Sylvie POLI, PR1, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 18 février 2014

Le délégué régional
Younis HERMES

Le Directeur :

Nom : Marc EL BEZE

Signature :

Paraphe :

La délégataire :

Nom : Marie-Sylvie POLI

Signature :

Paraphe :

DEC140549DR12

Décision donnant délégation de signature à M. Bruno HAMELIN, directeur de l'unité UMS3470 intitulée *Unité mixte de service PYTHEAS*, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 090098DAJ du 30/07/09 nommant M. Younis HERMES délégué régional pour la circonscription Provence et Corse à compter du 01/01/2010 ;

Vu la décision n°122739DSI du 05/01/2012 portant création de l'unité UMS 3470, intitulée « Unité mixte de service PYTHEAS », dont le directeur est Bruno HAMELIN ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Bruno HAMELIN, directeur de l'unité UMS3470, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de **Bruno HAMELIN**, délégation de signature est donnée à Stéphanie ESTOR, IE1, Sylvie IMBERT, Adenes, Auguste LE VAN SUU,

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

IRHC, Sylviane GUYOT, IE1 et M. Thierry BOTTI, IR1, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de **Bruno HAMELIN**, délégation de signature est donnée à Nathalie BRESSAND, TCS, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} pour les engagements inférieurs à 3000 €.

Article 4

La décision n° 120867DR12 du 02/01/12 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 5

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 29 janvier 2014

Le délégué régional
Younis HERMES

Le Directeur :

Nom :
Signature :
Paraphe :

Les délégataires :

Nom :	Nom :	Nom :	Nom :
Signature :	Signature :	Signature :	Signature :
Paraphe :	Paraphe :	Paraphe :	Paraphe :
Nom :	Nom :		
Signature :	Signature :		
Paraphe :	Paraphe :		

DEC140483DR12

Décision donnant délégation de signature à M. Bernard PORTERIE pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7343 intitulée *Institut universitaire des systèmes thermiques industriels*.

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n°122743DSI du 05/01/2012 portant création de l'unité UMR 7343, intitulée «Institut universitaire des systèmes thermiques industriels», dont le directeur est Lounes TADRIST ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Bernard PORTERIE, directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur(trice) (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 28 janvier 2014

Le directeur d'unité
Lounes TADRIST

Le délégataire

Nom : B Porterie

Signature :

Paraphe :

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

DEC140482DR12

Décision donnant délégation de signature à M. Lounes TADRIST, directeur de l'unité UMR7343 intitulée *Institut universitaire des systèmes thermiques industriels*, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 090098DAJ du 30/07/09 nommant M. Younis HERMES délégué régional pour la circonscription Provence et Corse à compter du 01/01/2010;

Vu la décision n°122743DSI du 05/01/2012 portant création de l'unité UMR 7343, intitulée «Institut universitaire des systèmes thermiques industriels», dont le directeur est Lounes TADRIST ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Lounes TADRIST, directeur de l'unité UMR7343, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

En cas d'absence ou d'empêchement de M. **Lounes TADRIST**, délégation de signature est donnée à M. Bernard PORTERIE, Professeur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° 120700DR12 du 02/01/12 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 28 janvier 2014

Le délégué régional
Younis HERMES

Le Directeur :

Nom : L. Tadrisk

Signature :

Paraphe :

Le délégataire

Nom : B Porterie

Signature :

Paraphe :

DEC140262DR12

Décision donnant délégation de signature à M. Michel POGNANT pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7340 intitulée *Laboratoire de mécanique, modélisation et procédés propres*.

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 122743DSI du 05/01/12 portant création de l'unité UMR 7340, intitulée « Laboratoire de mécanique, modélisation et procédés propres », dont le directeur est Patrick BONTOUX ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Michel POGNANT, IE, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel POGNANT, délégation est donnée à Mme Virginie BLANC, AI, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 20 janvier 2014

Le directeur d'unité
Patrick BONTOUX

Les délégués :

Nom : M. POGNANT	Nom : V. BLANC
Signature :	Signature :
Paraphe :	Paraphe :

DEC140261DR12

Décision donnant délégation de signature à M. Patrick BONTOUX, directeur de l'unité UMR7340 intitulée *Laboratoire de mécanique, modélisation et procédés propres*, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 090098DAJ du 30/07/09 nommant M. Younis HERMES délégué régional pour la circonscription Provence et Corse à compter du 01/01/2010;

Vu la décision n° 122743DSI du 05/01/12 portant création de l'unité UMR 7340, intitulée « Laboratoire de mécanique, modélisation et procédés propres », dont le directeur est Patrick BONTOUX ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Patrick BONTOUX, directeur de l'unité UMR7340, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

En cas d'absence ou d'empêchement de M. **Patrick BONTOUX**, délégation de signature est donnée à M. Michel POGNANT, IE et à Mme Virginie BLANC, AI, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° 120406DR12 du 2 janvier 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 20 janvier 2014

Le délégué régional
Younis HERMES

Le Directeur :

Nom : P. BONTOUX
Signature :
Paraphe :

Les délégataires :

Nom : M. POGNANT	Nom : V. BLANC
Signature :	Signature :
Paraphe :	Paraphe :

DEC140746DR12

Décision donnant délégation de signature à Mme Marie-Sylvie POLI pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité FR3621 intitulée Cultures, Patrimoines et Sociétés Numériques

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 133023DGDS du 20/12/13 portant création de l'unité FR3621, intitulée Cultures, patrimoines et sociétés numériques, dont le directeur est Marc EL BEZE ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Marie-Sylvie POLI, directrice adjointe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur(trice) (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 18/02/2014

Le directeur d'unité
Marc EL BEZE

La délégataire :

Nom : Marie-Sylvie POLI

Signature :

Paraphe :

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

DEC140847DAJ

Décision portant délégation de signature à M. Younis Hermès, délégué régional de la circonscription Provence et Corse

LE PRESIDENT

Vu le code de la santé publique ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques ;

Vu le décret n°84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du CNRS ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 28 février 2002 modifié fixant les modalités d'organisation des concours de recrutement d'ingénieurs et de personnels techniques de la recherche au CNRS ;

Vu l'arrêté du 24 août 2004 relatif aux examens professionnels de sélection pour l'accès à certains grades des corps d'ingénieurs et de personnels techniques et d'administration de la recherche du CNRS ;

Vu la décision n°159/87 du 2 décembre 1987 portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC131123DR12 du 28 mars 2013 portant nomination de Mme Julia Fargeot aux fonctions de responsable du Service Partenariat et Valorisation de la délégation Provence et Corse;

Vu la décision DEC071401DR12 du 20 novembre 2007 portant nomination de Mme Nise Scherrer aux fonctions de responsable du service des ressources humaines de la délégation Provence et Corse ;

Vu la décision DEC090098DAJ du 30 juillet 2009 portant nomination de M. Younis Hermès aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Provence et Corse ;

Vu la décision DEC100263DAJ du 20 octobre 2010 portant sur les recherches impliquant une expérience sur l'homme menées au CNRS ;

Vu la décision DEC121751DAJ du 26 juin 2012 portant nomination de Mme Bernadette Beurton aux fonctions d'adjointe au délégué régional de la circonscription Provence et Corse ;

Vu l'instruction n°INS122942 du 1^{er} décembre 2012 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu la délibération du conseil d'administration du CNRS du 4 février 2010 modifiée donnant délégation de pouvoir au président du CNRS,

DECIDE :

Art. 1^{er}. – Délégation permanente est donnée à M. Younis Hermès, délégué régional de la circonscription Provence et Corse, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS et dans la limite de ses attributions, les arrêtés, actes, décisions et conventions relevant des domaines suivants :

1.1 - Gestion des personnels

- les décisions relatives au recrutement et à la gestion des personnels chercheurs ainsi que celles relatives aux ingénieurs, personnels techniques et d'administration de la recherche ;
- les décisions de désignation des jurys de concours de recrutement des ingénieurs, personnels techniques et

d'administration de la recherche conformément aux dispositions du décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié susvisé ;

- les décisions fixant pour chaque concours, la date et le lieu de déroulement des épreuves, ainsi que la liste des candidats admis à concourir, conformément aux dispositions de l'article 2 de l'arrêté du 28 février 2002 susvisé ;
- les décisions d'ouverture des concours externes d'accès aux corps d'ingénieurs et de personnels techniques et d'administration de la recherche, prises en application de décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié susvisé ;
- les sanctions disciplinaires du premier groupe ;
- les conventions de mise à disposition à l'exception de celles impliquant une exonération totale ou partielle de la prise en charge de la rémunération et des charges sociales afférentes à la mise à disposition des personnes du CNRS auprès d'une entreprise ;
- les arrêtés interministériels de détachement des fonctionnaires du CNRS ainsi que les décisions de nomination dans le corps relevant de l'établissement des fonctionnaires qui y sont détachés ;
- les décisions de désignation des jurys d'examens de sélection professionnelle conformément aux dispositions du décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié susvisé ;
- les conventions et décisions relatives aux actions de formation permanente.

1.2 - Organisation et fonctionnement des services

- les décisions de nomination des correspondants fonctionnels et des responsables de la Délégation, à l'exception de l'adjoint au délégué régional et des chargés de mission scientifique ou résidents ;
- les décisions de nomination de l'ingénieur régional de prévention et de sécurité et des agents chargés de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité ;
- les décisions relatives aux conseils de laboratoire et de service ;

- les conventions fixant les modalités d'acquisition et de fonctionnement des matériels communs au CNRS et à d'autres organismes ;
- les baux d'immeubles donnés ou pris à loyer d'une durée inférieure ou égale à neuf ans dont le montant annuel est inférieur ou égal à 125 000 euros ;
- les conventions d'occupation précaire, conventions d'hébergement et concessions de logement ;
- les actes d'administration relatifs aux biens mobiliers et immobiliers.

1.3 - Relations avec les partenaires

- les contrats de recherche impliquant une ou plusieurs unités de la circonscription ;
- les contrats conclus dans le cadre de l'Union européenne, ainsi que les actes et accords y afférents ;
- les conventions de collaboration pour une unité propre de recherche hors contractualisation ;
- les conventions d'association des unités de recherche hors contractualisation ;
- les conventions destinées à assurer le bon fonctionnement des unités et notamment celles relatives à l'hygiène et à la sécurité, à la restauration et au suivi médical, en application notamment du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 susvisé et de l'instruction n° INS122942 du 1^{er} décembre 2012 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;
- les conventions avec les universités relatives à la délivrance des ordres de mission ;
- les conventions avec les collectivités locales de la circonscription ;
- les conventions d'adhésion à des associations « loi 1901 », lorsque la cotisation annuelle est inférieure à 3 000 euros ;
- les accords de partenariat dont la coordination est assurée par une unité de la circonscription et qui impliquent des unités relevant d'autres circonscriptions ;

- les contrats ou conventions conclus dans les domaines de l'édition et de l'audiovisuel et notamment, les contrats d'édition ou de co-édition, de production et de coproduction, de diffusion, de cession et d'achat de droits d'auteur ou de droits voisins, pour le compte des unités relevant de sa circonscription ;
- les conventions de délégation de gestion des unités conclus avec les établissements d'enseignement supérieur et les actes qui leur sont afférents.

1.4 - Les dons et legs

- les actes consécutifs à l'acceptation de ceux-ci dans les conditions prévues aux dispositions testamentaires, les actes conservatoires, d'administration, de disposition, les actes donnant pouvoir avec faculté de substituer.

1.5 - Déclarations diverses

- les déclarations, demandes et autres formalités en matière d'installations classées pour la protection de l'environnement ;
- le visa des demandes d'autorisation des lieux de recherches biomédicales du CNRS, en tant que responsable des lieux, en application de l'article L. 1121-13 du code de santé publique ;
- les demandes d'autorisation relatives à l'importation à des fins de recherche de cellules souches embryonnaires, aux protocoles d'études et de recherche et à la conservation de ces cellules ;
- les demandes d'autorisation d'activité d'importation et/ou d'exportation d'organes et de cellules issus du corps humain et de leurs dérivés à des fins scientifiques, en application des articles R.1235-7 et R.1235-8 du code de la santé publique.

1.6 - Subventions

- l'attribution de subventions en espèces d'un montant, par subvention, inférieur ou égal à 125 000 euros et dont l'objet est limité aux aides à la recherche, à l'aide à la diffusion des résultats de la recherche, au soutien aux réunions et colloques scientifiques, au financement des prix attribués aux scientifiques et au soutien à des institutions scientifiques et aux associations liées aux CNRS ;
- l'attribution de subventions en nature pour un montant, par bénéficiaire et par an, inférieur ou égal à 125 000 euros ;

- l'attribution de subventions pour l'exécution des programmes pluridisciplinaires entrant dans le cadre de la programmation scientifique approuvée par le conseil d'administration dont le montant, par an et par programme, est inférieur ou égal à 375 000 euros ;
- les décisions de versement de subventions aux établissements d'enseignement supérieur pour les unités dont la gestion leur est déléguée au titre d'une convention de délégation de gestion.

1.7 - Tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits

- les décisions fixant le montant des redevances et rémunérations dues au CNRS entrant dans le champ de compétences déterminé par l'instruction de procédure relative à la tarification, la facturation et la budgétisation de ventes de produits.

1.8 - Poursuites pénales engagées par le CNRS

- les dépôts de plaintes contre X ou contre des personnes physiques qui ne sont pas agents du CNRS, par courrier ou par déposition, relatives aux atteintes portées aux biens matériels et immatériels, excepté les dépôts de plainte avec constitution de partie civile, la citation directe et les dépôts de plaintes contre des personnes physiques qui sont des agents du CNRS.

Art. 2. – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Younis Hermès, délégué régional, délégation est donnée à Mme Bernadette Beurton, adjointe au délégué régional, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, l'ensemble des actes visés à l'article 1^{er}, à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe énumérées au 1.1, dans la limite de ses attributions.

Art. 3. – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Younis Hermès, délégué régional, et de Mme Bernadette Beurton, adjointe au délégué régional, délégation est donnée à Mme Julia Fargeot, responsable du service partenariat et valorisation et à Mme Nise Scherrer, responsable du service des ressources humaines à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, l'ensemble des actes visés à l'article 1er, à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe énumérées au 1.1, dans la limite de leurs attributions.

Art. 4. – la décision DEC121838DAJ du 26 juin 2012 modifiée portant délégation de signature (Délégation Provence et Corse) est abrogée.

Art. 5. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 28 février 2014

Alain Fuchs

DEC140951DR13

Décision portant délégation de signature à M. François FAJULA pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR 5253, intitulée Institut Charles Gerhardt

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 5253, intitulée Institut Charles Gerhardt, dont le directeur est François FAJULA ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. André VIOUX, Directeur Adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. André VIOUX, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1^{er} à M. Hubert MUTIN, Directeur de Recherche, Responsable d'équipe,

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Hubert MUTIN, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1^{er} à Mme Elodie BOURREL, Responsable gestion,

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Elodie BOURREL, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1^{er} à Mme Lucienne EXCOFFON, Responsable Administrative,

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

Article 5

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Lucienne EXCOFFON, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1^{er} à M. Jean-Jacques ROBIN, Professeur, Responsable d'équipe,

Article 6

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Jacques ROBIN, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1^{er} à M. Jean-Marc CAMPAGNE, Directeur de Recherche, Responsable d'équipe,

Article 7

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Marc CAMPAGNE, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1^{er} à M. Philippe PAPET, Professeur, Responsable d'équipe,

Article 8

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe PAPET, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1^{er} à M. Guillaume MAURIN, Professeur, Responsable d'équipe,

Article 9

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Guillaume MAURIN, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1^{er} à Mme Deborah JONES, Directeur de Recherche, Responsable d'équipe,

Article 10

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Deborah JONES, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1^{er} à M. Didier TICHIT, Directeur de Recherche, Responsable d'équipe,

Article 11

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Didier TICHIT, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1^{er} à Mme Annie PRADEL, Directeur de Recherche, Responsable d'équipe,

Article 12

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Annie PRADEL, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1^{er} à M. Eric CLOT, Directeur de Recherche, Responsable d'équipe,

Article 13

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 14

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 1^{er} janvier 2014

Le directeur d'unité

François FAJULA

DEC140947DR13

Décision portant délégation de signature à M. Cédric BONNAFE, directeur de l'unité GDR3395 intitulée Théorie de Lie Algébrique et Géométrie, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC080154DAJ du 7 janvier 2009 nommant Mme Ghislaine GIBELLO déléguée régionale pour la circonscription Languedoc Roussillon à compter du 1^{er} février 2009 ;

Vu la décision DEC11A0113DSI du 25 février 2011 portant création de l'unité GDR3395 intitulée Théorie de Lie Algébrique et Géométrie, dont le directeur est M. Cédric BONNAFE ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Cédric BONNAFE, directeur de l'unité GDR3395 à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Cédric BONNAFE, délégation de signature est donnée à Mme Nathalie QUINTIN, AI, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 1^{er} janvier 2014.

La déléguée régionale

Ghislaine GIBELLO

DEC140949DR13

Décision portant délégation de signature à M. Hervé MOREAU, directeur de l'unité UMR 7232 intitulée Biologie intégrative des organismes marins, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC080154DAJ du 7 janvier 2009 nommant Mme Ghislaine GIBELLO déléguée régionale pour la circonscription Languedoc Roussillon à compter du 1^{er} février 2009 ;

Vu la décision DEC133018DGDS du 20 décembre 2013, approuvant le renouvellement de l'unité UMR7232 intitulée Biologie intégrative des organismes marins, dont le directeur est M. Hervé MOREAU ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Hervé MOREAU, directeur de l'unité UMR7232 à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Hervé MOREAU, délégation de signature est donnée à Mme Anne-Marie GENEVIÈRE, DR2, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC110961DR13 du 1^{er} janvier 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 1^{er} janvier 2014.

La déléguée régionale

Ghislaine GIBELLO

DEC140951DR13

Décision portant délégation de signature à M. Hervé MOREAU pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR 7232, intitulée Biologie intégrative des organismes marins

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC133018 DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 7232, intitulée Biologie intégrative des organismes marins, dont le directeur est Hervé MOREAU;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Anne-Marie GENEVIERE, chercheur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 12 mars 2014

Le directeur d'unité

Hervé MOREAU

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

DEC140983DR13

Décision portant délégation de signature à M. Marcel MECHALI, directeur de l'unité UMS 3656 intitulée Genopolys, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC080154DAJ du 7 janvier 2009 nommant Mme Ghislaine GIBELLO déléguée régionale pour la circonscription Languedoc Roussillon à compter du 1^{er} février 2009 ;

Vu la décision DEC133025DGDS du 20 décembre 2013 portant création de l'unité UMS 3656 intitulée Genopolys, dont le directeur est M. Marcel MECHALI ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Marcel MECHALI, directeur de l'unité UMS 3656 à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Marcel MECHALI, délégation de signature est donnée à Mme Silke CONQUET, TCS, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 1^{er} janvier 2014.

La déléguée régionale

Ghislaine GIBELLO

DEC140986DR13

Décision portant délégation de signature à M. Fabien JOUX, directeur de l'unité UMR 7621 intitulée Laboratoire d'Océanographie Microbienne et biotechnologies, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC080154DAJ du 7 janvier 2009 nommant Mme Ghislaine GIBELLO déléguée régionale pour la circonscription Languedoc Roussillon à compter du 1^{er} février 2009 ;

Vu la décision DEC133018DGDS du 20 décembre 2013, approuvant le renouvellement de l'unité UMR 7624 intitulée Laboratoire d'Océanographie Microbienne et de biotechnologies, dont le directeur est M. Fabien JOUX ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Fabien JOUX, directeur de l'unité UMR 7621 à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Fabien JOUX, délégation de signature est donnée à M. François-Yves BOUGET, DR2, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC100011DR13 du 1^{er} février 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 1^{er} janvier 2014.

La déléguée régionale

Ghislaine GIBELLO

DEC140988DR13

Décision portant délégation de signature à M. Fabien JOUX pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR 7621, intitulée Laboratoire d'Océanographie Microbienne et de biotechnologies

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 77621, intitulée Laboratoire d'Océanographie Microbienne et de biotechnologies, dont le directeur est M. Fabien JOUX ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. François-Yves BOUGET, chercheur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 1^{er} janvier 2014

Le directeur d'unité

Fabien JOUX

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

DEC140991DR13

Décision portant délégation de signature à M. Moulay BENAMEUR, directeur de l'unité GDR 2947 intitulée Géométrie non commutative, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC080154DAJ du 7 janvier 2009 nommant Mme Ghislaine GIBELLO déléguée régionale pour la circonscription Languedoc Roussillon à compter du 1^{er} février 2009 ;

Vu la décision DEC140017DGDS du 13 janvier 2014, approuvant le renouvellement de l'unité GDR 2947 intitulée Géométrie non commutative, dont le directeur est M. Moulay BENAMEUR ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Moulay BENAMEUR, directeur de l'unité GDR 2947 à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Moulay BENAMEUR, délégation de signature est donnée à Mme Nathalie QUINTIN, AI, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC130079DR19 du 7 janvier 2013 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 1^{er} janvier 2014.

La déléguée régionale

Ghislaine GIBELLO

DEC140814DAJ

Décision portant délégation de signature à Mme Ghislaine Gibello, déléguée régionale pour la circonscription Languedoc Roussillon

LE PRESIDENT

Vu le code de la santé publique ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques ;

Vu le décret n°84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du CNRS ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 28 février 2002 modifié fixant les modalités d'organisation des concours de recrutement d'ingénieurs et de personnels techniques de la recherche au CNRS ;

Vu l'arrêté du 24 août 2004 relatif aux examens professionnels de sélection pour l'accès à certains grades des corps d'ingénieurs et de personnels techniques et d'administration de la recherche du CNRS ;

Vu la décision n°159/87 du 2 décembre 1987 portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils

de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC080154DAJ du 7 janvier 2009 portant nomination de Mme Ghislaine Gibello aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Languedoc-Roussillon ;

Vu la décision DEC100263DAJ du 20 octobre 2010 portant sur les recherches impliquant une expérience sur l'homme menées au CNRS ;

Vu la décision DEC131990DR13 du 24 juin 2013 portant nomination de Mme Gwladys Maure aux fonctions de responsable du service des Ressources Humaines de la délégation Languedoc-Roussillon ;

Vu la décision DEC133474DAJ du 10 décembre 2013 portant nomination de M. Jocelyn Méré aux fonctions d'adjoint au délégué régional de la délégation Languedoc-Roussillon ;

Vu l'instruction n° INS122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu la délibération modifiée du conseil d'administration du CNRS du 4 février 2010 donnant délégation de pouvoir au président du CNRS ;

DECIDE :

Art. 1^{er}. – Délégation permanente est donnée à Mme Ghislaine Gibello, déléguée régionale de la circonscription Languedoc-Roussillon, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS et dans la limite de ses attributions, les arrêtés, actes, décisions et conventions relevant des domaines suivants :

1.1 – Gestion des personnels

- les décisions relatives au recrutement et à la gestion des personnels chercheurs ainsi que celles relatives aux ingénieurs, personnels techniques et d'administration de la recherche ;
- les décisions de désignation des jurys de concours de recrutement des ingénieurs, personnels techniques et d'administration de la recherche conformément aux dispositions du décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié susvisé ;
- les décisions fixant pour chaque concours, la date et le lieu de déroulement des épreuves, ainsi que la liste des candidats admis à concourir, conformément aux dispositions de l'article 2 de l'arrêté du 28 février 2002 susvisé ;

- les décisions d'ouverture des concours externes d'accès aux corps d'ingénieurs et de personnels techniques et d'administration de la recherche, prises en application de décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié susvisé ;
- les sanctions disciplinaires du premier groupe ;
- les conventions de mise à disposition à l'exception de celles impliquant une exonération totale ou partielle de la prise en charge de la rémunération et des charges sociales afférentes à la mise à disposition des personnes du CNRS auprès d'une entreprise ;
- les arrêtés interministériels de détachement des fonctionnaires du CNRS ainsi que les décisions de nomination dans le corps relevant de l'établissement des fonctionnaires qui y sont détachés ;
- les décisions de désignation des jurys d'examens de sélection professionnelle conformément aux dispositions du décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié susvisé ;
- les conventions et décisions relatives aux actions de formation permanente.

1.2 – Organisation et fonctionnement des services

- les décisions de nomination des correspondants fonctionnels et des responsables de la Délégation, à l'exception de l'adjoint(e) au délégué régional et des chargés de mission scientifique ou résidents ;
- les décisions de nomination de l'ingénieur régional de prévention et de sécurité et des agents chargés de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité ;
- les décisions relatives aux conseils de laboratoire et de service ;
- les conventions fixant les modalités d'acquisition et de fonctionnement des matériels communs au CNRS et à d'autres organismes ;
- les baux d'immeubles donnés ou pris à loyer d'une durée inférieure ou égale à neuf ans dont le montant annuel est inférieur ou égal à 125 000 euros ;
- les conventions d'occupation précaire, conventions d'hébergement et concessions de logement ;
- les actes d'administration relatifs aux biens mobiliers et immobiliers.

1.3 – Relations avec les partenaires

- les contrats de recherche impliquant une ou plusieurs unités de la circonscription ;
- les contrats conclus dans le cadre de l'Union européenne, ainsi que les actes et accords y afférents ;
- les conventions de collaboration pour une unité propre de recherche hors contractualisation ;
- les conventions d'association des unités de recherche hors contractualisation ;
- les conventions destinées à assurer le bon fonctionnement des unités et notamment celles relatives à l'hygiène et à la sécurité, à la restauration et au suivi médical, en application notamment du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 susvisé et de l'instruction n° INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;
- les conventions avec les universités relatives à la délivrance des ordres de mission ;
- les conventions avec les collectivités locales de la circonscription ;
- les conventions d'adhésion à des associations « loi 1901 », lorsque la cotisation annuelle est inférieure à 3 000 euros ;
- les accords de partenariat dont la coordination est assurée par une unité de la circonscription et qui impliquent des unités relevant d'autres circonscriptions ;
- les contrats ou conventions conclus dans les domaines de l'édition et de l'audiovisuel et notamment, les contrats d'édition ou de co-édition, de production et de coproduction, de diffusion, de cession et d'achat de droits d'auteur ou de droits voisins, pour le compte des unités relevant de sa circonscription ;
- les conventions de délégation de gestion des unités conclus avec les établissements d'enseignement supérieur et les actes qui leur sont afférents.

1.4 – Les dons et legs

- les actes consécutifs à l'acceptation de ceux-ci dans les conditions prévues aux dispositions testamentaires, les actes conservatoires, d'administration, de disposition, les actes donnant pouvoir avec faculté de substituer.

1.5 – Déclarations diverses

- les déclarations, demandes et autres formalités en matière d'installations classées pour la protection de l'environnement ;
- le visa des demandes d'autorisation des lieux de recherches biomédicales du CNRS, en tant que responsable des lieux, en application de l'article L. 1121-13 du code de santé publique ;
- les demandes d'autorisation relatives à l'importation à des fins de recherche de cellules souches embryonnaires, aux protocoles d'études et de recherche et à la conservation de ces cellules ;
- les demandes d'autorisation d'activité d'importation et/ou d'exportation d'organes et de cellules issus du corps humain et de leurs dérivés à des fins scientifiques, en application des articles R.1235-7 et R.1235-8 du code de la santé publique.

1.6 – Subventions

- l'attribution de subventions en espèces d'un montant, par subvention, inférieur ou égal à 125 000 euros et dont l'objet est limité aux aides à la recherche, à l'aide à la diffusion des résultats de la recherche, au soutien aux réunions et colloques scientifiques, au financement des prix attribués aux scientifiques et au soutien à des institutions scientifiques et aux associations liées aux CNRS ;
- l'attribution de subventions en nature pour un montant, par bénéficiaire et par an, inférieur ou égal à 125 000 euros ;
- l'attribution de subventions pour l'exécution des programmes pluridisciplinaires entrant dans le cadre de la programmation scientifique approuvée par le conseil d'administration dont le montant, par an et par programme, est inférieur ou égal 375 000 euros.
- les décisions de versement de subventions aux établissements d'enseignement supérieur pour les unités dont la gestion leur est déléguée au titre d'une convention de délégation de gestion.

1.7 – Tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits

- les décisions fixant le montant des redevances et rémunérations dues au CNRS entrant dans le champ de compétences déterminé par l'instruction de procédure relative à la tarification, la facturation et la budgétisation de ventes de produits.

1.8 – Poursuites pénales engagées par le CNRS

- les dépôts de plaintes contre X ou contre des personnes physiques qui ne sont pas agents du CNRS, par courrier ou par déposition, relatives aux atteintes portées aux biens matériels et immatériels, excepté les dépôts de plainte avec constitution de partie civile, la citation directe et les dépôts de plaintes contre des personnes physiques qui sont des agents du CNRS.

Art. 2. – En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Ghislaine Gibello, déléguée régionale, délégation est donnée à M. Jocelyn Méré, adjoint à la déléguée régionale, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, l'ensemble des actes visés à l'article 1^{er}, à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe énumérées au 1.1, dans la limite de ses attributions.

Art. 3 – En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Ghislaine Gibello, déléguée régionale, et de M. Jocelyn Méré, adjoint à la déléguée régionale, délégation est donnée à Mme Gwladys Maure, responsable des ressources humaines, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, l'ensemble des actes visés à l'article 1^{er}, à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe énumérés au 1.1.

Art. 4 – En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Ghislaine Gibello, déléguée régionale, de M. Jocelyn Méré, adjoint à la déléguée régionale, et de Mme Gwladys Maure, responsable des ressources humaines, délégation est donnée à Mme Françoise Ravier, responsable de la cellule des affaires générales à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, l'ensemble des actes visés à l'article 1^{er}, à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe énumérés au 1.1, dans la limite de ses attributions.

Art. 5 – En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Ghislaine Gibello, déléguée régionale, de M. Jocelyn Méré, adjoint à la déléguée régionale, et de Mme Gwladys Maure, responsable des ressources humaines, délégation est donnée à Mme Brigitte Dongan, responsable du bureau du budget et des ressources propres, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, l'ensemble des actes visés à l'article 1^{er}, à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe énumérés au 1.1, dans la limite de ses attributions.

Art. 6. – La décision DEC132215DAJ du 25 juillet 2013 modifiée portant délégation de signature (Délégation Languedoc-Roussillon) est abrogée.

Art. 7 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 28 février 2014

Alain Fuchs

DEC141049DR13

Décision portant délégation de signature à M. Philippe JAUFFRET, directeur de l'unité UPS 3035 intitulée Unité de Gestion de la Chimiothèque Nationale par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC080154DAJ du 7 janvier 2009 nommant Mme Ghislaine GIBELLO déléguée régionale pour la circonscription Languedoc Roussillon à compter du 1^{er} février 2009 ;

Vu la décision DEC070006SCHI du 13 avril 2009 portant création de l'unité UPS3035 intitulée Unité de Gestion de la Chimiothèque Nationale, dont le directeur est M. Philippe JAUFFRET ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Philippe JAUFFRET, directeur de l'unité UPS 3035 à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe JAUFFRET, délégation de signature est donnée à M. Anh Kiet TRAN MINH, IE2, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC100075DR13 du 1^{er} février 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 1^{er} janvier 2014.

La déléguée régionale

Ghislaine GIBELLO

DEC141028DR13

Décision portant délégation de signature à M. François FAJULA, directeur de l'unité UMR 5253 intitulée Institut Charles Gerhardt, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC080154DAJ du 7 janvier 2009 nommant Mme Ghislaine GIBELLO déléguée régionale pour la circonscription Languedoc Roussillon à compter du 1^{er} février 2009 ;

Vu la décision DEC11A004DSI du 4 janvier 2011, approuvant le renouvellement de l'unité UMR5253 intitulée Institut Charles Gerhardt, dont le directeur est M. François FAJULA ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. François FAJULA, directeur de l'unité UMR5253 à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. François FAJULA, délégation de signature est donnée à M. André VIOUX, Professeur, à M. Hubert MUTIN, Directeur de Recherche, à Mme Elodie BOURREL, Ingénieur d'Etudes, à Mme Lucienne EXCOFFON, Assistant Ingénieur, à M. Jean-Jacques ROBIN, Professeur, à M. Jean-Marc CAMPAGNE, Professeur, à M. Philippe PAPET, Professeur, à M. Guillaume MAURIN, Professeur, à Mme Deborah JONES, Directeur de Recherche, à M. Didier TICHIT, Directeur de Recherche, à Mme Annie PRADEL, Directeur de Recherche et à M. Eric CLOT, Directeur de Recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC111244DR13 du 1^{er} janvier 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 1^{er} janvier 2014.

La déléguée régionale

Ghislaine GIBELLO

DEC140832DR14

Décision donnant délégation de signature à M. Simon Thorpe, directeur de l'unité UMR5549 intitulée Centre de Recherche Cerveau et Cognition, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 111981DAJ du 31 août 2011 nommant M. Patrick Mounaud délégué régional pour la circonscription Midi-Pyrénées à compter du 1^{er} septembre 2011 ;

Vu la décision n° 11A004DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'unité UMR5549, intitulée Centre de Recherche Cerveau et Cognition ;

Vu la décision n° 140053INSB du 24 février 2014 portant nomination de M. Simon Thorpe aux fonctions de directeur de l'unité susvisée ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Simon Thorpe, directeur de l'unité UMR5549, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.



Délégation Midi-Pyrénées

www.cnrs.fr

16 avenue Édouard Belin - BP 24367
31055 TOULOUSE CEDEX 4

T 05 61 33 60 00
F 05 62 17 29 01

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Simon Thorpe, délégation de signature est donnée à Mme Claire Thouailles, AI, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le *11 mai 2014*

Le délégué régional



M. Patrick Mounaud

DEC140833DR14

Décision donnant délégation de signature à Mme Claire Thouailles pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR5549 intitulée Centre de Recherche Cerveau et Cognition

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 11A004DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'unité UMR5549, intitulée Centre de Recherche Cerveau et Cognition ;

Vu la décision n° 140053INSB du 24 février 2014 portant nomination de M. Simon Thorpe aux fonctions de directeur de l'unité susvisée ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Claire Thouailles, AI, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

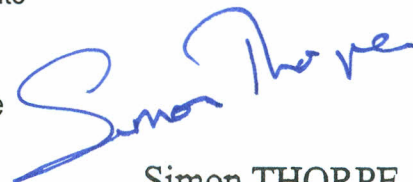
Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 20/03/2014

Le directeur d'unité

M. Simon Thorpe



Simon THORPE
Directeur du Centre de Recherche
Cerveau et Cognition

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

DEC140815DAJ

Décision portant délégation de signature à M. Patrick Mounaud, délégué régional pour la circonscription Midi-Pyrénées

LE PRESIDENT

Vu le code de la santé publique ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques ;

Vu le décret n° 84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du CNRS ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 28 février 2002 modifié fixant les modalités d'organisation des concours de recrutement d'ingénieurs et de personnels techniques de la recherche au CNRS ;

Vu l'arrêté du 24 août 2004 relatif aux examens professionnels de sélection pour l'accès à certains grades des corps d'ingénieurs et de personnels techniques et d'administration de la recherche du CNRS ;

Vu la décision n° 159/87 du 2 décembre 1987 portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils

de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC060074DR14 du 20 septembre 2006 portant nomination de M. Jean-Paul Swerts aux fonctions de responsable du service partenariat et valorisation ;

Vu la décision DEC100263DAJ du 20 octobre 2010 portant sur les recherches impliquant une expérience sur l'homme menées au CNRS ;

Vu la décision n° DEC111981DAJ portant nomination de M. Patrick Mounaud aux fonctions de délégué régional de la circonscription Midi-Pyrénées ;

Vu la décision DEC133095DAJ du 14 novembre 2013 portant nomination de Mme Virginie Mahdi aux fonctions d'adjointe au délégué régional ;

Vu la décision DEC132763DR14 du 15 septembre 2013 portant nomination de MM. Alexandre Teste et Christophe Chaumier aux fonctions de responsable par intérim du service des ressources humaines de la délégation Midi-Pyrénées ;

Vu l'instruction n° NS122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu la délibération du conseil d'administration du CNRS du 4 février 2010 modifiée donnant délégation de pouvoir au président du CNRS,

DECIDE :

Art. 1^{er} - Délégation permanente est donnée à M. Patrick Mounaud, délégué régional pour la circonscription Midi-Pyrénées, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS et dans la limite de ses attributions, les arrêtés, actes, décisions et conventions relevant des domaines suivants :

1.1 - Gestion des personnels

- les décisions relatives au recrutement et à la gestion des personnels chercheurs ainsi que celles relatives aux ingénieurs, personnels techniques et d'administration de la recherche ;
- les décisions de désignation des jurys de concours de recrutement des ingénieurs, personnels techniques et d'administration de la recherche conformément aux dispositions du décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié susvisé ;

- les décisions fixant pour chaque concours, la date et le lieu de déroulement des épreuves, ainsi que la liste des candidats admis à concourir, conformément aux dispositions de l'article 2 de l'arrêté du 28 février 2002 susvisé ;
- les décisions d'ouverture des concours externes d'accès aux corps d'ingénieurs et de personnels techniques et d'administration de la recherche, prises en application de décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié susvisé ;
- les sanctions disciplinaires du premier groupe ;
- les conventions de mise à disposition à l'exception de celles impliquant une exonération totale ou partielle de la prise en charge de la rémunération et des charges sociales afférentes à la mise à disposition des personnes du CNRS auprès d'une entreprise ;
- les arrêtés interministériels de détachement des fonctionnaires du CNRS ainsi que les décisions de nomination dans le corps relevant de l'établissement des fonctionnaires qui y sont détachés ;
- les décisions de désignation des jurys d'examens de sélection professionnelle conformément aux dispositions du décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié susvisé ;
- les conventions et décisions relatives aux actions de formation permanente.

1.2 - Organisation et fonctionnement des services

- les décisions de nomination des correspondants fonctionnels et des responsables de la Délégation, à l'exception de l'adjoint(e) au délégué régional et des chargés de mission scientifique ou résidents ;
- les décisions de nomination de l'ingénieur régional de prévention et de sécurité et des agents chargés de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité ;
- les décisions relatives aux conseils de laboratoire et de service ;
- les conventions fixant les modalités d'acquisition et de fonctionnement des matériels communs au CNRS et à d'autres organismes ;
- les baux d'immeubles donnés ou pris à loyer d'une durée inférieure ou égale à neuf ans dont le montant annuel est inférieur ou égal à 125 000 euros ;

- les conventions d'occupation précaire, conventions d'hébergement et concessions de logement ;
- les actes d'administration relatifs aux biens mobiliers et immobiliers.

1.3 - Relations avec les partenaires

- les contrats de recherche impliquant une ou plusieurs unités de la circonscription ;
- les contrats conclus dans le cadre de l'Union européenne, ainsi que les actes et accords y afférents ;
- les conventions de collaboration pour une unité propre de recherche hors contractualisation ;
- les conventions d'association des unités de recherche hors contractualisation ;
- les conventions destinées à assurer le bon fonctionnement des unités et notamment celles relatives à l'hygiène et à la sécurité, à la restauration et au suivi médical, en application notamment du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 susvisé et de l'instruction n° INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;
- les conventions avec les universités relatives à la délivrance des ordres de mission ;
- les conventions avec les collectivités locales de la circonscription ;
- les conventions d'adhésion à des associations « loi 1901 », lorsque la cotisation annuelle est inférieure à 3 000 euros ;
- les accords de partenariat dont la coordination est assurée par une unité de la circonscription et qui impliquent des unités relevant d'autres circonscriptions ;
- les contrats ou conventions conclus dans les domaines de l'édition et de l'audiovisuel et notamment, les contrats d'édition ou de co-édition, de production et de coproduction, de diffusion, de cession et d'achat de droits d'auteur ou de droits voisins, pour le compte des unités relevant de sa circonscription ;
- les conventions de délégation de gestion des unités conclus avec les établissements d'enseignement supérieur et les actes qui leur sont afférents.

1.4 - Les dons et legs

- les actes consécutifs à l'acceptation de ceux-ci dans les conditions prévues aux dispositions testamentaires, les actes conservatoires, d'administration, de disposition, les actes donnant pouvoir avec faculté de substituer.

1.5 - Déclarations diverses

- les déclarations, demandes et autres formalités en matière d'installations classées pour la protection de l'environnement ;
- le visa des demandes d'autorisation des lieux de recherches biomédicales du CNRS, en tant que responsable des lieux, en application de l'article L. 1121-13 du code de santé publique ;
- les demandes d'autorisation relatives à l'importation à des fins de recherche de cellules souches embryonnaires, aux protocoles d'études et de recherche et à la conservation de ces cellules ;
- les demandes d'autorisation d'activité d'importation et/ou d'exportation d'organes et de cellules issus du corps humain et de leurs dérivés à des fins scientifiques, en application des articles R.1235-7 et R.1235-8 du code de la santé publique.

1.6 - Subventions

- l'attribution de subventions en espèces d'un montant, par subvention, inférieur ou égal à 125 000 euros et dont l'objet est limité aux aides à la recherche, à l'aide à la diffusion des résultats de la recherche, au soutien aux réunions et colloques scientifiques, au financement des prix attribués aux scientifiques et au soutien à des institutions scientifiques et aux associations liées aux CNRS ;
- l'attribution de subventions en nature pour un montant, par bénéficiaire et par an, inférieur ou égal à 125 000 euros ;
- l'attribution de subventions pour l'exécution des programmes pluridisciplinaires entrant dans le cadre de la programmation scientifique approuvée par le conseil d'administration dont le montant, par an et par programme, est inférieur ou égal 375 000 euros.
- les décisions de versement de subventions aux établissements d'enseignement supérieur pour les unités dont la gestion leur est déléguée au titre d'une convention de délégation de gestion.

1.7 - Tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits

- les décisions fixant le montant des redevances et rémunérations dues au CNRS entrant dans le champ de compétences déterminé par l'instruction de procédure relative à la tarification, la facturation et la budgétisation de ventes de produits.

1.8 - Poursuites pénales engagées par le CNRS

- les dépôts de plaintes contre X ou contre des personnes physiques qui ne sont pas agents du CNRS, par courrier ou par déposition, relatives aux atteintes portées aux biens matériels et immatériels, excepté les dépôts de plainte avec constitution de partie civile, la citation directe et les dépôts de plaintes contre des personnes physiques qui sont des agents du CNRS.

Art. 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrick Mounaud, délégué régional, délégation est donnée à Mme Virginie Mahdi, adjointe au délégué régional, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, l'ensemble des actes visés à l'article 1^{er}, à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe énumérées au 1.1, dans la limite de ses attributions.

Art. 3 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrick Mounaud, délégué régional, et de Mme Virginie Mahdi, adjointe au délégué régional, délégation est donnée à M. Christophe Chaumier, responsable du pôle conseil et gestion des ressources humaines, à M. Alexandre Teste, responsable du pôle développement des compétences, et à M. Jean-Paul Swerts, responsable du service partenariat et valorisation, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, l'ensemble des actes visés à l'article 1^{er}, à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe énumérées au 1.1, dans la limite de leurs attributions respectives.

Art. 4 - La décision DEC111982DAJ du 31 août 2011 portant délégation de signature à la délégation Midi-Pyrénées, est abrogée.

Art. 5 - La présente décision, sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 28 février 2014

Alain Fuchs

DEC140816DAJ

Décision portant délégation de signature à M. Christophe Giraud, délégué régional pour la circonscription Aquitaine

LE PRESIDENT

Vu le code de la santé publique ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques ;

Vu le décret n° 84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du CNRS ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 28 février 2002 modifié fixant les modalités d'organisation des concours de recrutement d'ingénieurs et de personnels techniques de la recherche au CNRS ;

Vu l'arrêté du 24 août 2004 relatif aux examens professionnels de sélection pour l'accès à certains grades des corps d'ingénieurs et de personnels techniques et d'administration de la recherche du CNRS ;

Vu la décision n° 159/87 du 2 décembre 1987 portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils

de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC040145DAJ du 31 décembre 2004 portant nomination de Mme Florence Parnier aux fonctions d'adjointe au délégué régional ;

Vu la décision DEC050102DR15 du 1^{er} janvier 2005 portant nomination de Mme Catherine Tremoulet aux fonctions de responsable du service du personnel et des ressources humaines ;

Vu la décision DEC090050DR15 du 19 novembre 2009 portant nomination de Mme Christine Mahodaux aux fonctions de responsable du service partenariat et valorisation ;

Vu la décision DEC100263DAJ du 20 octobre 2010 portant sur les recherches impliquant une expérience sur l'homme menées au CNRS ;

Vu la décision DEC121050DAJ du 23 mars 2012 portant nomination de M. Christophe Giraud aux fonctions de délégué régional ;

Vu l'instruction n°INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu la délibération du conseil d'administration du CNRS du 4 février 2010 modifiée donnant délégation de pouvoir au président du CNRS,

DECIDE :

Art. 1^{er} - Délégation permanente est donnée à M. Christophe Giraud, délégué régional pour la circonscription Aquitaine, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS et dans la limite de ses attributions, les arrêtés, actes, décisions et conventions relevant des domaines suivants :

1.1 - Gestion des personnels

- les décisions relatives au recrutement et à la gestion des personnels chercheurs ainsi que celles relatives aux ingénieurs, personnels techniques et d'administration de la recherche ;
- les décisions de désignation des jurys de concours de recrutement des ingénieurs, personnels techniques et d'administration de la recherche conformément aux dispositions du décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié susvisé ;
- les décisions fixant pour chaque concours, la date et le lieu de déroulement des épreuves, ainsi que la liste des candidats admis à

concourir, conformément aux dispositions de l'article 2 de l'arrêté du 28 février 2002 susvisé ;

- les décisions d'ouverture des concours externes d'accès aux corps d'ingénieurs et de personnels techniques et d'administration de la recherche, prises en application de décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié susvisé ;
- les sanctions disciplinaires du premier groupe ;
- les conventions de mise à disposition à l'exception de celles impliquant une exonération totale ou partielle de la prise en charge de la rémunération et des charges sociales afférentes à la mise à disposition des personnes du CNRS auprès d'une entreprise ;
- les arrêtés interministériels de détachement des fonctionnaires du CNRS ainsi que les décisions de nomination dans le corps relevant de l'établissement des fonctionnaires qui y sont détachés ;
- les décisions de désignation des jurys d'examens de sélection professionnelle conformément aux dispositions du décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié susvisé ;
- les conventions et décisions relatives aux actions de formation permanente.

1.2 - Organisation et fonctionnement des services

- les décisions de nomination des correspondants fonctionnels et des responsables de la Délégation, à l'exception de l'adjoint(e) au délégué régional et des chargés de mission scientifique ou résidents ;
- les décisions de nomination de l'ingénieur régional de prévention et de sécurité et des agents chargés de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité ;
- les décisions relatives aux conseils de laboratoire et de service ;
- les conventions fixant les modalités d'acquisition et de fonctionnement des matériels communs au CNRS et à d'autres organismes ;
- les baux d'immeubles donnés ou pris à loyer d'une durée inférieure ou égale à neuf ans dont le montant annuel est inférieur ou égal à 125 000 euros ;
- les conventions d'occupation précaire, conventions d'hébergement et concessions de logement ;
- les actes d'administration relatifs aux biens mobiliers et immobiliers.

1.3 - Relations avec les partenaires

- les contrats de recherche impliquant une ou plusieurs unités de la circonscription ;
- les contrats conclus dans le cadre de l'Union européenne, ainsi que les actes et accords y afférents ;
- les conventions de collaboration pour une unité propre de recherche hors contractualisation ;
- les conventions d'association des unités de recherche hors contractualisation ;
- les conventions destinées à assurer le bon fonctionnement des unités et notamment celles relatives à l'hygiène et à la sécurité, à la restauration et au suivi médical, en application notamment du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 susvisé et de l'instruction n° INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;
- les conventions avec les universités relatives à la délivrance des ordres de mission ;
- les conventions avec les collectivités locales de la circonscription ;
- les conventions d'adhésion à des associations « loi 1901 », lorsque la cotisation annuelle est inférieure à 3 000 euros ;
- les accords de partenariat dont la coordination est assurée par une unité de la circonscription et qui impliquent des unités relevant d'autres circonscriptions ;
- les contrats ou conventions conclus dans les domaines de l'édition et de l'audiovisuel et notamment, les contrats d'édition ou de co-édition, de production et de coproduction, de diffusion, de cession et d'achat de droits d'auteur ou de droits voisins, pour le compte des unités relevant de sa circonscription ;
- les conventions de délégation de gestion des unités conclus avec les établissements d'enseignement supérieur et les actes qui leur sont afférents.

1.4 - Les dons et legs

- les actes consécutifs à l'acceptation de ceux-ci dans les conditions prévues aux dispositions testamentaires, les actes conservatoires,

d'administration, de disposition, les actes donnant pouvoir avec faculté de substituer.

1.5 - Déclarations diverses

- les déclarations, demandes et autres formalités en matière d'installations classées pour la protection de l'environnement ;
- le visa des demandes d'autorisation des lieux de recherches biomédicales du CNRS, en tant que responsable des lieux, en application de l'article L. 1121-13 du code de santé publique ;
- les demandes d'autorisation relatives à l'importation à des fins de recherche de cellules souches embryonnaires, aux protocoles d'études et de recherche et à la conservation de ces cellules ;
- les demandes d'autorisation d'activité d'importation et/ou d'exportation d'organes et de cellules issus du corps humain et de leurs dérivés à des fins scientifiques, en application des articles R.1235-7 et R.1235-8 du code de la santé publique.

1.6 - Subventions

- l'attribution de subventions en espèces d'un montant, par subvention, inférieur ou égal à 125 000 euros et dont l'objet est limité aux aides à la recherche, à l'aide à la diffusion des résultats de la recherche, au soutien aux réunions et colloques scientifiques, au financement des prix attribués aux scientifiques et au soutien à des institutions scientifiques et aux associations liées aux CNRS ;
- l'attribution de subventions en nature pour un montant, par bénéficiaire et par an, inférieur ou égal à 125 000 euros ;
- l'attribution de subventions pour l'exécution des programmes pluridisciplinaires entrant dans le cadre de la programmation scientifique approuvée par le conseil d'administration dont le montant, par an et par programme, est inférieur ou égal 375 000 euros.
- les décisions de versement de subventions aux établissements d'enseignement supérieur pour les unités dont la gestion leur est déléguée au titre d'une convention de délégation de gestion.

1.7 - Tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits

- les décisions fixant le montant des redevances et rémunérations dues au CNRS entrant dans le champ de compétences déterminé par l'instruction de procédure relative

à la tarification, la facturation et la budgétisation de ventes de produits.

1.8 - Poursuites pénales engagées par le CNRS

- les dépôts de plaintes contre X ou contre des personnes physiques qui ne sont pas agents du CNRS, par courrier ou par déposition, relatives aux atteintes portées aux biens matériels et immatériels, excepté les dépôts de plainte avec constitution de partie civile, la citation directe et les dépôts de plaintes contre des personnes physiques qui sont des agents du CNRS.

Art. 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe Giraud, délégué régional, délégation est donnée à Mme Florence Parnier, adjointe au délégué régional, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, l'ensemble des actes visés à l'article 1^{er}, à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe énumérées au 1.1, dans la limite de ses attributions.

Art. 3 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe Giraud, délégué régional et de Mme Florence Parnier, adjointe au délégué régional, délégation est donnée à Mme Catherine Tremoulet, responsable du service du personnel et des ressources humaines, et à Mme Christine Mahodaux, responsable du service partenariat et valorisation, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, l'ensemble des actes visés à l'article 1^{er}, à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe énumérées au 1.1, dans la limite de leurs attributions.

Art. 4 - La décision DEC121052DAJ du 23 mars 2012 portant délégation de signature à la délégation Aquitaine-Limousin, est abrogée.

Art. 5 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 28 février 2014

Alain Fuchs

DEC140817DAJ

Décision portant délégation de signature à Mme Hélène Naftalski, déléguée régionale pour la circonscription Paris Michel-Ange

LE PRESIDENT,

Vu le code de la santé publique ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS);

Vu le décret n°83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques ;

Vu le décret n°84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du CNRS ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 28 février 2002 modifié fixant les modalités d'organisation des concours de recrutement d'ingénieurs et de personnels techniques de la recherche au CNRS ;

Vu l'arrêté du 24 août 2004 relatif aux examens professionnels de sélection pour l'accès à certains grades des corps d'ingénieurs et de personnels techniques et d'administration de la recherche du CNRS ;

Vu la décision n° 159/87 du 2 décembre 1987 portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC000053DR16 du 31 mars 2000 nommant Mme Annie Pardo aux fonctions de chef du service des ressources humaines ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100263DAJ du 20 octobre 2010 portant sur les recherches impliquant une expérience sur l'homme menées au CNRS ;

Vu la décision DEC133068DAJ du 14 novembre 2013 portant fin de fonctions et nomination de Mme Hélène Naftalski aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange ;

Vu la décision DEC140019DAJ du 1^{er} janvier 2014 portant nomination de M. Jean-Marc Le Martin aux fonctions d'adjoint à la déléguée régionale pour la circonscription Paris Michel-Ange ;

Vu l'instruction n° INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu la délibération du conseil d'administration du CNRS du 4 février 2010 modifiée donnant délégation de pouvoir au président du CNRS,

DECIDE :

Art. 1^{er} - Délégation permanente est donnée à Mme Hélène Naftalski, déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS et dans la limite de ses attributions, les arrêtés, actes, décisions et conventions relevant des domaines suivants :

1.1 - Gestion des personnels

- les décisions relatives au recrutement et à la gestion des personnels chercheurs ainsi que celles relatives aux ingénieurs, personnels techniques et d'administration de la recherche ;
- les décisions de désignation des jurys de concours de recrutement des ingénieurs, personnels techniques et d'administration de la recherche conformément aux dispositions du décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié susvisé ;

- les décisions fixant pour chaque concours, la date et le lieu de déroulement des épreuves, ainsi que la liste des candidats admis à concourir, conformément aux dispositions de l'article 2 de l'arrêté du 28 février 2002 susvisé ;
- les décisions d'ouverture des concours externes d'accès aux corps d'ingénieurs et de personnels techniques et d'administration de la recherche, prises en application de décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié susvisé ;
- les sanctions disciplinaires du premier groupe ;
- les conventions de mise à disposition à l'exception de celles impliquant une exonération totale ou partielle de la prise en charge de la rémunération et des charges sociales afférentes à la mise à disposition des personnes du CNRS auprès d'une entreprise ;
- les arrêtés interministériels de détachement des fonctionnaires du CNRS ainsi que les décisions de nomination dans le corps relevant de l'établissement des fonctionnaires qui y sont détachés ;
- les décisions de désignation des jurys d'examens de sélection professionnelle conformément aux dispositions du décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié susvisé ;
- les conventions et décisions relatives aux actions de formation permanente.

1.2 - Organisation et fonctionnement des services

- les décisions de nomination des correspondants fonctionnels et des responsables de la Délégation, à l'exception de l'adjoint(e) au délégué régional et des chargés de mission scientifique ou résidents ;
- les décisions de nomination de l'ingénieur régional de prévention et de sécurité et des agents chargés de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité ;
- les décisions relatives aux conseils de laboratoire et de service ;
- les conventions fixant les modalités d'acquisition et de fonctionnement des matériels communs au CNRS et à d'autres organismes ;
- les baux d'immeubles donnés ou pris à loyer d'une durée inférieure ou égale à neuf ans dont le montant annuel est inférieur ou égal à 125 000 euros ;
- les conventions d'occupation précaire, conventions d'hébergement et concessions de logement ;

- les actes d'administration relatifs aux biens mobiliers et immobiliers.

1.3 - Relations avec les partenaires

- les contrats de recherche impliquant une ou plusieurs unités de la circonscription ;
- les contrats conclus dans le cadre de l'Union européenne, ainsi que les actes et accords y afférents ;
- les conventions de collaboration pour une unité propre de recherche hors contractualisation ;
- les conventions d'association des unités de recherche hors contractualisation ;
- les conventions destinées à assurer le bon fonctionnement des unités et notamment celles relatives à l'hygiène et à la sécurité, à la restauration et au suivi médical, en application notamment du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 susvisé et de l'instruction n° INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;
- les conventions avec les universités relatives à la délivrance des ordres de mission ;
- les conventions avec les collectivités locales de la circonscription ;
- les conventions d'adhésion à des associations « loi 1901 », lorsque la cotisation annuelle est inférieure à 3 000 euros ;
- les accords de partenariat dont la coordination est assurée par une unité de la circonscription et qui impliquent des unités relevant d'autres circonscriptions ;
- les contrats ou conventions conclus dans les domaines de l'édition et de l'audiovisuel et notamment, les contrats d'édition ou de co-édition, de production et de coproduction, de diffusion, de cession et d'achat de droits d'auteur ou de droits voisins, pour le compte des unités relevant de sa circonscription ;
- les conventions de délégation de gestion des unités conclus avec les établissements d'enseignement supérieur et les actes qui leur sont afférents.

1.4 - Les dons et legs

- les actes consécutifs à l'acceptation de ceux-ci dans les conditions prévues aux dispositions testamentaires, les actes conservatoires, d'administration, de disposition, les actes donnant pouvoir avec faculté de substituer.

1.5 - Déclarations diverses

- les déclarations, demandes et autres formalités en matière d'installations classées pour la protection de l'environnement ;
- le visa des demandes d'autorisation des lieux de recherches biomédicales du CNRS, en tant que responsable des lieux, en application de l'article L. 1121-13 du code de santé publique ;
- les demandes d'autorisation relatives à l'importation à des fins de recherche de cellules souches embryonnaires, aux protocoles d'études et de recherche et à la conservation de ces cellules ;
- les demandes d'autorisation d'activité d'importation et/ou d'exportation d'organes et de cellules issus du corps humain et de leurs dérivés à des fins scientifiques, en application des articles R.1235-7 et R.1235-8 du code de la santé publique.

1.6 - Subventions

- l'attribution de subventions en espèces d'un montant, par subvention, inférieur ou égal à 125 000 euros et dont l'objet est limité aux aides à la recherche, à l'aide à la diffusion des résultats de la recherche, au soutien aux réunions et colloques scientifiques, au financement des prix attribués aux scientifiques et au soutien à des institutions scientifiques et aux associations liées aux CNRS ;
- l'attribution de subventions en nature pour un montant, par bénéficiaire et par an, inférieur ou égal à 125 000 euros ;
- l'attribution de subventions pour l'exécution des programmes pluridisciplinaires entrant dans le cadre de la programmation scientifique approuvée par le conseil d'administration dont le montant, par an et par programme, est inférieur ou égal 375 000 euros.
- les décisions de versement de subventions aux établissements d'enseignement supérieur pour les unités dont la gestion leur est déléguée au titre d'une convention de délégation de gestion.

1.7 - Tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits

- les décisions fixant le montant des redevances et rémunérations dues au CNRS entrant dans le champ de compétences déterminé par l'instruction de procédure relative à la tarification, la facturation et la budgétisation de ventes de produits.

1.8 - Poursuites pénales engagées par le CNRS

- les dépôts de plaintes contre X ou contre des personnes physiques qui ne sont pas agents du CNRS, par courrier ou par déposition, relatives aux atteintes portées aux biens matériels et immatériels, excepté les dépôts de plainte avec constitution de partie civile, la citation directe et les dépôts de plaintes contre des personnes physiques qui sont des agents du CNRS.

Art. 2 - Délégation permanente est donnée à Mme Hélène Naftalski, déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange, à l'effet de signer au nom du président du CNRS et dans la limite de ses attributions, les opérations nationales non déconcentrées retracées dans la comptabilité de l'ordonnateur secondaire de la Délégation Paris Michel-Ange qui suivent :

2.1 - L'ordonnancement des dépenses concernant :

- les prêts et subventions au Comité local d'action sociale (CAES) concernant :
 - o le financement d'allocations pour séjours d'enfants,
 - o le financement des chèques de vacances,
 - o le financement d'activités diverses,
 - o le financement de prêts bonifiés d'accession à la propriété ;
- les dépenses liées au Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique ;
- les remboursements d'avances à l'entreprise publique OSEO ;
- les dépenses de gestion de valorisation et de propriété industrielle ;
- les versements de prises de participation ou de contributions (dont les contributions en nature sous forme de mise à disposition (MAD) de personnel) concernant les filiales, les structures dotées de la personnalité juridique dans lesquelles le CNRS possède une participation ;
- les dépenses en exécution des décisions de justice (à l'exception des décisions ayant trait à la situation ou à la carrière d'un fonctionnaire ou d'un agent contractuel qui sont exécutées par la Délégation qui gère

l'agent et des décisions liées aux accidents du travail exécutées par la Délégation Normandie) :

- o les frais et honoraires liés au recours à des avocats ou avoués pour la délivrance de conseils juridiques, ou pour l'assistance et la représentation du CNRS, ou d'un de ses agents, devant les juridictions, ainsi que tous frais divers de procédure, de publicité et d'exécution des décisions de justice,
 - o toute condamnation au paiement d'une somme d'argent prononcée à l'encontre du CNRS ou d'un de ses agents pour faute de service ou faute personnelle non détachable du service,
 - o les frais et honoraires de représentation, assistance et consultation (dans le domaine juridique) ;
- les dépenses liées aux dons et legs non déconcentrés ;
 - les dépenses exceptionnelles liées à des opérations non déconcentrées ;
 - les opérations de dépenses sur les décisions d'aides accordées pour la réalisation des programmes scientifiques de l'ANRS.

2.2 - L'émission des titres de recettes (factures clients) concernant :

- les remboursements des prêts consentis au CAES ;
- les recettes liées au Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées de la Fonction Publique ;
- les annulations des aides versées par l'entreprise publique OSEO ;
- les recettes de valorisation ;
- la contrepartie des mises à disposition de personnels CNRS dans les groupements d'intérêt public (GIP), groupements d'intérêt économique (GIE), groupements européens d'intérêt économique (GEIE), filiales, sociétés de droit français ou étranger dans lesquelles le CNRS possède une participation ;
- les recettes issues de la participation du CNRS dans des filiales, des sociétés de droit français ou étranger ;
- le remboursement de prêts accordés à des sociétés de construction en vue de la réservation de logements pour des agents CNRS ;
- les remboursements des avances par les éditeurs et pour des coéditions ;
- les recettes en exécution des décisions de justice (à l'exception des décisions ayant trait à la situation ou à la carrière d'un fonctionnaire ou

d'un agent contractuel qui sont exécutées par la Délégation qui gère l'agent et des décisions liées aux accidents du travail exécutées par la Délégation Normandie) :

- o le recouvrement des frais et dépens des instances contentieuses mis à la charge de la partie adverse ;
 - o le recouvrement de toute condamnation au paiement d'une somme d'argent prononcée, à quelque titre que ce soit, au profit direct ou indirect du CNRS ;
- la comptabilisation des dons et legs non déconcentrés ;
 - les recettes exceptionnelles liées à des opérations non déconcentrées ;
 - la comptabilisation des aides accordées pour la réalisation de programmes scientifiques de l'ANRS.

Art. 3 - Délégation est donnée à Mme Hélène Naftalski, déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS et dans la limite de ses attributions, les opérations nationales non déconcentrées retracées dans la comptabilité de l'ordonnateur principal qui suivent, étant précisé que les opérations sont saisies par l'agent comptable principal (ACP) du CNRS :

3.1 - L'ordonnancement des dépenses concernant :

- l'exécution des conventions et décisions suivantes :
 - o contrats Direction générale de l'Armement (DGA) et ANRS pour l'accueil des boursiers,
 - o convention Union nationale interprofessionnelle pour l'emploi dans l'industrie et le commerce (UNEDIC)/CNRS du 24 janvier 1991 relative à l'indemnisation des agents non titulaires du CNRS ;
- les rémunérations :
 - o des directeurs associés à temps partiel en application de la lettre commune des Ministères des Finances et de la Fonction Publique du 22 février 1985,
 - o des personnels permanents et contractuels, financées sur la subvention de l'état (en 1^{ère} section du budget du CNRS),
 - o des inventeurs, au titre de l'intéressement,
 - o des marins de l'Institut national des sciences de l'Univers (INSU) ;
- les allocations de stage attribuées aux élèves ingénieurs de dernière année d'écoles d'ingénieurs ;
- les rentes accidents du travail ;

- le capital – décès ;
- les dépenses liées au paiement de la paie (gain et perte de change, frais bancaires...) ;
- l'inscription au bilan des titres issus des dons et legs non déconcentrés ;
- les opérations relatives au portefeuille du CNRS ;
- l'avance à l'UNEDIC ;
- les admissions en non-valeur et les remises gracieuses sur les recettes retracées dans la comptabilité de l'ACP ;
- les opérations liées aux immobilisations corporelles et incorporelles non transférées en Délégation ;
- la gestion des débits comptables.

3.2 - L'émission des titres de recettes (factures clients) concernant :

- l'exécution des conventions et décisions suivantes :
 - o contrats DGA et ANRS pour l'accueil des boursiers,
 - o convention UNEDIC/CNRS du 24 janvier 1991 relative à l'indemnisation des agents non titulaires du CNRS ;
- les rémunérations :
 - o des directeurs associés à temps partiel en application de la lettre commune des Ministères des Finances et de la Fonction Publique du 22 février 1985,
 - o des personnels permanents et contractuels, financées sur la subvention de l'état (en 1^{ère} section du budget du CNRS),
 - o des inventeurs, au titre de l'intéressement des inventeurs,
 - o des marins de l'INSU ;
- les allocations de stage attribuées aux élèves ingénieurs de dernière année d'écoles d'ingénieurs ;
- les rentes accidents du travail ;
- le capital décès ;
- les subventions de fonctionnement et d'équipement de l'Etat ;
- la prise en charge des dons et legs non déconcentrés à l'exception des immeubles ;

- les aliénations d'immobilisations corporelles et incorporelles et les profits correspondants (pour les immobilisations non transférées en Délégation) ;
- les produits du portefeuille (y compris les produits de la vente des titres issus des dons non déconcentrés) ;
- les remboursements des avances par l'UNEDIC ;
- la gestion des débits des comptes.

Art. 4 - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Hélène Naftalski, déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange, délégation est donnée à M. Jean-Marc Le Martin, adjoint à la déléguée régionale, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, l'ensemble des actes visés à l'article 1er, à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe énumérées au 1.1, ainsi qu'aux articles 2 et 3, dans la limite de ses attributions.

Art. 5 - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Hélène Naftalski, déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange, et de M. Jean-Marc Le Martin, adjoint à la déléguée régionale, délégation est donnée à Mme Annie Pardo, cheffe du service des ressources humaines, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, l'ensemble des actes visés à l'article 1^{er} de la présente décision, à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe énumérés au 1.1, dans la limite de ses attributions.

Art. 6 - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Hélène Naftalski, déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange, de M. Jean-Marc Le Martin, adjoint à la déléguée régionale, et de Mme Annie Pardo, cheffe du service des ressources humaines, délégation est donnée à M. Olivier Le Brun et Mme Marie-Claire Bertelle, adjoints à la cheffe du service des ressources humaines, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, l'ensemble des actes visés à l'article 1^{er} de la présente décision, à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe énumérés au 1.1, dans la limite de leurs attributions.

Art. 7 - La décision DEC133070DAJ du 14 novembre 2013 modifiée portant délégation de signature à la délégation Paris Michel-Ange est abrogée.

Art. 8 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 28 février 2014

Alain Fuchs

DEC140925DR16

Décision donnant délégation de signature de la déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange pour les actes relevant de ses attributions de personne responsable des marchés

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC133068DAJ du 14 novembre 2013 nommant Madame Hélène NAFTALSKI, déléguée régionale pour la circonscription Paris Michel-Ange ;

Vu la décision DEC140019DAJ du 1^{er} janvier 2014 nommant Monsieur Jean-Marc LE MARTIN adjoint de la déléguée régionale de Paris Michel-Ange ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Jean-Marc LE MARTIN, adjoint de la déléguée régionale de Paris Michel-Ange, à l'effet de signer au nom de Madame Hélène NAFTALSKI, déléguée régionale tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement Madame Hélène NAFTALSKI, déléguée régionale pour la circonscription Paris Michel-Ange et de Monsieur Jean-Marc LE MARTIN, adjoint de la déléguée régionale de Paris Michel-Ange, délégation est donnée à Madame Aurélie TATE, responsable du secteur politique d'achats du service financier et comptable de la Délégation Paris Michel-Ange, à l'effet de signer dans le domaine des marchés les copies conformes des marchés, les bordereaux d'envoi des marchés pour le recensement et tous les documents d'accusé de réception des plis.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 3 mars 2014

Hélène NAFTALSKI
Déléguée régionale Paris Michel-Ange

DEC140923DR16

Décision portant délégation de signature en cas d'absence ou d'empêchement de la déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange aux responsables de la délégation

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC133068DAJ du 14 novembre 2013 nommant Madame Hélène NAFTALSKI, déléguée régionale pour la circonscription Paris Michel-Ange ;

Vu la décision DEC140019DAJ du 1^{er} janvier 2014 nommant Monsieur Jean-Marc LE MARTIN adjoint de la déléguée régionale de Paris Michel-Ange ;

DECIDE :

Article 1^{er}

En cas d'absence ou d'empêchement Madame Hélène NAFTALSKI, déléguée régionale pour la circonscription Paris Michel-Ange, délégation est donnée à Monsieur Jean-Marc LE MARTIN, adjoint de la déléguée régionale de Paris Michel-Ange, à l'effet de signer tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire de Madame NAFTALSKI.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement Madame Hélène NAFTALSKI, déléguée régionale pour la circonscription Paris Michel-Ange et de Monsieur Jean-Marc LE MARTIN, adjoint de la déléguée régionale de Paris Michel-Ange, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessous à :

- Monsieur Christophe FERSING, chef du service des systèmes d'information ;
- Madame Annie PARDO, chef du service des ressources humaines ;
- Monsieur Jessy VIOUGEAS, chef du service technique et logistique ;
- Monsieur Didier KACER, adjoint du service financier et comptable ;
- Madame Marie-Paule RABOISSON, responsable du secteur recettes du service financier et comptable ;
- Madame Aurélie TATE, responsable du secteur politique d'achats du service financier et comptable ;

A l'effet de signer, dans leurs domaines respectifs d'activité et dans la limite des crédits disponibles :

- tous actes, décisions et documents relatifs à la liquidation et au mandatement des dépenses et recettes, ainsi que les commandes en fonctionnement ou équipement d'un montant unitaire inférieur ou égal à 4 000€ HT ;

- les ordres de missions (France métropolitaine, DOM TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et pays étrangers en respectant la réglementation en vigueur au CNRS pour les pays à risques), ainsi que les bons de transports afférents.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 28 février 2014

Hélène NAFTALSKI
Déléguée régionale Paris Michel-Ange

DEC140818DAJ

Décision portant délégation de signature à Mme Clarisse David, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne et Pays-de-la Loire

LE PRESIDENT

Vu le code de la santé publique ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques ;

Vu le décret n° 84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du CNRS ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 28 février 2002 modifié fixant les modalités d'organisation des concours de recrutement d'ingénieurs et de personnels techniques de la recherche au CNRS ;

Vu l'arrêté du 24 août 2004 relatif aux examens professionnels de sélection pour l'accès à certains grades des corps d'ingénieurs et de personnels techniques et d'administration de la recherche du CNRS ;

Vu la décision n°159/87 du 2 décembre 1987 portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils

de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC070003DR17 du 2 janvier 2007 portant nomination de Mme Valérie Roch aux fonctions de responsable du développement des ressources humaines ;

Vu la décision DEC100263DAJ du 20 octobre 2010 portant sur les recherches impliquant une expérience sur l'homme menées au CNRS ;

Vu la décision DEC112046DR17 du 2 septembre 2011 portant nomination de Mme Anne Fagon aux fonctions de responsable du Service Partenariat et Valorisation ;

Vu la décision DEC112744DAJ du 20 décembre 2011 portant fin de fonctions et nomination de Mme Florence Morineau pour la circonscription Bretagne et Pays-de-la-Loire ;

Vu la décision DEC131272DAJ du 19 avril 2013 portant nomination de Mme Clarisse David aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Bretagne et Pays-de-la-Loire ;

Vu l'instruction n°INS122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu la délibération du conseil d'administration du CNRS du 4 février 2010 modifiée donnant délégation de pouvoir au président du CNRS,

DECIDE :

Art. 1^{er}. – Délégation permanente est donnée à Mme Clarisse David, déléguée régionale de la circonscription Bretagne et Pays-de-la-Loire, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS et dans la limite de ses attributions, les arrêtés, actes, décisions et conventions relevant des domaines suivants :

1.1 - Gestion des personnels

- les décisions relatives au recrutement et à la gestion des personnels chercheurs ainsi que celles relatives aux ingénieurs, personnels techniques et d'administration de la recherche ;
- les décisions de désignation des jurys de concours de recrutement des ingénieurs, personnels techniques et d'administration de la recherche conformément aux

dispositions du décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié susvisé ;

- les décisions fixant pour chaque concours, la date et le lieu de déroulement des épreuves, ainsi que la liste des candidats admis à concourir, conformément aux dispositions de l'article 2 de l'arrêté du 28 février 2002 susvisé ;
- les décisions d'ouverture des concours externes d'accès aux corps d'ingénieurs et de personnels techniques et d'administration de la recherche, prises en application de décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié susvisé ;
- les sanctions disciplinaires du premier groupe ;
- les conventions de mise à disposition à l'exception de celles impliquant une exonération totale ou partielle de la prise en charge de la rémunération et des charges sociales afférentes à la mise à disposition des personnes du CNRS auprès d'une entreprise ;
- les arrêtés interministériels de détachement des fonctionnaires du CNRS ainsi que les décisions de nomination dans le corps relevant de l'établissement des fonctionnaires qui y sont détachés ;
- les décisions de désignation des jurys d'examens de sélection professionnelle conformément aux dispositions du décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié susvisé ;
- les conventions et décisions relatives aux actions de formation permanente.

1.2 - Organisation et fonctionnement des services

- les décisions de nomination des correspondants fonctionnels et des responsables de la Délégation, à l'exception de l'adjoint(e) au délégué régional et des chargés de mission scientifique ou résidents ;
- les décisions de nomination de l'ingénieur régional de prévention et de sécurité et des agents chargés de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité ;
- les décisions relatives aux conseils de laboratoire et de service ;
- les conventions fixant les modalités d'acquisition et de fonctionnement des matériels communs au CNRS et à d'autres organismes ;

- les baux d'immeubles donnés ou pris à loyer d'une durée inférieure ou égale à neuf ans dont le montant annuel est inférieur ou égal à 125 000 euros ;
- les conventions d'occupation précaire, conventions d'hébergement et concessions de logement ;
- les actes d'administration relatifs aux biens mobiliers et immobiliers.

1.3 - Relations avec les partenaires

- les contrats de recherche impliquant une ou plusieurs unités de la circonscription ;
- les contrats conclus dans le cadre de l'Union européenne, ainsi que les actes et accords y afférents ;
- les conventions de collaboration pour une unité propre de recherche hors contractualisation ;
- les conventions d'association des unités de recherche hors contractualisation ;
- les conventions destinées à assurer le bon fonctionnement des unités et notamment celles relatives à l'hygiène et à la sécurité, à la restauration et au suivi médical, en application notamment du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 susvisé et de l'instruction n° INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;
- les conventions avec les universités relatives à la délivrance des ordres de mission ;
- les conventions avec les collectivités locales de la circonscription ;
- les conventions d'adhésion à des associations « loi 1901 », lorsque la cotisation annuelle est inférieure à 3 000 euros ;
- les accords de partenariat dont la coordination est assurée par une unité de la circonscription et qui impliquent des unités relevant d'autres circonscriptions ;
- les contrats ou conventions conclus dans les domaines de l'édition et de l'audiovisuel et notamment, les contrats d'édition ou de co-édition, de production et de coproduction,

de diffusion, de cession et d'achat de droits d'auteur ou de droits voisins, pour le compte des unités relevant de sa circonscription ;

- les conventions de délégation de gestion des unités conclus avec les établissements d'enseignement supérieur et les actes qui leur sont afférents.

1.4 - Les dons et legs

- les actes consécutifs à l'acceptation de ceux-ci dans les conditions prévues aux dispositions testamentaires, les actes conservatoires, d'administration, de disposition, les actes donnant pouvoir avec faculté de substituer.

1.5 - Déclarations diverses

- les déclarations, demandes et autres formalités en matière d'installations classées pour la protection de l'environnement ;
- le visa des demandes d'autorisation des lieux de recherches biomédicales du CNRS, en tant que responsable des lieux, en application de l'article L. 1121-13 du code de santé publique ;
- les demandes d'autorisation relatives à l'importation à des fins de recherche de cellules souches embryonnaires, aux protocoles d'études et de recherche et à la conservation de ces cellules ;
- les demandes d'autorisation d'activité d'importation et/ou d'exportation d'organes et de cellules issus du corps humain et de leurs dérivés à des fins scientifiques, en application des articles R.1235-7 et R.1235-8 du code de la santé publique.

1.6 - Subventions

- l'attribution de subventions en espèces d'un montant, par subvention, inférieur ou égal à 125 000 euros et dont l'objet est limité aux aides à la recherche, à l'aide à la diffusion des résultats de la recherche, au soutien aux réunions et colloques scientifiques, au financement des prix attribués aux scientifiques et au soutien à des institutions scientifiques et aux associations liées aux CNRS ;
- l'attribution de subventions en nature pour un montant, par bénéficiaire et par an, inférieur ou égal à 125 000 euros ;
- l'attribution de subventions pour l'exécution des programmes pluridisciplinaires entrant dans le cadre de la programmation scientifique approuvée par le conseil d'administration dont le montant, par an et par programme, est inférieur ou égal 375 000 euros.

- les décisions de versement de subventions aux établissements d'enseignement supérieur pour les unités dont la gestion leur est déléguée au titre d'une convention de délégation de gestion.

1.7 - Tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits

- les décisions fixant le montant des redevances et rémunérations dues au CNRS entrant dans le champ de compétences déterminé par l'instruction de procédure relative à la tarification, la facturation et la budgétisation de ventes de produits.

1.8 - Poursuites pénales engagées par le CNRS

- les dépôts de plaintes contre X ou contre des personnes physiques qui ne sont pas agents du CNRS, par courrier ou par déposition, relatives aux atteintes portées aux biens matériels et immatériels, excepté les dépôts de plainte avec constitution de partie civile, la citation directe et les dépôts de plaintes contre des personnes physiques qui sont des agents du CNRS.

Art. 2. – En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Clarisse David, déléguée régionale, délégation est donnée à Mme Florence Morineau, adjointe à la déléguée régionale, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, l'ensemble des actes visés à l'article 1^{er}, à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe énumérées au 1.1, dans la limite de leurs attributions respectives.

Art. 3. – En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Clarisse David, déléguée régionale, et de Mme Florence Morineau, adjointe à la déléguée régionale, délégation est donnée à Mme Anne Fagon, responsable du service partenariat et valorisation et à Mme Valérie Roch, responsable du service du développement des ressources humaines, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, l'ensemble des actes visés à l'article 1^{er}, à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe énumérées au 1.1, dans la limite de leurs attributions respectives.

Art. 4. – La décision DEC131273DAJ du 19 avril 2013 portant délégation de signature (Délégation Bretagne et Pays-de-la-Loire) est abrogée.

Art. 5. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 28 février 2014

Alain Fuchs

DEC140944DR17

Décision portant délégation de signature à Myriam Valero pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMI3614 intitulée Evolutionary Biology and Ecology of Algae

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC133022DGDS du 20 décembre 2013 portant création de l'unité n°3614 intitulée Evolutionary Biology and Ecology of Algae, dont la directrice est Myriam Valero,

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Marc Meneyrol, ingénieur de recherche de 1^{ère} classe, Béatrice Noblot, ingénieure d'études de 1^{ère} classe, Dominique Le Duff, assistante ingénieure et Denis Roze, chargé de recherche de 1^{ère} classe, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Roscoff, le 13 mars 2014

La directrice d'unité

Myriam VALERO

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

DEC140942DR17

Décision portant délégation de signature à Myriam Valero, directrice de l'unité UMI3614 intitulée Evolutionary Biology and Ecology of Algae par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC131272DAJ du 19 avril 2013 nommant Clarisse David, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 01 mai 2013 ;

Vu la décision DEC133022DGDS du 20 décembre 2013 portant création de l'unité n°3614 intitulée Evolutionary Biology and Ecology of Algae, dont la directrice est Myriam Valero,

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Myriam Valero, directrice de l'unité n°3614, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Myriam Valero, délégation de signature est donnée à Marc Meneyrol, ingénieur de recherche de 1^{ère} classe, Béatrice Noblot, ingénieure d'études de 1^{ère} classe, Dominique Le Duff, assistante ingénieure et Denis Roze, chargé de recherche de 1^{ère} classe, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 13 mars 2014

La déléguée régionale

Clarisse DAVID

DEC140819DAJ

Décision portant délégation de signature à Mme Françoise Paillous, déléguée régionale pour la circonscription Nord - Pas de Calais et Picardie

LE PRESIDENT,

Vu le code de la santé publique ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques ;

Vu le décret n° 84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du CNRS ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu l'arrêté du 28 février 2002 modifié fixant les modalités d'organisation des concours de recrutement d'ingénieurs et de personnels techniques de la recherche au CNRS ;

Vu l'arrêté du 24 août 2004 relatif aux examens professionnels de sélection pour l'accès à certains grades des corps d'ingénieurs et de personnels techniques et d'administration de la recherche du CNRS ;

Vu la décision n° 159/87 du 2 décembre 1987 portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils

de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100261DAJ du 11 octobre 2010 portant nomination de Mme Françoise Paillous, aux fonctions de délégué régional de la circonscription Nord-Pas-de-Calais et Picardie ;

Vu la décision DEC112215DAJ du 7 octobre 2011 portant nomination de M. Vincent Benavent aux fonctions d'adjoint au délégué régional ;

Vu la décision DEC130226DR18 du 5 mars 2013 portant nomination de Mme Bénédicte Samyn-Petit aux fonctions de responsable du Service Partenariat et Valorisation de la délégation Nord-Pas de Calais et Picardie,

Vu la décision DEC100263DAJ du 20 octobre 2010 portant sur les recherches impliquant une expérience sur l'homme menées au CNRS ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu la délibération du conseil d'administration du CNRS du 4 février 2010 modifiée donnant délégation de pouvoir au président du CNRS ;

DÉCIDE :

Art. 1^{er}- Délégation permanente est donnée à Mme Françoise Paillous, déléguée régionale, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS et dans la limite de ses attributions, les arrêtés, actes, décisions et conventions relevant des domaines suivants :

1.1 - Gestion des personnels

- les décisions relatives au recrutement et à la gestion des personnels chercheurs ainsi que celles relatives aux ingénieurs, personnels techniques et d'administration de la recherche ;
- les décisions de désignation des jurys de concours de recrutement des ingénieurs, personnels techniques et d'administration de la recherche conformément aux dispositions du décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié susvisé ;
- les décisions fixant pour chaque concours, la date et le lieu de déroulement des épreuves, ainsi que la liste des candidats admis à

concourir, conformément aux dispositions de l'article 2 de l'arrêté du 28 février 2002 susvisé ;

- les décisions d'ouverture des concours externes d'accès aux corps d'ingénieurs et de personnels techniques et d'administration de la recherche, prises en application de décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié susvisé ;
- les sanctions disciplinaires du premier groupe ;
- les conventions de mise à disposition à l'exception de celles impliquant une exonération totale ou partielle de la prise en charge de la rémunération et des charges sociales afférentes à la mise à disposition des personnes du CNRS auprès d'une entreprise ;
- les arrêtés interministériels de détachement des fonctionnaires du CNRS ainsi que les décisions de nomination dans le corps relevant de l'établissement des fonctionnaires qui y sont détachés ;
- les décisions de désignation des jurys d'examens de sélection professionnelle conformément aux dispositions du décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié susvisé ;
- les conventions et décisions relatives aux actions de formation permanente.

1.2 - Organisation et fonctionnement des services

- les décisions de nomination des correspondants fonctionnels et des responsables de la Délégation, à l'exception de l'adjoint(e) au délégué régional et des chargés de mission scientifique ou résidents ;
- les décisions de nomination de l'ingénieur régional de prévention et de sécurité et des agents chargés de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité ;
- les décisions relatives aux conseils de laboratoire et de service ;
- les conventions fixant les modalités d'acquisition et de fonctionnement des matériels communs au CNRS et à d'autres organismes ;
- les baux d'immeubles donnés ou pris à loyer d'une durée inférieure ou égale à neuf ans dont le montant annuel est inférieur ou égal à 125 000 euros ;
- les conventions d'occupation précaire, conventions d'hébergement et concessions de logement ;
- les actes d'administration relatifs aux biens mobiliers et immobiliers.

1.3 - Relations avec les partenaires

- les contrats de recherche impliquant une ou plusieurs unités de la circonscription ;
- les contrats conclus dans le cadre de l'Union européenne, ainsi que les actes et accords y afférents ;
- les conventions de collaboration pour une unité propre de recherche hors contractualisation ;
- les conventions d'association des unités de recherche hors contractualisation ;
- les conventions destinées à assurer le bon fonctionnement des unités et notamment celles relatives à l'hygiène et à la sécurité, à la restauration et au suivi médical, en application notamment du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 susvisé et de l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relatif à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;
- les conventions avec les universités relatives à la délivrance des ordres de mission ;
- les conventions avec les collectivités locales de la circonscription ;
- les conventions d'adhésion à des associations « loi 1901 », lorsque la cotisation annuelle est inférieure à 3 000 euros ;
- les accords de partenariat dont la coordination est assurée par une unité de la circonscription et qui impliquent des unités relevant d'autres circonscriptions ;
- les contrats ou conventions conclus dans les domaines de l'édition et de l'audiovisuel et notamment, les contrats d'édition ou de co-édition, de production et de coproduction, de diffusion, de cession et d'achat de droits d'auteur ou de droits voisins, pour le compte des unités relevant de sa circonscription ;
- les conventions de délégation de gestion des unités conclus avec les établissements d'enseignement supérieur et les actes qui leur sont afférents.

1.4 - Les dons et legs

- les actes consécutifs à l'acceptation de ceux-ci dans les conditions prévues aux dispositions testamentaires, les actes conservatoires, d'administration, de disposition, les actes donnant pouvoir avec faculté de substituer.

1.5 - Déclarations diverses

- les déclarations, demandes et autres formalités en matière d'installations classées pour la protection de l'environnement ;
- le visa des demandes d'autorisation des lieux de recherches biomédicales du CNRS, en tant que responsable des lieux, en application de l'article L. 1121-13 du code de santé publique ;
- les demandes d'autorisation relatives à l'importation à des fins de recherche de cellules souches embryonnaires, aux protocoles d'études et de recherche et à la conservation de ces cellules ;
- les demandes d'autorisation d'activité d'importation et/ou d'exportation d'organes et de cellules issus du corps humain et de leurs dérivés à des fins scientifiques, en application des articles R.1235-7 et R.1235-8 du code de la santé publique.

1.6 - Subventions

- l'attribution de subventions en espèces d'un montant, par subvention, inférieur ou égal à 125 000 euros et dont l'objet est limité aux aides à la recherche, à l'aide à la diffusion des résultats de la recherche, au soutien aux réunions et colloques scientifiques, au financement des prix attribués aux scientifiques et au soutien à des institutions scientifiques et aux associations liées aux CNRS ;
- l'attribution de subventions en nature pour un montant, par bénéficiaire et par an, inférieur ou égal à 125 000 euros ;
- l'attribution de subventions pour l'exécution des programmes pluridisciplinaires entrant dans le cadre de la programmation scientifique approuvée par le conseil d'administration dont le montant, par an et par programme, est inférieur ou égal 375 000 euros.
- les décisions de versement de subventions aux établissements d'enseignement supérieur pour les unités dont la gestion leur est déléguée au titre d'une convention de délégation de gestion.

1.7 - Tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits

- les décisions fixant le montant des redevances et rémunérations dues au CNRS entrant dans le champ de compétences déterminé par l'instruction de procédure relative à la tarification, la facturation et la budgétisation de ventes de produits.

1.8 - Poursuites pénales engagées par le CNRS

- les dépôts de plaintes contre X ou contre des personnes physiques qui ne sont pas agents du CNRS, par courrier ou par déposition, relatives aux atteintes portées aux biens matériels et immatériels, excepté les dépôts de plainte avec constitution de partie civile, la citation directe et les dépôts de plaintes contre des personnes physiques qui sont des agents du CNRS.

Art. 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Françoise Paillous, déléguée régionale, délégation est donnée à M. Vincent Benavent, adjoint au délégué régional, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, l'ensemble des actes visés à l'article 1^{er} à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe énumérés au 1.1.

Art. 3 - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Françoise Paillous et de M. Vincent Benavent délégation est donnée à Mme Bénédicte Samyn-Petit, responsable du service partenariat et valorisation, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, l'ensemble des actes visés à l'article 1^{er}, à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe énumérés au 1.1, dans la limite de leurs attributions respectives.

Art. 4 - La décision DEC105283DAJ modifiée du 1^{er} janvier 2011 portant délégation de signature (Délégation Nord – Pas de Calais Picardie) est abrogée.

Art. 5 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 28 février 2014

Alain Fuchs

Délégation de signature consentie au directeur d'unité par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

DEC140967DR18

Délégation de signature consentie à Monsieur Laurent GASNOT par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire



Délégation Nord Pas-de-Calais
et Picardie

www.cnrs.fr

Espace Recherche et Innovation
2, rue des Canoniers
59046 LILLE Cedex

T. 03 20 12 58 00

F. 03 20 63 00 43

La déléguée régionale

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n°DEC1002610DAJ du 4 octobre 2010 nommant Mme Françoise PAILLOUS déléguée régionale pour la circonscription Nord Pas de Calais Picardie à compter du 1 janvier 2011;

Vu la décision DEC10A004DSI du 18 décembre 2009 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8522 , intitulée « Physicochimie des Processus de Combustion et de l'Atmosphère»;

Vu la décision DEC133034DGDS du 20 décembre 2013 portant prorogation de l'unité UMR8522 , intitulée « Physicochimie des Processus de Combustion et de l'Atmosphère

Vu la décision DEC140457INSIS nommant Monsieur Laurent GASNOT Directeur par intérim de l'unité Physicochimie des Processus de Combustion et de l'Atmosphère du 15 janvier 2014 au 14 juillet 2014 ;

1 Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

Décide

Article 1er

Délégation est donnée à Monsieur Laurent GASNOT, Directeur de l'unité par intérim, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Laurent GASNOT, délégation de signature est donnée à ; aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision DEC130367DR18 donnant délégation de signature à Monsieur Jean-François PAUWELS est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Lille, le 26/02/2014

Laurent GASNOT
Directeur par intérim
de l'unité UMR8522

Françoise PAILLOUS
Déléguée régionale

Délégation de signature consentie au directeur d'unité par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

DEC140965DR18

Délégation de signature consentie à Monsieur José KOVENSKY par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire



Délégation Nord Pas-de-Calais
et Picardie

www.cnrs.fr

Espace Recherche et Innovation
2, rue des Canoniers
59046 LILLE Cedex

T. 03 20 12 58 00
F. 03 20 63 00 43

La déléguée régionale

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n°DEC1002610DAJ du 4 octobre 2010 nommant Mme Françoise PAILLOUS déléguée régionale pour la circonscription Nord Pas de Calais Picardie à compter du 1 janvier 2011;

Vu la décision du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité FRE3517 , intitulée « Laboratoire des Glucides»;

Décide

Article 1er

Délégation est donnée à Monsieur José KOVENSKY, Directeur de l'unité, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

La décision DEC120150DR18 donnant délégation de signature à Monsieur José KOVENSKY est abrogée.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou de non renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Lille, le 01/01/2014

José KOVENSKY
Directeur de l'unité FRE3517

Françoise PAILLOUS
Déléguée régionale

Délégation de signature consentie au directeur d'unité par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

DEC140962DR18

Délégation de signature consentie à Monsieur Dominique LEGRAND par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire



Délégation Nord Pas-de-Calais
et Picardie

www.cnrs.fr

Espace Recherche et Innovation
2, rue des Canoniers
59046 LILLE Cedex

T. 03 20 12 58 00

F. 03 20 63 00 43

La déléguée régionale

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n°DEC1002610DAJ du 4 octobre 2010 nommant Mme Françoise PAILLOUS déléguée régionale pour la circonscription Nord Pas de Calais Picardie à compter du 1 janvier 2011;

Vu la décision DEC10A001DSI du 18 décembre 2009 approuvant le renouvellement de l'unité USR3078 , intitulée « Institut de Recherches Interdisciplinaires»;

Vu la décision DEC133034DGDS du 20 décembre 2013 portant prorogation de l'unité USR3078 , intitulée « Institut de Recherches Interdisciplinaires»;

Vu la décision DEC140743INSB nommant Monsieur Dominique LEGRAND Directeur par intérim de l'unité Institut de Recherches Interdisciplinaires du 25 janvier 2014 au 31 décembre 2014 ;

Décide

Article 1er

Délégation est donnée à Monsieur Dominique LEGRAND, Directeur de l'unité, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Dominique LEGRAND, délégation de signature est donnée à Inès BONET, Secrétaire général ; aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision DEC110149DR18 donnant délégation de signature à Monsieur Vincent VILLERET est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou de non renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Lille, le 12 mars 2013

Dominique LEGRAND
Directeur par intérim
de l'unité USR3078

Françoise PAILLOUS
Déléguée régionale

Inès BONET
Secrétaire général

DEC140820DAJ

Décision portant délégation de signature à M. Vincent Goujon, délégué régional pour la circonscription Normandie

LE PRESIDENT,

Vu le code de la santé publique ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques ;

Vu le décret n°84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du CNRS ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu l'arrêté du 28 février 2002 modifié fixant les modalités d'organisation des concours de recrutement d'ingénieurs et de personnels techniques de la recherche au CNRS ;

Vu l'arrêté du 24 août 2004 relatif aux examens professionnels de sélection pour l'accès à certains grades des corps d'ingénieurs et de personnels techniques et d'administration de la recherche du CNRS ;

Vu la décision n°159/87 du 2 décembre 1987 portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC020028DR19 du 15 février 2002 portant nomination de M. Jean-Marc Daniel aux fonctions d'adjoint au délégué régional ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC050454DR19 du 9 décembre 2005 portant nomination de M. Emmanuel Meterreau aux fonctions de responsable du service des ressources humaines (Délégation Normandie) ;

Vu la décision DEC090014DR19 du 14 janvier 2009 portant nomination de Mme Aurélie Menard aux fonctions de responsable du service partenariat et valorisation (Délégation Normandie) ;

Vu la décision DEC100237DAJ du 5 octobre 2010 portant nomination de M. Sébastien Grésik, aux fonctions de responsable du Service pensions et accidents du travail ;

Vu la décision DEC100263DAJ du 20 octobre 2010 portant sur les recherches impliquant une expérience sur l'homme menées au CNRS ;

Vu la décision DEC130356DAJ du 14 février 2013 portant fin de fonctions et nomination de M. Vincent Goujon aux fonctions de délégué régional de la circonscription Normandie ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu la délibération du conseil d'administration du CNRS du 4 février 2010 modifiée donnant délégation de pouvoir au président du CNRS ;

DÉCIDE :

Art. 1^{er}. – Délégation permanente est donnée à M. Vincent Goujon, délégué régional de la circonscription Normandie, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, les arrêtés, actes, décisions et conventions relevant des domaines suivants :

1.1 - Gestion des personnels

- les décisions relatives au recrutement et à la gestion des personnels chercheurs ainsi que celles relatives aux ingénieurs, personnels techniques et d'administration de la recherche ;

- les décisions de désignation des jurys de concours de recrutement des ingénieurs, personnels techniques et d'administration de la recherche conformément aux dispositions du décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié susvisé ;
- les décisions fixant pour chaque concours, la date et le lieu de déroulement des épreuves, ainsi que la liste des candidats admis à concourir, conformément aux dispositions de l'article 2 de l'arrêté du 28 février 2002 susvisé ;
- les décisions d'ouverture des concours externes d'accès aux corps d'ingénieurs et de personnels techniques et d'administration de la recherche, prises en application de décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié susvisé ;
- les sanctions disciplinaires du premier groupe ;
- les conventions de mise à disposition à l'exception de celles impliquant une exonération totale ou partielle de la prise en charge de la rémunération et des charges sociales afférentes à la mise à disposition des personnes du CNRS auprès d'une entreprise ;
- les arrêtés interministériels de détachement des fonctionnaires du CNRS ainsi que les décisions de nomination dans le corps relevant de l'établissement des fonctionnaires qui y sont détachés ;
- les décisions de désignation des jurys d'examens de sélection professionnelle conformément aux dispositions du décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié susvisé ;
- les conventions et décisions relatives aux actions de formation permanente.

1.2 - Organisation et fonctionnement des services

- les décisions de nomination des correspondants fonctionnels et des responsables de la Délégation, à l'exception de l'adjoint(e) au délégué régional et des chargés de mission scientifique ou résidents ;
- les décisions de nomination de l'ingénieur régional de prévention et de sécurité et des agents chargés de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité ;
- les décisions relatives aux conseils de laboratoire et de service ;
- les conventions fixant les modalités d'acquisition et de fonctionnement des matériels communs au CNRS et à d'autres organismes ;

- les baux d'immeubles donnés ou pris à loyer d'une durée inférieure ou égale à neuf ans dont le montant annuel est inférieur ou égal à 125 000 euros ;
- les conventions d'occupation précaire, conventions d'hébergement et concessions de logement ;
- les actes d'administration relatifs aux biens mobiliers et immobiliers.

1.3 - Relations avec les partenaires

- les contrats de recherche impliquant une ou plusieurs unités de la circonscription ;
- les contrats conclus dans le cadre de l'Union européenne, ainsi que les actes et accords y afférents ;
- les conventions de collaboration pour une unité propre de recherche hors contractualisation ;
- les conventions d'association des unités de recherche hors contractualisation ;
- les conventions destinées à assurer le bon fonctionnement des unités et notamment celles relatives à l'hygiène et à la sécurité, à la restauration et au suivi médical, en application notamment du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 susvisé et de l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;
- les conventions avec les universités relatives à la délivrance des ordres de mission ;
- les conventions avec les collectivités locales de la circonscription ;
- les conventions d'adhésion à des associations « loi 1901 », lorsque la cotisation annuelle est inférieure à 3 000 euros ;
- les accords de partenariat dont la coordination est assurée par une unité de la circonscription et qui impliquent des unités relevant d'autres circonscriptions ;
- les contrats ou conventions conclus dans les domaines de l'édition et de l'audiovisuel et notamment, les contrats d'édition ou de co-édition, de production et de coproduction, de diffusion, de cession et d'achat de droits d'auteur ou de droits voisins, pour le compte des unités relevant de sa circonscription ;

- les conventions de délégation de gestion des unités conclus avec les établissements d'enseignement supérieur et les actes qui leur sont afférents.

1.4 - Les dons et legs

- les actes consécutifs à l'acceptation de ceux-ci dans les conditions prévues aux dispositions testamentaires, les actes conservatoires, d'administration, de disposition, les actes donnant pouvoir avec faculté de substituer.

1.5 - Déclarations diverses

- les déclarations, demandes et autres formalités en matière d'installations classées pour la protection de l'environnement ;
- le visa des demandes d'autorisation des lieux de recherches biomédicales du CNRS, en tant que responsable des lieux, en application de l'article L. 1121-13 du code de santé publique ;
- les demandes d'autorisation relatives à l'importation à des fins de recherche de cellules souches embryonnaires, aux protocoles d'études et de recherche et à la conservation de ces cellules ;
- les demandes d'autorisation d'activité d'importation et/ou d'exportation d'organes et de cellules issus du corps humain et de leurs dérivés à des fins scientifiques, en application des articles R.1235-7 et R.1235-8 du code de la santé publique.

1.6 - Subventions

- l'attribution de subventions en espèces d'un montant, par subvention, inférieur ou égal à 125 000 euros et dont l'objet est limité aux aides à la recherche, à l'aide à la diffusion des résultats de la recherche, au soutien aux réunions et colloques scientifiques, au financement des prix attribués aux scientifiques et au soutien à des institutions scientifiques et aux associations liées aux CNRS ;
- l'attribution de subventions en nature pour un montant, par bénéficiaire et par an, inférieur ou égal à 125 000 euros ;
- l'attribution de subventions pour l'exécution des programmes pluridisciplinaires entrant dans le cadre de la programmation scientifique approuvée par le conseil d'administration dont le montant, par an et par programme, est inférieur ou égal 375 000 euros.
- les décisions de versement de subventions aux établissements d'enseignement supérieur pour les unités dont la gestion leur est déléguée au titre d'une convention de délégation de gestion.

1.7 - Tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits

- les décisions fixant le montant des redevances et rémunérations dues au CNRS entrant dans le champ de compétences déterminé par l'instruction de procédure relative à la tarification, la facturation et la budgétisation de ventes de produits.

1.8 - Poursuites pénales engagées par le CNRS

- les dépôts de plaintes contre X ou contre des personnes physiques qui ne sont pas agents du CNRS, par courrier ou par déposition, relatives aux atteintes portées aux biens matériels et immatériels, excepté les dépôts de plainte avec constitution de partie civile, la citation directe et les dépôts de plaintes contre des personnes physiques qui sont des agents du CNRS.

Art. 2 – Délégation permanente est donnée à M. Vincent Goujon, délégué régional, à l'effet de signer au nom du président pour l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire, en dépenses comme en recettes, tous les actes et décisions concernant les opérations délocalisées suivantes :

- les dépenses de fonctionnement et d'équipement courant du bureau des pensions et accidents du travail ;
- les accidents du travail (y compris pour les agents de l'Institut national de physique nucléaire et de physique des particules du CNRS) ;
- les charges consécutives à la validation de services auprès de l'Institution de Retraite Complémentaire des Agents Non Titulaires de l'Etat, des Collectivités publiques et de leurs établissements, hors les validations rétroactives relatives aux titulaires admis à la retraite sans droit à pension.

Art. 3 – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Vincent Goujon, délégué régional, délégation est donnée à M. Jean-Marc Daniel, adjoint au délégué régional, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, l'ensemble des actes visés à l'article 1^{er}, à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe énumérées au paragraphe 1.1, et à l'article 2, dans la limite de ses attributions.

Art. 4 – En cas d'absence ou d'empêchement de MM. Vincent Goujon, délégué régional, et Jean-Marc Daniel, adjoint au délégué régional, délégation est donnée à M. Emmanuel Meterreau, responsable du service des ressources humaines, et Mme Aurélie Ménard, responsable du service partenariat et valorisation, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, l'ensemble des actes visés à l'article 1^{er}, à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe énumérées au paragraphe 1.1, dans la limite de leurs attributions respectives.

Art. 5 – En cas d'absence ou d'empêchement de MM. Vincent Goujon, délégué régional, et Jean-Marc Daniel, adjoint au délégué régional,

délégation est donnée à M. Sébastien Grésik, responsable du Service pensions et accidents du travail, et Mme Emmanuelle Lebreton, adjointe au responsable du Service pensions et accidents du travail, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, l'ensemble des actes visés à l'article 2, dans la limite de leurs attributions respectives.

Art. 6 – La décision DEC130357DAJ du 14 février 2013 portant délégation de signature (Délégation Normandie) est abrogée.

Art. 7 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS

Fait à Paris, le 28 février 2014

Alain Fuchs

DEC140990DR19

Décision portant délégation de signature à Monsieur Dominique DURAND, Directeur de l'unité UMR6534 intitulée Laboratoire de physique corpusculaire, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n°DEC130356 DAJ du 14 février 2013 nommant Monsieur Vincent GOUJON, Délégué régional de la circonscription Normandie ;

Vu la décision n° DEC122742DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6534, intitulée « Laboratoire de physique corpusculaire », dont le directeur est Monsieur Dominique DURAND ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Dominique DURAND, Directeur de l'unité UMR 6534, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Dominique DURAND, délégation de signature est donnée à Monsieur Rémi BOUGAULT, Directeur de recherche et à Madame Aurélie GONTIER, Technicienne de la recherche aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC132626DR19 du 15/09/2013 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Caen, le 17 mars 2014

Vincent GOUJON

DEC140993DR19

Décision donnant délégation de signature à Monsieur Rémi BOUGAULT pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6534 intitulée Laboratoire de Physique Corpusculaire

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC122742DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 6534, intitulée « Laboratoire de physique corpusculaire », dont le directeur est Monsieur Dominique DURAND ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Rémi BOUGAULT, Directeur de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Rémi BOUGAULT, délégation est donnée à Madame Aurélie GONTIER, Technicienne de la recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Caen, le 17 mars 2014

Le directeur d'unité
Dominique DURAND

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

DEC140873DR19

Décision donnant délégation de signature à Monsieur Xavier PANNECOUCKE, Directeur de l'unité UMR 6014 intitulée Chimie Organique, Biorganique, Réactivité et Analyse, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire.

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n°DEC130356 DAJ du 14 février 2013 nommant Monsieur Vincent GOUJON, Délégué régional de la circonscription Normandie ;

Vu la décision n°DEC122742DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6014, intitulée Chimie Organique, Biorganique, Réactivité et Analyse dont le directeur est Monsieur Xavier PANNECOUCKE ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Xavier PANNECOUCKE, Directeur de l'unité UMR 6014, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Xavier PANNECOUCKE, délégation de signature est donnée à Monsieur Vincent LEVACHER, Directeur de recherche et à Madame Céline CADOT, Ingénieur de Recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC130951DR19 du 18/02/2013 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Caen, le 05 mars 2014

Le délégué régional
Vincent GOUJON

DEC140874DR19

Décision donnant délégation de signature à Monsieur Vincent LEVACHER pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6014 intitulée Chimie Organique, Biorganique, Réactivité et Analyse.

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n°DEC122742DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6014, intitulée Chimie Organique, Biorganique, Réactivité et Analyse dont le directeur est Monsieur Xavier PANNECOUCKE

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Vincent LEVACHER, Directeur de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Vincent LEVACHER, délégation est donnée à Madame Céline CADOT, Ingénieur de Recherche aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Mont Saint Aignan, le 05 mars 2014

Le directeur d'unité
Xavier PANNECOUCKE

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

Décision donnant délégation de signature à M. Sébastien TANZILLI directeur de l'unité GDR3322 intitulée Information Quantique : fondements et applications, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 133069DAJ du 06/11/2013 nommant Béatrice Saint-Cricq déléguée régionale pour la circonscription Côte d'Azur à compter du 18 novembre 2013 ;

Vu la décision n° 10A014DSI du 26/03/10 approuvant la création de l'unité GDR3322, intitulée Information Quantique : fondements et applications (IFQA), dont le directeur est Sébastien TANZILLI ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Sébastien TANZILLI, directeur de l'unité GDR3322, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Sébastien TANZILLI, délégation de signature est donnée à Mme Perola MILMAN, chargée de recherche, M. Fabrice MORTESSAGNE, professeur et Mme Christine BOUDARD-MORTEAU, assistant-ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° 112707DR20 du 28/11/2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Valbonne, le 18/11/2013

La déléguée régionale
Béatrice SAINT-CRICQ

DEC133270DR20

Décision donnant délégation de signature à M. Michel BOER pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7250 intitulée Astrophysique relativiste théorie expérience métrologie instrumentation signaux

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 122743DSI du 05/01/2012 portant création de l'unité UMR7250, intitulée Astrophysique relativiste théorie expérience métrologie instrumentation signaux (ARTEMIS), dont la directrice est Catherine Nary MAN ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Michel BOER, directeur de recherche, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel BOER, délégation est donnée à M. Jean-Michel FOURNIER, directeur de recherche aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000 € HT au 01/01/2012

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nice, le 26/11/2013

La directrice d'unité
Catherine-Nary MAN

DEC140821DAJ

Décision portant délégation de signature à Mme Béatrice Saint-Cricq, déléguée régionale pour la circonscription Côte d'Azur

LE PRESIDENT,

Vu le code de la santé publique ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques ;

Vu le décret n°84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du CNRS ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu l'arrêté du 28 février 2002 modifié fixant les modalités d'organisation des concours de recrutement d'ingénieurs et de personnels techniques de la recherche au CNRS ;

Vu l'arrêté du 24 août 2004 relatif aux examens professionnels de sélection pour l'accès à certains grades des corps d'ingénieurs et de personnels techniques et d'administration de la recherche du CNRS ;

Vu la décision n°159/87 du 2 décembre 1987 portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC010017DR20 du 24 novembre 2003 portant nomination de Mme Brigitte Papin aux fonctions de secrétaire générale (délégation régionale pour la circonscription Côte d'Azur) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC080079DR20 du 7 octobre 2008 portant nomination de M. Christophe Pelegry aux fonctions du service de responsable des ressources humaines (Délégation régionale pour la circonscription Côte d'Azur) ;

Vu la décision DEC100263DAJ du 20 octobre 2010 portant sur les recherches impliquant une expérience sur l'homme menées au CNRS ;

Vu la décision DEC121287DR20 du 12 avril 2012 portant nomination de Mme Sophie Deschaintres aux fonctions de responsable du service partenariat et valorisation (Délégation régionale pour la circonscription Côte d'Azur) ;

Vu la décision DEC133069DAJ du 6 novembre 2013 portant nomination de Mme Béatrice Saint-Cricq aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Côte d'Azur ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu la délibération du conseil d'administration du CNRS du 4 février 2010 modifiée donnant délégation de pouvoir au président du CNRS ;

DECIDE :

Art. 1^{er}. – Délégation permanente est donnée à Mme Béatrice Saint-Cricq, déléguée régionale, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS et dans la limite de ses attributions, les arrêtés, actes, décisions et conventions relevant des domaines suivants :

1.1 - Gestion des personnels

- les décisions relatives au recrutement et à la gestion des personnels chercheurs ainsi que celles relatives aux ingénieurs, personnels techniques et d'administration de la recherche ;

- les décisions de désignation des jurys de concours de recrutement des ingénieurs, personnels techniques et d'administration de la recherche conformément aux dispositions du décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié susvisé ;
- les décisions fixant pour chaque concours, la date et le lieu de déroulement des épreuves, ainsi que la liste des candidats admis à concourir, conformément aux dispositions de l'article 2 de l'arrêté du 28 février 2002 susvisé ;
- les décisions d'ouverture des concours externes d'accès aux corps d'ingénieurs et de personnels techniques et d'administration de la recherche, prises en application de décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié susvisé ;
- les sanctions disciplinaires du premier groupe ;
- les conventions de mise à disposition à l'exception de celles impliquant une exonération totale ou partielle de la prise en charge de la rémunération et des charges sociales afférentes à la mise à disposition des personnes du CNRS auprès d'une entreprise ;
- les arrêtés interministériels de détachement des fonctionnaires du CNRS ainsi que les décisions de nomination dans le corps relevant de l'établissement des fonctionnaires qui y sont détachés ;
- les décisions de désignation des jurys d'examens de sélection professionnelle conformément aux dispositions du décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié susvisé ;
- les conventions et décisions relatives aux actions de formation permanente.

1.2 - Organisation et fonctionnement des services

- les décisions de nomination des correspondants fonctionnels et des responsables de la Délégation, à l'exception de l'adjoint(e) au délégué régional et des chargés de mission scientifique ou résidents ;
- les décisions de nomination de l'ingénieur régional de prévention et de sécurité et des agents chargés de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité ;
- les décisions relatives aux conseils de laboratoire et de service ;
- les conventions fixant les modalités d'acquisition et de fonctionnement des matériels communs au CNRS et à d'autres organismes ;

- les baux d'immeubles donnés ou pris à loyer d'une durée inférieure ou égale à neuf ans dont le montant annuel est inférieur ou égal à 125 000 euros ;
- les conventions d'occupation précaire, conventions d'hébergement et concessions de logement ;
- les actes d'administration relatifs aux biens mobiliers et immobiliers.

1.3 - Relations avec les partenaires

- les contrats de recherche impliquant une ou plusieurs unités de la circonscription ;
- les contrats conclus dans le cadre de l'Union européenne, ainsi que les actes et accords y afférents ;
- les conventions de collaboration pour une unité propre de recherche hors contractualisation ;
- les conventions d'association des unités de recherche hors contractualisation ;
- les conventions destinées à assurer le bon fonctionnement des unités et notamment celles relatives à l'hygiène et à la sécurité, à la restauration et au suivi médical, en application notamment du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 susvisé et de l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;
- les conventions avec les universités relatives à la délivrance des ordres de mission ;
- les conventions avec les collectivités locales de la circonscription ;
- les conventions d'adhésion à des associations « loi 1901 », lorsque la cotisation annuelle est inférieure à 3 000 euros ;
- les accords de partenariat dont la coordination est assurée par une unité de la circonscription et qui impliquent des unités relevant d'autres circonscriptions ;
- les contrats ou conventions conclus dans les domaines de l'édition et de l'audiovisuel et notamment, les contrats d'édition ou de co-édition, de production et de coproduction, de diffusion, de cession et d'achat de droits d'auteur ou de droits voisins, pour le compte des unités relevant de sa circonscription ;

- les conventions de délégation de gestion des unités conclus avec les établissements d'enseignement supérieur et les actes qui leur sont afférents.

1.4 - Les dons et legs

- les actes consécutifs à l'acceptation de ceux-ci dans les conditions prévues aux dispositions testamentaires, les actes conservatoires, d'administration, de disposition, les actes donnant pouvoir avec faculté de substituer.

1.5 - Déclarations diverses

- les déclarations, demandes et autres formalités en matière d'installations classées pour la protection de l'environnement ;
- le visa des demandes d'autorisation des lieux de recherches biomédicales du CNRS, en tant que responsable des lieux, en application de l'article L. 1121-13 du code de santé publique ;
- les demandes d'autorisation relatives à l'importation à des fins de recherche de cellules souches embryonnaires, aux protocoles d'études et de recherche et à la conservation de ces cellules ;
- les demandes d'autorisation d'activité d'importation et/ou d'exportation d'organes et de cellules issus du corps humain et de leurs dérivés à des fins scientifiques, en application des articles R.1235-7 et R.1235-8 du code de la santé publique.

1.6 - Subventions

- l'attribution de subventions en espèces d'un montant, par subvention, inférieur ou égal à 125 000 euros et dont l'objet est limité aux aides à la recherche, à l'aide à la diffusion des résultats de la recherche, au soutien aux réunions et colloques scientifiques, au financement des prix attribués aux scientifiques et au soutien à des institutions scientifiques et aux associations liées aux CNRS ;
- l'attribution de subventions en nature pour un montant, par bénéficiaire et par an, inférieur ou égal à 125 000 euros ;
- l'attribution de subventions pour l'exécution des programmes pluridisciplinaires entrant dans le cadre de la programmation scientifique approuvée par le conseil d'administration dont le montant, par an et par programme, est inférieur ou égal 375 000 euros.
- les décisions de versement de subventions aux établissements d'enseignement supérieur pour les unités dont la gestion leur est déléguée au titre d'une convention de délégation de gestion.

1.7 - Tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits

- les décisions fixant le montant des redevances et rémunérations dues au CNRS entrant dans le champ de compétences déterminé par l'instruction de procédure relative à la tarification, la facturation et la budgétisation de ventes de produits.

1.8 - Poursuites pénales engagées par le CNRS

- les dépôts de plaintes contre X ou contre des personnes physiques qui ne sont pas agents du CNRS, par courrier ou par déposition, relatives aux atteintes portées aux biens matériels et immatériels, excepté les dépôts de plainte avec constitution de partie civile, la citation directe et les dépôts de plaintes contre des personnes physiques qui sont des agents du CNRS.

Art. 2. – En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Béatrice Saint-Cricq, déléguée régionale, délégation est donnée à Mme Brigitte Papin, secrétaire générale, M. Christophe Pelegry, responsable du service des ressources humaines et Mme Sophie Deschaintres, responsable du service partenariat et valorisation à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, l'ensemble des actes visés à l'article 1^{er} de la présente décision, à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe énumérées au 1.1, dans la limite de leurs attributions respectives.

Art. 3. – La décision DEC133071DAJ du 6 novembre 2013 modifiée portant délégation de signature à la délégation Côte d'Azur est abrogée.

Art. 4. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 28 février 2014

Alain Fuchs

DEC140956DR20

Décision portant modification de la décision n°DEC133206DR20 du 18 novembre 2013 donnant délégation de signature à M. Sébastien TANZILLI directeur de l'unité GDR3322

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 133069DAJ du 06/11/2013 nommant Béatrice Saint-Cricq déléguée régionale pour la circonscription Côte d'Azur à compter du 18 novembre 2013 ;

Vu la décision n° 133206DR20 du 18/11/2013 portant délégation de signature à M. Sébastien TANZILLI directeur de l'unité GDR3322 intitulée Information Quantique : fondements et applications, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

DECIDE :

Article 1^{er}

L'article 2 de la décision n°DEC133206DR20 susvisée est modifié comme suit :

" **Article 2.** - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Sébastien TANZILLI, délégation de signature est donnée à M. Fabrice MORTESSAGNE, professeur et Mme Christine BOUDARD-MORTEAU, assistant-ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Valbonne, le 12/03/2014

La déléguée régionale
Béatrice SAINT-CRICQ

DEC140955DR20

Décision portant modification de la décision n°DEC133270DR20 du 26 novembre 2013 donnant délégation de signature à M. Michel BOER pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7250 intitulée Astrophysique relativiste théorie expérience métrologie instrumentation signaux

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 133069DAJ du 06/11/2013 nommant Béatrice Saint-Cricq déléguée régionale pour la circonscription Côte d'Azur à compter du 18 novembre 2013 ;

Vu la décision n° 122743DSI du 05/01/2012 portant création de l'unité UMR7250, intitulée Astrophysique relativiste théorie expérience métrologie instrumentation signaux (ARTEMIS), dont la directrice est Catherine Nary MAN ;

DECIDE :

Article 1^{er}

L'article 2 de la décision n°DEC133270DR20 susvisée est modifié comme suit :

" Article 2. - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel BOER, délégation est donnée à M. Jean-Daniel FOURNIER, directeur de recherche aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision."

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Valbonne, le 12/03/2014

La déléguée régionale
Béatrice SAINT-CRICQ

DEC140805DAJ

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Noël Verpeaux, directeur de l'appui à la structuration territoriale de la recherche

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC100164DAJ du 8 juillet 2010 portant nomination de M. Jean-Noël Verpeaux aux fonctions de directeur de l'appui à la structuration territoriale de la recherche (DASTR),

DÉCIDE :

Art. 1^{er} - Dans la limite de ses attributions, délégation permanente est donnée à M. Jean-Noël Verpeaux, directeur de l'appui à la structuration territoriale de la recherche, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS :

- les conventions d'application des conventions de site avec des établissements d'enseignement supérieur et de recherche ;
- les conventions avec les collectivités territoriales, les établissements d'enseignement supérieur et de recherche et les organismes de recherche concernant la définition des partenariats.

Art. 2. - La décision DEC100200DAJ du 8 juillet 2010 modifiée donnant délégation de signature à M. Jean-Noël Verpeaux, directeur de la DASTR, est abrogée.

Art. 3. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 28 février 2014

Alain Fuchs

DEC140804DAJ

Décision portant délégation de signature à M. Xavier Inglebert, directeur général délégué aux ressources

LE PRESIDENT,

Vu la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique, notamment son article 8 ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment ses articles 10, 38 et 193 ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC100078DAJ du 12 mars 2010 portant nomination de M. Xavier Inglebert aux fonctions de directeur général délégué aux ressources ;

Vu la délibération du Conseil d'administration du 4 février 2010 modifiée relative à la délégation de pouvoir consentie au président du CNRS ;

Vu la note du 28 février 2013 du ministre de l'économie et des finances, du ministre de la réforme de l'Etat, de la décentralisation et de la fonction publique et du ministre délégué chargé du budget ;

Vu la note du 14 mars 2013 de l'Agent comptable principal du CNRS ;

DECIDE :

Art. 1^{er} – Délégation est donnée à M. Xavier Inglebert, directeur général délégué aux ressources, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, tous arrêtés, actes, décisions ou conventions à l'exclusion :

- des décisions de nomination des responsables des services centraux, des délégués régionaux, des délégués régionaux adjoints, des comptables secondaires et des directeurs d'unités de recherche ;
- des décisions de création, de suppression d'unités à vocation de recherche ;
- des actes, décisions et conventions relatifs à la protection, l'exploitation, l'acquisition ou la cession des droits de propriété intellectuelle détenus par le CNRS ;
- des accords-cadres conclus avec des partenaires industriels français ou étrangers ;

- des conventions de site avec des établissements d'enseignement supérieur et de recherche ;
- des transactions d'un montant supérieur à 150 000 euros ;
- des décisions de remise gracieuse, d'admission en non-valeur, de rabais, et de remise ou de ristourne dans les conditions fixées par l'article 193 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 susvisé, lorsqu'elles portent sur des créances du CNRS supérieures à 300 000 euros hors taxes ;
- des actes relatifs à la réquisition de l'Agent comptable du CNRS lorsqu'ils n'ont pas pour objet de procéder au paiement de la rémunération des agents dans le cadre de la transformation des contrats de travail à durée déterminée en contrat de travail à durée indéterminée.

Art. 2 – Les décisions DEC111247DAJ du 8 juillet 2011, DEC131797DAJ du 11 juin 2013 et DEC131240DAJ du 5 avril 2013 portant délégation de signature à M. Xavier Inglebert, directeur général délégué aux ressources, sont abrogées.

Art. 3 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 28 février 2014

Alain Fuchs

DEC140803DAJ

Décision portant délégation de signature à M. Philippe Gasnot, fonctionnaire de sécurité de défense, directeur de la sûreté du CNRS

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC122430DAJ portant nomination de M. Philippe Gasnot aux fonctions de fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS ;

Vu la décision DEC133400DAJ du 1^{er} janvier 2014 portant organisation et fonctionnement de la direction de la sûreté ;

DÉCIDE :

Art. 1^{er} - Dans la limite de ses attributions, délégation permanente est donnée à M. Philippe Gasnot, fonctionnaire de sécurité de défense directeur de la sûreté, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, les actes de procédure relatifs aux plaintes déposées auprès de la direction centrale du renseignement intérieur (DCRI) ou d'autres services de police spécialisés, ayant trait à des intrusions dans les systèmes informatiques du CNRS, excepté les dépôts de plainte avec constitution de partie civile.

Art. 2 - La décision DEC122431DAJ du 17 septembre 2012 portant délégation de signature à M. Philippe Gasnot, fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS, est abrogée.

Art. 3 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 28 février 2014

Alain Fuchs

DEC140799DAJ

Décision portant délégation de signature à Mme Marie-Claude Labastie, secrétaire générale du Comité national de la recherche scientifique (CoNRS)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC130316DAJ du 15 février 2013 portant nomination de M. Laurent Chazaly aux fonctions d'adjoint à la secrétaire générale du comité national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC132220DAJ du 15 juillet 2013 portant nomination de Mme Marie-Claude Labastie aux fonctions de secrétaire général du Comité national de la recherche scientifique (CoNRS) ;

DECIDE :

Art. 1^{er} – Dans la limite de ses attributions, délégation permanente est donnée à Mme Marie-Claude Labastie, secrétaire générale du CoNRS, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, tous actes, décisions et conventions.

Art. 2. – En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-Claude Labastie, secrétaire générale du comité national de la recherche scientifique (CoNRS), délégation est donnée à M. Laurent Chazaly, adjoint à la secrétaire générale.

Art. 3. – La décision DEC132222DAJ du 15 juillet 2013 portant délégation de signature à Mme Marie-Claude Labastie, secrétaire générale du CoNRS, est abrogée.

Art. 4. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 28 février 2014

Alain Fuchs

DEC140841DAJ

Décision portant délégation de signature à M. Raymond Duval, correspondant informatique et libertés (CIL)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC110992DAJ portant nomination de M. Raymond Duval aux fonctions de correspondant informatique et libertés (CIL) ;

DÉCIDE :

Art. 1^{er}- Délégation de signature est donnée à M. Raymond Duval, correspondant informatique et libertés, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, les déclarations, les engagements de conformité, les demandes d'avis et les demandes d'autorisation des agents du CNRS déposés à la Commission Nationale de l'Informatique et des libertés.

Art. 2. - La décision DEC112663DAJ du 16 décembre 2011 portant délégation de signature à M. Raymond Duval est abrogée.

Art. 3. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 28 février 2014

Alain Fuchs

DEC140795DAJ

Décision portant délégation de signature à Mme Brigitte Perucca, directrice de la communication

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC060010DAJ du 10 janvier 2006 portant nomination de Mme Raja Drissi-Daoudi aux fonctions de directrice administrative de la direction de la communication ;

Vu la décision DEC105300DAJ du 3 janvier 2011 portant nomination de Mme Brigitte Perucca aux fonctions de directrice de la communication,

DÉCIDE :

Art. 1^{er} – Dans la limite de ses attributions, délégation permanente est donnée à Mme Brigitte Perucca, directrice de la communication, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, tous actes, décisions et conventions relevant des missions de la direction de la communication (DirCom).

Art. 2. – En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Brigitte Perucca, délégation est donnée à Mme Raja Drissi-Daoudi, directrice adjointe de la communication, en charge de l'administration, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, les actes, décisions et conventions visés à l'article 1^{er}.

Art. 3. – La décision DEC105301DAJ du 3 janvier 2011 portant délégation de signature à Mme Brigitte Perucca, directrice de la communication, est abrogée.

Art. 4. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 28 février 2014

Alain Fuchs

DEC140794DAJ

Décision portant délégation de signature à M. Christophe Coudroy, directeur des ressources humaines

LE PRESIDENT,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du CNRS ;

Vu le décret n°83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques ;

Vu le décret n°84-431 du 6 juin 1984 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences ;

Vu le décret n°84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du CNRS ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC100169DAJ du 1^{er} octobre 2010 modifiée portant organisation de la direction des ressources humaines ;

Vu la décision DEC100228DAJ du 5 octobre 2010 portant nomination de M. François Gautron, aux fonctions de responsable du Service développement ITA ;

Vu la décision DEC100230DAJ du 5 octobre 2010 portant nomination de Mme Florence Bouyer, aux fonctions de responsable de l'Observatoire des métiers et de l'emploi scientifique ;

Vu la décision DEC100231DAJ du 5 octobre 2010 portant nomination de Mme Christiane Enamé, aux fonctions de responsable du Service formation et itinéraires professionnels ;

Vu la décision DEC100232DAJ du 5 octobre 2010 portant nomination de Mme Martine Jallut, aux fonctions de responsable du Service conseil et expertise juridique ;

Vu la décision DEC100233DAJ du 5 octobre 2010 portant nomination de M. Pascal Loisel, aux fonctions de responsable du Service systèmes et traitement de l'information ;

Vu la décision DEC100234DAJ du 5 octobre 2010 portant nomination de Mme Ghislaine Bec, aux fonctions de responsable de la Mission relations sociales et la Mission handicap ;

Vu la décision DEC100237DAJ du 5 octobre 2010 portant nomination de M. Sébastien Gresik, aux fonctions de responsable du Service pensions et accidents du travail ;

Vu la décision DEC111651DAJ du 22 août 2011 portant nomination de Mme Liliane Flabbée aux fonctions de directrice déléguée aux cadres supérieurs ;

Vu la décision DEC112056DAJ du 28 septembre 2011 portant nomination de M. Christophe Coudroy aux fonctions de directeur des ressources humaines,

Vu la décision DEC121521DAJ du 14 mai 2012 portant fin de fonctions de Mme Isabelle Kauffmann et nomination de Mme Corinne Quilgars Kacer en qualité de responsable du Service du développement social au sein de la direction des ressources humaines ;

Vu la décision DEC121522DAJ du 14 mai 2012 portant nomination de Mme Hélène Lebas en qualité de responsable du Service développement professionnel des chercheurs au sein de la direction des ressources humaines ;

Vu la décision DEC121523DAJ du 14 mai 2012 portant nomination de Mme Brigitte Thibault en qualité de responsable du Service des effectifs et du contrôle de gestion au sein de la direction des ressources humaines ;

Vu la décision DEC123088DAJ du 27 décembre 2012 portant nomination de M. Jean Baty aux fonctions de responsable du Service central des concours ;

Vu la décision DEC130980DAJ du 29 mars 2013 portant nomination de Mme Isabelle Longin aux fonctions de directrice adjointe des ressources humaines ;

DECIDE :

Art. 1^{er}. – Dans la limite de ses attributions, délégation permanente est donnée à M. Christophe Coudroy, directeur des ressources humaines, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, tous actes, arrêtés, décisions ou documents, notamment :

- ceux relatifs au recrutement et à la gestion des personnels chercheurs d'une part et des ingénieurs, personnels techniques et d'administration de la recherche d'autre part ;
- les conventions de mise à disposition ;

- les délégations d'enseignants chercheurs ;
- les décisions relatives à l'organisation et au déroulement des concours d'accès aux corps des ingénieurs et des personnels techniques et d'administration de la recherche comprenant notamment :
 - les décisions de désignation des jurys de concours de recrutement des ingénieurs, personnels techniques et d'administration de la recherche conformément aux dispositions du décret n°83-1260 du 30 décembre 1983 modifié pour la région Ile-de-France ;
 - les décisions fixant pour chaque concours de recrutement des ingénieurs, personnels techniques et d'administration de la recherche, la date et le lieu de déroulement des épreuves, ainsi que la liste des candidats admis à concourir, conformément aux dispositions de l'article 2 de l'arrêté du 28 février 2002 fixant les modalités d'organisation des concours de recrutement d'ingénieurs et de personnels techniques de la recherche au CNRS ;
 - les décisions de désignation des jurys d'examens de sélection professionnelle conformément aux dispositions du décret n°83-1260 du 30 décembre 1983 modifié et les décisions fixant la liste des candidats admis à se présenter ;
 - les convocations des membres des jurys des concours de recrutement des ingénieurs, personnels techniques et d'administration de la recherche et d'examens de sélections professionnelles ainsi que celles des candidats admis à concourir ou à se présenter aux examens ;
 - les courriers adressés aux candidats à la suite des épreuves auxquelles ils se sont présentés ainsi que ceux en réponse aux réclamations qu'ils ont formulées.
- les arrêtés interministériels de détachement des fonctionnaires du CNRS ainsi que les décisions de nomination dans le corps relevant de l'établissement des fonctionnaires qui y sont détachés en vertu de l'article 21 du décret n° 84-1125 du 27 décembre 1984 modifié susvisé ;
- tous les actes et décisions afférents à l'organisation des concours de recrutement de chercheurs, la composition des jurys de concours, la notification des résultats aux candidats et aux réclamations des dits candidats ;
- les sanctions disciplinaires prévues par l'article 66 de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 susvisée ;
- l'ordonnancement des dépenses de personnels non déconcentrées ;
- les décisions de revalorisation annuelle du taux des bourses ;
- l'attribution des indemnités ;
- tous actes, décisions et conventions relatifs aux actions de formation permanente ;

- les actes, décisions, conventions et subventions non déconcentrées en matière d'action sociale dont le montant est inférieur à la limite fixée pour les marchés de fournitures et de services passés par l'Etat selon la procédure adaptée ;
- l'engagement et la liquidation des dépenses et des recettes relatives aux rentes accidents du travail, aux accidents du travail, aux maladies professionnelles, aux charges consécutives à la validation de services auprès de l'IRCANTEC, hors les validations rétroactives relatives aux titulaires admis à la retraite sans droit à pension, au suivi du comité médical et au paiement des charges sociales (SS, IRCANTEC) ;
- l'ensemble des actes permettant d'assurer la défense du CNRS notamment ceux relatifs aux litiges d'ordre statutaire et ceux relatifs aux actions en justice auxquelles le CNRS est partie en matière de pensions, d'accidents du travail, de maladies professionnelles et de recours contre les tiers responsables d'accidents du travail ;
- l'exercice du droit d'appel et du pourvoi en cassation.

Art. 2. - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe Coudroy, directeur des ressources humaines délégation est donnée à Mme Isabelle Longin, directrice adjointe, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, les actes, arrêtés, décisions et conventions visés à l'article 1^{er}.

Art. 3. - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe Coudroy, directeur des ressources humaines et de Mme Isabelle Longin, directrice adjointe, délégation est donnée à :

- Mme Liliane Flabbée, directrice déléguée aux cadres supérieurs,
- Mme Hélène Lebas, responsable du Service développement professionnel chercheurs,
- M. François Gautron, responsable du Service développement ITA,
- Mme Brigitte Thibault, responsable du Service des effectifs et du contrôle de gestion,
- Mme Florence Bouyer, responsable de l'Observatoire des métiers et de l'emploi scientifique,
- Mme Christiane Enamé, responsable du Service formation et itinéraires professionnels,
- Mme Martine Jallut, responsable du Service conseil et expertise juridique,
- M. Pascal Loisel, responsable du Service systèmes et traitement de l'information,
- Mme Ghislaine Bec, responsable de la Mission relations sociales et la Mission handicap,
- Mme Corinne Quilgars Kacer, responsable du Service développement social,
- M. Sébastien Gresik, responsable du Service pensions et accidents du travail, et en l'absence ou en cas d'empêchement de ce dernier, Mme Emmanuelle Lebreton, adjointe au responsable du Service pensions et accidents du travail,
- M. Jean Baty, responsable du Service central des concours

à l'effet de signer, au nom du président, tous actes, décisions ou documents visés dans l'article 1^{er}, dans la limite de leurs attributions respectives.

Art. 4 - La décision DEC130981DAJ du 29 mars 2013 portant délégation de signature à la Direction des ressources humaines, est abrogée.

Art. 5 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 28 février 2014

Alain Fuchs

DEC140793DAJ

Décision portant délégation de signature à Mme Chantal Chambellan-Le-Levier, directrice de la stratégie financière, de l'immobilier et de la modernisation de la gestion

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC100172DAJ du 1^{er} octobre 2010 portant organisation de la direction de la stratégie financière, de l'immobilier et de la modernisation de la gestion ;

Vu la décision DEC122211DAJ du 31 août 2013 portant nomination de Mme Chantal Chambellan-Le-Levier aux fonctions de directrice de la stratégie financière, de l'immobilier et de la modernisation de la gestion ;

Vu la décision DEC132448DAJ du 1^{er} septembre 2013 portant nomination de Mme Sylvie Périnal aux fonctions d'adjointe à la directrice ;

Vu la décision DEC132447DAJ du 1^{er} septembre 2013 portant nomination de Mme Ophélie Robin aux fonctions d'adjointe à la directrice,

DECIDE :

Art. 1^{er} - Dans la limite de ses attributions, délégation permanente est donnée à Mme Chantal Chambellan-Le-Levier, directrice de la stratégie financière, de l'immobilier et de la modernisation de la gestion, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, les actes, décisions ou documents suivants:

- les ordonnances de délégation de crédits ;
- les actes relatifs à l'engagement, la liquidation et l'ordonnancement des dépenses ainsi que ceux relatifs à l'établissement des titres de recette à l'exception des actes déconcentrés ;
- les décisions de subvention en espèces non déconcentrées d'un montant, par subvention, inférieur ou égal à la limite fixée pour les marchés de fournitures et de services passés par l'Etat selon la procédure adaptée et dont l'objet est limité aux aides à la recherche, à l'aide à la diffusion des résultats de la recherche, au soutien aux réunions scientifiques et colloques, au financement de prix attribués aux scientifiques et au versement à des institutions scientifiques et aux associations liées au CNRS ;

- les décisions fixant le montant des redevances et rémunérations de toute nature dues au titre des prestations réalisées par les unités et services relevant du CNRS.
- en matière de dons et legs, les actes consécutifs à l'acceptation de ceux-ci dans les conditions prévues aux dispositions testamentaires ainsi que les actes conservatoires et d'administration, les actes donnant pouvoir avec faculté de substituer.

Art. 2. - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Chantal Chambellan-Le-Lavier, directrice, délégation est donnée à Mme Ophélie Robin, adjointe à la directrice et à Mme Sylvie Périnal, adjointe à la directrice, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, les actes visés à l'article 1^{er}.

Art. 3. - La décision DEC122283DAJ du 31 août 2012 portant délégation de signature à Mme Chantal Chambellan-Le-Lavier, directrice de la DSFIM, est abrogée.

Art. 4. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS

Fait à Paris, le 28 février 2014

Alain Fuchs

DEC140792DAJ

Décision portant délégation de signature à M. Nicolas Castoldi, directeur des affaires juridiques

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC090136DAJ du 2 novembre 2009 portant nomination de Mme Valérie Hospital aux fonctions de responsable du pôle Accord, propriété intellectuelle et valorisation de la direction des affaires juridiques ;

Vu la décision DEC100168DAJ du 1^{er} octobre 2010 portant organisation de la direction des affaires juridiques ;

Vu la décision DEC110653DAJ du 1^{er} mars 2011 portant nomination de Mme Marine Forissier aux fonctions de responsable du pôle ingénierie des structures de la direction des affaires juridiques ;

Vu la décision DEC112842DAJ du 21 décembre 2011 portant nomination de M. Jean-Jacques Rivy aux fonctions de délégué aux élections et secrétaire du conseil d'administration ;

Vu la décision DEC112604DAJ du 4 janvier 2012 portant nomination de M. Nicolas Castoldi aux fonctions de directeur des affaires juridiques ;

Vu la décision DEC123119DAJ du 21 décembre 2012 portant nomination de Mme Julie Zeler aux fonctions de responsable du pôle Nouvelles Technologies, Responsabilités de la direction des affaires juridiques ;

Vu la décision DEC130964DAJ du 29 mars 2013 portant nomination de Mme Myriam Fadel aux fonctions de directrice adjointe des affaires juridiques ;

Vu la décision DEC133134DAJ du 17 décembre 2013 portant nomination de Mme Gwendoline Joly-Jagot aux fonctions de responsable du pôle droit public économique et réglementation de la direction des affaires juridiques ;

Vu la décision DEC140736DAJ portant nomination de Mme Marie-Laure Bachelerie aux fonctions de responsable du pôle national de conservation des données et documents ;

DECIDE :

Art. 1^{er}. – Dans la limite de ses attributions, délégation permanente est donnée à M. Nicolas Castoldi, directeur des affaires juridiques, à l'effet de signer au nom du président du CNRS, les actes, décisions ou documents suivants :

a) En matière de précontentieux et contentieux :

- Les décisions de rejet des recours administratifs préalables ;
- L'ensemble des actes permettant d'assurer la défense du CNRS ;
- L'ensemble des actes relatifs à l'exercice des actions en justice dirigées contre les personnes physiques à l'exception des actions pénales introduites contre des agents du CNRS autres que celles relatives aux infractions de presse ;
- L'ensemble des actes relatifs à l'exercice des actions en justice contre les personnes morales ;
- L'ensemble des actes relatifs à l'exercice du droit d'appel et du pourvoi en cassation ;
- Les décisions relatives à la protection fonctionnelle prévues par les dispositions de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires.

b) En matière de dons et legs :

Les actes consécutifs à l'acceptation des dons et legs dans les conditions prévues aux dispositions testamentaires ainsi que les actes conservatoires et d'administration, les actes donnant pouvoir avec faculté de substituer.

c) En matière d'élections :

Les actes relatifs à l'organisation et à l'exécution des différentes consultations nationales des personnels de l'établissement, ou des personnels intéressés par les activités de l'établissement, dans le cadre des instances du CNRS et du comité national de la recherche scientifique.

d) En matière d'exécution contractuelle :

L'ensemble des actes relatifs à l'exécution des conventions, notamment ceux relatifs à la mise en œuvre des clauses d'audit et de contrôle des comptabilités spéciales prévues par contrat, notamment de licence ou d'exploitation.

e) En matière de conservation des données et documents:

L'ensemble des actes attachés à la conservation des données et documents de l'établissement.

Art. 2. – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Nicolas Castoldi, directeur des affaires juridiques, délégation est donnée à Mme Myriam Fadel, directrice adjointe des affaires juridiques, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, les actes visés à l'article 1^{er} de la présente décision.

Art. 3. – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Nicolas Castoldi, directeur des affaires juridiques, et de Mme Myriam Fadel, directrice adjointe des affaires juridiques, délégation est donnée à Mme Valérie Hospital, Mme Marine Forissier, Mme Gwendoline Joly-Jagot, Mme Julie Zeler, M. Jean-Jacques Rivy, et à Mme Marie-Laure Bachelerie, à l'effet de signer, au nom du président, les actes visés à l'article 1^{er} de la présente décision, dans la limite de leurs attributions respectives.

Art. 4. – La décision DEC130978DAJ du 29 mars 2013 modifiée portant délégation de signature (Direction des affaires juridiques) est abrogée.

Art. 5. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 28 février 2014

Alain Fuchs

DEC140848DAJ

Décision portant délégation de signature à Mme Marie-Pierre Comets, directrice de l'innovation et des relations avec les entreprises (DIRE)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC111542 du 20 juillet 2011 portant nomination de Mme Pascale Letourneux aux fonctions de directrice adjointe aux affaires administratives ;

Vu la décision DEC111543 du 20 juillet 2011 portant nomination de M. Pierre Roy aux fonctions de directeur adjoint responsable du pôle « Réseaux et Eco-Systèmes d'Innovation » ;

Vu la décision DEC122438DAJ du 21 septembre 2012 portant nomination de M. Ludovic Hamon aux fonctions de directeur adjoint responsable du pôle « Relations avec les Entreprises et Transfert de l'Innovation » ;

Vu la décision DEC132919DAJ du 14 octobre 2013 portant nomination de Mme Marie-Pierre Comets aux fonctions de directrice de l'innovation et des relations avec les entreprises (DIRE) ;

DÉCIDE :

Art. 1^{er} - Dans la limite de ses attributions, délégation permanente est donnée à Mme Marie-Pierre Comets, directrice de l'innovation et des relations avec les entreprises, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS :

- les conventions de recherche comportant des clauses de valorisation particulières et les accords de licence ;

- les actes relatifs au dépôt et à l'extension des brevets ;

- les décisions relatives à des actions de valorisation (stages, bourses, fond de valorisation, actions thématiques programmées, transfert de technologie ...) ;

- les conventions fixant les règles relatives à la copropriété et à l'exploitation des brevets, logiciels et savoir-faire ;

- les actes de cession de brevet, logiciel, savoir-faire ou de parts de copropriété de brevet, logiciel, savoir-faire d'une valeur unitaire inférieure ou égale à 375 000 € ;

- tous actes relatifs aux créances détenues par le CNRS sur les sociétés innovantes, et notamment leurs cessions, d'une valeur unitaire inférieure ou égale à 375 000 € ;

- les actes relatifs aux aides octroyées par OSEO-ANVAR, dont le remboursement est d'une valeur unitaire inférieure ou égale à 100 000 €.

Art. 2. - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-Pierre Comets, directrice de l'innovation et des relations avec les entreprises, délégation est donnée à M. Ludovic Hamon, directeur adjoint responsable du pôle « Relations avec les Entreprises et Transfert de l'Innovation », Mme Pascale Letourneux, directrice adjointe aux affaires administratives et M. Pierre Roy, directeur adjoint responsable du pôle « réseaux et Eco-Système d'Innovation », à l'effet de signer au nom du président du CNRS, toutes conventions, actes et décisions ou documents visés dans l'article 1^{er}, dans la limite de leurs attributions respectives.

Art. 3. - La décision DEC132920DAJ du 14 octobre 2013 portant délégation de signature de la directrice de la DIRE est abrogée.

Art. 4. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 28 février 2014

Alain Fuchs

DEC140843DAJ

Décision portant délégation de signature à Mme Edith Wilmart, directrice déléguée à la formation pour les entreprises (DDFE)

LE PRESIDENT

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC122595DAJ du 19 octobre 2012 portant nomination de Mme Edith Wilmart aux fonctions de directrice déléguée à la formation pour les entreprises ;

DECIDE :

Art. 1^{er} – Dans la limite de ses attributions, délégation est donnée à Mme Edith Wilmart, directrice déléguée à la formation pour les entreprises, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, les actes suivants :

- les conventions bilatérales de formation établies dans le cadre des stages organisés par la direction déléguée à la formation pour les entreprises ;
- les conventions de partenariat conclues entre le CNRS avec d'autres organismes de formation continue pour la réalisation en commun de formations.

Art. 2. – La décision DEC122595DAJ du 19 octobre 2012 donnant délégation de signature à la directrice déléguée à la formation pour les entreprises est abrogée.

Art. 3. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 28 février 2014

Alain Fuchs

DEC140842DAJ

Décision portant délégation de signature à M. Joël Bertrand, directeur général délégué à la science

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

DECIDE :

Art. 1^{er} – Délégation est donnée à M. Joël Bertrand, directeur général délégué à la science, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, tous arrêtés, actes, décisions ou conventions à l'exclusion :

- des décisions de nomination des responsables des services centraux, des délégués régionaux, des délégués régionaux adjoints et des comptables secondaires ;
- des décisions de création, de renouvellement, de suppression d'unités ;
- des accords-cadres conclus avec des partenaires industriels français ou étrangers ;
- des conventions de site avec des établissements d'enseignement supérieur et de recherche ;
- des transactions d'un montant supérieur à 150 000 euros.

Art. 2 – La décision DEC100106DAJ du 12 avril 2010 portant délégation de signature à M. Joël Bertrand, directeur général délégué à la science, est abrogée.

Art. 3 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 28 février 2014

Alain Fuchs

DEC141056DAJ

Décision donnant délégation de signature ponctuelle à M. Arnaud Lalo, directeur du bureau du CNRS à Malte

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC130235DAJ du 31 janvier 2013 portant renouvellement des fonctions de M. Arnaud Lalo, directeur du bureau du CNRS à Malte ;

Vu le projet de convention cadre de coopération scientifique en archéologie pour la recherche, la formation et la valorisation sur le site de Lambèse, Tazoult, Algérie, entre le Ministère de la culture de la République Algérienne démocratique et populaire, l'Ecole Normale Supérieure et le CNRS ;

Vu le projet de convention particulière concernant la conservation du site archéologique de Lambèse, Tazoult, Algérie, entre l'Office de Gestion et d'Exploitation des biens culturels de la République Algérienne démocratique et populaire, l'Ecole Normale Supérieure et le CNRS ;

Vu le projet de convention particulière concernant la conservation du site archéologique de Lambèse, Tazoult, Algérie, entre l'Ecole Nationale de Conservation et de Restauration des Biens Culturels de la République Algérienne démocratique et populaire, l'Ecole Normale Supérieure et le CNRS ;

Vu le projet de convention particulière concernant la conservation du site archéologique de Lambèse, Tazoult, Algérie, entre le Centre national de Recherche en Archéologie de la République Algérienne démocratique et populaire, l'Ecole Normale Supérieure et le CNRS ;

DECIDE :

Art. 1. – Délégation est donnée à M. Arnaud Lalo, directeur du bureau du CNRS à Malte, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, la convention cadre de coopération scientifique en archéologie pour la recherche, la formation et la valorisation sur le site de Lambèse, Tazoult, Algérie, entre le Ministère de la culture de la République Algérienne démocratique et populaire, l'Ecole Normale Supérieure et le CNRS.

Art. 2. – Délégation est donnée à M. Arnaud Lalo, directeur du bureau du CNRS à Malte, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, la convention particulière concernant la conservation du site archéologique de Lambèse, Tazoult, Algérie, entre l'Office de Gestion et d'Exploitation des biens culturels de la République Algérienne démocratique et populaire, l'Ecole Normale Supérieure et le CNRS.

Art. 3. – Délégation est donnée à M. Arnaud Lalo, directeur du bureau du CNRS à Malte, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, la convention particulière concernant la conservation du site archéologique de Lambèse, Tazoult, Algérie, entre l'Ecole Nationale de Conservation et de Restauration des Biens Culturels de la République Algérienne démocratique et populaire, l'Ecole Normale Supérieure et le CNRS.

Art. 4. – Délégation est donnée à M. Arnaud Lalo, directeur du bureau du CNRS à Malte, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, la convention particulière concernant la conservation du site archéologique de Lambèse, Tazoult, Algérie, entre le Centre national de Recherche en Archéologie de la République Algérienne démocratique et populaire, l'Ecole Normale Supérieure et le CNRS.

Art. 5. – La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 27 mars 2014

Alain Fuchs

DEC140796DAJ

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Marc Voltini, directeur des systèmes d'information

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°090092DAJ du 28 juillet 2009 portant nomination de M. Jean-Marc Voltini aux fonctions de directeur des systèmes d'information ;

Vu la décision DEC100171DAJ du 1^{er} octobre 2010 portant organisation de la direction des systèmes d'information ;

Vu la décision DEC112180DAJ du 12 décembre 2011 portant nomination de M. Olivier Porte aux fonctions d'adjoint au directeur des systèmes d'information ;

Vu la décision DEC122522DAJ du 12 octobre 2012 portant nomination de M. Stéphane Cruzol aux fonctions directeur adjoint administratif de la direction des systèmes d'information ;

Vu la décision DEC130686DAJ du 15 mars 2013 portant nomination de Mme Marie-Pierre Fontanel aux fonctions d'adjointe au directeur des systèmes d'information ;

DÉCIDE :

Art. 1^{er} - Dans la limite de ses attributions, délégation est donnée à M. Jean-Marc Voltini, directeur des systèmes d'information, à l'effet de signer au nom du président du CNRS, tous actes, décisions et conventions relatifs :

- au maintien et l'optimisation de la performance des réseaux informatiques et de télécommunications ;

- à la définition et la mise en œuvre des systèmes d'information (SI) destinés au pilotage et à la gestion des activités de l'établissement ;

- au développement d'outils et services à destination des laboratoires ;

- au développement des synergies entre les plates-formes informatiques du CNRS et de ses filiales ;

- au développement d'actions communes décidées entre l'établissement et ses partenaires ;

- à la planification des évolutions dans le cadre d'un schéma directeur.

Art 2. - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Marc Voltini, délégation est donnée à Mme Marie-Pierre Fontanel, adjointe au directeur des systèmes d'information, M. Olivier Porte, adjoint au directeur des systèmes d'information et à M. Stéphane Cruzol, directeur adjoint administratif de la direction des systèmes d'information, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, les actes, décisions et conventions visés à l'article 1^{er}.

Art. 3. - La décision DEC100258DAJ du 1^{er} octobre 2010 donnant délégation de signature à M. Jean-Marc Voltini, directeur des systèmes d'information est abrogée.

Art. 4. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 28 février 2014

Alain Fuchs

DEC140836DAJ

Décision portant délégation de signature à Patrick Nedellec, directeur de l'Europe de la recherche et de la coopération internationale (DERCI)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC132256DAJ du 4 septembre 2013 portant fin de fonction et nomination de M. Patrick Nedellec, aux fonctions de directeur de l'Europe de la recherche et de la coopération internationale ;

DÉCIDE :

Art. 1^{er} - Dans la limite de ses attributions, délégation permanente est donnée à M. Patrick Nedellec, directeur de l'Europe de la recherche et de la coopération internationale, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS :

- les accords de coopération scientifique avec des partenaires académiques de l'espace européen et hors espace européen à l'exception de ceux entrant dans le champ de compétence des délégués régionaux ou de ceux créant une structure opérationnelle de recherche du CNRS.

Art. 2 - La décision DEC132258DAJ du 1^{er} octobre 2013 portant délégation de signature au directeur de la DERCI est abrogée.

Art. 3 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 28 février 2014

Alain Fuchs

DEC140828DAJ

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Yves Marzin, directeur de l'Institut des Sciences de l'Ingénierie et des systèmes

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques ;

Vu le décret n° 84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du CNRS ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°159/87 du 2 décembre 1987 portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

Vu la décision n°31/90 du 9 février 1990 relative aux comités d'orientation et de surveillance des unités propres de service ;

Vu la décision DEC900267SOSI du 17 septembre 1990 modifiée relative à la composition et au fonctionnement des comités scientifiques des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du CNRS ;

Vu la décision DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu la décision DEC110650DAJ du 1^{er} mars 2011 portant nomination de Mme Claire Werlen aux fonctions de directrice adjointe administrative l'Institut des Sciences de l'Ingénierie et des systèmes ;

Vu la décision DEC130471DAJ du 18 février 2013 portant nomination de M. Jean-Yves Marzin aux fonctions de directeur de l'Institut des Sciences de l'Ingénierie et des systèmes ;

DÉCIDE :

Art. 1^{er} – Dans la limite de ses attributions, délégation est donnée à M. Jean-Yves Marzin, directeur de l'Institut des Sciences de l'Ingénierie et des systèmes, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, les actes, décisions, conventions et avenants relevant des domaines suivants :

A) STRUCTURES OPERATIONNELLES DE RECHERCHE ET DE SERVICE

- les décisions, les conventions et leurs avenants relatifs à la création, au renouvellement et à la suppression des groupements de recherche et de service ;
- les décisions, les conventions et leurs avenants relatifs à la création, au renouvellement et à la suppression des structures fédératives de recherche hors contractualisation ;
- les décisions portant modification du rattachement des unités aux sections du comité national de la recherche scientifique et aux délégations régionales ;
- les décisions portant nomination des sous-directeurs des unités propres de recherche et des unités propres de service ;
- les décisions arrêtant la composition des comités scientifiques auprès des structures de recherche ainsi que celles désignant les présidents desdits comités ;
- les décisions arrêtant la composition des comités d'orientation et de surveillance des structures propres de service ainsi que celles désignant les présidents desdits comités.

B) GESTION SCIENTIFIQUE

- les décisions de principe relatives à l'affectation et aux positions des chercheurs et le cas échéant à celles des ingénieurs, des personnels techniques et d'administration de la recherche ;
- les décisions relatives à l'attribution des postes de chercheurs, d'ingénieurs, de personnels techniques et d'administration de la recherche ;
- les décisions relatives à l'attribution de crédits aux structures de recherche et de service ;
- les décisions de principe relatives aux transferts de matériels.

Art. 2. – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Yves Marzin, directeur de l'Institut des Sciences de l'Ingénierie et des systèmes, délégation est donnée à Mme Claire Werlen, directrice adjointe administrative de l'INSIS, à l'effet de signer au nom du président du CNRS, l'ensemble des actes visés à l'article 1^{er}.

Art. 3. - La décision DEC130473DAJ du 18 février 2013 portant délégation de signature à M. Jean-Yves Marzin, directeur de l'INSIS, est abrogée.

Art. 4. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 28 février 2014

Alain Fuchs

DEC140829DAJ

Décision portant délégation de signature à M. Christoph Sorger, directeur de l'Institut national des sciences mathématiques et de leurs interactions

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques ;

Vu le décret n°84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du CNRS ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°159/87 du 2 décembre 1987 portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

Vu la décision n°31/90 du 9 février 1990 relative aux comités d'orientation et de surveillance des unités propres de service ;

Vu la décision DEC900267SOSI du 17 septembre 1990 modifiée relative à la composition et au fonctionnement des comités scientifiques des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du CNRS ;

Vu la décision DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu la décision DEC132449DAJ du 3 septembre 2013 portant nomination de M. Christoph Sorger aux fonctions de directeur de l'Institut national des sciences mathématiques et de leurs interactions (INSMI) ;

Vu la décision DEC132450DAJ du 16 septembre 2013 portant nomination de M. Zoubeir Zadvat aux fonctions de directeur adjoint administratif de l'Institut national des sciences mathématiques et de leurs interactions (INSMI) ;

DÉCIDE :

Art. 1^{er} – Dans la limite de ses attributions, délégation est donnée à M. Christoph Sorger, directeur de l'Institut national des sciences mathématiques et de leurs interactions, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, les actes, décisions, conventions et avenants relevant des domaines suivants :

A) STRUCTURES OPERATIONNELLES DE RECHERCHE ET DE SERVICE

- les décisions, les conventions et leurs avenants relatifs à la création, au renouvellement et à la suppression des groupements de recherche et de service ;
- les décisions, les conventions et leurs avenants relatifs à la création, au renouvellement et à la suppression des structures fédératives de recherche hors contractualisation ;
- les décisions portant modification du rattachement des unités aux sections du comité national de la recherche scientifique et aux délégations régionales ;
- les décisions portant nomination des sous-directeurs des unités propres de recherche et des unités propres de service ;
- les décisions arrêtant la composition des comités scientifiques auprès des structures de recherche ainsi que celles désignant les présidents desdits comités ;
- les décisions arrêtant la composition des comités d'orientation et de surveillance des structures propres de service ainsi que celles désignant les présidents desdits comités.

B) GESTION SCIENTIFIQUE

- les décisions de principe relatives à l'affectation et aux positions des chercheurs et le cas échéant à celles des ingénieurs, des personnels techniques et d'administration de la recherche ;
- les décisions relatives à l'attribution des postes de chercheurs, d'ingénieurs, de personnels techniques et d'administration de la recherche ;
- les décisions relatives à l'attribution de crédits aux structures de recherche et de service ;
- les décisions de principe relatives aux transferts de matériels.

Art. 2. – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christoph Sorger, directeur de l'Institut national des sciences mathématiques et de leurs interactions, délégation est donnée à M. Zoubair Zadvat, directeur adjoint administratif de l'Institut national des sciences mathématiques et de leurs interactions, à l'effet de signer au nom du président du CNRS, l'ensemble des actes visés à l'article 1^{er}.

Art. 3. – La décision DEC132452DAJ du 3 septembre 2013 portant délégation de signature à M. Christoph Sorger, directeur de l'INSMI, est abrogée.

Art. 4. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 28 février 2014

Alain Fuchs

DEC140830DAJ

Décision portant délégation de signature à M. Michel Diament, directeur par intérim de l'Institut national des sciences de l'univers (INSU)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS), notamment son article 16 ;

Vu le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques ;

Vu le décret n° 84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du CNRS ;

Vu le décret n°85-218 du 13 février 1985 créant l'institut national des sciences de l'univers du CNRS, son article 1^{er} ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°159/87 du 2 décembre 1987 portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

Vu la décision n°31/90 du 9 février 1990 relative aux comités d'orientation et de surveillance des unités propres de service ;

Vu la décision DEC900267SOSI du 17 septembre 1990 modifiée relative à la composition et au fonctionnement des comités scientifiques des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu la décision DEC100213DAJ du 1^{er} septembre 2010 portant nomination de Mme Sylvie Cencigh aux fonctions de responsable du service des personnels INSU ;

Vu la décision DEC111081DAJ du 16 mai 2011 portant nomination de Mme Marie-Hélène Papillon aux fonctions de directrice adjointe administrative de l'INSU ;

Vu la décision DEC132875DAJ du 14 octobre 2013 portant nomination de M. Michel Diament aux fonctions de directeur par intérim de l'institut national des sciences de l'univers ;

Vu la décision DEC133315DAJ du 10 janvier 2014 portant nomination de M. Pierrick Roberge aux fonctions d'adjoint au directeur adjoint administratif de l'INSU,

DÉCIDE :

Art. 1^{er} - Dans la limite des missions de l'Institut national des sciences de l'univers (INSU) fixées par l'article 1^{er} du décret n°85-218 du 13 février 1985 susvisé, délégation est donnée à M. Michel Diament, directeur par intérim de l'INSU, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, les actes, décisions, conventions et avenants relevant des domaines suivants :

A) STRUCTURES OPERATIONNELLES DE RECHERCHE ET DE SERVICE

- les décisions, les conventions et leurs avenants relatifs à la création, au renouvellement et à la suppression des groupements de recherche et de service ;
- les décisions, les conventions et leurs avenants relatifs à la création, au renouvellement et à la suppression des structures fédératives de recherche hors contractualisation ;
- les décisions portant modification du rattachement des unités aux sections du comité national de la recherche scientifique et aux délégations régionales ;
- les décisions portant nomination des sous-directeurs des unités propres de recherche et des unités propres de service ;
- les décisions arrêtant la composition des comités scientifiques auprès des structures de recherche ainsi que celles désignant les présidents desdits comités ;
- les décisions arrêtant la composition des comités d'orientation et de surveillance des structures propres de service ainsi que celles désignant les présidents desdits comités.

B) GESTION SCIENTIFIQUE

- les décisions de principe relatives à l'affectation et aux positions des chercheurs et le cas échéant à celles des ingénieurs, des personnels techniques et d'administration de la recherche ;
- les décisions relatives à l'attribution des postes de chercheurs, d'ingénieurs, de personnels techniques et d'administration de la recherche ;
- les décisions relatives à l'attribution de crédits aux structures de recherche et de service ;
- les décisions de principe relatives aux transferts de matériels.

C) SUBVENTION

- l'attribution de subventions en espèces d'un montant, par subvention, inférieur ou égal à 125 000 € et dont l'objet est limité aux aides à la recherche, à l'aide à la diffusion des résultats de la recherche, au soutien aux réunions et colloques scientifiques, au financement des prix attribués aux scientifiques et au soutien à des institutions scientifiques et aux associations liées aux CNRS ;
- l'attribution de subventions en nature pour un montant, par bénéficiaire et par an, inférieur ou égal à 125 000 € ;
- l'attribution de subventions pour l'exécution des programmes pluridisciplinaires entrant dans le cadre de la programmation scientifique approuvée par le conseil d'administration dont le montant, par an et par programme, est inférieur ou égal 375 000 €.

D) PARTENARIAT

- les accords et les conventions nationaux et internationaux conclus avec un ou plusieurs partenaires académiques publics ou privés, dont les programmes de recherche impliquent plusieurs unités rattachées à l'INSU et relevant de plusieurs délégations régionales ;
- les actes et conventions relatifs aux programmes financés par la Commission Européenne concernant les grandes infrastructures de recherche et relatifs à la coordination européens de programme nationaux ;
- les actes et les conventions relatifs à la gestion scientifique, administrative et financière des programmes de l'Agence Nationale de la Recherche (ANR) dont est chargé l'INSU en application des conventions entre l'ANR et le CNRS pour le compte de l'INSU conclues respectivement les 8 novembre 2005, 18 décembre 2006 et 5 novembre 2007 ;
- les actes pris en application du protocole d'accord conclu entre le Centre national d'études spatiales (CNES) et l'INSU :
 - les conventions de recettes ;
 - les décisions et les conventions relatives au recrutement à la gestion des personnels contractuels de l'INSU/CNRS relevant du protocole d'accord INSU/CNRS pour le compte de l'INSU.
- les accords spécifiques pris en application de l'article 4 de l'accord-cadre de coopération scientifique conclu entre le CNRS et le CNES le 16 juillet 2013.

E) GESTION DES MOYENS NATIONAUX DE L'INSU

- les décisions et les conventions nécessaires à la gestion et la maintenance des moyens nationaux de l'INSU, tels que la flotte de navires et d'avions ;

- les décisions et conventions relatives au recrutement et à la gestion des personnels navigants de droit maritime et de l'aviation civile affectés aux moyens nationaux de l'INSU ;

- les décisions fixant le montant des redevances et rémunérations dues à l'INSU dans le cadre de l'utilisation de ses moyens nationaux.

Art. 2. - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel Diament, directeur par intérim de l'institut national des sciences de l'univers, délégation est donnée à Mme Marie-Hélène Papillon, directrice adjointe administrative, à l'effet de signer au nom du président du CNRS, l'ensemble des actes visés à l'article 1^{er}.

Art. 3. - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel Diament, directeur par intérim de l'INSU et de Mme Marie-Hélène Papillon, directrice adjointe administrative, délégation est donnée à M. Pierrick Roberge, adjoint à la directrice adjointe administrative, à l'effet de signer au nom du président du CNRS, l'ensemble des actes visés à l'article 1^{er}.

Art. 4. - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel Diament, directeur par intérim de l'INSU et de Mme Marie-Hélène Papillon, directrice adjointe administrative, délégation est donnée à M. Emmanuel Alessandrini, capitaine d'armement, à l'effet de signer au nom du président du CNRS, l'ensemble des actes visés à l'article 1^{er} E, concernant la flotte navale de l'INSU.

Art. 5. - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel Diament, directeur par intérim de l'INSU et de Mme Marie-Hélène Papillon, directrice adjointe administrative, délégation est donnée à Mme Sylviane Chapelet, responsable du service budget et finances, à l'effet de signer au nom du président du CNRS, l'ensemble des actes visés à l'article 1^{er} relevant du domaine de compétence du service des affaires financières.

Art. 6. - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel Diament, directeur par intérim de l'INSU et de Mme Marie-Hélène Papillon, directrice adjointe administrative, délégation est donnée à Mme Sylvie Cencigh, responsable du service des personnels de l'INSU, à l'effet de signer au nom du président du CNRS, l'ensemble des actes visés à l'article 1^{er} relevant du domaine de compétence du service des personnels de l'INSU.

Art. 7. - La décision DEC132876DAJ du 14 octobre 2013 portant délégation de signature à M. Michel Diament, directeur par intérim de l'INSU, est abrogée.

Art. 8. - La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 28 février 2014

Alain Fuchs

DEC140824DAJ

Décision portant délégation de signature à M. Jean-François Pinton, directeur de l'institut de Physique

LE PRESIDENT

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques ;

Vu le décret n° 84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du CNRS ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°159/87 du 2 décembre 1987 portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

Vu la décision n°31/90 du 9 février 1990 relative aux comités d'orientation et de surveillance des unités propres de service ;

Vu la décision DEC900267SOSI du 17 septembre 1990 modifiée relative à la composition et au fonctionnement des comités scientifiques des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu la décision DEC113046DAJ du 21 décembre 2011 portant nomination de M. Jean-François Pinton aux fonctions de directeur de l'institut de Physique (INP) ;

Vu la décision DEC122449DAJ du 1^{er} octobre 2012 portant nomination de M. Lyasid Hammoud aux fonctions de directeur adjoint administratif de l'Institut de Physique (INP) ;

DECIDE:

Art. 1^{er} – Dans la limite de ses attributions, délégation est donnée à M. Jean-François Pinton, directeur de l'institut de Physique, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, les actes, décisions, conventions et avenants relevant des domaines suivants :

A) STRUCTURES OPERATIONNELLES DE RECHERCHE ET DE SERVICE

- les décisions, les conventions et leurs avenants relatifs à la création, au renouvellement et à la suppression des groupements de recherche et de service ;
- les décisions, les conventions et leurs avenants relatifs à la création, au renouvellement et à la suppression des structures fédératives de recherche hors contractualisation ;
- les décisions portant modification du rattachement des unités aux sections du comité national de la recherche scientifique et aux délégations régionales ;
- les décisions portant nomination des sous-directeurs des unités propres de recherche et des unités propres de service ;
- les décisions arrêtant la composition des comités scientifiques auprès des structures de recherche ainsi que celles désignant les présidents desdits comités ;
- les décisions arrêtant la composition des comités d'orientation et de surveillance des structures propres de service ainsi que celles désignant les présidents desdits comités.

B) GESTION SCIENTIFIQUE

- les décisions de principe relatives à l'affectation et aux positions des chercheurs et le cas échéant à celles des ingénieurs, des personnels techniques et d'administration de la recherche ;
- les décisions relatives à l'attribution des postes de chercheurs, d'ingénieurs, de personnels techniques et d'administration de la recherche ;
- les décisions relatives à l'attribution de crédits aux structures de recherche et de service ;
- les décisions de principe relatives aux transferts de matériels.

Art. 2 – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-François Pinton, directeur de l'institut de Physique, délégation est donnée à M. Lyasid Hammoud, directeur adjoint administratif, à l'effet de signer au nom du président du CNRS, l'ensemble des actes visés à l'article 1^{er}.

Art. 3 - La décision DEC113070DAJ du 21 décembre 2011 modifiée portant délégation de signature à M. Jean-François Pinton, directeur de l'INP, est abrogée.

Art. 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 28 février 2014

Alain Fuchs

DEC140822DAJ

Décision portant délégation de signature à M. Jacques Martino, directeur de l'Institut National de Physique Nucléaire et Physique des Particules (IN2P3)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS), notamment son article 16 ;

Vu le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques ;

Vu le décret n° 84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du CNRS ;

Vu le décret n° 84-667 du 17 juillet 1984 relatif à l'institut national de physique nucléaire et de physique des particules du CNRS, son article 1^{er} ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n°159/87 du 2 décembre 1987 portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

Vu la décision n°31/90 du 9 février 1990 relative aux comités d'orientation et de surveillance des unités propres de service ;

Vu la décision DEC900267SOSI du 17 septembre 1990 modifiée relative à la composition et au fonctionnement des comités scientifiques des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu la décision DEC100103DAJ du 22 mars 2010 portant nomination de M. Jacques Martino aux fonctions de directeur de l'Institut National de Physique Nucléaire et Physique des Particules (IN2P3) ;

Vu la décision DEC110531DAJ du 14 février 2011 portant nomination de Mme Laurence Mathy-Montalescot aux fonctions de directrice adjointe administrative de l'Institut National de Physique Nucléaire et Physique des Particules (IN2P3) ;

DÉCIDE :

Art. 1^{er} – Dans la limite des missions de l'Institut national de physique nucléaire et de physique des particules (IN2P3) fixées par l'article 1^{er} du décret n°84-667 du 17 juillet 1984 susvisé, délégation est donnée à M. Jacques Martino, directeur de l'IN2P3, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, les actes, décisions, conventions et avenants relevant des domaines suivants :

A) STRUCTURES OPERATIONNELLES DE RECHERCHE ET DE SERVICE

- les décisions, les conventions et leurs avenants relatifs à la création, au renouvellement et à la suppression des groupements de recherche et de service ;
- les décisions, les conventions et leurs avenants relatifs à la création, au renouvellement et à la suppression des structures fédératives de recherche hors contractualisation ;
- les décisions portant modification du rattachement des unités aux sections du comité national de la recherche scientifique et aux délégations régionales ;
- les décisions portant nomination des sous-directeurs des unités propres de recherche et des unités propres de service ;
- les décisions arrêtant la composition des comités scientifiques auprès des structures de recherche ainsi que celles désignant les présidents desdits comités ;
- les décisions arrêtant la composition des comités d'orientation et de surveillance des structures propres de service ainsi que celles désignant les présidents desdits comités.

B) GESTION SCIENTIFIQUE

- les décisions de principe relatives à l'affectation et aux positions des chercheurs et le cas échéant à celles des ingénieurs, des personnels techniques et d'administration de la recherche ;
- les décisions relatives à l'attribution des postes de chercheurs, d'ingénieurs, de personnels techniques et d'administration de la recherche ;
- les décisions relatives à l'attribution de crédits aux structures de recherche et de service ;
- les décisions de principe relatives aux transferts de matériels ;
- les décisions et les conventions relatives à la gestion des personnels Techniciens de Physique Nucléaire (TPN) ;
- les décisions et les conventions relatives aux programmes interdisciplinaires relevant de l'IN2P3.

C) SUBVENTION

- l'attribution de subventions en espèces d'un montant, par subvention, inférieur ou égal à 125 000 € et dont l'objet est limité aux aides à la recherche, à l'aide à la diffusion des résultats de la recherche, au soutien aux réunions et colloques scientifiques, au financement des prix attribués aux scientifiques et au soutien à des institutions scientifiques et aux associations liées aux CNRS ;
- l'attribution de subventions en nature pour un montant, par bénéficiaire et par an, inférieur ou égal à 125 000 € ;
- l'attribution de subventions pour l'exécution des programmes pluridisciplinaires entrant dans le cadre de la programmation scientifique approuvée par le conseil d'administration dont le montant, par an et par programme, est inférieur ou égal 375 000 €.

D) PARTENARIAT

- les actes et conventions attachés aux projets européens dont le pilotage est assuré par l'IN2P3 et financés par la Commission européenne dans le cadre des programmes-cadres de l'Union européenne pour des actions de recherche, de développement technologique et de programmes ;
- les contrats et accords nationaux et internationaux conclus dans le domaine scientifique de la physique nucléaire et des hautes énergies avec un ou plusieurs partenaires académiques, organismes publics ou privés et les actes d'application de ces contrats ;
- les conventions relatives au fonctionnement des GIP et des GIE dont l'activité scientifique relève de l'IN2P3.

Art. 2. – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jacques Martino, directeur de l'IN2P3, délégation est donnée à Mme Laurence Mathy-Montalescot, directrice adjointe administrative, à l'effet de signer au nom du président du CNRS, l'ensemble des actes visés à l'article 1^{er}.

Art. 3. – La décision DEC110535DAJ du 14 février 2011 portant délégation de signature à M. Jacques Martino, directeur de l'IN2P3, est abrogée.

Art. 4. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 28 février 2014

Alain Fuchs

DEC140840DAJ

Décision portant délégation de signature à Mme Catherine Jessus, directrice de l'Institut des Sciences Biologiques

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques ;

Vu le décret n° 84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du CNRS ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° 159/87 du 2 décembre 1987 portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

Vu la décision n° 31/90 du 9 février 1990 relative aux comités d'orientation et de surveillance des unités propres de service ;

Vu la décision DEC900267SOSI du 17 septembre 1990 modifiée relative à la composition et au fonctionnement des comités scientifiques des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu la décision DEC122448DAJ du 1er octobre 2012 portant nomination de Mme Marie-Thérèse Dorin-Gérald aux fonctions de directrice adjointe administrative de l'Institut des Sciences Biologiques ;

Vu la décision DEC130603DAJ du 25 février 2013 portant nomination de Mme Sandra Guillemaud aux fonctions d'adjointe à la directrice adjointe administrative de l'Institut des Sciences Biologiques ;

Vu la décision DEC131427DAJ du 18 avril 2013 portant nomination de Mme Catherine Jessus aux fonctions de directrice de l'Institut des Sciences Biologiques ;

DÉCIDE :

Art. 1^{er} – Dans la limite de ses attributions, délégation est donnée à Mme Catherine Jessus, directrice de l'Institut des Sciences Biologiques, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, les actes, décisions, conventions et avenants relevant des domaines suivants :

A) STRUCTURES OPERATIONNELLES DE RECHERCHE ET DE SERVICE

- les décisions, les conventions et leurs avenants relatifs à la création, au renouvellement et à la suppression des groupements de recherche et de service ;
- les décisions, les conventions et leurs avenants relatifs à la création, au renouvellement et à la suppression des structures fédératives de recherche hors contractualisation ;
- les décisions portant modification du rattachement des unités aux sections du comité national de la recherche scientifique et aux délégations régionales ;
- les décisions portant nomination des sous-directeurs des unités propres de recherche et des unités propres de service ;
- les décisions arrêtant la composition des comités scientifiques auprès des structures de recherche ainsi que celles désignant les présidents desdits comités ;
- les décisions arrêtant la composition des comités d'orientation et de surveillance des structures propres de service ainsi que celles désignant les présidents desdits comités.

B) GESTION SCIENTIFIQUE

- les décisions de principe relatives à l'affectation et aux positions des chercheurs et le cas échéant à celles des ingénieurs, des personnels techniques et d'administration de la recherche ;
- les décisions relatives à l'attribution des postes de chercheurs, d'ingénieurs, de personnels techniques et d'administration de la recherche ;
- les décisions relatives à l'attribution de crédits aux structures de recherche et de service ;
- les décisions de principe relatives aux transferts de matériels.

C) DECLARATIONS DIVERSES

- les déclarations et demandes faites en application de la loi du 20 décembre 1988 modifiée (relative à la protection des personnes qui se prêtent à des recherches biomédicales et les décrets pris pour son application) ;
- les déclarations et demandes d'autorisation faites en application du décret du 10 août 2007 relatif au prélèvement, à la conservation et à la préparation à des fins scientifiques d'éléments du corps humain (et l'arrêté pris pour son application).

Art. 2 – En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Catherine Jessus, directrice de l'Institut des Sciences Biologiques, délégation est donnée à Mme Marie-Thérèse Dorin-Gérald, directrice adjointe administrative de l'Institut des Sciences Biologiques, à l'effet de signer au nom du président du CNRS, l'ensemble des actes visés à l'article 1^{er}.

Art. 3 – En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Catherine Jessus, directrice, et de Mme Marie-Thérèse Dorin-Gérald, directrice adjointe administrative, délégation est donnée à Mme Sandra Guillemaud, adjointe à la directrice adjointe administrative de l'Institut des Sciences Biologiques, à l'effet de signer au nom du président du CNRS, l'ensemble des actes visés à l'article 1er.

Art. 4 – La décision DEC131430DAJ du 18 avril 2013 modifiée portant délégation de signature à la directrice de l'INSB est abrogée.

Art. 5 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 28 février 2014

Alain Fuchs

DEC140837DAJ

Décision portant délégation de signature à M. Dominique Massiot, directeur de l'institut de Chimie (INC)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques ;

Vu le décret n°84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du CNRS ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°159/87 du 2 décembre 1987 portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

Vu la décision n°31/90 du 9 février 1990 relative aux comités d'orientation et de surveillance des unités propres de service ;

Vu la décision DEC900267SOSI du 17 septembre 1990 modifiée relative à la composition et au fonctionnement des comités scientifiques des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du CNRS ;

Vu la décision DEC132117DAJ du 02 septembre 2013 portant nomination de Mme Catherine Larroche aux fonctions de directrice adjointe administrative de l'Institut de Chimie;

Vu la décision DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu la décision DEC131039DAJ du 02 avril 2013 portant cessation de fonctions et nomination du directeur de l'institut de Chimie (M. Dominique Massiot),

DÉCIDE :

Art. 1^{er} - Délégation est donnée à M. Dominique Massiot, directeur de l'institut de Chimie, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, les actes, décisions, conventions et avenants relevant des domaines suivants :

A) STRUCTURES OPERATIONNELLES DE RECHERCHE ET DE SERVICE

- les décisions, les conventions et leurs avenants relatifs à la création, au renouvellement et à la suppression des groupements de recherche et de service ;
- les décisions, les conventions et leurs avenants relatifs à la création, au renouvellement et à la suppression des structures fédératives de recherche hors contractualisation ;
- les décisions portant modification du rattachement des unités aux sections du comité national de la recherche scientifique et aux délégations régionales ;
- les décisions portant nomination des sous-directeurs des unités propres de recherche et des unités propres de service ;
- les décisions arrêtant la composition des comités scientifiques auprès des structures de recherche ainsi que celles désignant les présidents desdits comités ;
- les décisions arrêtant la composition des comités d'orientation et de surveillance des structures propres de service ainsi que celles désignant les présidents desdits comités.

B) GESTION SCIENTIFIQUE

- les décisions de principe relatives à l'affectation et aux positions des chercheurs et le cas échéant à celles des ingénieurs, des personnels techniques et d'administration de la recherche ;
- les décisions relatives à l'attribution des postes de chercheurs, d'ingénieurs, de personnels techniques et d'administration de la recherche ;
- les décisions relatives à l'attribution de crédits aux structures de recherche et de service ;
- les décisions de principe relatives aux transferts de matériels.

Art. 2. - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Dominique Massiot, directeur de l'institut de Chimie, délégation est donnée à Mme Catherine Larroche, directrice adjointe administrative de l'institut de Chimie, à l'effet de signer au nom du président du CNRS, l'ensemble des actes visés à l'article 1^{er} de la présente décision.

Art. 3. - La décision DEC131043DAJ du 2 avril 2013 modifiée portant délégation de signature au directeur de l'INC est abrogée.

Art. 4. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 28 février 2014

Alain Fuchs

DEC140839DAJ

Décision portant délégation de signature à Mme Stéphanie Thiébault, directrice de l'Institut Ecologie et environnement (INEE)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques ;

Vu le décret n° 84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du CNRS ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° 159/87 du 2 décembre 1987 portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

Vu la décision n° 31/90 du 9 février 1990 relative aux comités d'orientation et de surveillance des unités propres de service ;

Vu la décision DEC900267SOSI du 17 septembre 1990 modifiée relative à la composition et au fonctionnement des comités scientifiques des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du CNRS ;

Vu la décision DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu la décision DEC122606DAJ du 12 octobre 2012 portant nomination de M. Mathias Guérin aux fonctions de directeur adjoint administratif de l'Institut Ecologie et environnement ;

Vu la décision DEC130233DAJ du 30 janvier 2013 portant nomination de Mme Stéphanie Thiébault aux fonctions de directrice de l'Institut Ecologie et environnement ;

DÉCIDE :

Art. 1^{er} – Dans la limite de ses attributions, délégation est donnée à Mme Stéphanie Thiébault, directrice de l'Institut Ecologie et environnement, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, les actes, décisions, conventions et avenants relevant des domaines suivants :

A) STRUCTURES OPERATIONNELLES DE RECHERCHE ET DE SERVICE

- les décisions, les conventions et leurs avenants relatifs à la création, au renouvellement et à la suppression des groupements de recherche et de service ;
- les décisions, les conventions et leurs avenants relatifs à la création, au renouvellement et à la suppression des structures fédératives de recherche hors contractualisation ;
- les décisions portant modification du rattachement des unités aux sections du comité national de la recherche scientifique et aux délégations régionales ;
- les décisions portant nomination des sous-directeurs des unités propres de recherche et des unités propres de service ;
- les décisions arrêtant la composition des comités scientifiques auprès des structures de recherche ainsi que celles désignant les présidents desdits comités ;
- les décisions arrêtant la composition des comités d'orientation et de surveillance des structures propres de service ainsi que celles désignant les présidents desdits comités.

B) GESTION SCIENTIFIQUE

- les décisions de principe relatives à l'affectation et aux positions des chercheurs et le cas échéant à celles des ingénieurs, des personnels techniques et d'administration de la recherche ;
- les décisions relatives à l'attribution des postes de chercheurs, d'ingénieurs, de personnels techniques et d'administration de la recherche ;
- les décisions relatives à l'attribution de crédits aux structures de recherche et de service ;
- les décisions de principe relatives aux transferts de matériels.

Art. 2. – En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Stéphanie Thiébault, directrice de l'Institut Ecologie et environnement, délégation est donnée à M. Mathias Guérin, directeur adjoint administratif de l'Institut Ecologie et environnement, à l'effet de signer au nom du président du CNRS, l'ensemble des actes visés à l'article 1^{er}.

Art. 3. - La décision DEC130237DAJ du 30 janvier 2013 modifiée portant délégation de signature à la directrice de l'INEE est abrogée

Art. 4. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 28 février 2014

Alain Fuchs

DEC140827DAJ

Décision portant délégation de signature à M. Patrice Bourdelais, directeur de l'institut des sciences humaines et sociales

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques ;

Vu le décret n° 84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du CNRS ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°159/87 du 2 décembre 1987 portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

Vu la décision n°31/90 du 9 février 1990 relative aux comités d'orientation et de surveillance des unités propres de service ;

Vu la décision DEC900267SOSI du 17 septembre 1990 modifiée relative à la composition et au fonctionnement des comités scientifiques des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu la décision DEC100172DAJ du 2 juillet 2010 portant nomination de M. Patrice Bourdelais aux fonctions de directeur de l'Institut des sciences humaines et sociales ;

Vu la décision DEC100201DAJ du 27 juillet 2010 portant nomination de Mme Carole Le Contel aux fonctions de directrice adjointe administrative ;

DÉCIDE :

Art. 1^{er} – Dans la limite de ses attributions, délégation est donnée à M. Patrice Bourdelais aux fonctions de directeur de l'institut des sciences humaines et sociales, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, les actes, décisions, conventions et avenants relevant des domaines suivants :

A) STRUCTURES OPERATIONNELLES DE RECHERCHE ET DE SERVICE

- les décisions, les conventions et leurs avenants relatifs à la création, au renouvellement et à la suppression des groupements de recherche et de service ;
- les décisions, les conventions et leurs avenants relatifs à la création, au renouvellement et à la suppression des structures fédératives de recherche hors contractualisation ;
- les décisions portant modification du rattachement des unités aux sections du comité national de la recherche scientifique et aux délégations régionales ;
- les décisions portant nomination des sous-directeurs des unités propres de recherche et des unités propres de service ;
- les décisions arrêtant la composition des comités scientifiques auprès des structures de recherche ainsi que celles désignant les présidents desdits comités ;
- les décisions arrêtant la composition des comités d'orientation et de surveillance des structures propres de service ainsi que celles désignant les présidents desdits comités.

B) GESTION SCIENTIFIQUE

- les décisions de principe relatives à l'affectation et aux positions des chercheurs et le cas échéant à celles des ingénieurs, des personnels techniques et d'administration de la recherche ;
- les décisions relatives à l'attribution des postes de chercheurs, d'ingénieurs, de personnels techniques et d'administration de la recherche ;
- les décisions relatives à l'attribution de crédits aux structures de recherche et de service ;
- les décisions de principe relatives aux transferts de matériels.

Art. 2 – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrice Bourdelais, directeur de l'institut sciences humaines et sociales, délégation est donnée à Mme Carole Le Contel, directrice adjointe administrative, à l'effet de signer au nom président du CNRS, l'ensemble des actes visés à l'article 1^{er}.

Art. 3 – La décision DEC100202DAJ du 27 juillet 2010 portant délégation de signature à M. Patrice Bourdelais, directeur de l'INSHS, est abrogée.

Art. 4 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 28 février 2014

Alain Fuchs

DEC140825DAJ

Décision donnant délégation de signature à M. Michel Bidoit, directeur de l'Institut des Sciences de l'Information et de leur Interactions

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques ;

Vu le décret n° 84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du CNRS ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°159/87 du 2 décembre 1987 portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

Vu la décision n°31/90 du 9 février 1990 relative aux comités d'orientation et de surveillance des unités propres de service ;

Vu la décision DEC900267SOSI du 17 septembre 1990 modifiée relative à la composition et au fonctionnement des comités scientifiques des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du CNRS ;

Vu la décision DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu la décision DEC100092DAJ du 25 février 2010 portant nomination de Mme Claire Ferras aux fonctions de directrice adjointe administrative de l'Institut des Sciences informatiques et de leurs interactions ;

Vu la décision DEC131431DAJ du 18 avril 2013 portant nomination de M. Michel Bidoit aux fonctions de directeur de l'institut des Sciences de l'Information et de leurs Interactions (INS2I) ;

DÉCIDE :

Art. 1^{er} – Dans la limite de ses attributions, délégation est donnée à M. Michel Bidoit, directeur de l'Institut des Sciences de l'Information et de leurs Interactions, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, les actes, décisions, conventions et avenants relevant des domaines suivants :

A) STRUCTURES OPERATIONNELLES DE RECHERCHE ET DE SERVICE

- les décisions, les conventions et leurs avenants relatifs à la création, au renouvellement et à la suppression des groupements de recherche et de service ;
- les décisions, les conventions et leurs avenants relatifs à la création, au renouvellement et à la suppression des structures fédératives de recherche hors contractualisation ;
- les décisions portant modification du rattachement des unités aux sections du comité national de la recherche scientifique et aux délégations régionales ;
- les décisions portant nomination des sous-directeurs des unités propres de recherche et des unités propres de service ;
- les décisions arrêtant la composition des comités scientifiques auprès des structures de recherche ainsi que celles désignant les présidents desdits comités ;
- les décisions arrêtant la composition des comités d'orientation et de surveillance des structures propres de service ainsi que celles désignant les présidents desdits comités.

B) GESTION SCIENTIFIQUE

- les décisions de principe relatives à l'affectation et aux positions des chercheurs et le cas échéant à celles des ingénieurs, des personnels techniques et d'administration de la recherche ;
- les décisions relatives à l'attribution des postes de chercheurs, d'ingénieurs, de personnels techniques et d'administration de la recherche ;
- les décisions relatives à l'attribution de crédits aux structures de recherche et de service ;
- les décisions de principe relatives aux transferts de matériels.

Art. 2. – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel Bidoit, directeur de l'Institut des Sciences de l'Information et de leurs Interactions, délégation

est donnée à Mme Claire Ferras, directrice adjointe administrative de l'INS2I, à l'effet de signer au nom du président du CNRS, l'ensemble des actes visés à l'article 1er.

Art. 3. - La décision DEC131432DAJ du 18 avril 2013 portant délégation de signature à M. Michel Bidoit, directeur de l'INS2I, est abrogée.

Art. 4. – La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 28 février 2014

Alain Fuchs

DEC122233INSB

Décision portant création du groupement de recherche n°3557 intitulé « Groupe de Recherche en Psychiatrie »

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du CNRS ;

Vu l'accord des partenaires ;

Vu l'avis des instances compétentes du comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'avis du directeur de l'institut des Sciences Biologiques ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Création

Est créé à compter du 1^{er} janvier 2012, le groupement de recherche n° 3557 intitulé « Groupe de Recherche en Psychiatrie » :

Etablissements partenaires : INSERM, Université de Lille 2, Université de Rennes 1, CEA, Université Paris-Sud, Université de Lyon 1, Université de Rouen, Université de Tours, Université de Poitiers, Université Paris Descartes, Université Pierre et Marie Curie.

Institut : Institut des Sciences Biologiques

Délégation : Paris A

Section d'évaluation : 26

Article 2 : Direction

Madame Marie-Odile Krebs, Professeur des universités-Praticien Hospitalier est nommée directrice du GDR à compter de cette même date.

Article 3 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 19 septembre 2012

Le président
Alain Fuchs

DEC 140509INSHS

Décision portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°7184 intitulée Institut d'histoire du droit.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 janvier 2014 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du CNRS ;

Vu la décision n° 100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu les avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'avis émis par le comité d'évaluation et le conseil de laboratoire ;

Sur proposition du directeur de l'Institut des sciences humaines et sociales ;

Vu l'accord des partenaires ;

DECIDE :

Art.1 : Est renouvelée à compter du 1^{er} janvier 2014 l'unité mixte de recherche suivante :

Institut de rattachement : Institut des sciences humaines et sociales (INSHS)

Délégation Paris A

UMR n°7184

Intitulé : Institut d'histoire du droit

Directeur : M. Olivier DESCAMPS, Professeur des universités

Directeur-adjoint : M. Franck ROUMY, Professeur des universités

Directeur-adjoint : Philippe COCATRE-ZILGIEN, Professeur des universités

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE PANTHEON-ASSAS PARIS 2

Etablissement partenaire : ARCHIVES NATIONALES

Section d'évaluation : 36

Art.2. : - Le mandat du directeur mentionné à l'article 1 prend effet au 1er janvier 2014.

Art. 3. : - La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 03 mars 2014

Le président
Alain Fuchs

DEC 140508INSHS

Décision portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°7106 intitulée Centre d'Etudes et de Recherches de Sciences Administratives et Politiques (CERSA)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 janvier 2014 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du CNRS ;

Vu la décision n° 100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu les avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'avis émis par le comité d'évaluation et le conseil de laboratoire ;

Sur proposition du directeur de l'Institut des sciences humaines et sociales;

Vu l'accord des partenaires ;

DECIDE :

Art. 1 : Est renouvelée à compter du 1^{er} janvier 2014, l'unité mixte de recherche suivante

Institut de rattachement : Institut des sciences humaines et sociales (INSHS)

Délégation Paris A

UMR n°7106

Intitulé : Centre d'Etudes et de Recherches de Sciences Administratives et Politiques

Directeur : M. Michel BORGETTO, Professeur des universités

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE PANTHEON-ASSAS PARIS 2

Sections : 36, 40

Art.2. : - Le mandat du directeur mentionné à l'article 1 prend effet au 1er janvier 2014.

Art. 3. : - La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 03 mars 2014

Le président
Alain Fuchs

DEC140760INSU

**Décision portant changement de l'intitulé de l'unité mixte de recherche n°8148
« Interactions et dynamiques des environnements de surface » (IDES)**

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 133034DGDS en date du 20 décembre 2013 portant prorogation de l'unité mixte de recherche n°8148 intitulée Interactions et dynamiques des environnements de surface (IDES) modifiée ;

Vu l'accord des partenaires;

Vu l'avis du conseil de Laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er} :

A compter du 1^{er} mars 2014, l'intitulé de l'unité mixte de recherche n°8148 devient GEOPS (GEOsciences Paris-Sud).

Article 2 :

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 19 mars 2014

Le président
Alain Fuchs

DEC140775INP

Décision portant création de l'unité mixte de service UMS3676 intitulée UMS IOGS-CNRS

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 janvier 2014 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° 159-87 du 2 décembre 1987 portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

Vu la décision n° 920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et de service du CNRS ;

Vu l'accord du partenaire ;

Vu l'avis du directeur de l'institut de physique ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Création

A compter du 1^{er} janvier 2014, l'unité mixte de service (UMS) n°3676 intitulée UMS IOGS-CNRS est créée, sous réserve de la mise en œuvre de la convention correspondante.

Institut de rattachement : Institut de physique

Délégation : Ile-de-France Sud (DR04)

Etablissement partenaire : Institut d'Optique Graduate School (IOGS)

Sections : 04 et 08

Article 2 : Nominations

M. Jean-Louis Martin, directeur de recherche de classe exceptionnelle à l'INSERM, est nommé directeur de cette unité mixte de service, pour la durée de l'unité.

Mme Annie Montagnac-Cusimano, ingénieure de recherche de première classe au CNRS, est nommée directrice adjointe de cette même unité et pour la même période.

Article 3 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le Président
Alain Fuchs

DEC140453INSHS

Décision portant renouvellement du groupement de service n°3378 intitulé « Fédération et Ressources sur l'Antiquité (FRANTIQ) »

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n° 159-87 du 2 décembre 1987 portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

Vu la décision n° 100038ISHS du 17 mai 2010 portant création du groupement de service n° 3378 et nommant Mme Brigitte LEQUEUX directrice ;

Vu la décision n° 130707INSHS du 28 mars 2013 portant nomination de Mme Blandine NOUVEL directrice du GDS n° 3378 en remplacement de Mme Brigitte LEQUEUX ;

Vu l'accord des partenaires ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du comité national de la recherche scientifique ;

Sur proposition du directeur de l'Institut des Sciences humaines et sociales ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Est renouvelé à compter du 1^{er} janvier 2014, le groupement de service suivant, sous réserve de la conclusion de la convention correspondante :

Délégation : Ile de France Ouest et Nord

GDS n°3378

Intitulé : Fédération et Ressources sur l'Antiquité (FRANTIQ)

Directrice : Mme Blandine NOUVEL, ingénieure de recherche

Directrice-adjointe : Mme Nathalie LE TELLIER-BECQUART, ingénieure de recherche

Partenaires : Université Aix-Marseille, Université Bordeaux Montaigne, Université de Bordeaux, Université de Bourgogne, Université de Caen Basse-Normandie, EFS Alpes Méditerranée, EHESS, EPHE, ENS Lyon, ENS Paris, Université Lumière Lyon 2, Université Lyon 3, Université du Maine, Université de Montpellier 3, Université de Nantes, Université Nice Sophia-Antipolis, Université Paris 1, Université Paris 4, Université Paris Diderot, Université de Paris Ouest Nanterre la Défense, Université Rennes 1, Université Rennes 2, Université Jean Monnet St-Etienne, Université Toulouse 2, Ministère de la Culture et de la Communication, Muséum National d'Histoire Naturelle, INRAP.

Sections : 32, 31

Durée : 4 ans

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le Président
Alain FUCHS

DEC140786INEE

**Décision portant création de la formation de recherche en évolution FRE3673
intitulée Chimie bio-inspirée et innovations écologiques**

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 janvier 2014 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et chercheurs relevant du CNRS ;

Vu l'accord de l'Université Montpellier II ;

Vu l'accord de la Société Stratoz ;

Sur proposition du directeur de l'institut Ecologie et Environnement ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Création

Est créée pour une durée de 2 ans à compter du 1^{er} janvier 2014, et sous réserve de la conclusion de la convention correspondante, la formation de recherche en évolution intitulée « Chimie bio-inspirée et innovations écologiques » :

Institut principal : INEE

Institut secondaire : INC

Délégation : Languedoc-Roussillon

Sections : 16, 52, 29

Article 2 : Objet

Elle a pour objet de faciliter la création d'une unité de recherche.

Article 3 : Nomination

Mme Claude GRISON, Professeur des Universités, est nommée responsable de cette formation pour la durée mentionnée à l'article 1^{er}.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le président
Alain Fuchs

DEC140899DR02

Décision relative au tarif des produits de l'unité UMR7592 intitulée Institut Jacques Monod (IJM)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 janvier 2014 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n°111332DAJ en date du 24 juin 2011 portant nomination de Mme Christine d'Argouges aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription de Paris B ;

Vu la décision n° 112192DAJ en date du 30 septembre 2011 donnant délégation de signature à Mme Christine d'Argouges, déléguée régionale pour la circonscription de Paris B notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Les tarifs des prestations réalisées sur la plateforme **EXPERIMENTATION ANIMALE** de l'UMR7592 intitulée Institut Jacques Monod sont fixés selon le barème joint en annexe 1.

Ces tarifs exprimés HT, sont à majorer de la TVA au taux en vigueur, à l'exception des clients CNRS.

Article 2 :

Ces tarifs prennent effet à compter du 1^{er} mars 2014.

Article 3 :

Les unités mixtes Université Paris-Diderot/INSERM en DGG INSERM listées en annexe 2 bénéficient des tarifs appliqués aux clients IJM/CNRS/P7.

Article 4 :

La présente décision annule et remplace la décision DEC111645DR02 du 27/07/2011.

Article 5 :

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS¹.

Fait à Paris, le 10 mars 2014

Pour le président et par délégation,
La déléguée régionale pour la circonscription
Paris B

Christine d'Argouges

¹ En application de la décision n° DEC100220DAJ du 4 novembre 2010 (à consulter dans Doc'utiles), cette décision tarifaire est publiée au Bulletin Officiel du CNRS. Cette publication se fait via son enregistrement dans Doc'utiles.

Barème des tarifs d'Expérimentation animale
Prestations facturées à la pièce, sauf indication contraire

	IJM, CNRS, P7	Autres académiques	Privé
Transgénèse	1 400,00 €	3 760,00 €	5 000,00 €
PCR + extraction	2,25 €	7,00 €	15,00 €
PCR seule	1,00 €	5,00 €	10,00 €
Assistance technique (heure)	5,00 €	25,00 €	50,00 €

Liste des unités mixtes Université Paris-Diderot/INSERM en DGG INSERM

Numéro	Directeur actuel	Intitulé	Implantation
U942	Alain COHEN-SOLAL	Biomarqueurs cardio-neuro-vasculaires : BIO-CANVAS	Hôpital Lariboisière
U958	Cécile JULIER	Génétique des diabètes	Faculté médecine P7
U965	Marc POCARD	CARCINOSE angiogenèse et recherche transactionnelle : CART	Hôpital Lariboisière
U973	Bruno VILLOUTREIX	Molécules thérapeutiques in silico : Mti	Université Paris-Diderot
U976	Armand BENSUSSAN	Oncodermatologie, immunologie et cellules souches cutanées	Hôpital Saint-Louis
U1123	Corinne ALBERTI	Epidémiologie clinique et évaluation économique appliquées aux populations vulnérables : ECEVE	Faculté médecine P7
U1132	Martine COHEN-SOLAL	Biologie de l'os et du cartilage : régulations et ciblage thérapeutique : BIOSCAR	Hôpital Lariboisière
U1134	Yves COLLIN	Biologie intégrée du globule rouge	INTS
U1137	Erik DENAMUR	Infection, antimicrobiens, modélisation, évolution : IAME	Faculté Bichat
U1141	Pierre GRESSENS	Neuroprotection du cerveau en développement : PROTECT	Hôpital Robert Debré
U1148	Didier LETOURNEUR	Laboratoire de recherche vasculaire transactionnelle	Faculté Bichat
U1149	Renato MONTEIRO	Centre de recherche sur l'inflammation : CRI	Faculté Bichat
U1152	Marina PRETOLANI	Physiopathologie et épidémiologie des maladies respiratoires	Faculté Bichat
U1161	Elisabeth TOURNIER-LASSERVE	Génétique et physiopathologie des maladies cérébro-vasculaires	Faculté médecine P7

DEC140902DR02

Décision relative au tarif des produits de l'unité UMR7592 intitulée Institut Jacques Monod (IJM)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 janvier 2014 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n°111332DAJ en date du 24 juin 2011 portant nomination de Mme Christine d'Argouges aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription de Paris B ;

Vu la décision n° 112192DAJ en date du 30 septembre 2011 donnant délégation de signature à Mme Christine d'Argouges, déléguée régionale pour la circonscription de Paris B notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Les tarifs des prestations réalisées sur la plateforme **HEBERGEMENT SOURIS Zone EOPS** de l'UMR7592 intitulée Institut Jacques Monod sont fixés selon le barème joint en annexe 1.

Ces tarifs exprimés HT, sont à majorer de la TVA au taux en vigueur, à l'exception des clients CNRS.

Article 2 :

Ces tarifs prennent effet à compter du 1^{er} mars 2014.

Article 3 :

Les unités mixtes Université Paris-Diderot/INSERM en DGG INSERM listées en annexe 2 bénéficient des tarifs appliqués aux clients IJM/CNRS/P7.

Article 4 :

La présente décision annule et remplace la décision DEC100270DR02 du 29/04/2010.

Article 5 :

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS¹.

Fait à Paris, le 10 mars 2014

Pour le président et par délégation,
La déléguée régionale pour la circonscription
Paris B

Christine d'Argouges

¹ En application de la décision n° DEC100220DAJ du 4 novembre 2010 (à consulter dans Doc'utiles), cette décision tarifaire est publiée au Bulletin Officiel du CNRS. Cette publication se fait via son enregistrement dans Doc'utiles.

**Barème des tarifs Hébergement de souris en Zone EOPS
Prestations facturées à la pièce, tarif au mois**

	IJM, CNRS, P7	Autres académiques	Privé
Cage souris	24,00 €	30,00 €	60,00 €

Liste des unités mixtes Université Paris-Diderot/INSERM en DGG INSERM

Numéro	Directeur actuel	Intitulé	Implantation
U942	Alain COHEN-SOLAL	Biomarqueurs cardio-neuro-vasculaires : BIO-CANVAS	Hôpital Lariboisière
U958	Cécile JULIER	Génétique des diabètes	Faculté médecine P7
U965	Marc POCARD	CARCINOSE angiogenèse et recherche transactionnelle : CART	Hôpital Lariboisière
U973	Bruno VILLOUTREIX	Molécules thérapeutiques in silico : Mti	Université Paris-Diderot
U976	Armand BENSUSSAN	Oncodermatologie, immunologie et cellules souches cutanées	Hôpital Saint-Louis
U1123	Corinne ALBERTI	Epidémiologie clinique et évaluation économique appliquées aux populations vulnérables : ECEVE	Faculté médecine P7
U1132	Martine COHEN-SOLAL	Biologie de l'os et du cartilage : régulations et ciblage thérapeutique : BIOSCAR	Hôpital Lariboisière
U1134	Yves COLLIN	Biologie intégrée du globule rouge	INTS
U1137	Erik DENAMUR	Infection, antimicrobiens, modélisation, évolution : IAME	Faculté Bichat
U1141	Pierre GRESSENS	Neuroprotection du cerveau en développement : PROTECT	Hôpital Robert Debré
U1148	Didier LETOURNEUR	Laboratoire de recherche vasculaire transactionnelle	Faculté Bichat
U1149	Renato MONTEIRO	Centre de recherche sur l'inflammation : CRI	Faculté Bichat
U1152	Marina PRETOLANI	Physiopathologie et épidémiologie des maladies respiratoires	Faculté Bichat
U1161	Elisabeth TOURNIER-LASSERVE	Génétique et physiopathologie des maladies cérébro-vasculaires	Faculté médecine P7

DEC140900DR02

Décision relative au tarif des produits de l'unité UMR7592 intitulée Institut Jacques Monod (IJM)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 janvier 2014 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n°111332DAJ en date du 24 juin 2011 portant nomination de Mme Christine d'Argouges aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription de Paris B ;

Vu la décision n° 112192DAJ en date du 30 septembre 2011 donnant délégation de signature à Mme Christine d'Argouges, déléguée régionale pour la circonscription de Paris B notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Les tarifs des prestations réalisées sur la plateforme **HEBERGEMENT ANIMAL** de l'UMR7592 intitulée Institut Jacques Monod sont fixés selon le barème joint en annexe 1.

Ces tarifs exprimés HT, sont à majorer de la TVA au taux en vigueur, à l'exception des clients CNRS.

Article 2 :

Ces tarifs prennent effet à compter du 1^{er} mars 2014.

Article 3 :

Les unités mixtes Université Paris-Diderot/INSERM en DGG INSERM listées en annexe 2 bénéficient des tarifs appliqués aux clients IJM/CNRS/P7.

Article 4 :

La présente décision annule et remplace la décision DEC123281DR02 du 26/12/2012.

Article 5 :

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS¹.

Fait à Paris, le 10 mars 2014

Pour le président et par délégation,
La déléguée régionale pour la circonscription
Paris B

Christine d'Argouges

¹ En application de la décision n° DEC100220DAJ du 4 novembre 2010 (à consulter dans Doc'utiles), cette décision tarifaire est publiée au Bulletin Officiel du CNRS. Cette publication se fait via son enregistrement dans Doc'utiles.

Barème des tarifs Hébergement animal
Prestations facturées à la pièce, tarif au mois

	IJM, CNRS, P7	Autres académiques	Privé
Cage souris	7,00 €	11,00 €	20,00 €
Zone expérimentale souris	18,00 €	35,00 €	70,00 €
Isolateur souris	40,00 €	60,00 €	80,00 €
Cage rats	10,00 €	15,00 €	30,00 €
Bac amphibien	7,00 €	20,00 €	40,00 €

Boîtes de transport	Tarif unique
Grande boîte	18,00 €
Petite boîte	16,00 €

Liste des unités mixtes Université Paris-Diderot/INSERM en DGG INSERM

Numéro	Directeur actuel	Intitulé	Implantation
U942	Alain COHEN-SOLAL	Biomarqueurs cardio-neuro-vasculaires : BIO-CANVAS	Hôpital Lariboisière
U958	Cécile JULIER	Génétique des diabètes	Faculté médecine P7
U965	Marc POCARD	CARCINOSE angiogenèse et recherche transactionnelle : CART	Hôpital Lariboisière
U973	Bruno VILLOUTREIX	Molécules thérapeutiques in silico : Mti	Université Paris-Diderot
U976	Armand BENSUSSAN	Oncodermatologie, immunologie et cellules souches cutanées	Hôpital Saint-Louis
U1123	Corinne ALBERTI	Epidémiologie clinique et évaluation économique appliquées aux populations vulnérables : ECEVE	Faculté médecine P7
U1132	Martine COHEN-SOLAL	Biologie de l'os et du cartilage : régulations et ciblage thérapeutique : BIOSCAR	Hôpital Lariboisière
U1134	Yves COLLIN	Biologie intégrée du globule rouge	INTS
U1137	Erik DENAMUR	Infection, antimicrobiens, modélisation, évolution : IAME	Faculté Bichat
U1141	Pierre GRESSENS	Neuroprotection du cerveau en développement : PROTECT	Hôpital Robert Debré
U1148	Didier LETOURNEUR	Laboratoire de recherche vasculaire transactionnelle	Faculté Bichat
U1149	Renato MONTEIRO	Centre de recherche sur l'inflammation : CRI	Faculté Bichat
U1152	Marina PRETOLANI	Physiopathologie et épidémiologie des maladies respiratoires	Faculté Bichat
U1161	Elisabeth TOURNIER-LASSERVE	Génétique et physiopathologie des maladies cérébro-vasculaires	Faculté médecine P7

DEC140898DR02

Décision relative au tarif des produits de l'unité UMR7592 intitulée Institut Jacques Monod (IJM)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 janvier 2014 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n°111332DAJ en date du 24 juin 2011 portant nomination de Mme Christine d'Argouges aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription de Paris B ;

Vu la décision n° 112192DAJ en date du 30 septembre 2011 donnant délégation de signature à Mme Christine d'Argouges, déléguée régionale pour la circonscription de Paris B notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Les tarifs des prestations réalisées sur la plateforme **MICROSCOPIE ELECTRONIQUE** de l'UMR7592 intitulée Institut Jacques Monod sont fixés selon le barème joint en annexe 1.

Ces tarifs exprimés HT, sont à majorer de la TVA au taux en vigueur, à l'exception des clients CNRS.

Article 2 :

Ces tarifs prennent effet à compter du 1^{er} mars 2014.

Article 3 :

Les unités mixtes Université Paris-Diderot/INSERM en DGG INSERM listées en annexe 2 bénéficient des tarifs appliqués aux clients IJM/CNRS/P7.

Article 4 :

La présente décision annule et remplace la décision DEC111642DR02 du 27/07/2011.

Article 5 :

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS¹.

Fait à Paris, le 10 mars 2014

Pour le président et par délégation,
La déléguée régionale pour la circonscription
Paris B

Christine d'Argouges

¹ En application de la décision n° DEC100220DAJ du 4 novembre 2010 (à consulter dans Doc'utiles), cette décision tarifaire est publiée au Bulletin Officiel du CNRS. Cette publication se fait via son enregistrement dans Doc'utiles.

Barème des tarifs de microscopie électronique

	Utilisateurs Autonomes			Utilisateurs Assistés		
	IJM, P7, CNRS	Autres Académiques	Privé	IJM, P7, CNRS	Autres Académiques	Privé
Ultracryomicrotome (heure)	8,00 €	8,00 €	34,00 €	12,00 €	34,00 €	75,00 €
Microtome à température ambiante (heure)	5,00 €	5,00 €	15,00 €	8,00 €	30,00 €	60,00 €
Immuno marquage (échantillon)	Sans objet	Sans objet	Sans objet	85,00 €	200,00 €	400,00 €
Préparation d'échantillons à température ambiante (échantillon)	Sans objet	Sans objet	Sans objet	20,00 €	40,00 €	80,00 €
Microscopie électronique (l'heure)	23,00 €	23,00 €	80,00 €	29,00 €	77,00 €	150,00 €

Liste des unités mixtes Université Paris-Diderot/INSERM en DGG INSERM

Numéro	Directeur actuel	Intitulé	Implantation
U942	Alain COHEN-SOLAL	Biomarqueurs cardio-neuro-vasculaires : BIO-CANVAS	Hôpital Lariboisière
U958	Cécile JULIER	Génétique des diabètes	Faculté médecine P7
U965	Marc POCARD	CARCINOSE angiogenèse et recherche transactionnelle : CART	Hôpital Lariboisière
U973	Bruno VILLOUTREIX	Molécules thérapeutiques in silico : Mti	Université Paris-Diderot
U976	Armand BENSUSSAN	Oncodermatologie, immunologie et cellules souches cutanées	Hôpital Saint-Louis
U1123	Corinne ALBERTI	Epidémiologie clinique et évaluation économique appliquées aux populations vulnérables : ECEVE	Faculté médecine P7
U1132	Martine COHEN-SOLAL	Biologie de l'os et du cartilage : régulations et ciblage thérapeutique : BIOSCAR	Hôpital Lariboisière
U1134	Yves COLLIN	Biologie intégrée du globule rouge	INTS
U1137	Erik DENAMUR	Infection, antimicrobiens, modélisation, évolution : IAME	Faculté Bichat
U1141	Pierre GRESSENS	Neuroprotection du cerveau en développement : PROTECT	Hôpital Robert Debré
U1148	Didier LETOURNEUR	Laboratoire de recherche vasculaire transactionnelle	Faculté Bichat
U1149	Renato MONTEIRO	Centre de recherche sur l'inflammation : CRI	Faculté Bichat
U1152	Marina PRETOLANI	Physiopathologie et épidémiologie des maladies respiratoires	Faculté Bichat
U1161	Elisabeth TOURNIER-LASSERVE	Génétique et physiopathologie des maladies cérébro-vasculaires	Faculté médecine P7

DEC140893DR02

Décision relative au tarif des produits de l'unité UMR7592 intitulée Institut Jacques Monod (IJM)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 janvier 2014 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n°111332DAJ en date du 24 juin 2011 portant nomination de Mme Christine d'Argouges aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription de Paris B ;

Vu la décision n° 112192DAJ en date du 30 septembre 2011 donnant délégation de signature à Mme Christine d'Argouges, déléguée régionale pour la circonscription de Paris B notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Les tarifs des prestations réalisées sur la plateforme **CYTOMETRIE** de l'UMR7592 intitulée Institut Jacques Monod sont fixés selon le barème joint en annexe 1. Ces tarifs exprimés HT, sont à majorer de la TVA au taux en vigueur, à l'exception des clients CNRS.

Article 2 :

Ces tarifs prennent effet à compter du 1^{er} mars 2014.

Article 3 :

Les unités mixtes Université Paris-Diderot/INSERM en DGG INSERM listées en annexe 2 bénéficient des tarifs appliqués aux clients IJM/CNRS/P7.

Article 4 :

La présente décision annule et remplace la décision DEC122118DR02 du 17/07/2012.

Article 5 :

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS¹.

Fait à Paris, le 10 mars 2014

Pour le président et par délégation,
La déléguée régionale pour la circonscription
Paris B

Christine d'Argouges

¹ En application de la décision n° DEC100220DAJ du 4 novembre 2010 (à consulter dans Doc'utiles), cette décision tarifaire est publiée au Bulletin Officiel du CNRS. Cette publication se fait via son enregistrement dans Doc'utiles.

Barème des tarifs de Cytométrie
Prestations facturées à l'heure

	Utilisateurs autonomes			Utilisateurs assistés		
	IJM, P7, CNRS	Autres académiques	Privé	IJM, P7, CNRS	Autres académiques	Privé
Analyseur	30,00 €	50,00 €	80,00 €	40,00 €	73,00 €	140,00 €
Trieur	Sans objet	Sans objet	Sans objet	60,00 €	60,00 €	200,00 €
Imageur	Sans objet	Sans objet	Sans objet	40,00 €	40,00 €	200,00 €

=

Liste des unités mixtes Université Paris-Diderot/INSERM en DGG INSERM

Numéro	Directeur actuel	Intitulé	Implantation
U942	Alain COHEN-SOLAL	Biomarqueurs cardio-neuro-vasculaires : BIO-CANVAS	Hôpital Lariboisière
U958	Cécile JULIER	Génétique des diabètes	Faculté médecine P7
U965	Marc POCARD	CARCINOSE angiogenèse et recherche transactionnelle : CART	Hôpital Lariboisière
U973	Bruno VILLOUTREIX	Molécules thérapeutiques in silico : Mti	Université Paris-Diderot
U976	Armand BENSUSSAN	Oncodermatologie, immunologie et cellules souches cutanées	Hôpital Saint-Louis
U1123	Corinne ALBERTI	Epidémiologie clinique et évaluation économique appliquées aux populations vulnérables : ECEVE	Faculté médecine P7
U1132	Martine COHEN-SOLAL	Biologie de l'os et du cartilage : régulations et ciblage thérapeutique : BIOSCAR	Hôpital Lariboisière
U1134	Yves COLLIN	Biologie intégrée du globule rouge	INTS
U1137	Erik DENAMUR	Infection, antimicrobiens, modélisation, évolution : IAME	Faculté Bichat
U1141	Pierre GRESENS	Neuroprotection du cerveau en développement : PROTECT	Hôpital Robert Debré
U1148	Didier LETOURNEUR	Laboratoire de recherche vasculaire transactionnelle	Faculté Bichat
U1149	Renato MONTEIRO	Centre de recherche sur l'inflammation : CRI	Faculté Bichat
U1152	Marina PRETOLANI	Physiopathologie et épidémiologie des maladies respiratoires	Faculté Bichat
U1161	Elisabeth TOURNIER-LASSERVE	Génétique et physiopathologie des maladies cérébro-vasculaires	Faculté médecine P7

DEC140897DR02

Décision relative au tarif des produits de l'unité UMR7592 intitulée Institut Jacques Monod (IJM)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 janvier 2014 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n°111332DAJ en date du 24 juin 2011 portant nomination de Mme Christine d'Argouges aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription de Paris B ;

Vu la décision n° 112192DAJ en date du 30 septembre 2011 donnant délégation de signature à Mme Christine d'Argouges, déléguée régionale pour la circonscription de Paris B notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Les tarifs des prestations réalisées sur la plateforme **MICROSCOPIE PHOTONIQUE** de l'UMR7592 intitulée Institut Jacques Monod sont fixés selon le barème joint en annexe 1.

Ces tarifs exprimés HT, sont à majorer de la TVA au taux en vigueur, à l'exception des clients CNRS.

Article 2 :

Ces tarifs prennent effet à compter du 1^{er} mars 2014.

Article 3 :

Les unités mixtes Université Paris-Diderot/INSERM en DGG INSERM listées en annexe 2 bénéficient des tarifs appliqués aux clients IJM/CNRS/P7.

Article 4 :

La présente décision annule et remplace la décision DEC111644DR02 du 27/07/2011.

Article 5 :

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS¹.

Fait à Paris, le 10 mars 2014

Pour le président et par délégation,
La déléguée régionale pour la circonscription
Paris B

Christine d'Argouges

¹ En application de la décision n° DEC100220DAJ du 4 novembre 2010 (à consulter dans Doc'utiles), cette décision tarifaire est publiée au Bulletin Officiel du CNRS. Cette publication se fait via son enregistrement dans Doc'utiles.

Barème des tarifs de Microscopie photonique
Prestations facturées à l'heure

	Utilisateurs autonomes			Utilisateurs assistés		
	IJM, P7, CNRS	Autres académiques	Privé	IJM, P7, CNRS	Autres académiques	Privé
Spinning	15,00 €	20,00 €	90,00 €	20,00 €	30,00 €	120,00 €
Confocal	20,00 €	45,00 €	110,00 €	30,00 €	60,00 €	140,00 €
Vidéomicroscopie	5,00 €	10,00 €	30,00 €	7,00 €	20,00 €	50,00 €
Traitement et analyse d'images	Sans objet	Sans objet	Sans objet	2,00 €	10,00 €	50,00 €

Liste des unités mixtes Université Paris-Diderot/INSERM en DGG INSERM

Numéro	Directeur actuel	Intitulé	Implantation
U942	Alain COHEN-SOLAL	Biomarqueurs cardio-neuro-vasculaires : BIO-CANVAS	Hôpital Lariboisière
U958	Cécile JULIER	Génétique des diabètes	Faculté médecine P7
U965	Marc POCARD	CARCINOSE angiogenèse et recherche transactionnelle : CART	Hôpital Lariboisière
U973	Bruno VILLOUTREIX	Molécules thérapeutiques in silico : Mti	Université Paris-Diderot
U976	Armand BENSUSSAN	Oncodermatologie, immunologie et cellules souches cutanées	Hôpital Saint-Louis
U1123	Corinne ALBERTI	Epidémiologie clinique et évaluation économique appliquées aux populations vulnérables : ECEVE	Faculté médecine P7
U1132	Martine COHEN-SOLAL	Biologie de l'os et du cartilage : régulations et ciblage thérapeutique : BIOSCAR	Hôpital Lariboisière
U1134	Yves COLLIN	Biologie intégrée du globule rouge	INTS
U1137	Erik DENAMUR	Infection, antimicrobiens, modélisation, évolution : IAME	Faculté Bichat
U1141	Pierre GRESSENS	Neuroprotection du cerveau en développement : PROTECT	Hôpital Robert Debré
U1148	Didier LETOURNEUR	Laboratoire de recherche vasculaire transactionnelle	Faculté Bichat
U1149	Renato MONTEIRO	Centre de recherche sur l'inflammation : CRI	Faculté Bichat
U1152	Marina PRETOLANI	Physiopathologie et épidémiologie des maladies respiratoires	Faculté Bichat
U1161	Elisabeth TOURNIER-LASSERVE	Génétique et physiopathologie des maladies cérébro-vasculaires	Faculté médecine P7

DEC141002DR04

Décision relative au tarif des produits de l'Institut de Physique Nucléaire d'Orsay

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC121623 DAJ en date du 1^{er} juin 2012 portant nomination de Mme Véronique DEBISSCHOP aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud, à compter du 1^{er} juin 2012 ;

Vu la décision n° DEC140810DAJ en date du 28 février 2014 donnant délégation de signature à Mme Véronique DEBISSCHOP déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Les tarifs H.T de la cafétéria et des chambres d'hôtes réalisées par le l'Institut de Physique Nucléaire d'Orsay (UMR 8608) sont fixés selon le barème joint en annexe.

Article 2 :

Cette décision abroge la décision tarifaire du 9 janvier 2013 fixant les tarifs de la cafétéria et des chambres d'hôtes à compter du 1^{er} janvier 2013.

Ces tarifs prennent effet à compter du 1^{er} février 2014.

Article 3 :

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 18 mars 2014

Pour le Président et par délégation
La déléguée régionale

Véronique DEBISSCHOP

Division Administration logistique et infrastructure

Tarifs à compter du 1^{er} février 2014

	HT	TTC
Sandwich	2,64	2,90
Petit plat	2,64	2,90
Salade	2,64	2,90
Chips	0,57	0,60
Fruits (pomme, orange, banane)	0,47	0,50
Compote	0,47	0,50
Yaourt (nature ou fruit)	0,47	0,50
<hr/>		
Tablette de chocolat	1,82	2,00
Paquet de biscuits	1,71	1,80
Rocher, barre de céréales	0,85	0,90
<hr/>		
Café	0,57	0,60
Thé ou tisane	0,57	0,60
Chocolat au lait	0,66	0,70
Café au lait	0,66	0,70
Cappuccino	0,66	0,70
BOISSONS FROIDES		
Canette de coca	0,85	0,90
Canette d'Orangina	0,85	0,90
Badoit 33 cl	0,47	0,50
Eau plate 33 cl	0,47	0,50
Eau plate 1 L	0,95	1,00

	HT	TTC
La nuitée	26,00	26,00

DEC140912 DR13

Décision relative au tarif des produits de l'unité UMR3145 intitulée SYSDIAG

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n°DEC080154DAJ en date du 7 janvier 2009 portant nomination de Mme Ghislaine GIBELLO aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription de Languedoc-Roussillon ;

Vu la décision n° DEC100026DAJ en date du 21 janvier 2010 donnant délégation de signature à Mme Ghislaine GIBELLO, déléguée régionale pour la circonscription Languedoc-Roussillon notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Les tarifs des diverses prestations réalisées par l'UMR3145 intitulée SYSDIAG : modélisation et ingénierie des systèmes complexes biologiques pour le diagnostic sont fixés selon le barème joint en annexe.

Article 2 :

Ces tarifs prennent effet à compter du 1^{er} janvier 2014.

Article 3 :

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 10/03/2014.

Pour le président et par délégation,
La déléguée régionale
Ghislaine GIBELLO

Plateforme Bioinformatique - Biostatistique

Unité Mixte de Recherche SysDiag UMR 3145 CNRS / Bio-rad, Montpellier, France.

Tarification de service Bioinformatique-Biostatistique

Année 2014

Les tarifs journaliers des prestations de service réalisées en 2014 par la plateforme bioinformatique et biostatistique de l'unité Sysdiag (UMR 3145) sont fixés comme suit :

Analyses bioinformatiques et/ou biostatistiques	
Clientèle	Tarif
Secteur public	355 € HT/Jour
Secteur privé	680 € HT/Jour

- Le taux de TVA applicable est de 20 %.

- La ressource attribuée pour le service est de 1 personne à temps plein.

Pour plus de détails concernant les prestations offertes, veuillez consulter le site internet de la plateforme : www.sysdiag.cnrs.fr.

DEC141005 DR13

Décision relative au tarif des produits de l'unité UMR5175 intitulée Centre d'Ecologie Fonctionnelle et Evolutive (CEFE)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n°DEC080154DAJ en date du 7 janvier 2009 portant nomination de Mme Ghislaine GIBELLO aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription de Languedoc-Roussillon ;

Vu la décision n° DEC100026DAJ en date du 21 janvier 2010 donnant délégation de signature à Mme Ghislaine GIBELLO, déléguée régionale pour la circonscription Languedoc-Roussillon notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Les tarifs des diverses prestations réalisées par l'UMR5175 intitulée Centre d'Ecologie Fonctionnelle et Evolutive sont fixés selon le barème joint en annexe.

Article 2 :

Ces tarifs prennent effet à compter du 1^{er} janvier 2014.

Article 3 :

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 19 avril 2014.

Pour le président et par délégation,
La déléguée régionale
Ghislaine GIBELLO

Tarifs

Prix de facturation unitaire (en euros – HT)			
Désignation	Unités Fondatrices*	Unités Académiques (hors unités fondatrices)	Privés
Broyage et conditionnement de végétaux	1,00	3,00	10,00
Broyage et conditionnement de sols	1,50	4,50	12,00
Dosage du C et N dans les végétaux et les sols	2,50	7,50	17,50
Analyse par Chromatographie en phase Gazeuse - Spectrométrie de Masse de composés organiques volatiles biogéniques	5,00	12,50	30,00
Acides gras dérivés de phospholipides d'origine microbienne <i>PLFA</i>	20,00	50,00	86,00

(*) Unités Fondatrices : AMAP ; CBAE ; CBGP ; CEFE ; ECO&SOLS ; ECOTRON ; LAMETA ; ISEM ; MIVEGEC.

DEC140831DR14

Décision relative au tarif des matériels communs de l'unité UMS3039 – Institut des Technologies Avancées en Sciences du Vivant (ITAV)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 janvier 2014 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n°111981DAJ en date du 31 août 2011 portant nomination de M. Patrick Mounaud aux fonctions de délégué régional pour la circonscription de Midi-Pyrénées ;

Vu la décision n°111982DAJ en date du 31 août 2011 donnant délégation de signature à M. Patrick Mounaud délégué régional pour la circonscription de Midi-Pyrénées notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

Vu la décision n°140215DAJ en date du 21 janvier 2014 portant reconduction des délégations de signature ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Les tarifs des matériel communs de l'UMS 3039 Institut des Technologies Avancées en Sciences du vivant (ITAV) sont fixés selon le barème joint en annexe.

Article 2 :


Ces tarifs prennent effet à compter du 1^{er} janvier 2014.

Article 3 :

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 28 février 2014

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional


Pour le délégué régional, Empêché
Patrick Mounaud

Virginie MAHDI

CNRS- UMS 3039- ITAV

Tarifs matériel commun

Date de début de validité : 1er janvier 2014

Tarif horaire HT	Tarif ITAV et Pépinière CPP	Tarif Public	Tarif Privé
Cryostat	2.00 €	7.00 €	14.00 €
Prise d'images Protéines	1.00 €	6.00 €	12.00 €
Cytomètre ACCURI	3.50 €	19.00 €	38.00 €
Salle de culture	5.50 €	14.00 €	28.00 €
Environnement de Laboratoire	6.00 €	18.00 €	36.00 €

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7172 intitulée Théorie et histoire des arts et des littératures de la modernité.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 janvier 2014 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° 920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision n° 140806DAJ du 28 février 2014 donnant délégation de signature à M. Alain Mangeol, délégué régional pour la circonscription Paris A;

Vu la décision n° DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 portant renouvellement de l'unité UMR7172 intitulée Théorie et histoire des arts et des littératures de la modernité.

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7172.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 14 membres :

- le directeur de l'unité ;
- le directeur adjoint ;
- 3 membres nommés ;
- 9 membres élus :
 - 8 dans le collège des chercheurs et enseignants-chercheurs ;
 - 1 dans le collège des ITA.

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire est fixée à 4 ans.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry-sur-Seine, le 21.08.2014.

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional

Alain Mangeol



Délégation Paris A

www.dr1.cnrs.fr

27, rue Paul Bert
94204 Ivry-sur-Seine Cedex

T 01 49 60 40 40
F 01 45 15 01 66

Décision portant renouvellement d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7130 intitulée, Laboratoire d'anthropologie sociale.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 janvier 2014 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° 920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision n° 140806DAJ du 28 février 2014 donnant délégation de signature à M. Alain Mangeol, délégué régional pour la circonscription Paris A;

Vu la décision n° DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 portant renouvellement de l'unité UMR7130 intitulée, Laboratoire d'anthropologie sociale.

DECIDE :

Article 1er : Objet

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est procédé au renouvellement du conseil de laboratoire de l'unité UMR7130 intitulée, Laboratoire d'anthropologie sociale.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 18 membres :

- le directeur de l'unité ;
- le directeur adjoint ;
- 7 membres nommés :
 - 3 dans le collège des chercheurs et enseignants-chercheurs ;
 - 4 dans le collège des ITA.
- 9 membres élus ;
 - 6 dans le collège des chercheurs et enseignants-chercheurs ;
 - 3 dans le collège des ITA.

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire est fixée à 4 ans.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry-sur-Seine, le *26 mars 2014*

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional

Alain Mangeol



Délégation Paris A

www.dr1.cnrs.fr

27, rue Paul Bert
94204 Ivry-sur-Seine Cedex

T. 01 49 60 40 40
F. 01 45 15 01 66

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8533 intitulée Institutions et Dynamiques Historiques de l'Economie et de la Société.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 janvier 2014 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° 920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision n° 100015DAJ du 21 janvier 2010 donnant délégation de signature à M. Alain Mangeol, délégué régional pour la circonscription Paris A ;

Vu la décision n° DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 portant renouvellement de l'unité UMR8533 intitulée Institutions et Dynamiques Historiques de l'Economie et de la Société ;

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 17 membres :

- le directeur de l'unité ;
- 5 membres nommés ;
- 11 membres élus :
 - 10 dans le collège des chercheurs et enseignants-chercheurs :
 - 8 dans le sous collège des chercheurs et enseignants-chercheurs ;
 - 2 dans le sous collège des doctorants ;
 - 1 dans le collège des ITA.

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire est fixée à 4 ans.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry-sur-Seine, le *12 mars 2014*.

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional

Alain Mangeol



Délégation Paris A

www.dr1.cnrs.fr

27, rue Paul Bert
94204 Ivry-sur-Seine Cedex

T. 01 49 60 40 40
F. 01 45 15 01 66

DEC140908DR01

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8231 intitulée Chimie, Biologie, Innovation.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 janvier 2014 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° 920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision n° 100015DAJ du 21 janvier 2010 donnant délégation de signature à M. Alain Mangeol, délégué régional pour la circonscription Paris A ;

Vu la décision n° DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 portant création de l'unité UMR8231 intitulée Chimie, Biologie, Innovation ;

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 14 membres :

- le directeur de l'unité ;
- le directeur adjoint ;
- 5 membres nommés :
 - 3 dans le collège des chercheurs et enseignants-chercheurs :
 - 2 dans le sous collège des professeurs et directeurs de recherches ;
 - 1 dans le sous collège des maîtres de conférences et chargés de recherche ;
 - 2 dans le collège des ITA
- 7 membres élus :
 - 5 dans le collège des chercheurs et enseignants-chercheurs :
 - 1 dans le sous collège des professeurs et directeurs de recherches ;
 - 3 dans le sous collège des maîtres de conférences et chargés de recherche ;
 - 1 dans le sous collège des doctorants, post-docs ;
 - 2 dans le collège des ITA.

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire est fixée à 4 ans.



Délégation Paris A

www.dr1.cnrs.fr

27, rue Paul Bert
94204 Ivry-sur-Seine Cedex

T. 01 49 60 40 40
F. 01 45 15 01 66

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry-sur-Seine, le 12 mars 2014

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional



Alain Mangeol

DEC140696DR01

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8174 intitulée Centre d'économie de la Sorbonne.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 janvier 2014 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° 920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision n° 100015DAJ du 21 janvier 2010 donnant délégation de signature à M. Alain Mangeol, délégué régional pour la circonscription Paris A ;

Vu la décision n°05A008DSI du 6 décembre 2005 approuvant la création de l'UMR8174 du CNRS dénommée "Centre d'Economie de la Sorbonne" ;

Vu la décision n° DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 portant création de l'unité UMR8174 Centre d'économie de la Sorbonne

DECIDE :

Article 1^{er} : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'UMR8174.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 20 membres :

- Le directeur de l'unité ;
- 13 membres élus ;
- 6 membres nommés.

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire est fixée à quatre ans. Cette durée peut être exceptionnellement réduite ou prorogée, notamment dans le cas où la structure de l'unité est modifiée.

Article 3 : Elections

L'organisation des élections et le mode de scrutin sont ceux définis au Titre II de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Sont électeurs et éligibles :

- a) les personnels affectés sur un poste permanent attribué au laboratoire, rémunérés par le Centre national de la recherche scientifique, ou par un autre organisme partenaire du CNRS ;
- b) sous réserve d'une ancienneté minimale d'un an dans le laboratoire et d'être répertoriés dans la base Labintel, les personnels non permanents participant à l'activité de l'unité. Un



Délégation Paris A

www.dr1.cnrs.fr

27, rue Paul Bert
94204 Ivry-sur-Seine Cedex

T. 01 49 60 40 40
F. 01 45 15 01 66

doctorant reste membre du collège des non permanents jusqu'à la fin de l'année académique durant laquelle il a soutenu sa thèse.

Les électeurs sont répartis en deux collèges :

- Collège IT CNRS et personnels universitaires non enseignants (permanents ou non permanents) : 2 élus
- Collège des chercheurs et enseignants-chercheurs avec 5 sous collèges :
 - Unité de gestion 2 : 3 élus
 - Unité de gestion 3 : 3 élus
 - Unité de gestion 4 : 2 élus
 - Unité de gestion 5 : 2 élus
 - Doctorants/ post-doctorants : 1 élu

Le directeur veille, par les nominations, à ce que le collège IT CNRS et personnels universitaires non enseignants dispose de trois représentants au conseil de l'unité et que le collège des non permanents dispose de deux représentants au conseil de l'unité. Il s'assure aussi grâce aux nominations d'une représentation équilibrée des unités de gestion et de la présence d'au moins deux chercheurs CNRS au sein du conseil.

Personne ne peut, d'aucune manière que ce soit, prétendre appartenir simultanément à deux collèges. Tout membre du conseil de laboratoire quittant définitivement l'unité cesse de faire partie de ce conseil. De même, tout membre élu, qui ne répond plus aux critères définissant le collège au titre duquel il a été élu, cesse de faire partie du conseil.

Article 4. Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 5. Fonctionnement

Ce conseil de laboratoire fonctionne conformément au Titre IV de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 6. Publication

La présente décision sera publiée au *bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Ivry-sur-Seine, le 25/02/2014

Pour le Président et par délégation,
Le Délégué régional


Alain Mangeol

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8223 intitulée Centre de recherche musicologique.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 janvier 2014 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° 920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision n° 140806DAJ du 28 février 2014 donnant délégation de signature à M. Alain Mangeol, délégué régional pour la circonscription Paris A;

Vu la décision n° DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 portant création de l'unité UMR8223 intitulée Centre de recherche musicologique,

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8223.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 18 membres :

- le directeur de l'unité ;
- le directeur adjoint ;
- 11 membres élus, dont 9 dans le collège des chercheurs et enseignants-chercheurs et 2 dans celui des ITA ;
- 5 membres nommés.

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire est fixée à 2 ans.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 24 mars 2014.

Pour le président et par délégation,

Le délégué régional

Alain Mangeol



Délégation Paris A

www.dr1.cnrs.fr

27, rue Paul Bert
94204 Ivry-sur-Seine Cedex

T. 01 49 60 40 40
F. 01 45 15 01 66

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8119 intitulée Centre de neurophysique, physiologie, pathologie.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 janvier 2014 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° 920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision n° 100015DAJ du 21 janvier 2010 donnant délégation de signature à M. Alain Mangeol, délégué régional pour la circonscription Paris A ;

Vu la décision n° DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 portant renouvellement de l'unité UMR8119 intitulée Centre de neurophysique, physiologie, pathologie ;

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 15 membres :

- le directeur de l'unité ;
- 6 membres nommés ;
- 8 membres élus :
 - 7 dans le collège des chercheurs et enseignants-chercheurs :
 - 5 dans le sous collège des chercheurs et enseignants-chercheurs statutaires ;
 - 2 dans le sous collège des doctorants et post-doctorants ;
 - 1 membre élu dans le collège des ITA.

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire est fixée à 4 ans.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry-sur-Seine, le *10 mars 2014*

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional

Alain Mangeol



Délégation Paris A

www.dr1.cnrs.fr

27, rue Paul Bert
94204 Ivry-sur-Seine Cedex

T. 01 49 60 40 40
F. 01 45 15 01 66

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8601 intitulée Laboratoire de Chimie et Biochimie Pharmacologiques et Toxicologiques.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 janvier 2014 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° 920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision n° 100015DAJ du 21 janvier 2010 donnant délégation de signature à M. Alain Mangeol, délégué régional pour la circonscription Paris A;

Vu la décision n° DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 portant création de l'unité UMR8601 intitulée Laboratoire de Chimie et Biochimie Pharmacologiques et Toxicologiques.

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8601.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 18 membres :

- le directeur de l'unité ;
- 9 membres élus, dont 6 dans le collège des chercheurs et enseignants-chercheurs et 3 dans celui des ITA
- 8 membres nommés

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire est fixée à 4 ans.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry-sur-Seine, le 20th 2014

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional

Alain Mangeol



Délégation Paris A

www.dr1.cnrs.fr

27, rue Paul Bert
94204 Ivry-sur-Seine Cedex

T. 01 49 60 40 40
F. 01 45 15 01 66

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8058 intitulée Centre d'histoire sociale du XXème siècle.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 janvier 2014 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° 920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision n° 100015DAJ du 21 janvier 2010 donnant délégation de signature à M. Alain Mangeol, délégué régional pour la circonscription Paris A ;

Vu la décision n° DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 portant renouvellement de l'unité UMR8058 intitulée Centre d'histoire sociale du XXème siècle ;

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 15 membres :

- le directeur de l'unité ;
- le directeur adjoint ;
- 3 membres nommés ;
- 10 membres élus :
 - 7 dans le collège des chercheurs et enseignants-chercheurs :
 - 6 dans le sous collège des maîtres de conférences et chargés de recherche ;
 - 1 dans le sous collège des doctorants ;
 - 3 dans le collège des ITA.

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire est fixée à 4 ans.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry-sur-Seine, le 12 mars 2014

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional

Alain Mangeol



Délégation Paris A

www.dr1.cnrs.fr

27, rue Paul Bert
94204 Ivry-sur-Seine Cedex

T. 01 49 60 40 40
F. 01 45 15 01 66

Décision portant renouvellement d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7636 intitulée Physique et Mécanique des Milieux Hétérogènes (PMMH)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 janvier 2014 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° 920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision n° 100015DAJ du 21 janvier 2010 donnant délégation de signature à M. Alain Mangeol, délégué régional pour la circonscription Paris A ;

Vu la décision n° DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 portant renouvellement de l'UMR7636 intitulée Physique et Mécanique des Milieux Hétérogènes ;

DECIDE :

Article 1er : Objet

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est procédé au renouvellement du conseil de laboratoire de l'unité UMR7636 intitulée Physique et Mécanique des Milieux Hétérogènes.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 15 membres :

- le directeur de l'unité ;
- 4 membres nommés ;
- 10 membres élus :
 - 8 dans le collège des chercheurs et enseignants-chercheurs :
 - 6 dans le sous collège des chercheurs et enseignants-chercheur
 - 2 dans le sous collège des doctorants et post-doctorants
 - 2 dans le collège des ITA, agents de la ville de Paris, BIATOS

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire est fixée à 4 ans.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry-sur-Seine, le *10 mars 2014*.

Pour le Président et par délégation,
Le Délégué Régional

Alain MANGEOL



Délégation Paris A

www.dr1.cnrs.fr

27, rue Paul Bert
94204 Ivry-sur-Seine Cedex

T. 01 49 60 40 40
F. 01 45 15 01 66

Décision portant renouvellement d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8598 intitulée Groupe d'étude des méthodes de l'analyse sociologique de la Sorbonne.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 janvier 2014 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° 920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision n° 100015DAJ du 21 janvier 2010 donnant délégation de signature à M. Alain Mangeol, délégué régional pour la circonscription Paris A;

Vu la décision n° DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 portant renouvellement de l'unité UMR8598 intitulée Groupe d'étude des méthodes de l'analyse sociologique de la Sorbonne.

DECIDE :

Article 1er : Objet

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est procédé au renouvellement du conseil de laboratoire de l'unité UMR8598, Groupe d'étude des méthodes de l'analyse sociologique de la Sorbonne.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 9 membres :

- le directeur de l'unité ;
- le directeur adjoint ;
- 1 membre nommé
- 6 membres élus ;
 - 4 dans le collège des chercheurs et enseignants-chercheurs :
 - 2 dans le sous collège des chercheurs ;
 - 1 dans le sous collège des enseignants-chercheurs;
 - 1 dans le sous collège des doctorants et post-doctorants ;
 - 2 membres élus dans le collège des ITA.

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire est fixée à 4 ans.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry-sur-Seine, le *20 mars 2014*

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional

Alain Mangeol



Délégation Paris A

www.dr1.cnrs.fr

27, rue Paul Bert
94204 Ivry-sur-Seine Cedex

T 01 49 60 40 40
F 01 45 15 01 66

DEC140879DR01

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8015 intitulée Laboratoire de cristallographie et RMN biologiques.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 janvier 2014 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° 920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision n° 100015DAJ du 21 janvier 2010 donnant délégation de signature à M. Alain Mangeol, délégué régional pour la circonscription Paris A;

Vu la décision n° DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 portant renouvellement de l'unité UMR8015 intitulée Laboratoire de cristallographie et RMN biologiques.

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8015.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 14 membres :

- le directeur de l'unité ;
- le directeur adjoint ;
- 5 membres nommés ;
- 7 membres élus :
 - 5 dans le collège des chercheurs et enseignants-chercheurs
 - 2 pour le sous-collège des chercheurs ;
 - 2 pour le sous-collège des enseignants ;
 - 1 pour le sous-collège des non-permanents ;
 - 2 pour le collège des ITA.

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire est fixée à 4 ans.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry-sur-Seine, le *10 mars 2014*

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional

Alain Mangeol



Délégation Paris A

www.dr1.cnrs.fr

27, rue Paul Bert
94204 Ivry-sur-Seine Cedex

T 01 49 60 40 40
F 01 45 15 01 66

DEC140699DR01

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8131 intitulée Centre Georg Simmel. Recherches franco-allemandes en sciences sociales.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 janvier 2014 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° 920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision n° 100015DAJ du 21 janvier 2010 donnant délégation de signature à M. Alain Mangeol, délégué régional pour la circonscription Paris A;

Vu la décision n° DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 portant renouvellement de l'unité UMR8601 intitulée Centre Georg Simmel. Recherches franco-allemandes en sciences sociales.

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8131.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 15 membres :

- le directeur de l'unité ;
- 9 membres élus, dont 8 dans le collège des chercheurs et enseignants-chercheurs et 1 dans celui des ITA
- 5 membres nommés

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire est fixée à 4 ans.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry-sur-Seine, le 20/02/2014.

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional

Alain Mangeol



Délégation Paris A

www.dr1.cnrs.fr

27, rue Paul Bert
94204 Ivry-sur-Seine Cedex

T. 01 49 60 40 40
F. 01 45 15 01 66

DEC131758DR02

Décision désignant les organisations syndicales du CNRS qui bénéficient des droits attribués par les dispositions des articles 3 et 5 du décret n° 82-447 au niveau de la délégation régionale Paris B

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu décret n° 82-447 du 28 mai 1982 relatif à l'exercice du droit syndical dans la fonction publique ;

Vu la décision n° 206/83 du 1er septembre 1983 relative à l'exercice du droit syndical au CNRS ;

Vu la décision n° 112192DAJ du 30 septembre 2011 donnant délégation de signature à Mme Christine d'Argouges, déléguée régionale pour la circonscription Paris B ;

Vu la décision DEC130171DRH du 31 janvier 2013 désignant les organisations syndicales du CNRS qui bénéficient des droits attribués par les dispositions des articles 3 et 5 du décret n° 82-447 ;

Vu les résultats des élections aux commissions administratives paritaires des personnels du CNRS et de l'IN2P3 du 20 octobre 2011 ;

Vu les résultats des élections aux commissions consultatives paritaires des agents non titulaires du CNRS du 20 octobre 2011 ;

Décide

Article 1^{er}

Au titre de l'année 2013, les organisations syndicales du CNRS qui bénéficient des droits attribués par les dispositions des articles 3 et 5 du décret n° 82-447 au niveau de la délégation régionale Paris B sont les suivantes (par ordre alphabétique) :

Pour les personnels du CNRS :

- syndicat général de l'éducation nationale - section nationale des personnels des EPST (SGEN-CFDT Recherche EPST),
- syndicat national des chercheurs scientifiques (SNCS-FSU),
- syndicat national indépendant de la recherche scientifique (SNIRS-CGC),
- syndicat national des personnels de recherche et établissements d'enseignement supérieur (SNPREES-FO),
- syndicat national des travailleurs de la recherche scientifique (SNTRS-CGT),

- syndicat SUD Recherche EPST,
- union du syndicat national du personnel technique de l'enseignement supérieur et de la recherche (SNPTES-UNSA) et du syndicat des enseignants chercheurs, des enseignants, des chercheurs de l'enseignement supérieur et de la recherche (SUP'Recherche-UNSA), (UNSA Recherche).

Pour les personnels techniciens de physique nucléaire :

- syndicat national des travailleurs de la recherche scientifique (SNTRS-CGT).

Article 2

La décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 2 avril 2013

La déléguée régionale
Christine d'Argouges

DEC140948DR02

Décision désignant les organisations syndicales du CNRS qui bénéficient des droits attribués par les dispositions des articles 3 et 5 du décret n° 82-447 au niveau de la délégation régionale Paris B

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu décret n° 82-447 du 28 mai 1982 relatif à l'exercice du droit syndical dans la fonction publique ;

Vu la décision n° 206/83 du 1er septembre 1983 relative à l'exercice du droit syndical au CNRS ;

Vu la décision n° 112192DAJ. du 30 septembre 2011 donnant délégation de signature à Mme Christine d'Argouges, déléguée régionale pour la circonscription Paris B;

Vu la décision DEC140085DRH du 24 janvier 2014 désignant les organisations syndicales du CNRS qui bénéficient des droits attribués par les dispositions des articles 3 et 5 du décret n° 82-447 ;

Vu les résultats des élections aux commissions administratives paritaires des personnels du CNRS et de l'IN2P3 du 20 octobre 2011 ;

Vu les résultats des élections aux commissions consultatives paritaires des agents non titulaires du CNRS du 20 octobre 2011 ;

Décide

Article 1^{er}

Au titre de l'année 2014, les organisations syndicales du CNRS qui bénéficient des droits attribués par les dispositions des articles 3 et 5 du décret n° 82-447 au niveau de la délégation régionale Paris B sont les suivantes (par ordre alphabétique) :

Pour les personnels du CNRS :

- syndicat général de l'éducation nationale - section nationale des personnels des EPST (SGEN-CFDT Recherche EPST),
- syndicat national des chercheurs scientifiques (SNCS-FSU),
- syndicat national indépendant de la recherche scientifique (SNIRS-CGC),
- syndicat national des personnels de recherche et établissements d'enseignement supérieur (SNPREES-FO),
- syndicat national des travailleurs de la recherche scientifique (SNTRS-CGT),
- syndicat SUD Recherche EPST,

- union du syndicat national du personnel technique de l'enseignement supérieur et de la recherche (SNPTES-UNSA) et du syndicat des enseignants chercheurs, des enseignants, des chercheurs de l'enseignement supérieur et de la recherche (SUP'Recherche-UNSA), (UNSA Recherche).

Pour les personnels techniciens de physique nucléaire :

- syndicat national des travailleurs de la recherche scientifique (SNTRS-CGT).

Article 2

La décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 13 février 2014

la déléguée régionale
Christine d'Argouges

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7107 intitulée Langues et Civilisations à Tradition Orale (LACITO)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 janvier 2014 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° 920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision n° DEC060330DAJ du 29 décembre 2006 nommant M. Brice Kerber délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Est ;

Vu la décision n° DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 portant renouvellement de l'unité UMR7107,

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7107.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 7 membres :

- le directeur de l'unité : Samia Naïm ;
- 6 membres élus :
Collège Chercheurs/Enseignants-chercheurs : Isabelle Bril, Alexandre François, SanSan Hnin Tun, Isabelle Leblic, Lameen Souag ;
Collège Ingénieurs/Techniciens : Anne Behaghel-Dindorf ;

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire est fixée à 4 ans.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Thiais, le 4 mars 2014

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional
Brice Kerber

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8589 intitulée Laboratoire de Médiévistique Occidentale de Paris (LAMOP)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 janvier 2014 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° 920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision n° DEC060330DAJ du 29 décembre 2006 nommant M. Brice Kerber délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Est ;

Vu la décision n° DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 portant renouvellement de l'unité UMR8589,

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8589.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 16 membres :

- le directeur de l'unité : Philippe Bernardi ;
- les 3 directeurs-adjoints : Olivier Mattéoni, Laurent Jégou, Aude Mairey
- 9 membres élus :
 - Collège A : Régine Le Jan, Eric Rieth, Patrick Boucheron ;
 - Collège B : Julie Claustre, Benoît Grévin, Fabrice Delivré ;
 - Collège C : Raphaëlle Chossenot ;
 - Collège Doctorants : Albane Schrimpf ;
 - Collège Chercheurs associés : Etienne Anheim
- 3 membres nommés : Laurent Feller, Darwin Smith, François Foronda.

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire est fixée à 4 ans.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Thiais, le 6 mars 2014

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional
Brice Kerber

DEC140853DR03

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7205 intitulée Institut de Systématique, Evolution, Biodiversité (ISYEB)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 janvier 2014 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° 920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision n° DEC060330DAJ du 29 décembre 2006 nommant M. Brice Kerber délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Est ;

Vu la décision n° DEC08A012DSI du 19 décembre 2008 portant création de l'unité UMR7205,

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7205.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 20 membres :

- le directeur de l'unité : Philippe Grandcolas ;
- 10 membres élus :
 - Collège Chercheurs/Enseignants-chercheurs : Marianne Elias, Guillaume Lecointre, Nicolas Puillandre, Sarah Samadi, Géraldine Veron ;
 - Collège ITA/BIATSS : Raphaël Cornette, Romain Garrouste, Visothéary Rivière-Ung ;
 - Collège Etudiants/Post-doctorants/Ingénieurs contractuels : Anaëlle Soulebeau, Camille Desjonqueres ;
- 9 membres nommés : Vincent Bels, Christiane Denys, Claudie Doums, Eric Guilbert, Thomas Haevermans, Mathieu Joron, Frédéric Legendre, Marc-André Selosse, Régine Vignes-Lebbe.

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire est fixée à 4 ans.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Thiais, le 4 mars 2014

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional
Brice Kerber

Décision portant création d'une régie de recettes au Laboratoire de l'Accélérateur Linéaire

Dec130681 DR04

La Déléguée Régionale,

Vu l'article 60 de la loi n° 63-156 du 23 février 1963 portant loi de finances pour 1963 ;

Vu les articles 22, 78, 137, 138, 149 et 190, du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, qui constitue le règlement général sur la comptabilité publique (article 237), et l'article 238 abrogeant les dispositions du décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962, portant règlement général sur la comptabilité publique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 92-681 du 20 juillet 1992 modifié relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics ;

Vu le décret n° 2002-252 du 22 février 2002 modifié, relatif au régime budgétaire, financier et comptable des établissements publics à caractère scientifique et technologique ;

Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu l'arrêté du 28 mai 1993, relatif au taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics, ainsi que le montant du cautionnement imposé à ces agents, modifié par l'arrêté du 3 septembre 2001 ;

Vu l'arrêté du 17 mars 1994 modifié, relatif aux régies d'avances et aux régies de recettes instituées en France métropolitaine auprès des centres de recherche et services du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 27 décembre 2001 relatif au seuil de dispense de cautionnement des régisseurs d'avances et des régisseurs de recettes ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n°100013DAJ du 21 janvier 2010 – Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux Délégués Régionaux ;

Vu la décision n°121623DAJ du 1^{er} juin 2012 nommant Madame Véronique DEBISSCHOP, Déléguée Régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud ;



Délégation
Ile-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

Service Financier et Comptable
Avenue de la Terrasse
91198 GIF-SUR-YVETTE CEDEX

T : 01 69 82 32 93
F : 01 69 82 33 54

Décide

Art. 1^{er} –

Il est institué une régie de recettes auprès du Laboratoire de l'Accélérateur Linéaire, à compter du 6 mars 2013. Cette régie prendra fin le 8 mars 2013.

Art. 2. –

La régie de recettes concerne l'encaissement des droits d'inscription du colloque « New results on Charmonium production and decays 2013 » organisé par le Laboratoire de l'Accélérateur Linéaire du 6 au 8 mars 2013. Ces recettes peuvent être encaissées par chèque ou numéraires.

Art. 3. –

Le régisseur est tenu de verser les recettes encaissées à l'Agent Comptable Secondaire de la délégation Ile-de-France Sud à l'issue colloque.

Art. 4. –

Au versement, un état récapitulatif pour le colloque mentionnant le nom du colloque, le nom des participants, le montant, le moyen et la date de paiement devra être adressé à l'Agent Comptable Secondaire de la Délégation Ile-de-France Sud. Cet état sera daté et validé par le régisseur.

Art. 5. –

Le cautionnement du régisseur n'est pas exigé.

Art. 6. –

La Déléguée Régionale et l'Agent Comptable Secondaire de la Délégation Régionale Ile-de-France SUD sont chargés de l'exécution de la présente décision.

Art. 7. –

Ampliation de cette décision sera adressée à :

- Monsieur le Directeur de la Stratégie Financière, de l'Immobilier et de la Modernisation
- Monsieur l'Agent Comptable Principal du CNRS

Fait à Gif-Sur-Yvette, le 24 février 2013

Véronique DEBISSCHOP
Déléguée Régionale

Vu, Christiane DENIS
Agent Comptable Secondaire

DEC141081DR05

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UPS2776 intitulée Site Pouchet.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision n° 132119DAJ du 2 septembre 2013 nommant Philippe Cavelier délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord, à compter du 2 septembre 2013 ;

Vu la décision n° 122738DSI du 5 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité UPS 2776, intitulée Pouchet, dont la directrice est Mme Isabelle Déan-Rouquet ;

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UPS2776 intitulée Site Pouchet.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 6 membres :

- la directrice de l'unité ;
- le directeur adjoint ;
- 3 membres élus ;
- 1 membres nommés.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 2 janvier 2014

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional
Philippe Cavelier

DEC140953DR05

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7538 intitulée Laboratoire de Physique des Lasers (LPL).

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision n° 132119DAJ du 2 septembre 2013 nommant Philippe Cavellier délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord, à compter du 2 septembre 2013 ;

Vu la décision n° DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7538 intitulée Laboratoire de de Physique des Lasers (LPL) ;

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8539 intitulée Laboratoire de Physique des Lasers (LPL).

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 13 ou 14 membres:

- le directeur de l'unité ;
- le directeur adjoint [s'il existe] ;
- 8 membres élus ;
- 4 membres nommés ;

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire est fixée à 4 ans¹.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

¹ Ces durées peuvent être réduites ou prorogées, notamment dans le cas où la structure de l'unité est modifiée

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 12 mars 2014.

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional

Philippe Cavalier

DEC140585INSHS

Décision portant modification de l'intitulé de l'unité mixte de recherche n°8223 intitulée Centre de recherche musicologique

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 janvier 2014 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 133018DGDS du 20 décembre 2013 portant création et renouvellement des UMR et notamment de l'UMR8223 intitulée Centre de recherche musicologique ;

Vu l'accord des partenaires ;

Vu l'avis du directeur de l'Institut des Sciences Humaines et Sociales ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A l'article 1^{er} de la décision n° 133018DGDS du 20 décembre 2013 susvisée, les termes concernant l'UMR8223 Centre de recherche musicologique sont modifiés comme suit :

« UMR n°8223

Intitulé : **Institut de recherche en Musicologie (IReMus)** ».

Article 2

La présente décision, qui prend effet à compter du 1^{er} janvier 2014, sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 3 mars 2014

Le président
Alain Fuchs

DEC133389INSIS

Décision modifiant la décision n°DEC122743DSI du 5 janvier 2012 portant création des unités mixtes de recherche contractualisées

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du CNRS ;

Vu la décision n° DEC122743DSI du 5 janvier 2012 portant création des unités mixtes de recherche contractualisées;

DECIDE :

Article 1^{er} :

Les dispositions suivantes de l'article 1 de la décision n°DEC122743DSI du 5 janvier 2012 susvisées :

Etablissements Partenaires : ENI Val de Loire, CEA
UMR n°7347, intitulée Matériaux, Microélectronique, Acoustique, Nanotechnologies
Directeur : M. Marc LETHIECQ, professeur
Directeur adjoint : M. Daniel ALQUIER, professeur
Instituts secondaires : Institut de chimie, Institut de Physique
Sections d'évaluation : 8, 6,15

sont remplacées par :

Etablissements Partenaires : ENI Val de Loire, CEA
UMR n°7347, intitulée Matériaux, Microélectronique, Acoustique, Nanotechnologies
Directeur : M. Marc LETHIECQ, professeur
Directeur adjoint : M. Daniel ALQUIER, professeur
Institut secondaire : Institut de chimie
Sections d'évaluation : 8,15

Article 2 :

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

27/11/2014


Le président
Alain Fuchs



www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

01 44 96 40 00
01 44 96 53 90

DEC140771DR10

Décision désignant les organisations syndicales du CNRS qui bénéficient des droits attribués par les dispositions des articles 3 et 5 du décret n° 82-447 au niveau de la délégation régionale Alsace

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu décret n° 82-447 du 28 mai 1982 relatif à l'exercice du droit syndical dans la fonction publique ;

Vu la décision n° 206/83 du 1er septembre 1983 relative à l'exercice du droit syndical au CNRS ;

Vu la décision n° 112717DAJ du 20 décembre 2011 modifiée donnant délégation de signature à Mme Gaëlle Bujan, déléguée régionale pour la circonscription Alsace ;

Vu la décision DEC140085DRH du 24 janvier 2014 désignant les organisations syndicales du CNRS qui bénéficient des droits attribués par les dispositions des articles 3 et 5 du décret n° 82-447 ;

Vu les résultats des élections aux commissions administratives paritaires des personnels du CNRS et de l'IN2P3 du 20 octobre 2011 ;

Vu les résultats des élections aux commissions consultatives paritaires des agents non titulaires du CNRS du 20 octobre 2011 ;

Décide

Article 1^{er}

Au titre de l'année 2014, les organisations syndicales du CNRS qui bénéficient des droits attribués par les dispositions des articles 3 et 5 du décret n° 82-447 au niveau de la délégation régionale Alsace sont les suivantes (par ordre alphabétique) :

Pour les personnels du CNRS :

- syndicat général de l'éducation nationale - section nationale des personnels des EPST (SGEN-CFDT Recherche EPST),
- syndicat national des chercheurs scientifiques (SNCS-FSU),
- syndicat national indépendant de la recherche scientifique (SNIRS-CGC),
- syndicat national des personnels de recherche et établissements d'enseignement supérieur (SNPREES-FO),
- syndicat national des travailleurs de la recherche scientifique (SNTRS-CGT),
- syndicat SUD Recherche EPST,
- union du syndicat national du personnel technique de l'enseignement supérieur et de la recherche (SNPTES-UNSA) et du syndicat des enseignants chercheurs, des



Délégation Alsace

www.alsace.cnrs.fr

23, rue du Loess - BP20
67037 Strasbourg cedex 2
T 03 88 10 63 10
F 03 88 10 60 95

enseignants, des chercheurs de l'enseignement supérieur et de la recherche (SUP'Recherche-UNSA), (UNSA Recherche).

Pour les personnels techniciens de physique nucléaire :

- syndicat national des travailleurs de la recherche scientifique (SNTRS-CGT).

Article 2

La décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 26 février 2014

La Déléguée Régionale



Gaëlle BUJAN

La déléguée régionale
Gaëlle Bujan

DEC141039DR13

Décision modifiant la décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5508 intitulée Laboratoire de Mécanique et Génie Civil (LMGC)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC1140814DAJ du 28 février 2014 donnant délégation de signature à Mme Ghislaine Gibello, déléguée régionale pour la circonscription Languedoc-Roussillon ;

Vu la décision DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'unité UMR5508 Laboratoire de Mécanique et Génie Civil,

Vu la décision DEC111002DR13 du 13 avril 2011 portant création du conseil de laboratoire de l'UMR5508 Laboratoire de Mécanique et Génie Civil,

Vu La décision DEC112873DR13 du 13 décembre 2011 modifiant la composition du conseil de laboratoire de Mécanique et Génie Civil,

Vu la décision DEC123217DR13 du 14 décembre 2012 modifiant la composition du conseil de laboratoire de Mécanique et Génie Civil,

Vu la décision DEC131778DR13 du 28 mai 2013 modifiant la composition du conseil de laboratoire de Mécanique et Génie Civil,

DECIDE :

Article 1er : Création

La décision N°111002DR13 du 13 avril 2011 susvisée est modifiée ainsi qu'il suit :

Le conseil de laboratoire comprend 15 membres :

- le directeur de l'unité ; M. Pagano
- les directeurs adjoints ; Mme Bardet, M. Dubois
- 7 membres élus : M. Azéma, Mme Jullien-Pierre, M. Louche, M. Amouri, M. Blal, M. Li, M. Gibier ;
- 5 membres nommés : M. Alart, M. Ambard, M. Averseng, Mme Sahli, M. Soulié.

Article 2 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 21 mars 2014

Pour le président et par délégation,

La déléguée régionale
Ghislaine Gibello

DEC141062DR13

Décision modifiant la décision portant création d'un conseil de service au sein de la délégation régionale Languedoc-Roussillon

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions du CNRS ;

Vu la décision DEC1140814DAJ du 28 février 2014 donnant délégation de signature à Mme Ghislaine Gibello, déléguée régionale pour la circonscription Languedoc-Roussillon,

Vu la décision DEC110899DR13 du 5 avril 2011 portant création du conseil de service de la Délégation Languedoc-Roussillon

DECIDE :

Article 1er : Création

La décision n°110899DR13 du 5 avril 2011 susvisée est modifiée ainsi qu'il suit :

Le conseil de service comprend 10 membres :

- le délégué régional ; Mme Gibello
- l'adjoint au délégué régional ; M. Méré
- 5 membres élus : Mme Bulinges, Mme Jacquot, Mme Carrière, Mme Bocquet, Mme Joliff ;
- 2 membres nommés : M. Jeanjean, M. Munoz.
- 1 membre expert : Mme Maure.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 25 mars 2014

Pour le président et par délégation,
La déléguée régionale
Ghislaine Gibello



DEC140783INC

Décision fixant les situations d'emplois pouvant ouvrir droit à l'indemnisation et/ou à la compensation des sujétions et astreintes dans les unités de l'Institut de chimie

Le directeur de l'Institut de chimie

Vu la circulaire n° 030001DRH du 13 février 2003 relative à l'indemnisation et à la compensation des sujétions et astreintes ;

Vu la décision n° 030017DRH du 13 février 2003 déterminant les situations d'emploi pouvant ouvrir droit à indemnisation et à compensation des sujétions et astreintes,

DECIDE

Article 1 :

Sont susceptibles d'émarger au bénéfice des indemnités et/ou à la compensation en temps des sujétions et astreintes, les agents CNRS affectés dans les unités mentionnées dans le tableau ci-joint, et susceptibles de se trouver dans les situations d'emplois décrites

Article 2 :

La présente décision prend effet à compter du 1^{er} février 2014.

Fait à Paris, le 25/03/2014

**Institut de Chimie
SUJETIONS et ASTREINTES 2014**

Situations d'emplois	Laboratoires concernés	Laboratoires concernés
<p><i>Gardiennage et sécurité d'unités, d'installations et de sites</i></p>	<p><u>Au titre de sujétions particulières</u></p> <p>* Agents susceptibles d'intervenir dans le cadre de leurs fonctions de gardien en dehors des heures normales de service</p> <p>* Agents susceptibles d'intervenir de façon ponctuelle pour le fonctionnement et la sécurité d'installations</p>	<p>Laboratoire de Chimie de Coordination (UPR8241) - TOULOUSE</p> <p>Institut de Science et d'Ingénierie Supramoléculaires (ISIS) (UMR7006) - STRASBOURG</p> <p>Centre de Biophysique Moléculaire (CBM) (UPR4301) ORLEANS</p> <p>Institut des Sciences Analytiques (ISA) (UMR5280) VILLEURBANNE</p> <p>Institut de Chimie Séparative de Marcoule (ICSM) (UMR5257) BAGNOLS SUR CEZE</p> <p>Laboratoire de Chimie Physique d'Orsay (UMR8000) - ORSAY</p>
<p><i>Equipements scientifiques collectifs nécessitant un fonctionnement continu : Accélérateur Cyclotron, Centre Synchrotron</i></p>	<p><u>Au titre d'astreintes</u></p> <p>* Agents susceptibles d'intervenir pour la sécurité d'installations</p> <p><u>Au titre de sujétions particulières</u></p> <p>* Agents susceptibles d'intervenir dans le cadre de leurs fonctions en dehors des heures normales de service ou en horaires décalés</p>	<p>Laboratoire de Chimie Physique d'Orsay (UMR8000) - ORSAY</p> <p>Laboratoire de Chimie Organique, Bioorganique : Réactivité et Analyse (COBRA) (UMR6014) - MONT ST AIGNAN</p> <p>Conditions Extrêmes et Matériaux : Haute température et Irradiation (CEMHTI) - UPR3079 - ORLEANS</p>
<p><i>Situations administratives particulières : Chargés(ées) d'étude en administration scientifique des instituts scientifiques</i></p> <p><i>Personnel gérant des salons, colloques ou conférences</i></p>	<p>* Agents susceptibles d'intervenir de façon ponctuelle pour le fonctionnement et la sécurité d'installations</p> <p><u>Au titre de sujétions particulières</u></p> <p>* Agents susceptibles d'intervenir dans le cadre de leurs fonctions en dehors des heures normales de service</p>	<p>Laboratoire de Chimie Physique - Matière et Rayonnement (LCPMR) (UMR7614) - PARIS</p> <p>Laboratoire de Chimie Physique d'Orsay (UMR8000) - ORSAY</p> <p>Direction de l'Institut de chimie, Campus Gérard Mégie</p>

DEC140928INS2I

Décision portant modification des partenaires de la fédération de recherche FR2819 intitulée « ATLANSTIC »

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n° 122740DSI en date du 5 janvier 2012 portant renouvellement de la fédération de recherche n°2819 intitulée «ATLANSTIC» et nommant M. Frédéric BENHAMOU, directeur de cette unité ;

Vu la décision n° 122410INS2I du 7 septembre 2012 portant nomination de M. Claude Jard aux fonctions de directeur par intérim ;

Vu la décision n° 123178INS2I du 15 janvier 2013 portant nomination de M. Claude Jard aux fonctions de directeur ;

Vu l'accord des partenaires ;

Vu l'avis du directeur de l'Institut des Sciences de l'Information et de leurs Interactions ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A l'article 2 de la décision n° 122740DSI en date du 5 janvier 2012 susvisée, les dispositions relatives à la FR2819 sont modifiées, à compter du 1^{er} avril 2014, comme suit :

La ligne « Partenaires : UNIVERSITE NANTES, ECOLE CENTRALE DE NANTES, ECOLE DES MINES DE NANTES, UNIVERSITE D'ANGERS »

est remplacée par

« Partenaires : UNIVERSITE NANTES, ECOLE CENTRALE DE NANTES, ECOLE DES MINES DE NANTES, UNIVERSITE D'ANGERS, UNIVERSITE DU MAINE»

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 18 mars 2014

Pour le Président et par délégation,
Le directeur général délégué à la science
Joël Bertrand

DEC140980DR18

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8199 intitulée Génomique et Maladies Métaboliques

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision n°DEC1002610DAJ du 4 octobre 2010 nommant Mme Françoise PAILLOUS déléguée régionale pour la circonscription Nord Pas de Calais Picardie à compter du 1 janvier 2011;

Vu la décision DEC10A004DSI du 18 décembre 2009 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8199 ;

Vu la décision DEC133034DGDS du 20 décembre 2013 portant prorogation de l'unité UMR8199 ;

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8199.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 15 membres :

- le directeur de l'unité :

Monsieur Philippe FROGUEL ;

- 10 membres élus :

Pour le collège des chercheurs et post-doctorants :

Madame NEVE Bernadette (CR INSERM),

Madame POULAIN Odile (CR IPL),

Pour le collège des ITA, sous-collège de la BAP A :

Monsieur ALLEGAERT Frédéric (AI LILLE 2),

Mademoiselle DECHAUME Aurélie (IE LILLE 2),

Madame DURAND Emmanuelle (AI CNRS),

Pour le collège des ITA, sous-collège de la BAP E :

Monsieur CANOUIL Mickael (IE CNRS),

Monsieur DE SCHROODER Loïc (IE CNRS),

Monsieur RABEARIVELO landry (IE CNRS)

Pour le collège des ITA, sous-collège de la BAP J :

Mademoiselle KHEZAMI Hager (AI CNRS)

Pour le collège des doctorants :

Mademoiselle FAVENNEC Marie (doctorante LILLE 2)



- 4 membres nommés :
Monsieur ANNICOTE Jean-Sébastien (CR INSERM),
Madame DE GRAVE Hélène (AI CNRS),
Monsieur DELPLANQUE Jérôme (IR CNRS),
Monsieur VAILLANT Emmanuel (IE CNRS)

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à LILLE, le 19 février 2014

Pour le président et par délégation,
La déléguée régionale
Françoise PAILLOUS

Le Président du Centre national de la recherche scientifique

DEC140808DRH



Vu, le décret 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation du CNRS,

Vu, le décret 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps des fonctionnaires des EPST, aux corps des fonctionnaires des EPST,

Vu, le décret 84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du CNRS,

Vu, le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre National de la recherche scientifique,

Vu, l'avis des instances d'évaluation,

Vu, la demande des intéressés,

DECIDE

Article I Est retenue en vue de son accueil en détachement sur un emploi de chercheur au CNRS, à compter du 1er septembre 2014, pour une durée d'un an, le fonctionnaire dont le nom suit :

Institut des Sciences Humaines et Sociales

Nom	Prénom	Grade	Section	Affectation	DR
GADRAT-OUERFELLI Ingénieur de recherche	Christine	CR1	32	UMR7298 AIX-EN-PROVENCE	12

Article II Est retenu en vue du renouvellement de son accueil en détachement sur un emploi de chercheur au CNRS, à compter du 1er décembre 2013, pour une durée d'un an, le fonctionnaire dont le nom suit :

Institut de chimie

Nom	Prénom	Grade	Section	Affectation	DR
CULCASI Ingénieur d'études	Marcel	CR1	16	UMR7273 MARSEILLE	12

Article III Est retenu en vue du renouvellement de son accueil en détachement sur un emploi de chercheur au CNRS, à compter du 1er septembre 2014, pour une durée de 5 ans, le fonctionnaire dont le nom suit :

Institut national des sciences de l'Univers

Nom	Prénom	Grade	Section	Affectation	DR
TULET Ingénieur Météo-France	Pierre	CR1	19	UMR8105 SAINT-DENIS DE LA REUNION	16

Article IV La présente décision sera publiée au bulletin officiel du Centre National de la Recherche Scientifique.

Fait à Paris, le 6 mars 2014

Alain FUCHS